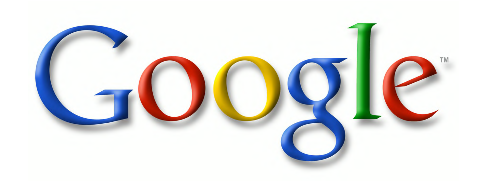
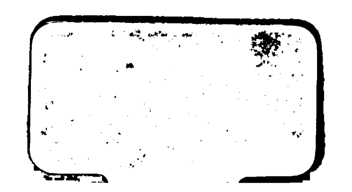






HISTOIRE

DES

GIRONDINS

TOME CINQUIÈME

PARIS. IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,

36, RUE DE VAUGIRARD.

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

PAR M.

A. DE LAMARTINE

TOME CINQUIÈME



PARIS

FURNE ET Cie — W. COQUEBERT

ÉDITEURS

MDCCCXLVII

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

I.

Le roi s'accoutumait à sa captivité. Son âme, faite pour le repos et pour le silence, se recueillait à l'abri de ces murs, se fortifiait dans la méditation, s'affranchissait dans la prière, et se consolait, par ses épanchements de toutes les heures avec les seuls êtres qu'il eût jamais aimés, dans ce petit cercle de tendresses que le cachot resserrait autour de lui. Oubliant aisément des grandeurs dont le poids l'avait écrasé, Louis XVI ne formait qu'un vœu : celui d'être oublié dans cette tour jusqu'à ce que l'invasion étrangère, ou le sang-froid revenu au peuple par les victoires de la république, ou les in-

constantes vicissitudes d'une révolution, lui rendissent, non le trône, mais l'obscurité d'un exil plus doux et la liberté de sa famille. L'adoucissement de sa prison, l'accent de compassion et la physionomie moins irritée de ses gardiens entretenaient depuis quelque temps en lui cette lueur d'espérance. Il croyait reconnaître à ces symptômes que la colère s'apaisait au dehors. Elle s'apaisait en effet, mais c'était par la satisfaction prochaine dont elle avait désormais la certitude. Ce n'était plus la peine de haïr une victime qu'on allait sitôt immoler.

II.

Le 11 décembre, pendant le déjeuner de la famille royale, des bruits inusités se firent entendre autour du Temple. Le rappel des tambours, le hennissement des chevaux, le pas de nombreux bataillons sur le pavé de la cour étonnèrent et troublèrent les prisonniers. Ils interrogèrent longtemps les commissaires qui assistaient au repas, sans obtenir de réponse. Enfin on annonça au roi que le maire de Paris et le procureur de la commune viendraient dans la matinée le prendre pour le conduire à la barre de la Convention afin d'y subir un interrogatoire, et que ces troupes étaient son cortége. On lui signifia en même temps l'ordre de remonter dans son appartement et de se séparer de nouveau de son

fils. Il devait en être désormais privé ainsi que de toute communication avec sa famille, jusqu'au jour de son jugement.

Bien que dans la pensée des prisonniers cette séparation ne dût être que momentanée, elle n'eut pas lieu sans déchirement et sans larmes. Le lit de l'enfant fut rapporté dans la chambre de sa mère. Le roi s'attendrit en embrassant sa famille, et se tournant, les yeux humides, vers les commissaires : « Quoi ! messieurs, leur dit-il, m'arracher même » mon fils, un enfant de sept ans ! — La commune » a pensé, répondit un des municipaux, que puis- » que vous deviez être au *secret* pendant toute la » durée de votre procès, il fallait que votre fils fût » nécessairement confiné aussi, soit avec vous, soit » avec sa mère, et elle a imposé la privation à celui » que son sexe et son courage faisaient supposer » plus fort et plus capable de la supporter. »

Le roi se tut, se promena longtemps dans sa chambre, les bras croisés et la tête inclinée ; puis s'étant jeté sur une chaise auprès de son lit, il y resta en silence, le front caché dans ses mains, pendant les deux heures qui précédèrent l'arrivée de la commune. Secrètement informé par les soins de Toulan des discussions orageuses qui avaient lieu à la Convention à son égard, Louis XVI repassait son règne dans sa mémoire et se préparait à répondre devant ses juges et devant la postérité.

A midi, Chambon, nommé peu de jours avant maire de Paris, et Chaumette, nouveau procureur-syndic de la commune, entrèrent dans la chambre du roi accompagnés de Santerre, d'un groupe d'officiers de la garde nationale et de municipaux ceints de l'écharpe tricolore. Chambon, successeur de Bailly et de Péthion, était un médecin savant et humain, que l'estime publique, plus que la faveur révolutionnaire, avait porté par l'élection de la capitale à la première magistrature de Paris. Modéré d'opinion, bon et humain de cœur, accoutumé par sa profession à la commisération pour toutes les souffrances de l'humanité, exécuteur obligé d'un ordre qui répugnait à sa sensibilité, on lisait sur sa physionomie et dans son regard l'attendrissement de l'homme à travers l'impassibilité du magistrat. Le roi ne connaissait pas le nouveau maire. Il l'examinait avec cette curiosité inquiète qui cherche à deviner le langage et les sentiments dans l'extérieur et dans l'attitude de l'homme de qui dépend une portion de notre destinée.

Chaumette, fils d'un cordonnier du Midi, tour à tour mousse, séminariste, scribe chez un procureur, novice chez des moines, journaliste à Paris, orateur de clubs, était un de ces aventuriers d'idées et de condition que la fortune et leur inquiétude naturelle ballottent aux deux extrémités de l'ordre social, jusqu'à ce qu'elles les aient portés au sommet pour

les rejeter et les briser de plus haut. Sa physionomie égarée, abjecte et insolente à la fois, portait l'empreinte de toutes les situations qu'il avait traversées avant d'arriver à la seconde magistrature de Paris. Il n'avait pas la pudeur de la force devant la faiblesse. On voyait dans ses traits, on entendait dans son accent qu'il était fier de ce déplacement violent des situations dont rougissait Chambon, et qu'il triomphait intérieurement, en pensant à l'humble état de son père, d'humilier le trône devant l'échoppe et de parler en maître à un roi tombé.

III.

Chambon, avant de faire lire au roi par le secrétaire de la commune Colombeau, le décret qui appelait *Louis* à la barre, lui parla avec la dignité triste et l'accent ému convenable dans un magistrat qui parle au nom du peuple, mais qui parle à un prince déchu. Colombeau lut le décret à haute voix. La Convention, pour effacer tous les titres monarchiques et pour rappeler le roi, comme un simple individu, au seul nom primitif de sa famille, l'appelait Louis Capet. Le roi se montra plus sensible à cette dégradation du nom de sa race qu'à la dégradation de ses autres titres; il eut un mouvement d'indignation à ce mot : « Messieurs, répondit-il, » Capet n'est point mon nom, c'est le nom d'un de

» mes ancêtres. J'aurais désiré qu'on m'eût laissé » mon fils au moins pendant les heures que j'ai passées à vous attendre. Au reste, ce traitement est » une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre » mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la » Convention, mais parce que mes ennemis ont la » force en main. » Il demanda à Cléry une redingote de couleur brune, qu'il revêtit par-dessus son habit; il prit son chapeau et il suivit le maire, qui marchait devant lui. Arrivé à la porte de la tour, le roi monta dans la voiture du maire. Les glaces baissées permettaient de voir dans l'intérieur. La voiture roula lentement dans les cours; le bruit des roues sur le pavé apprit à la reine et aux princesses que le roi était parti; les plateaux de chêne interposés entre le regard et le pied de la tour empêchaient les princesses de suivre des yeux le cortége. Elles le suivaient de l'oreille et du cœur. Elles restèrent à genoux devant la fenêtre pendant tout le temps de l'absence du roi, les mains jointes, le front sur la pierre, demandant pour lui le courage, le sang-froid, la présence d'esprit dont il avait besoin au milieu de ses ennemis.

IV.

Paris, ce jour-là, était un camp sous les armes; l'aspect des baïonnettes et du canon comprimait tout, jusqu'à la curiosité! Le mouvement de la vie sem-

blait suspendu. Tous les postes étaient doublés. Un appel était fait, toutes les heures, pour s'assurer de la présence des gardes nationaux. Un piquet de deux cents baïonnettes veillait dans la cour de chacune des quarante-huit sections. Une réserve avec du canon campait dans les Tuileries. De fortes patrouilles échangeaient leur qui-vive sur toutes les places et dans toutes les rues.

L'escorte rassemblée le matin au Temple était un corps d'armée tout entier, composé de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Un escadron de gendarmerie nationale à cheval marchait en tête du cortége. Trois pièces de canon avec leurs caissons roulaient derrière. La voiture du roi suivait ces canons. Elle était flanquée d'une double colonne d'infanterie, qui marchait entre les roues et les maisons; un régiment de cavalerie de ligne formait l'arrière-garde, suivie encore de trois pièces de canon. Chacun des soldats qui composaient ce jour-là la force armée de Paris, avait été choisi et désigné par la commune, sur les renseignements des chefs. Les fusiliers portaient seize cartouches dans leur giberne. Prêts au feu, les bataillons ou escadrons de l'escorte marchaient à une distance telle les uns des autres, qu'à la première alarme ils avaient l'espace nécessaire pour se former en bataille. Les citoyens désœuvrés étaient rudement écartés de la voie publique et renvoyés à leurs travaux. Les allées d'arbres qui encais-

sent les boulevards, les portes et les fenêtres des maisons étaient encombrées de têtes. Tous les regards cherchaient le roi. Le roi lui-même regardait la foule, soit que ses yeux, longtemps sevrés de la vue des hommes assemblés, éprouvassent une jouissance machinale à revoir ce mouvement et cette vie, soit qu'il cherchât dans la physionomie de ce peuple quelque signe d'intérêt ou d'attendrissement. Sa figure, altérée par tant de mois de souffrances et de réclusion, frappait le peuple sans l'attendrir. L'ombre du Temple avait imprimé à son teint ce ton livide, qui semble un reflet des cachots. Sa barbe, qu'il avait été forcé de laisser croître depuis qu'on lui avait enlevé tous les instruments tranchants de toilette, hérissait son menton, ses joues et ses lèvres de poils blonds, touffus, rebroussés, qui enlevaient toute expression et même toute mélancolie à sa bouche. Sa vue basse flottait égarée et éblouie sur la foule, comme un regard qui cherche en vain un front ami pour se poser. La grosseur précoce de sa taille, amincie au feu de ses inquiétudes et de ses veilles, s'était changée en maigreur. Ses joues décharnées retombaient en plis sur son collet. Ses habits, trop larges désormais pour sa taille, glissaient de ses épaules et ressemblaient à des habits d'emprunt jetés par la charité publique sur le corps d'un misérable. Tout son aspect semblait calculé par la haine ou combiné par le hasard, pour présenter aux regards du peu-

ple quelque chose de rude et de repoussant, plutôt que de triste et d'attendrissant. C'était le spectre de la royauté conduit au supplice, costumé pour laisser en passant son empreinte et son souvenir dans la foule.

V.

Le cortége suivit le boulevard, la rue des Capucines et la place Vendôme pour se rendre à la salle de la Convention. Un profond silence régnait dans la foule. Chacun semblait recueillir son émotion et sa respiration dans sa poitrine. On sentait qu'une grande heure de la destinée passait sur la France. Le roi paraissait plus impassible que le peuple. Il regardait et reconnaissait les quartiers, les rues, les monuments; il les nommait à haute voix au maire. En passant devant les portes Saint-Denis et Saint-Martin, il demanda lequel de ces deux arcs de triomphe devait être abattu par ordre de la Convention.

Arrivé dans la cour des Feuillants, Santerre descendit de cheval et, debout à la portière, posa la main sur l'avant-bras du prisonnier et le conduisit à la barre de la Convention.

« Citoyens des tribunes, dit le président, Louis » est à la barre. Vous allez donner une grande leçon » aux rois, un grand et utile exemple aux nations. » Souvenez-vous du silence qui accompagna Louis

» ramené de Varennes, silence précurseur du juge-
» ment des rois par les peuples. »

Le roi s'assit en face du fauteuil et dans la même enceinte où il était venu jurer la constitution. On fit lecture de l'acte d'accusation : c'était la longue énumération de tous les griefs que les factions de la Révolution avaient successivement élevés contre la couronne, en y comprenant leurs propres actes, depuis les journées des 5 et 6 octobre à Versailles jusqu'à la journée du 10 août. Toutes les tentatives de résistance du roi au mouvement qui précipitait la monarchie étaient appelées conspirations, toutes ses faiblesses étaient appelées trahisons ; c'était bien plus l'acte d'accusation de son caractère et des circonstances que l'acte d'accusation de ses crimes. Il n'y avait que sa nature de coupable. Mais le temps trop lourd pour tous, on le rejetait tout entier sur lui. Il payait pour le trône, pour l'aristocratie, pour le sacerdoce, pour l'émigration, pour La Fayette, pour les Girondins, pour les Jacobins eux-mêmes. C'était l'homme émissaire des temps antiques inventé pour porter les iniquités de tous.

A mesure qu'on déroulait devant lui ce tableau des fautes de son règne, et qu'on remuait le sang du Champ-de-Mars, du 20 juin et du 10 août, pour en détourner la responsabilité sur lui seul, quelques-uns des conspirateurs de ces journées répandus parmi ses juges, tels que Péthion, Barbaroux, Lou-

vet, Carra, Marat, Danton, Legendre, ne pouvaient s'empêcher de rougir et de baisser les yeux. Leur conscience leur disait intérieurement qu'il y avait pudeur à déclarer auteur de ces attentats celui qui en avait été la victime. Ils se vantaient hautement quelques jours avant d'avoir ourdi ces conspirations contre le trône. Mais le sentiment du droit est si fort parmi les hommes, que, même quand ils le violent, ils en affectent encore l'hypocrisie, et que les conspirateurs les plus avoués, non contents d'avoir la victoire, veulent encore avoir la légalité de leur côté.

VI.

Le roi écouta cette lecture dans l'attitude d'une impassible attention. Seulement à deux ou trois passages où l'accusation dépassait les bornes de l'injustice et de la vraisemblance, et où on lui reprochait le sang du peuple si religieusement épargné par lui pendant tout son règne, il ne put s'empêcher de trahir, par un sourire amer et par un mouvement involontaire des épaules, l'indignation contenue qui l'agitait. On voyait qu'il s'attendait à tout, excepté à l'accusation d'avoir été un prince sanguinaire. Il leva les yeux au ciel et prit contre les hommes Dieu à témoin.

VII.

Barrère, qui présidait ce jour-là la Convention, résumant en quelques phrases chacun des textes raisonnés de l'accusation, procéda à l'interrogatoire du roi. Un des secrétaires de l'Assemblée, Valazé, s'approchant de la barre, plaçait à mesure sous les yeux de l'accusé toutes les pièces qui se rapportaient à l'affaire. Le président demandait au roi s'il reconnaissait ces pièces. C'est ainsi qu'on lui représenta tous les papiers concernant la *trahison* de Mirabeau et de La Fayette trouvés dans l'armoire de fer où il les avait enfouis lui-même; sa lettre confidentielle aux évêques pour désavouer l'acceptation de la constitution civile du clergé; d'autres lettres accusatrices signées de lui ou écrites en entier de sa propre main; enfin des notes secrètes de M. de Laporte, intendant de son trésor particulier, attestant l'emploi de sommes considérables pour corrompre les Jacobins, les tribunes de l'Assemblée, les faubourgs.

Louis XVI avait deux manières également nobles de se défendre : la première, c'était de refuser toute réponse et de s'envelopper dans l'inviolabilité du roi ou dans la résignation du vaincu; la seconde, c'était d'avouer hautement les efforts qu'il avait faits et qu'il avait dû faire pour modérer les grands chefs de parti de la Révolution et les ranger du côté de la

royauté menacée, que son sang, son rang, son serment à la constitution l'obligeaient de défendre, puisque la royauté faisait elle-même partie de cette constitution. Le roi le pouvait d'autant plus qu'aucune des pièces de l'armoire de fer ne prouvait directement un concert avec les puissances étrangères contre la France. Il ne trouva dans sa présence d'esprit ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes de réponse, qui, s'ils n'eussent pas sauvé sa vie, auraient du moins préservé sa dignité. Au lieu de répondre en roi par le silence, ou en homme d'État par l'aveu hardi et raisonné de ses actes, il répondit en inculpé qui dispute l'aveu des faits. Il nia les notes, les lettres, les actes; il nia jusqu'à l'armoire de fer, qui, scellée par lui-même, s'était ouverte pour révéler ses secrets. L'angoisse de son esprit ne lui laissa pas le temps de délibérer sur ce qu'exigeait de lui sa royauté; peut-être l'entraînement d'une première dénégation le conduisit-il à tout nier, après avoir nié quelque chose, pour ne pas être convaincu en face de déguisement, ou plutôt pour ne pas compromettre ses serviteurs par ses aveux. Il voulut aussi sans doute réserver à ses défenseurs la liberté entière de leurs paroles. Enfin il pensa à sa femme, à sa sœur, à ses enfants plus qu'il ne convenait peut-être dans un pareil moment. Il décolora ainsi sa défense. De ce jour il ne fut plus un roi qui luttait avec un peuple, il fut un accusé qui

contestait avec des juges, et qui laissait intervenir des avocats entre la majesté du trône et la majesté de l'échafaud.

VIII.

Santerre, après l'interrogatoire, reprit le roi par le bras et le conduisit dans la salle d'attente de la Convention, accompagné de Chambon et de Chaumette. La longueur de la séance et l'agitation de son âme avaient épuisé les forces de l'accusé. Il chancelait d'inanition. Chaumette lui demanda s'il voulait prendre quelque aliment. Le roi refusa. Un moment après, vaincu par la nature et voyant un grenadier de l'escorte offrir au procureur de la commune la moitié d'un pain, Louis XVI s'approcha de Chaumette et lui demanda, à voix basse, un morceau de ce pain. « Demandez à haute voix ce que vous » désirez, lui répondit Chaumette en se reculant » comme s'il eût craint le soupçon même de la pitié. » — Je vous demande un morceau de votre pain, » reprit le roi en élevant la voix. — Tenez, rompez » à présent, lui dit Chaumette, c'est un déjeuner » de Spartiate. Si j'avais une racine, je vous en » donnerais la moitié. »

On annonça la voiture. Le roi y remonta, son morceau de pain encore à la main; il n'en mangea que la croûte. Embarrassé du reste et craignant que, s'il le jetait par la portière, on ne crût que son geste

était un signal, ou qu'il avait caché un billet dans la mie de pain, il remit le reste à Colombeau, substitut de la commune, assis en face de lui dans la voiture. Colombeau jeta le pain dans la rue. « Ah! » dit le roi, c'est mal de jeter ainsi le pain dans un » moment où il est si rare. — Et comment savez- » vous qu'il est rare? lui demanda Chaumette. — » Parce que celui que je mange sent la poussière. » — Ma grand'mère, reprit Chaumette avec une fa- » miliarité joviale, me disait dans mon enfance : » Ne jetez jamais une miette de pain, car vous ne » sauriez en faire pousser autant. — Monsieur Chau- » mette, dit en souriant le roi, votre grand'mère » avait du bon sens, le pain vient de Dieu. » La conversation fut ainsi sereine et presque enjouée pendant le retour.

Le roi comptait et nommait toutes les rues. « Ah! » voici la rue d'Orléans, s'écria-t-il en la traversant. » — Dites la rue de l'Égalité, reprit rudement Chau- » mette. — Oui, oui, dit le roi, à cause de.... » Il n'acheva pas et resta un moment morne et silencieux.

Un peu plus loin, Chaumette, qui n'avait rien pris depuis le matin, se trouva mal dans la voiture. Le roi rendit quelques soins à son accusateur. « C'est » sans doute, lui dit-il, le mouvement de la voiture » qui vous incommode. Avez-vous jamais éprouvé » le roulis d'un vaisseau? — Oui, répondit Chau-

» mette, j'ai fait la guerre sous l'amiral Lamotte-» Piquet. — Ah! dit le roi, c'était un brave homme » que Lamotte-Piquet! » Pendant que l'entretien se continuait ainsi dans l'intérieur de la voiture, les hommes de la halle au blé et les charbonniers, formés en bataillons, chantaient autour des roues les couplets les plus meurtriers de la *Marseillaise :*

Tyran! qu'un sang impur abreuve nos sillons!

De longs cris de *Vive la Révolution!* s'élevaient à l'approche du cortége du sein de la foule, et se prolongeant sur toute la ligne jusqu'à la Bastille, ne formaient qu'un cri des Tuileries au Temple. Le roi affectait de ne pas entendre ces augures de mort. En rentrant dans la cour du Temple il leva les yeux et regarda tristement et longtemps les murs de la tour et les fenêtres de l'appartement de la reine, comme si son regard, intercepté par les planches et les barreaux, avait pu communiquer ses pensées à ceux qu'il aimait. Le maire le reconduisit dans sa chambre et lui signifia de nouveau le décret de la Convention qui ordonnait sa séparation et son isolement absolu de sa famille. Le prince supplia le maire de faire révoquer un ordre si cruel. Il obtint du moins que l'on informât la reine de son retour. Chambon accorda ce qui dépendait de lui. Le valet de chambre Cléry, laissé au roi, eut une dernière communication avec les princesses, et leur transmit les détails

que son maître lui avait confiés sur son interrogatoire. Cléry donna à la reine l'assurance de l'intervention active des cabinets étrangers pour sauver le roi; il laissa espérer que la peine se bornerait à la déportation en Espagne, pays qui n'avait pas déclaré la guerre à la France. « A-t-on parlé de la reine? » demanda avec anxiété madame Élisabeth. Cléry lui répondit qu'elle n'avait pas été nommée dans l'acte d'accusation. « Ah! » répondit la princesse comme soulagée d'un poids d'inquiétude, « peut-être regar» dent-ils le roi comme une victime nécessaire à » leur sûreté; mais la reine! mais ces pauvres en» fants! quels obstacles peuvent faire ces vies à leur » ambition!... » Dans cette entrevue dérobée aux injonctions de la commune, Cléry convint avec les princesses des rapports furtifs que la généreuse complicité d'un gardien, nommé Turgy, ménagerait entre les prisonniers. Des vêtements, des meubles, du linge, demandés ou envoyés d'un étage à l'autre, firent les chiffres secrets de cette correspondance au moyen desquels le roi connaîtrait l'état de l'âme et du corps des princesses, des enfants, et les princesses, de leur côté, apprendraient les principaux actes du procès du roi. Ce prince, après ces précautions prises, qui consolèrent un peu son cœur, soupa et se coucha, mais sans cesser de tourner ses regards vers la place d'où l'on avait enlevé le lit de son fils, et de le redemander aux commissaires.

IX.

Cependant, le roi à peine sorti de la Convention, Péthion et Treilhard avaient obtenu qu'on lui permît, comme à tout accusé, de se choisir deux défenseurs. En vain Marat, Duhem, Billaud-Varennes, Chasles avaient protesté par leurs clameurs contre ce droit de la défense, demandant audacieusement une exception à l'humanité contre le *tyran rebelle à la nation;* en vain Thuriot s'était-il écrié : « Il faut que » le tyran porte sa tête sur l'échafaud! » la Convention s'était soulevée presque unanimement contre cette impatience de bourreau et avait gardé la dignité de juge. Quatre de ses membres, Cambacérès, Thuriot, Dupont de Bigorre et Dubois de Crancé, furent chargés de porter au Temple le décret qui permettait au roi de se choisir un conseil de défense. La loi autorisait l'accusé à le composer de deux défenseurs.

Le roi choisit les deux plus célèbres avocats de Paris : MM. Tronchet et Target. Il donna lui-même aux commissaires l'adresse de la maison de campagne qu'habitait Tronchet. Il déclara ignorer la demeure de Target. Ces noms rapportés dans la même séance à la Convention, le ministre de la justice Garat fut chargé de notifier aux deux défenseurs le choix que le roi avait fait d'eux pour ce dernier ministère de dévouement et de salut.

Tronchet, avocat formé aux luttes politiques par les orages de l'Assemblée constituante, dont il avait été un membre laborieux, accepta, sans hésiter, la mission glorieuse qui tombait du cœur d'un proscrit sur son nom.

Target, parole sonore mais âme pusillanime, s'effraya du danger de paraître en complicité même avec la dernière pensée d'un mourant. Il écrivit à la Convention une lettre cruelle et lâche dans laquelle il écartait de lui avec une peur visible une tâche à laquelle ses principes, disait-il, ne lui permettaient pas de s'attendre.

Plusieurs noms s'offrirent pour remplacer Target. Le roi choisit Desèze, avocat de Bordeaux, établi à Paris. Le jeune Desèze dut à ce choix, dont il était digne, car il en était fier, la célébrité d'une longue vie, la première magistrature de la justice sous un autre règne et l'illustration perpétuée de son nom dans sa race.

Mais ces deux hommes n'étaient que les avocats du roi. Il lui fallait un ami. Pour la consolation de ses derniers jours et pour la gloire du cœur humain, cet ami se trouva.

X.

Il y avait alors dans une solitude près de Paris un vieillard du nom de Lamoignon, nom illustre et consulaire dans les hautes magistratures de l'ancienne monarchie. Les Lamoignon étaient de ces familles parlementaires qui s'élevaient de siècle en siècle, par de longs services rendus à la nation, jusqu'aux premières fonctions du royaume, et non par les faveurs des cours ou par les caprices des rois. Ces familles conservaient ainsi dans leurs opinions et dans leurs mœurs quelque chose de populaire qui les rendait secrètement chères à la nation, et qui les faisait ressembler plutôt aux grandes familles patriciennes des républiques qu'aux familles militaires ou parvenues des monarchies. Le faible reste de liberté que les mœurs laissaient subsister dans l'ancienne monarchie, reposait en entier sur cette caste. Seuls, ces magistrats rappelaient de temps en temps aux rois, dans des représentations respectueuses, qu'il y avait encore une opinion publique. C'était l'opposition héréditaire du pays.

Ce vieillard, du nom de Malesherbes, âgé de soixante-quatorze ans, avait été deux fois ministre de Louis XVI. Ses ministères avaient été de peu de durée, payés d'ingratitude et d'exils, non par le roi, mais par la haine du clergé, de l'aristocratie et des

cours. Libéral et philosophe, Malesherbes était un de ces précurseurs qui devancent, dans un régime d'arbitraire et d'abus, l'application des règles de justice et de raison que les idées appellent, mais auxquelles résistent les choses. Si de tels hommes étaient toujours à la tête des gouvernements, il y aurait à peine besoin de lois. Ils sont eux-mêmes des lois, car ils sont la lumière, la justice et la vertu d'un temps.

Élève de Jean-Jacques Rousseau, ami de Turgot, qui avait porté le premier la philosophie dans l'administration, Malesherbes s'était fait chérir des philosophes du dix-huitième siècle en favorisant, comme directeur-général de la librairie, l'introduction de l'*Encyclopédie,* cet arsenal des idées nouvelles, en France. Sous une législation de ténèbres légales et de censure, Malesherbes avait hardiment trahi les abus régnants en se déclarant le complice de la lumière. L'Église et l'aristocratie ne lui avaient pas pardonné. Il était un de ces noms qu'on accusait le plus d'avoir sapé la religion et le pouvoir en croyant saper la superstition et la tyrannie. Le fond de son cœur était en effet républicain, mais ses mœurs et ses sentiments étaient encore monarchiques. Exemple vivant de cette contradiction intérieure qui existe dans ces hommes nés, pour ainsi dire, aux frontières des révolutions, dont les idées sont d'un temps et dont les habitudes d'esprit sont d'un autre. Le républicanisme

de Malesherbes était à la république du moment ce que l'idée philosophique du sage est aux mouvements tumultueux d'un peuple. Sa théorie tremblait et s'indignait devant la réalisation. Il ne désavouai pas les doctrines de sa vie, mais il se voilait le visage pour ne pas contempler leurs excès. Les malheurs du roi lui arrachaient des larmes amères. Ce prince avait été l'espérance et quelquefois l'illusion de Malesherbes. Témoin et confident de ses vœux pour le bonheur du peuple et pour la réforme de la monarchie, Malesherbes avait cru voir dans le roi jeune un de ces souverains réformateurs qui abdiquent d'eux-mêmes le despotisme, qui prêtent leur force aux révolutions pour les accomplir et les modérer, et qui légitiment la royauté par les bienfaits qu'ils font découler de l'âme d'un roi honnête homme. Ministre un moment, Malesherbes avait perdu sa place sans perdre son attachement pour le roi. Il sentait que l'influence de la cour lui avait arraché son élève, mais lui avait laissé un secret ami dans son maître. Du fond de son exil, il l'avait suivi des yeux depuis les états-généraux jusqu'au cachot du Temple. Une correspondance secrète, à rares intervalles, avait porté à Louis XVI les souvenirs, les vœux, les commisérations de son ancien serviteur. A la nouvelle du procès du roi, Malesherbes avait quitté sa retraite à la campagne et avait écrit à la Convention. Le président Barrère lut sa lettre à l'Assemblée :

« Citoyen président, disait M. de Malesherbes, » j'ignore si la Convention donnera à Louis XVI un » conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera » le choix. Dans ce cas, je désire que Louis XVI » sache que s'il me choisit pour cette fonction, je » suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas » de faire part à la Convention de mon désir; car je » suis bien éloigné de me croire un personnage as- » sez important pour qu'elle s'occupe de moi. Mais » j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut » mon maître, dans le temps où cette fonction était » ambitionnée par tout le monde. Je lui dois le même » service lorsque c'est une fonction que bien des » gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un » moyen de lui faire connaître mes dispositions, je » ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. » J'ai pensé que, dans la place que vous occupez, » vous auriez plus de moyens que personne de lui » faire passer cet avis. »

Au nom de Malesherbes la Convention tout entière éprouva cette commotion électrique que donne aux hommes assemblés le nom d'un homme de bien, et ce frémissement qui parcourt la foule à l'aspect d'un acte de courage et de vertu. La haine elle-même reconnut les saints droits de l'amitié dans la demande de M. de Malesherbes. Cette demande fut accordée. Quelques membres protestèrent contre le système de lenteurs que les formalités du procès allaient perpé-

tuer entre le coupable et l'échafaud. « On veut par » ces ajournements prolonger cette affaire pendant » un mois, dit Thuriot. — Les rois, s'écrie Legen- » dre, n'ajournent pas leurs vengeances contre les » peuples, et vous ajourneriez la justice du peuple » contre un roi ! — Il faut briser le buste de Brutus, » continua Billaud-Varennes en montrant du geste la statue de ce Romain, « car il n'a pas balancé comme » nous à venger un peuple d'un tyran ! »

XI.

Malesherbes, introduit le jour même dans la tour où gémissait son maître, fut forcé d'attendre dans le dernier guichet; les commissaires de la commune chargés d'empêcher l'introduction furtive de toute arme qui pourrait soustraire le roi par le suicide à l'échafaud, l'arrêtèrent longtemps dans cette pièce. Le nom et l'aspect du vieillard inspirèrent quelque pudeur aux gardiens. Il se fouilla lui-même devant eux. Il n'avait sur lui que quelques pièces diplomatiques et le journal des séances de la Convention. Dorat-Cubières, membre de la commune, homme plus vaniteux que cruel, fanfaron de liberté, écrivain de boudoirs, déplacé dans les tragédies de la Révolution, était de service dans l'antichambre du roi. Dorat-Cubières connaissait M. de Malesherbes et révérait en lui un philosophe que Voltaire, son

maître, avait signalé souvent à la reconnaissance des sages. Il fit approcher le vieillard du foyer de la cheminée et s'entretint familièrement avec lui. « Malesherbes, lui dit-il, vous êtes l'ami de Louis XVI, » comment pouvez-vous lui apporter des journaux » où il verra toute l'indignation du peuple exprimée » contre lui? — Le roi n'est pas un homme comme » un autre, répondit M. de Malesherbes; il a une » âme forte, il a une foi qui l'élève au-dessus de » tout. — Vous êtes un honnête homme, vous, re» prit Cubières, mais si vous ne l'étiez pas, vous » pourriez lui porter une arme, du poison, lui con» seiller une mort volontaire! » La physionomie de M. de Malesherbes trahit à ces mots une réticence qui semblait indiquer en lui la pensée d'une de ces morts antiques qui enlevaient l'homme à la fortune et qui le rendaient, dans les extrémités du sort, son propre juge et son propre libérateur; puis, comme se reprenant lui-même de sa pensée : « Si le roi, » dit-il, était de la religion des philosophes, s'il était » un Caton ou un Brutus, il pourrait se tuer. Mais » le roi est pieux, il est chrétien; il sait que sa reli» gion lui défend d'attenter à sa vie, il ne se tuera » pas. » Ces deux hommes échangèrent à ces mots entre eux un regard d'intelligence et se turent comme réfléchissant en eux-mêmes laquelle de ces deux doctrines était la plus courageuse et la plus sainte : de celle qui permet de se dérober au sort,

ou de celle qui ordonne de subir sa destinée en l'acceptant.

La porte de la chambre du roi s'ouvrit. Malesherbes s'avança, incliné et d'un pas chancelant, vers son maître. Louis XVI était assis auprès d'une petite table. Il tenait à la main et lisait avec recueillement un volume de *Tacite,* cet évangile romain des grandes morts. A l'aspect de son ancien ministre, le roi rejeta le livre, se leva et s'élança les bras ouverts et les yeux mouillés vers le vieillard : « Ah! lui dit-» il en le serrant dans ses bras, où me retrouvez-» vous! et où m'a conduit ma passion pour l'amé-» lioration du sort de ce peuple que nous avons tant » aimé tous les deux! Où venez-vous me chercher? » Votre dévouement expose votre vie et ne sauvera » pas la mienne! »

Malesherbes exprima au roi, en pleurant sur ses mains, le bonheur qu'il éprouvait à lui consacrer un reste de vie et à lui montrer dans les fers un attachement toujours suspect dans les palais. Il essaya de rendre au prisonnier l'espérance dans la justice de ses juges et dans la pitié d'un peuple lassé de le persécuter. « Non, non, répondit le roi; ils me feront » mourir, j'en suis sûr, ils en ont le pouvoir et la » volonté. N'importe, occupons-nous de mon procès » comme si je devais le gagner; et je le gagnerai en » effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans » tache. »

XII.

Tronchet et Desèze, introduits tous les jours au Temple avec Malesherbes, préparèrent les éléments de la défense. Le roi, parcourant avec eux les textes d'accusation et les différentes circonstances de son règne qui réfutaient dans sa pensée l'accusation, passait de longues heures à dérouler à ses défenseurs sa vie publique. Tronchet et Desèze venaient à cinq heures et se retiraient à neuf. M. de Malesherbes, devançant l'heure de ces séances, était introduit tous les matins chez le roi. Il apportait au prince les papiers publics, les lisait avec lui et préparait le travail du soir.

C'est dans ces entretiens particuliers, entre le prince et le philosophe, que l'âme du roi s'attendrissait et s'épanchait en liberté; l'amitié de Malesherbes changeait quelquefois ces épanchements en espérances, toujours en consolations. La rudesse des commissaires de la commune suspendait souvent ces entretiens en exigeant que la porte de la chambre du roi restât ouverte pour qu'ils pussent entendre la conversation. Le roi et le vieillard se retiraient alors dans le fond de la tourelle et, refermant la porte sur eux, échappaient à l'odieuse inquisition de ces hommes qui cherchaient des crimes entre l'oreille de la victime et la bouche du consolateur.

Le soir, quand M. de Malesherbes, Tronchet et Desèze s'étaient retirés, le roi lisait seul les discours prononcés pour ou contre lui, la veille, à la Convention. On eût cru, à l'impartialité de ses observations, qu'il lisait l'histoire d'un règne lointain. « Comment » pouvez-vous lire de sang-froid ces invectives? lui » demandait un jour Cléry. — J'apprends jusqu'où » peut aller la méchanceté des hommes, répondit le » roi. Je ne croyais pas qu'il pût en exister de sem- » blables. » Et il s'endormit.

Un peloton de fil, dans lequel était roulé un papier où des piqûres d'aiguille figuraient les lettres, servait aux princesses à correspondre avec le captif. Turgy, qui faisait à la fois le service de table chez le roi et chez la reine, cachait le peloton dans une armoire de la salle à manger. Là, Cléry trouvait et remettait à la place le peloton qui renfermait les réponses du roi. Ainsi les mêmes espérances et les mêmes craintes, glissant à travers les murs, palpitaient à la fois dans les deux étages et confondaient en une même pensée les âmes des prisonniers.

Plus tard, une ficelle, à l'extrémité de laquelle était attaché un billet, glissait de la main du roi dans l'abat-jour en forme d'entonnoir qui garnissait la fenêtre de la reine, placée directement au-dessous de la sienne, et remontait chargée des confidences et des tendresses de sa femme et de sa sœur.

Depuis qu'il était isolé, le roi avait refusé de

descendre pour respirer l'air au jardin. « Je ne puis » me résoudre à sortir seul, disait-il ; la promenade » ne m'était douce que quand j'en jouissais avec ma » femme et mes enfants. » Le 19 décembre, il dit, à l'heure du déjeuner, à Cléry, devant les quatre municipaux de garde : « Il y a quatorze ans, vous fûtes » plus matinal qu'aujourd'hui. » Un sourire triste révéla à Cléry le sens de ces paroles. Le serviteur attendri se tut pour ménager la sensibilité d'un père. « C'est le jour, poursuivit le roi, où naquit ma fille ! » Aujourd'hui, son jour de naissance ! être privé de » la voir ! » Des larmes roulèrent sur son pain. Les municipaux, muets et attendris, semblèrent respecter ce souvenir des jours heureux, qui traversait la prison comme pour la rendre plus sombre.

XIII.

Le lendemain, Louis se renferma seul dans son cabinet et il écrivit longtemps. C'était son testament, suprême adieu à l'espérance. De ce jour, il n'espéra plus que dans l'immortalité. Il léguait en paix tout ce qu'il avait à léguer dans son âme : sa tendresse à sa famille, sa reconnaissance à ses serviteurs, son pardon à ses ennemis. Après cet acte, il parut plus calme. Il avait signé en chrétien la dernière page de sa destinée.

« Moi, » disait en termes textuels mais plus étendus

cette confession posthume où l'homme semble parler d'une autre vie, « moi, Louis XVI du nom, roi de » France, renfermé depuis quatre mois avec ma fa» mille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux » qui étaient mes sujets, et privé de toute communi» cation quelconque depuis onze jours, même avec » ma famille; impliqué de plus dans un procès dont » il est impossible de prévoir l'issue à cause des » passions des hommes : n'ayant que Dieu pour té» moin de mes pensées et à qui je puisse m'adres» ser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières » volontés et mes sentiments. Je laisse mon âme à » Dieu mon créateur. Je le prie de la recevoir dans » sa miséricorde. Je meurs dans la foi de l'Église et » dans l'obéissance d'esprit à ses décisions. Je prie » Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cher» ché à les reconnaître scrupuleusement, à les dé» tester et à m'humilier devant lui.... Je prie tous » ceux que je pourrais avoir offensés involontaire» ment (car je ne me souviens pas d'avoir fait sciem» ment aucune offense à personne) de me pardonner » le mal qu'ils croient que je puis leur avoir fait.... » Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs » prières aux miennes.... Je pardonne de tout mon » cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis sans » que je leur en aie donné aucun motif, et je prie » Dieu de leur pardonner de même qu'à ceux qui » par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu,

» m'ont fait beaucoup de mal... Je recommande à » Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes » tantes, mes frères et tous ceux qui me sont atta- » chés par les liens du sang ou de quelque autre » manière que ce puisse être. Je prie Dieu particu- » lièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma » femme, mes enfants, ma sœur, qui souffrent de- » puis longtemps avec moi; de les soutenir par sa » grâce s'ils viennent à me perdre et tant qu'ils res- » teront dans ce monde périssable...

» Je recommande mes enfants à ma femme, je » n'ai jamais douté de sa tendresse pour eux. Je lui » recommande surtout de ne leur faire regarder les » grandeurs de ce monde, s'ils sont condamnés à » les éprouver, que comme des biens dangereux et » passagers, et de tourner leurs regards vers la » seule gloire solide et durable de l'éternité... Je » prie ma sœur de continuer sa tendresse à mes » enfants, et de leur tenir lieu de mère s'ils avaient » le malheur de perdre leur mère véritable... Je » prie ma femme de me pardonner tous les maux » qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je » pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre » union; comme elle peut être sûre que je n'emporte » rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose » à se reprocher.

» Je recommande bien à mes enfants, après ce » qu'ils doivent à Dieu, qui passe avant tout, de

» rester toujours unis entre eux, soumis et obéis-
» sants à leur mère, reconnaissants de toutes les
» peines qu'elle prend pour eux et en mémoire de
» moi... Je les prie de regarder ma sœur comme
» une seconde mère...

» Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur
» de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier
» au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier
» toute haine et tout ressentiment, et nommément
» ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins
» que j'éprouve. Qu'il se souvienne qu'on ne peut
» faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant
» les lois; mais en même temps qu'un roi ne peut
» faire respecter les lois et opérer le bien qui est
» dans son cœur qu'autant qu'il a en main l'autorité
» nécessaire, et qu'autrement, étant contrarié dans
» ses actes et n'inspirant pas de respect, il est plus
» nuisible qu'utile!... Qu'il songe que j'ai contracté
» une dette sacrée envers les enfants de ceux qui
» ont péri pour moi et de ceux qui sont malheureux
» à cause de moi!... Je lui recommande MM. Hue
» et Chamilly, que leur véritable attachement pour
» moi avait portés à s'enfermer dans ce triste séjour.
» Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel
» j'ai à me louer depuis qu'il est avec moi; comme
» c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je
» prie la commune de lui remettre mes vêtements,
» mes livres, ma montre, ma bourse et les autres

» petits meubles qui m'ont été enlevés et déposés au » conseil de la commune... Je pardonne à mes gar» diens les mauvais traitements et les gênes dont ils » ont cru devoir user envers moi... J'ai trouvé parmi » eux quelques âmes sensibles et compatissantes. » Que ceux-là jouissent dans leur cœur de la tran» quillité que doit leur donner leur façon de pen» ser!... Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et » Desèze de recevoir ici tous mes remercîments et » l'expression de ma sensibilité pour tous les soins » et pour toutes les peines qu'ils se sont donnés » pour moi...

» ...Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à » paraître devant lui, que je ne me reproche aucun » des crimes qui sont avancés contre moi!...

» Fait double à la tour du Temple, le 25 dé» cembre 1792.

» Louis. »

XIV.

Ainsi cette âme, en s'ouvrant dans son dernier examen au jour scrutateur de l'immortalité, ne lisait rien dans ses pensées les plus secrètes qu'intention honnête, tendresse et pardon. L'homme et le chrétien étaient sans tache. Tout le crime ou plutôt tout le malheur était dans la situation. Ce papier, empreint de ses tendresses, trempé de ses larmes et

bientôt de son sang, était l'irrécusable témoignage que sa conscience portait d'elle-même devant Dieu. Quel peuple n'eût adoré un tel homme, si cet homme n'eût pas été un roi? Mais quel peuple, de sang-froid, n'eût absous un tel roi, qui savait lui-même tant pardonner et tant aimer? Ce testament, le plus grand acte de la vie de Louis XVI parce qu'il fut l'acte de son âme seule, jugeait plus infailliblement sa vie et son règne que le jugement inflexible porté bientôt par des hommes irrités. En se dévoilant ainsi lui-même à l'avenir, Louis accusait involontairement la dureté des temps qui allaient le condamner au supplice. Il croyait avoir pardonné, et, par la sublimité même de sa douceur, il s'était à jamais vengé!

XV.

Le même jour ses défenseurs vinrent lui présenter le plan complet de sa défense. Malesherbes et le roi lui-même avaient fourni les documents de fait, Tronchet les arguments de droit. Desèze avait rédigé le plaidoyer. Desèze lut cette défense. La péroraison s'adressait à l'âme du peuple et s'efforçait de fléchir les juges par le tableau pathétique des vicissitudes de la famille royale. Cette apostrophe à la nation arracha des larmes des yeux de Malesherbes et de Tronchet. Le roi lui-même était ému de la pitié que son défenseur voulait inspirer à ses ennemis. Sa

fierté rougit cependant d'implorer d'eux une autre justice que la justice de leur conscience. « Il faut » retrancher cette péroraison, dit Louis à Desèze, » je ne veux point attendrir mes accusateurs! » Desèze résista; mais la dignité de sa mort appartient au mourant. Le défenseur céda. Quand il se fut retiré avec Tronchet, le roi, resté seul avec Malesherbes, parut obsédé d'une pensée secrète. « J'ai » une grande peine ajoutée à tant d'autres, dit-il à » son ami. Desèze et Tronchet ne me doivent rien; » ils me donnent leur temps, leur travail et peut- » être leur vie. Comment reconnaître un tel service! » Je n'ai plus rien; quand je leur ferais un legs, ce » legs ne serait pas acquitté. D'ailleurs, ce n'est pas » la fortune qui acquitte une telle dette! — Sire, » dit Malesherbes, leur conscience et la postérité se » chargeront de leur récompense. Mais vous pouvez » dès à présent leur en accorder une qu'ils estime- » ront à plus haut prix que vos plus riches faveurs » quand vous étiez heureux et puissant. — Laquelle? » demanda le roi. — Sire, embrassez-les! » Le lendemain, quand Desèze et Tronchet entrèrent dans la chambre du captif pour l'accompagner à la Convention, le roi en silence s'approcha d'eux, ouvrit ses bras et les tint longtemps embrassés. L'accusé et les défenseurs ne se parlèrent que par leurs sanglots. Le roi se sentit soulagé. Il avait donné tout ce qu'il avait, un serrement contre son cœur. Desèze et

Tronchet se sentirent payés. Ils avaient reçu tout ce qu'ils ambitionnaient : le salaire de larmes d'un malheureux abandonné de tous ses sujets, le geste de reconnaissance d'un mourant.

XVI.

Quelques instants après, Santerre, Chambon et Chaumette vinrent prendre le roi et le conduisirent pour la seconde fois, avec le même appareil de forces, à la Convention. La Convention le fit attendre près d'une heure, comme un client vulgaire, dans la salle qui précédait l'enceinte de ses délibérations. L'extérieur du roi était plus décent, son costume moins délabré qu'à son premier interrogatoire. Sa figure témoignait moins de l'habitation des cachots. Ses amis lui avaient conseillé de ne pas couper sa barbe, afin que la cruauté de ses geôliers écrite sur son visage excitât par les yeux l'indignation et l'intérêt du peuple. Le roi avait rejeté avec dédain ce moyen théâtral d'émotion en sa faveur. Il avait placé son droit à la compassion dans son âme et non dans ses habits. Les commissaires, sur sa demande, avaient consenti à remettre des ciseaux à Cléry pour raser son maître. Ses traits étaient reposés, ses yeux sereins. Plus fait pour la résignation que pour la lutte avec le sort, l'approche du malheur suprême grandissait Louis XVI.

Il se promena avec une attitude d'indifférence entre ses deux défenseurs au milieu des groupes de députés curieux qui sortaient de la salle pour le contempler. Il causait sans chaleur et sans trouble avec Malesherbes. Le vieillard, en lui répondant, s'étant servi du titre de Majesté, plus respectueux à mesure que la fortune était plus insolente, Treilhard entendit cette expression. S'avançant entre le roi et Malesherbes. « Qui vous donne, dit Treilhard à l'an- » cien ministre, la dangereuse audace de prononcer » ici des titres proscrits par la nation? — Le mépris » de la vie! » répondit dédaigneusement Malesherbes, et il continua la conversation.

XVII.

La Convention, ayant fait entrer le roi accompagné de ses défenseurs, écouta dans un religieux silence le discours de Desèze. On voyait à l'attitude de la Montagne qu'il n'y avait plus d'agitation parce qu'il n'y avait plus de doute. Les juges avaient la patience de la certitude. Ils donnaient une heure à ce roi, à qui, dans leur pensée, ils avaient déjà enlevé une vie. Desèze parla avec dignité mais sans éclat. Il garda le sang-froid de la raison devant l'ardeur d'une passion publique. Son plaidoyer, au niveau de ses devoirs de défenseur, ne s'éleva que dans quelques phrases au niveau de la circonstance.

Il discuta quand il fallait frapper. Il oublia qu'il n'y a d'autre conviction pour un peuple que ses émotions; que la témérité des paroles est, dans certains cas, la souveraine prudence, et qu'il n'y a dans les circonstances suprêmes qu'une éloquence désespérée qui puisse sauver, tout en risquant de tout perdre.

Ce fut une des fatalités attachées à la vie de Louis XVI de n'avoir pas trouvé, pour disputer ou pour reprocher sa mort au peuple, une de ces voix qui élèvent la pitié à la hauteur de l'infortune et qui font retentir de siècle en siècle les chutes des trônes, les catastrophes des empires et le contre-coup de la hache qui tranche la tête des rois, avec des paroles aussi hautes, aussi grandes, aussi solennelles que ces événements. Qu'un Bossuet, un Mirabeau, un Vergniaud se fussent rencontrés à la place de Desèze, Louis XVI n'eût pas été défendu avec plus de zèle, plus de prudence et plus de logique; mais leur parole, toute politique et non judiciaire, eût résonné comme une vengeance sur la tête des juges, comme un remords sur le cœur du peuple; et si la cause n'eût pas été gagnée devant le tribunal, elle était à jamais illustrée devant la postérité! Dans les causes qui ne sont pas d'un jour, c'est une faute de parler au temps; il faut parler à l'avenir, car c'est lui qui est le véritable juge. Louis XVI et ses défenseurs l'oublièrent trop. Toutefois, il resta de ce plaidoyer un mot sublime et qui résumait en une accusation

directe toute la situation : « Je cherche parmi vous » des juges, et je n'y vois que des accusateurs ! »

XVIII.

Le roi, qui avait écouté sa propre défense avec un intérêt qui semblait porter davantage sur son défenseur que sur lui-même, se leva quand Desèze eut fini de parler : « On vient de vous exposer, dit-il, » mes moyens de défense, je ne les renouvellerai » pas. En vous parlant peut-être pour la dernière » fois, je vous déclare que ma conscience ne me » reproche rien et que mes défenseurs ne vous ont » dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma con- » duite fût examinée publiquement; mais mon cœur » est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation » l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang » du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août » me soient attribués. J'avoue que les preuves mul- » tipliées que j'avais données dans tous les temps » de mon amour pour le peuple me paraissaient » m'avoir placé au-dessus de ce reproche, moi qui » me serais exposé moi-même pour épargner une » goutte du sang de ce peuple! » Il sortit après ces paroles.

« Qu'on le juge sans désemparer! demanda Ba- » zire. — L'appel nominal à l'instant même! s'écrie » Duhem; il est temps que la nation sache si elle a

» raison de vouloir être libre ou si c'est pour elle un
» crime! — Et moi, reprend Lanjuinais, je demande
» que nous rapportions le décret par lequel nous
» nous sommes constitués juges de Louis XVI! Voilà
» ma réponse à la proposition qu'on vous fait! Que
» Louis XVI soit jugé, oui, c'est-à-dire que la loi
» soit appliquée à son procès, que les formes salu-
» taires protectrices réservées à tous les citoyens lui
» soient octroyées comme à tout autre homme; mais
» qu'il soit jugé par la Convention nationale, qu'il
» soit jugé par les conspirateurs qui se sont déclarés
» eux-mêmes, à cette tribune, les auteurs de la
» journée du 10 août!... — A l'Abbaye! s'écrient
» les voix de la Montagne. — Vous vous déclarez
» trop ouvertement le partisan de la tyrannie! dit
» Thuriot. — C'est un royaliste! il a fait le procès
» du 10 août! vocifèrent ensemble Duhem, Legen-
» dre, Billaud, Duquesnoy. — Il va bientôt nous
» transformer en accusés et le roi en juge, observe
» ironiquement Julien. — Je dis, reprend Lanjuinais,
» que vous, les conspirateurs avoués du 10 août,
» vous seriez à la fois les ennemis, les accusateurs,
» le jury d'accusation, le jury de jugement et les
» juges!... — Faites-le taire! c'est la guerre civile
» qui parle! je demande à l'accuser, les preuves à
» la main! dit Choudieu. — Vous m'écouterez! re-
» prend Lanjuinais. — Non! non! à bas de la tri-
» bune! à la barre, à la barre des accusés! crient

» mille voix. — A l'Abbaye! à l'Abbaye! » leur répondent les voix des tribunes. Le silence se rétablit.

« Je n'ai point incriminé, reprend froidement » Lanjuinais, la conspiration du 10 août, je dis qu'il » y a de saintes conspirations contre la tyrannie; je » sais que ce Brutus, dont je vois là l'image, a été » un de ces illustres et saints conspirateurs; mais je » continue mon raisonnement et je dis : Vous ne » pouvez être juges de l'homme désarmé dont vous » vous vous êtes déclarés vous-mêmes les ennemis » mortels et personnels! vous ne pouvez être juges, » ayant tous, ou presque tous, déclaré d'avance votre » opinion, et quelques-uns avec une férocité scan- » daleuse » (des murmures de colère grondent de nouveau sur quelques bancs). « Il y a une loi natu- » relle, imprescriptible, positive, qui veut que tout » accusé soit jugé sous la protection des lois de son » pays. Si donc il est vrai que nous ne pouvons » rester juges; s'il est vrai que moi et plusieurs » autres nous aimons mieux mourir que de con- » damner à mort, en violant la justice, le plus » abominable des tyrans (une voix s'élève : Vous » aimez donc mieux le salut du tyran que le salut » du peuple?.... » Lanjuinais cherche des yeux l'interrupteur comme pour le remercier du fil qu'il lui tend). « J'entends parler du salut du peuple, » reprend Lanjuinais, c'est là l'heureuse transition » dont j'avais justement besoin. Ce sont donc des

» idées politiques que l'on vous appelle à discuter, » et non pas des idées judiciaires. J'ai donc eu » raison de vous dire que vous ne deviez pas siéger » ici comme juges, mais comme législateurs! La » politique veut-elle que la Convention soit désho- » norée? La politique veut-elle que la Convention » cède à l'orageuse versalité de l'opinion publique? » Certes, il n'y a qu'un pas, dans l'opinion publique, » de la haine et de la rage à l'amour et à la pitié! » Et moi je vous dis aussi : Pensez au salut du » peuple! Le salut du peuple veut que vous vous » absteniez d'un jugement qui créera d'affreuses » calamités pour la nation; d'un jugement qui servira » à vos ennemis dans les horribles conspirations » qu'ils trament contre vous! » Lanjuinais descend au milieu des murmures.

« On vous demande, répond Amar, quels seront » les juges? On vous dit : Vous êtes tous parties in- » téressées! Mais ne vous dira-t-on pas aussi que le » peuple français est partie intéressée parce que c'est » sur lui qu'ont porté les coups du tyran? A qui » donc faudra-t-il en appeler? Aux planètes sans » doute. — Non, à une assemblée de rois! » ajoute Legendre avec un éclat de rire qui retentit dans les tribunes. « Jugeons sans désemparer, répète » Duhem; quand les Autrichiens bombardaient Lille » au nom du tyran, ils ne désemparaient pas.

» — Trêve à ces déclamations, réplique Kersaint.

» nous sommes ses juges et non ses bourreaux! » Quelques membres, fatigués ou indécis, demandent l'ajournement de la discussion à une autre séance. Le président le met aux voix. La majorité le prononce. Quatre-vingts députés de la Montagne s'élancent de leurs bancs vers la tribune et menacent le président. Julien s'empare de la tribune aux applaudissements de la Montagne. — « On veut nous dissoudre, » dit Julien soutenu par les signes de tête de Robespierre et par les gestes de Legendre et de Saint-Just. « Oui, mais c'est vous! lui crie Louvet. » — On veut dissoudre la république, reprit Julien, » en attaquant la Convention dans ses bases. Mais, » nous, les amis du peuple, nous avons juré de » mourir pour la république et pour lui (la Mon- » tagne applaudit). J'habite les hauteurs, poursuit » Julien en montrant de la main les bancs élevés du » côté gauche, elles seront les Thermopyles du » peuple! — Oui, oui, nous y mourrons tous, » répondent en masse et en se levant, la main tendue vers Julien, les députés qui siégent sur la Montagne. Julien accuse le président de partialité et de connivence avec Malesherbes. Le président se justifie. L'ordre se rétablit. Quinette présente un projet de décret qui règle le mode de jugement du roi. Camille Desmoulins, Robespierre demandent à combattre ce projet.

Couthon se fait porter à la tribune. « Citoyens,

» dit-il, Capet est accusé de grands crimes; dans ma » conscience, il est convaincu. Accusé, il faut qu'il » soit jugé; car il est dans la justice éternelle que » tout coupable soit condamné. Par qui sera-t-il » jugé? Par vous, car la nation vous a constitués en » grand tribunal d'État. Vous n'avez pu vous créer » juges, mais vous l'êtes par la volonté suprême du » peuple. » Salles veut parler dans le sens de Lanjuinais, le tumulte couvre sa voix. « Je déclare, » s'écrie Salles, qu'on nous fait délibérer sous le » couteau! »

Péthion, repoussé trois fois par les vociférations de la Montagne et par les apostrophes de Marat, qui s'élance pour l'arracher de la tribune, parvient à se faire entendre. Aux premiers mots qu'il prononce : « Nous ne voulons pas d'opinion à la Péthion, lui » crie Duhem. — Nous n'avons pas besoin de ses » leçons, ajoute Legendre. — A bas le roi Jérôme » Péthion ! » hurlent ces mêmes tribunes qui, quatre mois avant, proclamaient Péthion le roi du peuple.

Barbaroux, Serres, Rebecqui, Duperret, tous les jeunes députés amis de Roland s'élancent vers les bancs de la Montagne, d'où partent les apostrophes contre Péthion. Les gestes, les menaces, les invectives s'entre-choquent : Nous en appelons au peuple! Nous en appelons aux départements ! Lâches ! brigands ! assassins ! royalistes ! Les mots ne suffisent plus à l'explosion des colères; les attitudes achèvent

les mots. Le président se couvre en signe de détresse de l'Assemblée. La Convention s'étonne, le silence renaît.

XIX.

Péthion reprend : « Est-ce ainsi, citoyens, que se » traitent les grands intérêts d'un empire? Est-ce » ainsi que pour des différences d'opinion entre nous » nous nous traitons mutuellement d'ennemis de la » liberté, de royalistes? N'avons-nous pas juré tous » que nous n'aurions plus de roi? Quel est celui qui » fausserait ses serments? Qui voudrait un roi? Nous » n'en voulons pas! — Non, non, personne! ja- » mais! » s'écrie en se levant la Convention tout entière. Le duc d'Orléans, au milieu d'un groupe de députés de la Montagne, prolonge plus longtemps que ses collègues ce serment de haine à la royauté, et agite son chapeau au-dessus de sa tête pour s'associer avec plus d'évidence à l'enthousiasme qui répudie les rois.

« Mais, poursuit Péthion, il ne s'agit ici ni de » prononcer sur la royauté abolie, ni sur le sort du » roi, car Louis Capet ne l'est plus, il s'agit de pro- » noncer sur le sort d'un homme. Vous vous êtes » établis ses juges, il faut que vous puissiez juger » avec une pleine conviction de faits. Les vrais amis » de la liberté et de la justice sont ceux qui veulent » examiner avant de juger! Plusieurs membres

» veulent, avec Lanjuinais, qu'on rapporte le décret » par lequel il a été dit que Louis serait jugé; d'au- » tres veulent qu'il soit simplement prononcé sur son » sort par mesure politique. Je suis de la première » opinion. Mais il n'en faut préjuger aucune. Je » demande que la résolution présentée par Couthon » soit maintenue, mais en réservant la question sou- » levée dans le cours de la séance. » La Convention, ramenée au sang-froid par la voix courageuse et imposante encore de Péthion, vota la proposition de Couthon et les réserves de Péthion, qui laissaient des heures, des éventualités et des réflexions entre l'arrêt du peuple et la vie du roi.

XX.

Pendant que ces agitations dans la salle trahissaient l'angoisse et l'irrésolution des juges, le roi, de retour dans la salle des inspecteurs de la Convention, se jeta dans les bras de Desèze. Il pressa les mains de son défenseur dans les siennes, essuya son front avec son mouchoir et chauffa lui-même la chemise destinée à remplacer celle que la sueur de cinq heures de tribune avait trempée sur le corps de Desèze. Dans ces soins familiers, que relevaient sa situation et son rang, le roi semblait oublier que sa propre vie s'agitait dans le tumulte de la salle voisine. On entendait le murmure continu et les éclats

de voix qui partaient de l'enceinte de la Convention, sans pouvoir distinguer les paroles ni préjuger les résultats de la délibération. L'attention avec laquelle Desèze avait été écouté, les physionomies apaisées et les dispositions plus favorables de l'opinion publique qui se révélaient depuis quelques jours dans les théâtres et dans les lieux publics rendaient quelque lueur d'espoir à Louis XVI. La rapidité avec laquelle son cortége le ramena cette fois au Temple en évitant les quartiers populeux fit penser au roi que ses amis veillaient. Le lendemain, un commissaire, nommé Vincent, qui ne cherchait dans ses fonctions que des occasions d'adoucir la rigueur du sort des prisonniers, se chargea de porter secrètement à la reine un exemplaire imprimé du plaidoyer de Desèze.

Rentré au Temple, le roi, qui n'avait rien à offrir, détacha sa cravate et la donna à son avocat.

Le 1er janvier, à son réveil, Cléry s'approcha du lit de son maître et lui offrit, à voix basse, ses vœux pour la fin de ses malheurs. Le roi reçut ces vœux avec attendrissement et leva les yeux au ciel en se souvenant des jours où ces mêmes hommages, murmurés aujourd'hui tout bas par le seul compagnon de son cachot, lui étaient apportés par tout un peuple dans les galeries de ses palais. Il se leva, parut prier avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire et conjura un municipal d'aller s'informer de la santé de sa

fille malade, et de porter à la reine et à sa sœur les souhaits interceptés d'un prisonnier. Jusqu'au 16 janvier rien ne changea dans l'habitude des journées du roi, si ce n'est que M. de Malesherbes se présenta inutilement à la porte de la tour. M. de Malesherbes, dans ces différentes tentatives pour revoir le roi, était accompagné d'un jeune royaliste qu'un généreux attrait vers le malheur entraîna de bonne heure, et qui fut depuis, dans de meilleurs jours, le ministre et le conseiller austère de la monarchie des Bourbons, qu'il voulait réconcilier avec la liberté. Ce jeune homme se nommait Hyde de Neuville; il donnait le bras à M. de Malesherbes et soutenait ses pas chancelants, quand le vénérable défenseur de Louis XVI se rendait au Temple ou à la Convention.

Le prince passait ses heures à lire l'histoire d'Angleterre et surtout le volume qui contenait le jugement et la mort de Charles Ier, comme s'il eût cherché à se consoler en retrouvant sur le trône un second exemple de ses infortunes, et comme s'il eût voulu s'exercer à la mort et modeler ses derniers moments sur ceux d'un roi décapité.

XXI.

Pendant ces jours où rien du dehors ne pénétra dans sa prison, les deux partis qui se disputaient la

Convention continuèrent de s'entre-déchirer en se disputant sa vie. Saint-Just reprit la parole le 27 décembre et réfuta en axiomes brefs et tranchants comme la hache la défense prononcée la veille. Il résuma son discours dans ces mots : « Si le roi est » innocent, le peuple est coupable! Vous avez pro- » clamé la loi martiale contre les tyrans du monde » et vous épargneriez le vôtre! La révolution ne » commence que quand le tyran finit! » Barbaroux parla sans conclure et donna par une réticence, si contraire à l'énergie de son caractère, le premier symptôme de la fluctuation d'esprit des Girondins.

Lequinio répondit à Barbaroux : « Si je pouvais » de cette main, dit-il, assassiner d'un seul coup » tous les tyrans, je les frapperais à l'instant. » Des applaudissements ayant éclaté dans la salle et le président ayant menacé d'en appeler à la force pour rétablir l'ordre, un orage de voix éclata dans l'Assemblée. Vergniaud se plaignit de ces tumultes, qui présentaient la république naissante sous la forme hideuse de l'anarchie. Il demanda que le nom des députés censurés fût envoyé aux départements. — « Nous ne sommes pas la Convention de Paris, » s'écria Buzot, mais la Convention de la France » et des départements! »

Dans la séance du 17, le ministre des affaires étrangères, Lebrun, communiqua des notes de la cour d'Espagne. L'ambassadeur de cette cour inter-

cédait pour la vie de Louis XVI et promettait, à ce prix, l'éloignement des troupes que l'Espagne avait rassemblées sur les frontières des Pyrénées. — « Loin » de nous toute influence étrangère, répondit Thu- » riot. — Nous ne traitons pas avec les rois, mais » avec les peuples! ajouta Chasles; déclarons qu'à » l'avenir aucun de nos agents ne traitera avec une » tête couronnée avant que la république soit re- » connue. »

L'ordre du jour répondit dédaigneusement aux tentatives de l'ambassadeur d'Espagne.

On reprit la discussion sur le jugement du roi. Buzot et Brissot soutinrent l'appel au peuple. Carra, quoique Girondin, le combattit. Gensonné, dans un discours direct, apostropha longuement Robespierre. — « Il est, dites-vous, un parti qui veut enlever » la Convention de Paris et faire égorger les citoyens » par les citoyens! Tranquillisez-vous, Robespierre! » Vous ne serez pas égorgé; et je crois même que » vous ne ferez égorger personne. La bonhomie » avec laquelle vous reproduisez sans cesse cette » doucereuse invocation me fait craindre seulement » que ce ne soit là le plus cuisant de vos regrets. » Il n'est que trop vrai, l'amour de la liberté a aussi » son hypocrisie et ses tartufes. On les reconnaît à » leur haine contre les lumières et contre la philo- » sophie, à leur adresse à caresser les préjugés et » les passions du peuple. Il est temps de signaler

» cette faction à la nation entière. C'est elle qui règne » aux Jacobins de Paris, et ses principaux chefs sié» gent parmi nous. Que veulent-ils? Quel est leur » but? Quel étrange gouvernement se proposent-ils » de donner à la France? Ne disent-ils pas qu'au» cun républicain ne restera sur le territoire français » si Louis n'est pas envoyé au supplice? qu'il fau» dra alors nommer un défenseur à la république? » Quoi! vous ne formez pas une faction et vous » vous désignez vous-mêmes sous le nom de dépu» tés de la Montagne, comme si vous aviez choisi » cette dénomination pour nous rappeler ce tyran » d'Asie qui n'est connu dans l'histoire que par la » horde d'assassins qu'il traînait à sa suite et par » l'obéissance fanatique aux ordres sanguinaires de » leur chef? Robespierre ne vous a-t-il pas dit avec » une précieuse naïveté que le peuple devait être » moins jaloux d'exercer lui-même ses droits sou» verains que de les confier à des hommes qui en » feront un bon usage? L'apologie du despotisme a » toujours commencé ainsi!... Il ne faut pas que le » jugement de Louis passe aux yeux de l'Europe » pour l'œuvre de cette faction! Le peuple seul doit » sauver le peuple! »

XXII.

Une accusation d'ancienne complicité avec la cour, dirigée contre Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné, répondit le lendemain à l'invective de Gensonné. Une lettre de ces quatre députés, adressée avant le 10 août au peintre du roi Boze, lettre dans laquelle ils donnaient des conseils à ce prince, attestait que le républicanisme avait eu en eux ses hésitations et ses complaisances, et que la constitution de 1791, si elle ne suffisait pas à leurs principes, aurait suffi à leur ambition, pourvu qu'ils en eussent été les directeurs. Cette correspondance, très-constitutionnelle du reste, n'avait pas d'autre crime. Guadet, Gensonné, Vergniaud s'en lavèrent facilement, à l'aide de leur éloquence ordinaire et d'une majorité qui leur appartenait encore. Néanmoins cette accusation, tombée inopinément sur eux des mains des amis de Robespierre, et les soupçons qu'elle laissa dans l'esprit du peuple, firent sentir la nécessité de répondre à ces soupçons par des actes irrécusables de haine à la monarchie, et de se signer à eux-mêmes leurs titres de républicains de quelques gouttes du sang d'un roi. De ce jour, ils commencèrent à délibérer entre le sacrifice de la vie du roi et leur propre abdication. Un parti qui avait vécu du vent de la faveur du peuple ne pou-

vait la perdre sans mourir. Il voulut vivre. Il fallait que le roi mourût.

XXIII.

Camille Desmoulins, qui mêlait toujours l'ironie à la mort et qui ne trouvait jamais le sang des victimes assez amer, à moins qu'il ne fût relevé par un sarcasme, combattit l'appel au peuple dans un discours qui ne put être entendu mais qu'il fit imprimer. Voici le projet de décret qui résumait ce discours : « Il sera dressé un échafaud dans la place » du Carrousel. Louis y sera conduit avec un écri- » teau portant ces mots écrits par-devant : *traître et » parjure à la nation ;* et derrière : *roi!* La Conven- » tion décrète en outre que le caveau funèbre des » rois, à Saint-Denis, sera désormais la sépulture » des brigands, des assassins et des traîtres! »

Merlin de Thionville, Hausmann et Rewbel, commissaires de la Convention aux armées, écrivirent aussi des frontières : « Nous sommes entourés de » blessés et de morts ; c'est au nom de Louis Capet » que les tyrans égorgent nos frères, et nous appre- » nons que Louis Capet vit encore! ». Cambacérès demanda l'appel au peuple. Danton présenta un mode de délibération, qui remettait en question tout ce qui avait été décrété jusque-là ; Danton semblait cacher ainsi l'intention secrète de sauver le roi

à la faveur de la confusion que ces questions multipliées feraient naître. « C'est une chose bien affli» geante, observa Couthon, que de voir le désordre » où l'on jette l'Assemblée. Voilà trois heures que » nous perdons le temps pour un roi. Sommes-nous » des républicains! non, nous sommes de vils es» claves! » Enfin, sur la proposition de Fonfrède, la Convention décréta l'appel nominal sur chacune de ces trois questions successivement posées; la première: Louis est-il coupable; la seconde: La décision de la Convention sera-t-elle soumise à la ratification du peuple; la troisième: Quelle sera la peine?

Sur la première question, à l'exception de Lalande de la Meurthe, de Baraillon de la Creuse, de Lafond de la Corrèze, de Lhomond du Calvados, d'Henri Larivière, d'Ysarn Valady, de Noël des Vosges, de Morisson de la Vendée, de Waudelincourt de la Haute-Marne, de Rouzet de la Haute-Garonne, qui se récusèrent en alléguant leur incompétence et l'incompatibilité des fonctions de législateurs et de juges; tous, c'est-à-dire six cent quatre-vingt-trois membres, répondirent: Oui, Louis est coupable.

XXIV.

Sur la question de l'appel au peuple, deux cent quatre-vingt-une voix votèrent pour l'appel au

peuple; quatre cent vingt-trois voix votèrent contre tout recours à la nation. Au nombre des premiers, on remarquait: Rebecqui, Barbaroux, Duprat, Durand de Mailhane, Duperret, Fauchet, Chambon, Buzot, Péthion, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Lanjuinais, Louvet, Salles, Hardy, Mollevault, Valazé, Manuel, Dusaulx, Bertucat de Saône-et-Loire, Sillery, l'ami du duc d'Orléans, qui commençait à se détacher des Jacobins et de ce prince, et à pencher vers les doctrines et vers l'échafaud des Girondins.

Parmi les seconds: tous les membres de la Montagne et quelques membres du parti girondin, chez lesquels la jeunesse, l'ardeur et l'enivrement révolutionnaire étouffaient tout scrupule. Le résultat de cette épreuve consterna les hommes courageux de ce parti et décida les indécis.

Danton, muet et observateur jusque-là, saisit, dès le lendemain 16, la première occasion d'accentuer énergiquement l'impatience du sang qu'il n'avait pas dans l'âme, mais qu'il feignait pour rester au niveau de lui-même.

On délibérait sur un ordre de fermer les théâtres, donné par le conseil exécutif. « Je vous l'avouerai, » citoyens, » dit Danton en se levant et en reprenant l'attitude de l'homme de septembre, « je croyais » qu'il était d'autres objets qui devaient nous occu- » per que la comédie — Il s'agit de la liberté! répon-

» dent quelques voix. — Oui, il s'agit de la liberté ! » reprend Danton, il s'agit de la tragédie que vous » devez donner aux nations ! il s'agit de faire tomber » sous la hache des rois la tête d'un tyran ! Je de- » mande que nous prononcions sans désemparer sur » le sort de Louis. »

On vota la proposition de Danton. Lanjuinais ayant proposé ensuite que la peine fût votée aux deux tiers des voix et non à la majorité absolue, Danton reprit la parole comme un homme pressé d'en finir avec une situation qui lui pèse. « On pré- » tend, dit-il, que telle est l'importance de cette » question, qu'il ne suffit pas pour la décider des » formes ordinaires de toute assemblée délibérante. » Je demande pourquoi, quand c'est par une sim- » ple majorité qu'on a prononcé sur le sort d'une » nation entière ! Quand on n'a pas même pensé à » élever cette question lorsqu'il s'est agi d'abolir la » royauté, on veut prononcer sur le sort d'un indi- » vidu, d'un conspirateur, avec des formes plus » scrupuleuses et plus solennelles ? Nous prononçons » comme représentants par droit de souveraineté. » Je demande si vous n'avez pas voté à la majorité » absolue la république, la guerre ? Et je demande si » le sang qui coule au milieu des combats ne coule » pas définitivement ? Les complices de Louis XVI » n'ont-ils pas subi immédiatement la peine sans » aucun recours au peuple ? Celui qui a été l'âme

» de ces complots mérite-il une exception? » On applaudit.

Lanjuinais ne laissa pas entraîner sa conscience à ce courant d'applaudissements, créé par la parole de Danton. « Vous avez rejeté toutes les formes que
» la justice et certainement l'humanité réclamaient,
» la récusation, la forme silencieuse du scrutin,
» protectrice de la liberté des consciences et des
» suffrages; on paraît délibérer ici dans une Con-
» vention libre, mais c'est sous les poignards et les
» canons des factieux! » L'Assemblée repoussa ces considérations et déclara la séance permanente jusqu'à la prononciation du jugement. On commença le dernier appel nominal à huit heures du soir.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

I.

L'aspect de la ville était menaçant, l'aspect de l'enceinte était sinistre. La commune et les Jacobins, décidés à emporter la condamnation de Louis XVI comme une victoire personnelle sur leurs ennemis, et à pousser la contrainte morale jusqu'à la violence, avaient rassemblé depuis plusieurs jours à Paris toutes les forces dont leurs journaux, leurs correspondances et leurs affiliations dans les départements leur permettaient de disposer. Les meneurs des faubourgs avaient recruté leurs bandes de femmes et d'enfants en haillons, pour hurler la mort du tyran dans les rues qui avoisinaient la Convention. Théroigne de Méricourt et Saint-Huruge, les assassins d'Avignon, les égorgeurs de septembre,

les combattants du 10 août, les fédérés accumulés dans Paris avant de se rendre aux frontières; des volontaires et des soldats retenus à Paris par le ministre de la guerre Pache pour grossir les séditions plus que pour les réprimer; une population étrangère à toute passion politique, mais sans ouvrage et sans pain, et trompant son désespoir par son agitation; ces masses de curieux que les grands spectacles font sortir de leurs maisons comme des essaims sortent des ruches à l'approche des orages, et qui, sans passion individuelle, prêtent l'apparence du nombre à la passion de quelques-uns; les contre-coups d'août et de septembre qui ébranlaient encore les imaginations; la nuit qui prêtait au tumulte; la rigueur de la saison qui tendait la fibre et qui portait au désespoir; enfin ce nom de roi qui résumait en lui toutes les misères, toutes les iniquités, toutes les trahisons imputées à la royauté, et qui faisait croire au peuple qu'en immolant l'homme qui portait ce titre on immolerait du même coup les calamités, les crimes, les souvenirs et les espérances d'une institution répudiée; tout imprimait à la nuit du 16 janvier ce caractère d'impulsion irrésistible qui donne à une manifestation populaire la force d'un élément.

II.

Le matin, un des vainqueurs de la Bastille, nommé Louvain, ayant osé dire dans sa section qu'on pouvait affermir la république sans verser le sang de Louis XVI, un fédéré présent lui plongea pour toute réponse son sabre dans le cœur. Le peuple traîna le blessé par les pieds, sur le pavé de la rue, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir.

Le soir, un colporteur de livres et de journaux, sortant d'un cabinet de lecture suspect de royalisme, dans la galerie du Palais-Royal, et accusé par un passant de distribuer des écrits favorables à l'appel au peuple, fut assassiné de trente coups de couteau par les promeneurs du jardin. Les bandes de malfaiteurs délivrés des prisons de la Conciergerie et du Châtelet par les assassins de septembre, avaient formé des rassemblements de scélérats cherchant dans l'émotion publique l'occasion et le voile de forfaits impunis. Des dragons de la république, forçant les consignes de leurs casernes, se répandirent, le sabre à la main, dans les lieux publics, au Palais-Royal, aux Tuileries, en brandissant leurs armes et en chantant des airs patriotiques. De là ils se rendirent à l'église du Val-de-Grâce, où étaient renfermés, dans des urnes de vermeil, les cœurs de plusieurs des rois et des reines qui avaient régné

sur la France. Ils brisèrent ces vases funèbres, foulèrent aux pieds ces reliques de la royauté et les jetèrent dans un égout. Ce fanatisme de profanation, qui vengeait, comme le fait la brute, sur des restes inanimés, les longues patiences et les longues superstitions de la servitude, annonçait moins la force que la démence de la liberté. Il disait assez, par de tels symptômes, quelle pitié attendait la royauté vivante, quand la royauté morte excitait de tels ressentiments.

III.

Les abords et l'intérieur de la salle de la Convention semblaient plutôt disposés pour une exécution que pour un jugement. L'heure, le lieu, les avenues étroites, les cours tortueuses, les voûtes sombres de l'antique monastère, les lanternes rares qui luttaient avec les ténèbres d'une nuit d'hiver et pâlissaient les visages; les armes qui brillaient et retentissaient à toutes les portes, les pièces de canon que les canonniers, la mèche allumée, semblaient garder aux deux entrées principales, moins pour intimider le peuple que pour tourner ces pièces contre la salle si l'arrêt fatal n'en sortait pas; le sourd mugissement d'une multitude innombrable veillant debout dans les rues adjacentes et pressant de tous côtés les murs comme pour leur arracher l'arrêt; le

mouvement des patrouilles qui fendaient avec peine cet océan d'hommes pour faire place aux représentants attardés; les costumes, les physionomies, les bonnets rouges, les carmagnoles, les visages contractés, les voix rauques, les gestes atroces et significatifs, tout semblait calculé pour faire entrer par tous les sens dans l'âme des juges l'inexorable arrêt porté d'avance par le peuple : « *Ou sa mort ou la* » *tienne!* » tels étaient les seuls mots murmurés tout bas, mais d'un accent impératif, à l'oreille de chaque député qui traversait les groupes pour se rendre à son poste.

Des habitués des séances de la Convention qui connaissaient les visages étaient postés de distance en distance. Ces espions du peuple nommaient les députés à haute voix, indiquaient les douteux, menaçaient les timides, insultaient les indulgents, applaudissaient les inflexibles. Aux noms de Marat, de Danton, de Robespierre, de Collot-d'Herbois, de Camille Desmoulins, les rangs s'ouvrirent avec respect et laissèrent passer la colère et la confiance du peuple. Aux noms de Brissot, de Vergniaud, de Lanjuinais, de Boissy d'Anglas, les figures irritées, les poings fermés, les piques et les sabres brandis sur leur tête annoncèrent clairement que ce peuple voulait être obéi ou *vengé*. Les factionnaires eux-mêmes, placés là pour protéger la sûreté des représentants, donnèrent l'exemple de l'insulte et de la

violence. Le ci-devant marquis de Villette, l'élève et l'ami de Voltaire, devenu membre de la Convention, reconnu dans le couloir du Manége qui conduisait à l'Assemblée, fut saisi par ses vêtements et vit la pointe de vingt sabres prêts à plonger dans son cœur, s'il ne prenait pas l'engagement de voter la mort du *tyran*. Villette, qui dans un corps frêle portait un cœur intrépide, et qui ne croyait pas que la philosophie eût pour piédestal les échafauds, se dégagea de l'étreinte du peuple, écarta des deux mains les lames des sabres qui menaçaient sa poitrine et regardant avec assurance ses provocateurs : « Non, » dit-il, je ne voterai pas la mort et vous ne m'é» gorgerez pas. Vous respecterez en moi ma con» science, la liberté et la nation. » Et il passa.

Les couloirs de la Convention, livrés aux chefs les plus sanguinaires des séditions de Paris, étaient également obstrués de groupes armés. Ces hommes s'y tenaient en ordre et en silence par respect du lieu; mais on les avait postés là comme des symptômes vivants de la terreur que leurs noms, leurs armes et leurs souvenirs devaient imprimer aux juges du roi. Maillard, Fournier l'Américain, Jourdan Coupe-Tête donnaient des ordres par signes à leurs anciens complices, et leur désignaient d'un clin d'œil les noms et les visages qu'ils devaient observer et retenir. Il fallait défiler sous leurs yeux pour pénétrer dans l'enceinte. Ils semblaient écrire les signale-

ments dans leur mémoire. C'étaient les statues de l'assassinat placées aux portes du tribunal du peuple pour commander la mort. Chaque député les coudoyait en entrant.

IV.

L'enceinte elle-même était inégalement éclairée. Les lampes du bureau et le lustre qui rayonnait de haut sous la voûte jetaient sur quelques parties de la salle d'éclatantes lueurs et laissaient les autres parties dans l'obscurité. Les tribunes publiques, descendant par degrés en amphithéâtre jusque près des bancs élevés de la Montagne avec lesquels elles se confondaient, comme dans les cirques romains, regorgeaient de spectateurs. Comme dans les spectacles antiques, on voyait assises au premier rang de ces tribunes beaucoup de femmes, jeunes, parées de couleurs tricolores, causant entre elles avec insouciance, échangeant des mots, des gestes, des sourires, et ne reprenant leur sérieux et leur attitude attentive que pour compter les votes et les marquer sur une carte avec la pointe d'une épingle au moment où ces votes tombaient de la tribune. Des valets de salle circulaient entre les gradins, portant des plateaux chargés de sorbets, de glaces, d'oranges qu'ils distribuaient à ces femmes. Sur les gradins les plus élevés, les hommes du peuple, dans les costumes journaliers de leurs conditions diverses, se

tenaient debout, attentifs, se répétant à haute voix les uns aux autres le nom et le vote du député qui venait d'être appelé, et le poursuivant d'applaudissements ou de murmures jusqu'à son banc. Les premières banquettes de ces tribunes populaires étaient occupées par des garçons bouchers, leurs tabliers ensanglantés retroussés d'un côté à leur ceinture, et le manche des longs couteaux de leur profession sortant avec affectation des plis de la toile qui leur servait de fourreau.

L'espace vide au pied du bureau, la barre, les abords des portes, les vomitoires qui conduisaient aux bancs des députés et aux tribunes publiques étaient agités de l'ondoiement perpétuel de députés mêlés à des spectateurs, qui n'avaient pu trouver place dans les tribunes et qui avaient fait irruption dans l'enceinte réservée aux législateurs. Ces groupes, sans cesse rompus et reformés par les représentants appelés à la tribune ou par ceux qui en redescendaient, ressemblaient moins à un auditoire devant un tribunal qu'à la mêlée d'une place publique.

Le mouvement ne s'arrêtait qu'à l'instant où le nom d'un député important, prononcé par la voix de l'huissier, faisait lever les yeux vers le votant pour surprendre un moment plus tôt dans son attitude et dans le mouvement de ses lèvres la vie ou la mort qu'il allait prononcer. Les bancs des députés étaient presque vides. Lassés d'une séance de quinze heu-

res, qui devait durer sans interruption jusqu'à la fin du jugement, les uns, semés par groupes rares à l'extrémité des bancs élevés, causaient entre eux, à demi-voix, dans l'attitude de la patience résignée; les autres, les jambes étendues, le corps renversé, accoudés sur le dossier de leur banc désert, s'assoupissaient sous le poids de leurs pensées et ne se réveillaient qu'aux grandes clameurs qu'un vote plus énergiquement motivé faisait éclater de temps en temps. Le plus grand nombre, perpétuellement chassés d'une place à l'autre par l'agitation intérieure de leurs pensées, ne faisaient que sortir de la salle et y rentrer. On les voyait passer d'un groupe à un autre, échanger rapidement et à voix basse des demi-mots avec leurs collègues, écrire sur leurs genoux, raturer ce qu'ils avaient écrit, récrire de nouveau leur vote, raturer encore, jusqu'à ce que l'appel de l'huissier, les surprenant dans cette hésitation, leur arrachât des lèvres le mot fatal qu'une minute de plus aurait changé contre le mot contraire, et dont ils se repentaient peut-être avant de l'avoir prononcé.

V.

Les premiers votes entendus par l'Assemblée laissaient l'incertitude dans les esprits. La *mort* et le *bannissement* semblaient se balancer en nombre égal dans le retentissement alternatif des votes. Le sort

du roi allait dépendre du premier vote que prononcerait un des chefs du parti girondin. Ce vote signifierait sans doute le vote probable de tout le parti, et le nombre des hommes attachés à ce parti déterminerait irrévocablement la majorité. La vie et la mort étaient donc scellées en quelque sorte sur les lèvres de Vergniaud.

On attendait avec anxiété que l'ordre alphabétique de l'appel nominal des départements, arrivant à la lettre G, appelât les députés de la Gironde à la tribune. Vergniaud devait y paraître le premier. On se souvenait de son immortel discours contre Robespierre pour disputer le jugement du roi détrôné à ses ennemis. On connaissait sa répugnance et son horreur pour le parti qui voulait des supplices. On répétait les conversations confidentielles dans lesquelles il avait avoué vingt fois sa sensibilité sur le sort d'un prince dont le plus grand crime à ses yeux était une faiblesse qui allait presque jusqu'à l'innocence. On savait que, la veille même et quelques heures avant l'ouverture du scrutin, Vergniaud, soupant avec une femme qui s'apitoyait sur les captifs du Temple, avait juré par son éloquence et par sa vie qu'il sauverait le roi. Nul ne doutait du courage de l'orateur. Ce courage était écrit, à ce moment même, dans le calme de son front et dans les plis sévères de sa bouche fermée à toute confidence.

Au nom de Vergniaud, les conversations cessè-

rent, les regards se portèrent sur lui seul. Il monta lentement les degrés de la tribune, se recueillit un moment, la paupière baissée sur les yeux, comme un homme qui réfléchit pour la dernière fois avant d'agir; puis, d'une voix sourde, et comme résistant dans son âme à la sensibilité qui criait en lui, il prononça *La mort*.

Le silence de l'étonnement comprima le murmure et la respiration même de la salle. Robespierre sourit d'un sourire presque imperceptible, où l'œil crut distinguer plus de mépris que de joie. Danton leva les épaules. « Vantez donc vos orateurs! dit-il tout » bas à Brissot. Des paroles sublimes, des actes lâ- » ches! Que faire de tels hommes? Ne m'en parlez » plus, c'est un parti fini. »

L'espérance mourut dans l'âme du petit nombre d'amis du roi cachés dans la salle et dans les tribunes. On sentit que la victime était livrée par la main de Vergniaud. En vain Vergniaud parut-il retenir son vote, après l'avoir émis, en demandant, comme Mailhe, qu'après avoir voté la mort l'Assemblée délibérât s'il convenait à la sûreté publique d'accorder un sursis à l'exécution. Les Jacobins sentirent qu'une fois la justice de l'arrêt accordée, les Girondins ne leur disputeraient pas l'urgence. Vergniaud lui-même déclara que son vote de mort était indépendant du sursis obtenu ou refusé. C'était s'enlever d'avance à lui-même la possibilité de ressaisir la tête

qu'il abandonnait. Il redescendit, le front baissé, les marches de la tribune, et alla se perdre dans la foule.

VI.

L'appel continua. Tous les Girondins, Buzot, Péthion, Barbaroux, Isnard, Lasource, Salles, Rebecqui, Brissot, votèrent avec lui la mort. La plupart unirent à leur vote la condition d'un sursis à l'exécution. Fonfrède et Ducos votèrent la mort sans condition. Sieyès, qui dans les conseils et dans les entretiens secrets de son parti avait le plus insisté pour refuser cette joie à Robespierre, ce triomphe aux Jacobins, ce sang stérile et dangereux à la Révolution; Sieyès, après la victoire des Jacobins dans l'appel nominal, jugea toute résistance inutile. Laisser à Robespierre seul ce titre sanglant à la confiance désespérée du peuple, c'était, à ses yeux, abdiquer dès le premier pas le gouvernement de la république et peut-être la vie. Puisqu'on ne pouvait arrêter le mouvement, il fallait, pensait-il, s'y jeter pour le diriger encore. Sieyès monta à son tour à la tribune, il n'y prononça qu'un seul mot : la *mort*. Il le prononça à regret avec la froideur d'un géomètre qui énonce un axiome et avec l'abattement d'un vaincu qui cède à la fatalité. Il n'ajouta pas à ce mot le mot ironique qu'on lui impute. Son vote fut laconique, non cruel. Condorcet, fidèle à ses principes, refusa

de verser le sang : il demanda que Louis XVI fût condamné à la plus forte peine après la mort. Lanjuinais, Dusaulx, Boissy d'Anglas, Kersaint, Rabaut-Saint-Étienne, Sillery, Salles résistèrent à l'exemple des chefs de leur parti et à l'intimidation des Jacobins. Ils votèrent presque tous la réclusion pendant la guerre et l'ostracisme après la paix. Manuel lui-même, vaincu par le spectacle des infortunes royales qu'il contemplait de plus près au Temple, vota pour la vie. Daunou, philosophe républicain, qui n'avait, disait-il, que deux passions désintéressées dans son âme, Dieu et la liberté, sépara à haute voix dans son vote le droit de juger et de déposer les rois du droit de les immoler en victimes. Il montra que les lettres fortifient la justice dans le cœur de l'écrivain en éclairant l'intelligence, et qu'il avait puisé dans le commerce littéraire des anciens, avec leurs maximes de magnanimité, le courage de les pratiquer devant la mort. La Montagne, presque sans exception, vota la mort. Robespierre, résumant en quelques mots son premier discours, essaya de concilier son horreur pour la peine de mort avec la condamnation qui tombait de ses lèvres. Il le fit en disant que les tyrans étaient une exception à l'humanité, et en déclarant que sa tendresse pour les opprimés l'emportait dans son âme sur sa pitié pour les oppresseurs.

Les députés de Paris Marat, Danton, Billaud-

Varennes, Legendre, Panis, Sergent, Collot-d'Herbois, Fréron, Fabre d'Églantine, David, Robespierre le jeune suivirent l'exemple de Robespierre et répétèrent comme un écho monotone, vingt et une fois de suite, le mot de mort en défilant à la tribune.

Le duc d'Orléans y fut appelé le dernier. Un profond silence se fit à son nom. Sillery, son confident et son favori, avait voté contre la mort. On s'attendait que le prince voterait comme son ami ou qu'il se récuserait au nom de la nature et du sang. Aux yeux des Jacobins même, il était récusé. Il ne se récusa pas. Il monta lentement et sans émotion les marches de la tribune, déplia un papier qu'il tenait à la main et lut d'une voix stoïque les paroles suivantes : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou qui attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort! » Ces paroles tombèrent dans le silence et dans l'étonnement du parti même auquel le duc d'Orléans semblait les concéder comme un gage. Il ne se trouva pas sur la Montagne un regard, un geste, une voix pour applaudir. Ces Montagnards, en jugeant à mort un roi captif et désarmé, pouvaient bien blesser la justice, consterner l'humanité; mais ils ne consternaient pas la nature. La nature se révoltait en eux contre le vote du premier prince du sang. Un frisson parcourut les bancs et les tribunes de l'Assemblée. Le

duc d'Orléans descendit troublé de la tribune, doutant, à ces premiers symptômes, de l'acte qu'il venait de consommer. Le véritable héroïsme de la liberté ne fait pas frémir le cœur humain. On n'a pas horreur de ce qu'on admire. Les vertus comme celles de Brutus sont si voisines du crime, que la conscience des républicains eux-mêmes se troubla en face de cet acte. Sacrifier la nature aux lois paraît beau au premier coup d'œil; mais la consanguinité aussi est une loi, et il n'y a pas de vertu contre une vertu!

Si ce vote était un sacrifice à la liberté, l'horreur de la Convention fit voir au duc d'Orléans que le sacrifice n'était pas accepté; si c'était un gage, on ne lui demandait pas tant; si c'était une concession à sa sûreté, elle payait sa vie trop cher. Attaqué déjà par les Girondins, à peine toléré par Robespierre, client de Danton, s'il avait refusé quelque chose à la Montagne elle lui aurait demandé sa tête. Il n'eut pas la grandeur d'âme de la lui offrir. L'avenir en aurait payé plus que le prix à son nom. Robespierre lui-même, rentré le soir dans la maison de Duplay et s'entretenant du jugement du roi, parut protester contre le vote du duc d'Orléans. « Le » malheureux, dit-il à ses amis; il n'était permis » qu'à lui d'écouter son cœur et de se récuser, il n'a » pas voulu ou il n'a pas osé le faire : la nation eût » été plus magnanime que lui! »

VII.

Le dépouillement du scrutin fut long, plein de doute et d'anxiété. La mort et la vie, comme dans une lutte, prenaient tour à tour le dessus ou le dessous, selon que le hasard avait groupé les suffrages dans les listes relevées par les secrétaires. Il semblait que la destinée avait peine à prononcer le mot fatal. Tous les cœurs palpitaient, les uns de l'espoir de sauver ce deuil à la Révolution, les autres de crainte de perdre cette victime. Enfin le président se leva pour prononcer le jugement. C'était Vergniaud. Il était pâle; on voyait trembler ses lèvres et ses mains, qui tenaient le papier où il allait lire le chiffre des votes. Par un sinistre hasard ou par une dérision cruelle du choix de ses collègues, le rôle de président condamnait Vergniaud à proclamer l'arrêt de déchéance à l'Assemblée législative, l'arrêt de mort à la Convention. Il aurait voulu préserver de son sang la monarchie tempérée et la vie de Louis XVI; il était appelé deux fois en trois mois à démentir son cœur et à servir d'organe aux opinions de ses ennemis. Sa situation fausse et cruelle dans ces deux circonstances était le symbole de la situation de tout son parti; pilates de la monarchie et du roi : livrant l'une au peuple, sans être convaincus de ses vices; livrant l'autre aux Jacobins,

sans être convaincus de sa criminalité; versant en public un sang qu'ils déploraient en secret; sentant sur leur langue le remords combattre avec l'arrêt, et se lavant les mains devant la postérité!

VIII.

A ce moment, un député, nommé Duchâtel, enveloppé des couvertures de son lit, se fit apporter à la Convention, au milieu des menaces, et vota d'une voix mourante contre la mort. On annonça une nouvelle intercession du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI. Danton prit la parole sans la demander... — « Tu n'es pas encore roi, Danton, lui cria » Louvet! — Je suis étonné, continua Danton, de » l'insolence d'une puissance qui ne craint pas de » prétendre exercer de l'influence sur notre délibé» ration. Si tout le monde était de mon avis, on vo» terait à l'instant pour cela seul la guerre à l'Espa» gne. Quoi! on ne reconnaît pas notre république » et on veut lui dicter des lois! Cependant qu'on » entende, si l'on veut, cet ambassadeur. Mais que » le président lui fasse une réponse digne du peuple » dont il sera l'organe : qu'il lui dise que les vain» queurs de Jemmapes ne démentiront pas la gloire » qu'ils ont acquise et retrouveront leur force pour » exterminer tous les rois conjurés contre nous! » Point de transaction avec la tyrannie! Le peuple

» jugerait ses représentants, si ses représentants l'a-
» vaient trahi! »

Vergniaud, avec l'accent de la douleur : « Ci-
» toyens, dit-il, vous allez exercer un grand acte
» de justice. J'espère que l'humanité vous engagera
» à garder le plus religieux silence. Quand la jus-
» tice a parlé, l'humanité doit se faire entendre à
» son tour. »

Il lut le résultat du scrutin. La Convention comptait sept cent vingt et un votants. Trois cent trente-quatre avaient voté pour le bannissement ou la prison; trois cent quatre-vingt-sept pour la mort, en comptant pour la mort les voix de ceux qui avaient voté pour cette peine, mais à condition qu'elle serait ajournée. La mort comptait donc cinquante-trois suffrages de plus que le bannissement; mais, en retranchant du vote de mort les quarante-six voix qui ne l'avaient prononcée qu'en demandant que l'exécution fût suspendue, il ne restait donc qu'une majorité de sept suffrages pour la mort. Ainsi trois hommes déplacés déplaçaient le chiffre et changeaient le jugement. C'étaient donc les douze ou quinze chefs de la Gironde dont la main avait jeté le poids décisif dans une balance presque égale. La mort, vœu des Jacobins, fut l'acte des Girondins. Vergniaud et ses amis se firent les exécuteurs de Robespierre. La mort du *tyran*, passion chez le peuple, fut une concession dans la Gironde. Les uns

demandaient cette tête comme le signe du salut de la république, les autres la donnaient pour le salut de leur parti. Si la passion des uns était aveugle et impitoyable, quel nom donner à la concession des autres? S'il y a un crime dans le meurtre par vengeance, dans le meurtre par lâcheté il y en a deux.

IX.

Pendant ce scrutin, le roi, privé de toute communication avec le dehors depuis le jour de sa dernière comparution devant ses juges, savait seulement que sa vie et sa mort étaient en ce moment dans la main des hommes. A force de malheurs, de réflexions et de conformité intérieure à la volonté de Dieu, il était arrivé à cet état de sublime indifférence où l'homme, impartial entre la crainte et l'espoir, n'a de préférence que pour la décision d'en haut; état surnaturel de notre âme où l'humanité, s'élevant au-dessus de ses propres désirs, brave toutes les insultes de la fortune, ne souffre plus que dans son corps, et n'a plus de désir que l'ordre de la Providence. La philosophie donnait ces conseils dans les revers aux sages de l'antiquité; le christianisme faisait de cette résignation un dogme et en donnait du haut d'une croix l'exemple au monde nouveau.

Louis XVI contemplait sans cesse cette croix et divinisait par elle son supplice. Il aurait pu, en

le demandant, communiquer pendant ces derniers jours avec sa famille. Il entendait les pas et les voix de sa femme et de ses enfants à travers les voûtes au-dessus de lui. Il craignit que la transition cruelle de la vie à la mort, de l'espérance au désespoir, rendue plus sensible par la présence des êtres aimés, n'amollît trop son âme et ne fît saigner à trop de reprises les cœurs de ceux qu'il aimait par des déchirements répétés. Il aima mieux boire seul le calice de la séparation d'un seul trait que de le faire épuiser goutte à goutte à sa famille.

Le matin du 19, les portes de sa tour s'ouvrirent et le roi vit s'avancer M. de Malesherbes. Il se leva pour aller au-devant de son ami. Le vieillard, tombant aux pieds de son maître et les arrosant de ses larmes, demeura longtemps sans pouvoir parler. Comme le peintre antique qui voila le visage de la Douleur dans la crainte qu'elle n'exprimât pas assez le déchirement du cœur humain, M. de Malesherbes, muet, chargea son attitude et son silence de faire comprendre le mot qu'il frémissait de prononcer. Le roi le comprit, le répéta sans pâlir, releva son ami, le pressa sur son sein et ne parut occupé que de consoler et d'affermir le vénérable messager de sa mort. Il s'informa, avec une curiosité calme et comme étrangère à son propre sort, des circonstances, du nombre des suffrages, du vote de quelques-uns des hommes qu'il connaissait dans la Convention. — « Quant à

» Péthion et à Manuel, dit-il à M. de Malesherbes, je » ne m'en informe pas, je suis bien sûr qu'ils n'ont » pas voté ma mort! » Il demanda comment avait voté son cousin le duc d'Orléans. M. de Malesherbes lui dit son vote. — « Ah! dit-il, celui-là m'afflige plus » que tous les autres! » C'était le mot de César reconnaissant le visage de Brutus parmi ses meurtriers; celui-là seul le fit parler.

X.

Les ministres Garat et Lebrun, le maire Chambon et le procureur de la commune Chaumette, accompagnés de Santerre, du président et de l'accusateur public du tribunal criminel, vinrent signifier au roi son arrêt avec tout l'appareil de la loi quand elle met un coupable hors de la vie. Debout, le front levé, l'œil fixé sur ses juges, il écouta le mot de mort dans les vingt-quatre heures avec l'intrépidité d'un juste. Un seul regard élevé au ciel parut un appel intérieur de son âme au juge infaillible et souverain. La lecture terminée, Louis XVI s'avança vers Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, prit le décret de ses mains, le plia et le mit dans son portefeuille; puis, se retournant du côté de Garat : — « Monsieur le » ministre de la justice, lui dit-il d'une voix où l'on » retrouvait l'accent royal dans l'acte du suppliant, » je vous prie de remettre cette lettre à la Conven-

» tion. » Garat hésitant à prendre le papier : « Je » vais vous la lire, » reprit le roi et il lut. « Je » demande à la Convention un délai de trois jours » pour me préparer à paraître devant Dieu; je de- » mande pour cela à pouvoir voir librement l'ecclé- » siastique que j'indiquerai aux commissaires de la » commune et qu'il soit à l'abri de toute perquisi- » tion pour l'acte de charité qu'il exercera envers » moi. Je demande à être délivré de la surveillance » perpétuelle qui m'observe à vue depuis quelques » jours... Je demande pendant ces derniers moments » à pouvoir voir ma famille quand je le désirerai et » sans témoins. Je désirerais bien vivement que la » Convention s'occupât tout de suite du sort de ma » famille et qu'elle lui permît de se retirer librement » où elle jugerait convenable de chercher un asile... » Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes » les personnes qui m'étaient attachées... Il y a dans » le nombre beaucoup de vieillards, de femmes et » d'enfants qui n'avaient pour vivre que mes bien- » faits et qui doivent être dans le besoin. Fait à la » tour du Temple, le 20 janvier 1792. »

Le roi remit en même temps à Garat un second papier contenant l'adresse de l'ecclésiastique dont il désirait l'entretien et les consolations pour sa dernière heure. Cette adresse, écrite d'une autre écriture que celle du roi, portait : « M. Edgeworth de Fir- » mont, rue du Bac. » Garat ayant pris les deux pa-

piers, le roi fit quelques pas en arrière en s'inclinant, comme quand il congédiait une audience de cour, pour indiquer qu'il voulait être seul. Les ministres sortirent.

XI.

Après leur départ, le roi se promena d'un pas ferme dans sa chambre et demanda son repas. Comme il n'avait point de couteau, il coupa ses aliments avec sa cuiller et rompit son pain avec ses doigts. Ces précautions des municipaux l'indignaient plus que l'arrêt de sa mort. — « Me croit-on assez lâche, dit-» il à haute voix, pour dérober ma vie à mes enne-» mis? On m'impute des crimes, mais j'en suis inno-» cent et je mourrai sans faiblesse. Je voudrais que » ma mort fît le bonheur des Français et pût conju-» rer les malheurs que je prévois pour la nation! »

A six heures, Santerre et Garat revinrent lui apporter la réponse de la Convention à ses demandes. Malgré les efforts réitérés de Barbaroux, de Brissot, de Buzot, de Péthion, de Condorcet, de Chambon, de Thomas Payne, la Convention avait déjà décidé, la veille, que tout sursis à l'exécution serait refusé. Fournier l'Américain, Jourdan Coupe-Tête et leurs satellites avaient levé leurs sabres sur la tête de Barbaroux et de Brissot, dans le couloir de la Convention, et leur avaient donné l'option, la pointe

du fer sur le cœur, entre le silence ou la mort. Ces courageux députés bravèrent la mort et luttèrent cinq heures pour obtenir le sursis. Cazenave, Brissot, Manuel, de Kersaint, ce dernier dans une lettre qui était en ce moment un des plus héroïques défis à la mort qui pût sortir de l'âme d'un citoyen, protestèrent en vain. Trente-quatre voix de majorité, ralliées par Thuriot, Couthon, Marat, Robespierre, repoussèrent le sursis. Voici la lettre de Kersaint : « Citoyens! il m'est impossible de supporter la honte » de m'asseoir plus longtemps dans l'enceinte de la » Convention avec des hommes de sang, alors que » leur avis, appuyé par la terreur, l'emporte sur » celui des gens de bien; alors que Marat l'emporte » sur Péthion. Si l'amour de mon pays m'a fait en- » durer le malheur d'être le collègue des panégy- » ristes et des promoteurs des assassinats du 2 sep- » tembre, je veux au moins défendre ma mémoire » d'avoir été leur complice. Je n'ai pour cela qu'un » moment, celui-ci; demain il ne sera plus temps. »

Plus irritée qu'émue de pareils accents, la Convention chargea le ministre de la justice de répondre aux demandes de Louis XVI qu'il était libre d'appeler tel ministre du culte qu'il désignerait et de voir sa famille sans témoins; mais que la demande du délai de trois jours pour se préparer à la mort était rejetée, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

XII.

Le roi reçut cette communication du conseil exécutif sans murmurer. Il ne disputait pas les minutes à la mort; tout ce qu'il demandait c'était un recueillement de quelques heures à l'extrémité du temps entre la vie et l'éternité. Il s'occupait depuis plusieurs semaines de sanctifier son sacrifice. Dans un de ses entretiens, il chargea M. de Malesherbes de faire remettre un message secret à un vénérable prêtre étranger, caché dans Paris, et dont il implorait l'assistance pour le cas où il aurait à mourir. — « C'est » une étrange commission pour un philosophe, dit- » il avec un triste sourire à M. de Malesherbes. » Mais j'ai toujours préservé ma foi de chrétien » comme un frein contre les égarements de la toute- » puissance et comme une consolation dans mes ad- » versités. Je la retrouve au fond de ma prison; si » jamais vous étiez destiné à une mort semblable à » la mienne, je désire que vous trouviez la même » consolation à vos derniers moments. »

Malesherbes découvrit la demeure de ce guide de la conscience du roi, et lui fit parvenir la prière de son maître. L'homme de Dieu attendait l'heure où le cachot s'ouvrirait à sa charité; dût-elle lui coûter la vie, il n'hésitait pas. Ministre de l'agonie, il devait son ministère sacré aux derniers moments :

c'est l'héroïsme du prêtre chrétien. De plus, une amitié sainte unissait depuis longtemps le prêtre et le roi. Introduit furtivement aux Tuileries dans les jours de solennité chrétienne, cet ecclésiastique avait souvent confessé le roi. La confession chrétienne, qui prosterne l'homme aux pieds du prêtre et le roi aux pieds de son sujet, établit entre le confesseur et le pénitent une confidence paternelle d'un côté, filiale de l'autre, qui, bien que surnaturelle dans son principe, se transforme souvent en affection humaine entre des âmes qui se sont parlé de si près. Dieu est le lien de ces attachements spirituels. Mais ce lien formé dans le ciel ne se rompt pas toujours entièrement sur la terre. Dans cet échange complet des âmes, souvent les cœurs se versent aussi. Il en était ainsi du roi et du prêtre. Louis XVI avait dans l'abbé de Firmont un ami placé en secret entre ce monde et l'autre. Il l'appelait dans les jours difficiles, et il le réservait pour les extrémités de son sort.

XIII.

Le mercredi, 20 janvier, à la nuit tombante, un inconnu frappa inopinément à la porte de la retraite ignorée où ce pauvre prêtre cachait sa vie, et lui enjoignit de le suivre au lieu des séances du conseil des ministres. M. de Firmont suivit l'inconnu. Arrivé aux Tuileries, on l'introduisit dans le cabinet

où les ministres délibéraient sur l'exécution du supplice, que la Convention avait remise à leur responsabilité. Garat, philosophe sensible; Lebrun, diplomate froid; Roland, républicain clément, et qui dans le roi ne pouvait s'empêcher d'aimer l'homme, auraient voulu écarter, à tout prix, de leurs cœurs, de leurs noms et de leur mémoire, la mission sinistre dont leur destinée les frappait. Il n'était plus temps. Solidaires des Girondins, otages des Jacobins au ministère, il fallait exécuter ou mourir. Leur physionomie, leur agitation, leur stupeur révélaient l'horreur de leur situation. Ils tâchaient de s'en dissimuler à eux-mêmes la rigueur, à force d'égards et de pitié. Ils se levèrent, entourèrent le prêtre, honorèrent son courage, protégèrent sa mission. Garat prit le confesseur dans sa voiture et le conduisit au Temple. Pendant la route, le ministre de la Convention épancha son désespoir dans le sein du ministre de Dieu. — « Grand Dieu! s'écria-t-il, de quelle » affreuse mission je me vois chargé! Quel homme! » ajouta-t-il en parlant de Louis XVI. Quelle rési- » gnation! quel courage! Non, la nature toute seule » ne saurait donner tant de forces, il y a quelque » chose là de surhumain! » Le prêtre se tut de peur d'offenser le ministre ou de désavouer sa foi. Le silence régna après ces paroles entre ces deux hommes jusqu'à la porte de la tour. Elle s'ouvrit au nom de Garat. A travers une salle remplie d'hommes ar-

més, le ministre et le confesseur passèrent dans une salle plus vaste. Les voûtes, les ornements dégradés de l'architecture, les marches d'un autel renversé révélaient une chapelle antique et depuis longtemps profanée. Douze commissaires de la commune tenaient leur conseil dans cette salle. Leurs physionomies, leurs propos, l'absence totale de sensibilité et même de décence devant la mort qui caractérisait les visages de ces hommes révélaient en eux ces natures brutales, incapables de rien respecter dans un ennemi, pas même la douleur suprême et la mort. Un ou deux visages seulement, plus jeunes que les autres, dérobaient à leurs collègues quelques signes furtifs d'intelligence avec les yeux du prêtre. Le ministre monta pendant qu'on fouillait l'abbé de Firmont. On conduisit ensuite le confesseur chez le roi. Ce prince, en apercevant M. de Firmont, s'élança vers lui, l'entraîna dans sa chambre et ferma la porte pour jouir sans témoin de la présence de l'homme qu'il avait tant désiré. Le prêtre tomba aux pieds de son pénitent. Il pleura avant de consoler. Le roi lui-même ne put retenir ses larmes. — « Pardonnez-moi, dit-il à l'ecclésiastique en le relevant, » ce moment de faiblesse. Je vis depuis si long- » temps au milieu de mes ennemis que l'habitude » m'a endurci à leur haine et que mon cœur s'est » fermé aux sentiments de tendresse. Mais la vue » d'un ami fidèle me rend ma sensibilité, que je

» croyais éteinte, et m'attendrit malgré moi. » Il l'entraîna ensuite dans la tourelle reculée où il se retirait ordinairement avec ses pensées. Une table, deux chaises, un petit poêle de faïence semblable à ces petits foyers portatifs dont les pauvres femmes d'ouvriers échauffent leurs mansardes, quelques livres, une image du Christ attaché à la croix, sculptée en ivoire, meublaient cette cellule. Le roi y fit asseoir M. Edgeworth, s'assit en face de lui, de l'autre côté du poêle. — « Me voici donc arrivé, » lui dit le condamné, à la grande et seule affaire » qui doive m'occuper dans la vie : la quitter pur » ou pardonné devant Dieu afin d'en préparer à moi » et aux miens une meilleure... » En disant ces mots il tira de son sein un papier, dont il brisa le sceau. C'était son testament. Il le lut deux fois lentement et en pesant sur toutes les syllabes pour qu'aucun des sentiments qu'il y manifestait n'échappât au contrôle attentif de l'homme de Dieu qu'il reconnaissait pour juge. Le roi semblait craindre que, dans les termes mêmes où il avait légué son pardon à ce monde, quelque ressentiment ou quelque reproche n'eût coulé à son insu de son âme et n'enlevât involontairement quelque douceur et quelque sainteté à son adieu. Sa voix ne s'attendrit et ses yeux ne se mouillèrent qu'aux lignes où il prononçait les noms de la reine, de sa sœur, de ses enfants. On voyait que toute sa sensibilité, domptée ou amortie pour lui-même, ne

se retrouvait plus que dans le nom, dans l'image et dans la destinée des siens. Il n'y avait plus de vivant et de souffrant en lui sur la terre que sa famille.

Un entretien libre et calme sur les circonstances de ces derniers mois inconnues au roi succéda à cette lecture. Il s'informa du sort de plusieurs personnes qui lui étaient chères, s'attristant des persécutions des uns, se réjouissant de la fuite et du salut des autres; parlant de tous, non avec l'indifférence d'un homme qui part pour jamais de sa patrie, mais avec la curiosité pleine d'intérêt d'un homme qui revient et qui s'informe de tout ce qu'il a aimé. Bien que l'horloge des tours voisines sonnât déjà les heures de la nuit et que sa vie ne se mesurât plus que par heures, il retarda le moment de s'occuper des pratiques pieuses pour lesquelles il avait appelé le confesseur. Il devait avoir, à sept heures, la dernière entrevue avec sa famille. L'approche de ce moment à la fois si désiré et si redoutable l'agitait mille fois plus que la pensée de l'échafaud. Il ne voulait pas que ces suprêmes déchirements de sa vie vinssent troubler le calme de sa préparation à la mort, ni que ses larmes se mêlassent avec son sang dans le sacrifice de lui-même qu'il allait offrir un moment plus tard aux hommes et à Dieu.

XIV.

Cependant la reine et les princesses, l'oreille toujours collée aux fenêtres, avaient appris, dans la journée, le refus de sursis et l'exécution dans les vingt-quatre heures, par la voix des crieurs publics qui hurlaient la sentence dans tous les quartiers de Paris. Toute espérance désormais éteinte dans leur âme, leur anxiété ne portait plus que sur un seul doute : le roi mourrait-il sans qu'il les eût revues, embrassées, bénies? Un dernier et suprême épanchement de tendresse à ses pieds, un dernier serrement sur son cœur, une dernière parole à entendre et à retenir, un dernier regard à garder dans leur âme, tout leur espoir, tout leur désir, toutes leurs supplications se bornaient là. Groupées depuis le matin en silence, en prière, en larmes dans la chambre de la reine, interprétant du cœur tous les bruits, interrogeant de l'œil tous les visages, elles n'apprirent que tard qu'un décret de la Convention leur permettait de revoir le roi. Ce fut une joie dans l'agonie. Elles s'y préparèrent longtemps avant le moment. Debout, pressées contre la porte, s'adressant en suppliantes aux commissaires et aux geôliers, qu'elles ne cessaient d'interroger, il leur semblait que leur impatience pressait les heures et que les battements de leurs cœurs forceraient ces portes à s'ouvrir plus tôt.

XV.

De son côté, le roi, extérieurement plus calme, n'était pas intérieurement moins troublé. Il n'avait jamais eu qu'un amour, sa femme; qu'une amitié, sa sœur; qu'une joie dans la vie, sa fille et son fils. Ces tendresses de l'homme, distraites et refroidies quoique jamais éteintes sur le trône, s'étaient recueillies, réchauffées et comme incrustées dans son âme depuis les atteintes de l'adversité, et bien plus encore depuis la solitude de la prison. Il y avait si longtemps que le monde n'existait plus pour lui, si ce n'est dans ce petit nombre de personnes dans lesquelles ses appréhensions, ses joies, ses douleurs se multipliaient! De plus, avoir tant craint, tant espéré, tant souffert ensemble, c'est avoir mis plus de pensées et plus de vie en commun. Les larmes versées ensemble et les uns sur les autres sont le ciment des cœurs. Les mêmes souffrances unissent mille fois plus que les mêmes joies. Ces cinq âmes n'étaient qu'une seule sensibilité. Une seule chose troublait d'avance cet entretien : c'était l'idée que cette dernière entrevue, où la nature devait éclater avec la liberté du désespoir et l'abandon de la tendresse, aurait pour spectateurs des geôliers; que les plus secrètes palpitations du cœur de l'époux, de l'épouse, du frère, de la sœur, du père, de la fille seraient comptées, savourées et peut-être incrimi-

nées par l'œil de leurs ennemis! Le roi se fonda sur les termes du décret de la Convention pour demander que l'entrevue eût lieu sans témoin. Les commissaires, responsables envers la commune, et qui cependant n'osaient pas ouvertement désobéir à la Convention, délibérèrent pour concilier les intentions du décret avec les rigueurs de la loi. Il fut convenu que l'entretien aurait lieu dans la salle à manger, cette salle ouvrait par une porte vitrée sur la chambre où se tenaient les commissaires; la porte devait rester fermée sur le roi et sa famille, mais les commissaires auraient les yeux sur les prisonniers à travers les vitrages de la porte. Ainsi, si les attitudes, les gestes, les larmes étaient profanés par des regards étrangers, les paroles du moins seraient inviolables. Le roi, un peu avant le moment où les princesses devaient descendre, laissa son confesseur dans sa tourelle; il lui recommanda de ne pas se montrer, de peur que l'aspect d'un ministre de Dieu ne rendît la mort trop présente à l'œil de la reine. Il passa dans la salle à manger pour préparer les siéges et l'espace nécessaires au dernier entretien. « Apportez un peu d'eau et un verre, » dit-il à son serviteur. Il y avait sur la table une carafe d'eau glacée. Cléry la lui montra. « Apportez de l'eau qui » ne soit pas à la glace, dit le roi; car, si la reine » buvait de celle-là, elle pourrait lui faire mal. » La porte s'ouvrit enfin. La reine, tenant son fils par

la main, s'élança la première dans les bras du roi et fit un mouvement rapide comme pour l'entraîner dans sa chambre, hors de la vue des spectateurs. « Non, non, » dit le roi d'une voix sourde en soutenant sa femme sur son cœur et en la dirigeant vers la salle, « je ne puis vous voir que là ! »

Madame Élisabeth suivait avec la princesse royale. Cléry referma la porte sur eux. Le roi força tendrement la reine à s'asseoir sur un siége à sa droite, sa sœur sur un autre à sa gauche; il s'assit entre elles. Les siéges étaient si rapprochés que les deux princesses, en se penchant, entouraient les épaules du roi de leurs bras et collaient leurs têtes sur son sein. La princesse royale, le front penché et les cheveux répandus sur les genoux de son père, était comme prosternée sur son corps. Le Dauphin était assis sur un des genoux du roi, un de ses bras passé autour de son cou. Ces cinq personnes ainsi groupées par l'instinct de leur tendresse et convulsivement pressées dans les bras les unes des autres, les visages cachés contre la poitrine du roi, ne formaient aux regards qu'un seul faisceau de têtes, de bras, de membres palpitants qu'agitait le frémissement de la douleur et des caresses, et d'où s'échappait en balbutiements comprimés, en murmure sourd ou en éclats déchirants, le désespoir de ces cinq âmes confondues en une, pour étouffer, pour éclater et pour mourir dans un seul embrassement.

XVI.

Pendant plus d'une demi-heure aucune parole ne put sortir de leurs lèvres. Ce n'était qu'une lamentation où toutes ces voix de père, de femmes, d'enfants se perdaient dans le gémissement commun, tombaient, s'appelaient, se répondaient, se provoquaient les unes les autres par des sanglots qui renouvelaient les sanglots, et s'aiguisaient par intervalles en cris si aigus et si déchirants que ces cris perçaient les portes, les fenêtres, les murs de la tour, et qu'ils étaient entendus des quartiers voisins. Enfin l'épuisement des forces abattit jusqu'à ces symptômes de la douleur. Les larmes se desséchèrent sur les paupières; les têtes se rapprochèrent de la tête du roi comme pour suspendre toutes les âmes à ses lèvres; et un entretien à voix basse, interrompu de temps en temps par des baisers et par des serrements de bras, se prolongea pendant deux heures, qui ne furent qu'un long embrassement. Nul n'entendit du dehors ces confidences du mourant aux survivants. La tombe ou les cachots les étouffèrent en peu de mois avec les cœurs. La princesse royale seule en garda les traces dans sa mémoire et en révéla plus tard ce que la confidence, la politique et la mort peuvent laisser échapper des tendresses d'un père, de la conscience d'un mourant et des secrètes instructions d'un roi. Récit mutuel

de leurs pensées depuis leur séparation, recommandations répétées de sacrifier à Dieu toute vengeance si jamais l'inconstance des peuples, qui est la fortune des rois, remettait ses ennemis dans leurs mains; élans surnaturels de l'âme de Louis XVI vers le ciel; attendrissements soudains et retours vers la terre à l'aspect de ces êtres chéris, dont les bras entrelacés semblaient l'y rappeler et l'y retenir; vague espoir, exagéré par un pieux mensonge afin de modérer la douleur de la reine; résignation de tout entre les mains de Dieu; vœu sublime pour que sa vie ne coûtât pas une goutte de sang à son peuple; leçons plus chrétiennes encore que royales données et répétées à son fils; tout cela entrecoupé de baisers, de larmes, d'étreintes, de prières en commun, d'adieux plus tendres et plus secrets versés à voix basse dans l'oreille de la reine seule, remplit les deux heures que dura ce funèbre entretien. On n'entendait plus du dehors qu'un tendre et confus chuchotement de voix. Les commissaires jetaient de temps en temps un regard furtif à travers le vitrage comme pour avertir le roi que le temps s'écoulait.

Quand les cœurs furent épuisés de tendresse, les yeux de larmes, les lèvres de voix, le roi se leva et serra toute sa famille à la fois dans une longue étreinte. La reine se jeta à ses pieds et le conjura de permettre qu'ils demeurassent cette nuit suprême

auprès de lui. Il s'y refusa par tendresse pour eux, dont cet attendrissement usait la vie. Il prit pour prétexte le besoin qu'il avait lui-même de quelques heures de tranquillité pour se préparer au lendemain avec toutes ses forces. Mais il promit à sa famille de la faire appeler le jour suivant à huit heures. « Pour» quoi pas à sept heures? dit la reine. — Eh bien, » oui, à sept heures, répondit le roi. — Vous nous » le promettez? s'écrièrent-ils tous. — Je vous le » promets, » répéta le roi. La reine, en traversant l'antichambre, se suspendait de ses deux mains au cou de son mari; la princesse royale enlaçait le roi de ses deux bras; madame Élisabeth embrassait du même côté le corps de son frère; le Dauphin, suspendu d'une main par la reine, de l'autre par le roi, trébuchait entre les jambes de son père, le visage et les yeux levés vers lui. A mesure qu'ils avançaient vers la porte de l'escalier, leurs gémissements redoublaient. Ils s'arrachaient des bras les uns des autres, ils y retombaient de tout le poids de leur amour et de leur douleur. Enfin le roi s'élança à quelques pas en arrière, et tendant de là les bras à la reine : « Adieu,... adieu!... » lui cria-t-il avec un geste, un regard et un son de voix où retentissaient à la fois tout un passé de tendresse, tout un présent d'angoisses, tout un avenir d'éternelle séparation, mais dans lequel on distinguait cependant un accent de sérénité, d'espérance

et de joie religieuse qui semblait assigner à leur réunion le rendez-vous vague mais confiant d'une éternelle vie.

A cet adieu, la jeune princesse glissa évanouie des bras de madame Élisabeth et vint tomber sans mouvement aux pieds du roi. Cléry, sa tante, la reine se précipitèrent pour la relever et la soutinrent en l'entraînant vers l'escalier. Pendant ce mouvement le roi s'évada, les mains sur les yeux, et se retournant, du seuil de la porte de sa chambre entr'ouverte : « Adieu! » leur cria-t-il pour la dernière fois. Sa voix se brisa sous le sanglot de son cœur. La porte se referma. Il se précipita dans la tourelle, où son consolateur l'attendait. L'agonie de la royauté était passée.

XVII.

Le roi tomba de lassitude sur une chaise et resta longtemps sans pouvoir parler. « Ah! monsieur, dit-» il à l'abbé Edgeworth, quelle entrevue que celle » que je viens d'avoir! Pourquoi faut-il que j'aime » tant!... Hélas! ajouta-t-il après une pause, et que » je sois tant aimé!... Mais c'en est fait avec le » temps, reprit-il d'un accent plus mâle, occupons-» nous de l'éternité! » A ce moment Cléry entra et supplia le roi de prendre quelque nourriture. Le roi refusa d'abord; puis, réfléchissant qu'il aurait besoin de force pour lutter en homme avec les apprêts

et la vue du supplice, il mangea. Le repas ne dura que cinq minutes. Le roi debout ne prit qu'un peu de pain et un peu de vin, comme un voyageur qui ne s'asseoit pas sur la route. Le prêtre, qui connaissait la foi de Louis XVI dans les saints mystères du christianisme et qui se réservait de lui donner la dernière joie d'y assister dans son cachot, lui demanda alors si ce serait une consolation pour lui de les voir célébrer le lendemain matin, avant le jour, et d'y recevoir de sa main le Dieu fait homme pour souffrir avec nous et transformé en pain pour la nourriture des âmes? Le roi, privé depuis longtemps de l'assistance aux cérémonies sacrées, pieuse habitude des princes de sa race, fut ému de surprise et de joie à cette pensée. Il lui sembla que le Dieu du Calvaire venait le visiter dans son cachot à la dernière heure, comme un ami qui vient à la rencontre d'un ami. Seulement il désespéra d'obtenir cette faveur de la dureté et de l'impiété des commissaires de la commune.

Le prêtre, encouragé par les marques de respect que Garat avait données à sa mission, fut plus confiant. Il descendit dans la salle du conseil et demanda l'autorisation et les moyens d'accomplir le divin sacrifice dans la chambre du roi. C'étaient l'hostie, le vin, les livres sacrés, un calice et les habits sacerdotaux. Les commissaires indécis, craignant d'un côté de refuser une consolation suprême à la

dernière heure d'un mourant, craignant d'un autre côté d'être accusés de *fanatisme* en permettant sous leurs yeux les rites d'un culte répudié, délibérèrent longtemps à voix basse. « Qui nous répond, dit l'un » de ces hommes à l'ecclésiastique, que vous n'em- » poisonnerez pas le condamné dans l'hostie même » où vous lui présenterez le corps de son Dieu; » serait-ce donc la première fois qu'on aurait em- » poisonné les rois avec le pain de vie! » Le confesseur enleva tout prétexte au soupçon en priant les municipaux de fournir eux-mêmes le vin, l'hostie, les vases et les ornements de l'autel. Il revint annoncer au roi ce bonheur.

XVIII.

Ce prince sentit cette dernière douceur comme un premier rayon d'immortalité. Il se recueillit, il tomba à genoux, repassa devant Dieu les actes, les pensées, les intentions de sa vie entière ; il accepta vivant, non devant la postérité, ni devant les hommes, mais devant l'œil de Dieu, ce jugement que les rois d'Égypte n'avaient à subir que dans leur tombeau. Cet examen de sa conscience et cette accusation de lui-même durèrent bien avant dans la nuit. Le jugement de Dieu, toujours mêlé de pardon, n'est pas le jugement des hommes. Le roi se leva, sinon innocent, du moins absous. Le prêtre, qui,

dans la confession chrétienne, inflige une peine volontaire aux fautes, imposa pour expiation à son pénitent l'acceptation religieuse de la mort qu'il allait subir et le sacrifice de son sang pour laver le trône de toutes les fautes de sa race. Il promit au roi de lui donner dans la communion du lendemain, en signe de réconciliation et d'espérance, le corps du Christ supplicié. Ce sentiment de la purification de l'âme qu'éprouve le chrétien après la confession avait calmé les sens du roi. Cette recherche attentive des faiblesses de sa vie avait distrait sa pensée de l'heure présente. Son règne était plus irréprochable dans sa conscience que dans l'histoire. Jusque dans ses fautes, il retrouvait ses bonnes intentions. En se sentant pur devant Dieu, il se jugeait innocent devant les hommes. Il devait croire à l'acquittement de la postérité comme à l'acquittement de Dieu.

XIX.

La nuit était à demi consommée. Le condamné se coucha et s'endormit d'un sommeil aussi subit et aussi paisible que si cette nuit eût dû avoir un lendemain! Le prêtre passa les heures en prières dans la chambre de Cléry, séparée de celle du roi par une cloison en planches. On entendait de là la respiration égale et douce du roi endormi attester la profondeur de son repos et la régularité des mouve-

ments de son cœur, comme ceux d'une pendule qui va s'arrêter. A cinq heures, il fallut le réveiller. — « Cinq heures sont-elles sonnées? dit-il à Cléry. — » Pas encore à l'horloge de la tour, lui répondit » Cléry; mais elles sont sonnées déjà à plusieurs » cloches de la ville. — J'ai bien dormi, dit le roi, » j'en avais besoin, la journée d'hier m'avait fa- » tigué. » Cléry alluma le feu et aida son maître à s'habiller. Il prépara l'autel au milieu de la chambre. Le prêtre y célébra le sacrifice. Le roi, à genoux, un livre de prières dans ses mains, paraissait unir son âme à tout le sens, à toutes les paroles de cette cérémonie, où le prêtre fait la commémoration du dernier repas, de l'agonie, de la mort, de la résurrection et de la transsubstantiation du Christ s'offrant en victime à son père et se donnant en aliment à ses frères. Il reçut le corps du Christ sous la figure du pain consacré. Il se sentit fortifié contre la mort, en croyant posséder dans son cœur l'otage divin d'une autre vie. Après la messe, pendant que le prêtre se déshabillait, le roi passa seul dans sa tourelle pour se recueillir. Cléry y entra pour lui demander à genoux sa bénédiction; Louis XVI la lui donna, en le chargeant de la donner en son nom à tous ceux qui lui étaient attachés, et en particulier à ceux de ses gardiens qui, comme Turgy, avaient eu pitié de sa captivité et en avaient adouci les rigueurs; puis, l'attirant dans l'embrasure de la

fenêtre, il lui remit furtivement un cachet qu'il détacha de sa montre, un petit paquet qu'il tira de son sein et un anneau de mariage qu'il ôta de son doigt. « — Vous remettrez après ma mort, lui dit-il, ce » cachet à mon fils, cet anneau à la reine. Dites-lui » que je le quitte avec peine et pour qu'il ne soit pas » profané avec mon corps!... Ce petit paquet ren» ferme des cheveux de toute ma famille, vous le lui » remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers en» fants, à ma sœur, que je leur avais promis de les » voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner » la douleur d'une si cruelle séparation renouvelée » deux fois. Combien il m'en coûte de partir sans » recevoir leurs derniers embrassements!... » Les sanglots l'étouffèrent. « Je vous charge, » ajouta-t-il avec une tendresse qui brisait les mots dans sa voix, « de leur porter mes adieux!... » Cléry se retira fondant en larmes.

Un moment après, le roi sortit de son cabinet et demanda des ciseaux pour que son serviteur lui coupât les cheveux, seul héritage qu'il pût laisser à sa famille. On lui refusa cette grâce. Cléry sollicita des municipaux la faveur d'accompagner son maître pour le déshabiller sur l'échafaud, afin que la main d'un pieux serviteur remplaçât dans ce dernier office la main flétrissante du bourreau. « Le bourreau est » assez bon pour lui, » répondit un des commissaires. Le roi se retira de nouveau.

XX.

Son confesseur, en entrant dans la tourelle, le trouva se réchauffant auprès de son poêle, paraissant réfléchir avec une triste joie sur le terme enfin venu de ses tribulations. — « Mon Dieu! s'écria le roi, » que je suis heureux d'avoir conservé ma foi sur le » trône! Où en serais-je aujourd'hui sans cette espé- » rance? Oui, il existe en haut un juge incorruptible » qui saura bien me rendre la justice que les hommes » me refusent ici-bas! »

Le jour commençait à glisser dans la tour à travers les barreaux de fer et les planches qui obstruaient la lumière du ciel. On entendait distinctement le bruit des tambours qui battaient dans tous les quartiers le rappel des citoyens sous les armes, le trépignement des chevaux de la gendarmerie et le retentissement des roues des canons et des caissons qu'on plaçait et qu'on déplaçait dans les cours du Temple. Le roi écouta ces bruits avec indifférence; il les interprétait à son confesseur. — « C'est proba- » blement la garde nationale qu'on commence à » rassembler, » dit-il au premier rappel. Quelques moments après, on entendit les fers des chevaux d'une nombreuse cavalerie résonner sur les pavés, au pied de la tour, et les voix des officiers qui rangeaient leurs escadrons en bataille. — « Les voilà

» qui approchent, » dit-il en interrompant et en reprenant l'entretien. Il était sans impatience et sans crainte, comme un homme arrivé le premier à un rendez-vous et qu'on fait attendre. Il attendit longtemps. Pendant près de deux heurès, on vint successivement frapper à la porte de son cabinet sous divers prétextes. A chaque fois le confesseur croyait que c'était l'appel suprême. Le roi se levait sans trouble, allait ouvrir sa porte, répondait et venait se rasseoir. A neuf heures, des pas tumultueux d'hommes armés résonnent dans l'escalier; les portes s'ouvrent avec fracas; Santerre paraît accompagné de douze municipaux et à la tête de dix gendarmes, qu'il range sur deux lignes dans la chambre. Le roi, à ce bruit, entr'ouvre la porte de son cabinet : « Vous » venez me chercher, dit-il d'une voix ferme et dans » une impérieuse attitude à Santerre, je suis à vous » dans un instant, attendez-moi là ! » Il montre du doigt le seuil de sa chambre, referme sa porte et revient s'agenouiller aux pieds du prêtre. « Tout » est consommé, mon père, lui dit-il, donnez-moi la » dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me sou- » tienne jusqu'à la fin. » Il se relève, ouvre la porte, s'avance le front serein, la majesté de la mort dans le geste et sur les traits, entre la double haie des gendarmes. Il tenait à la main un papier plié, c'était son testament. Il s'adresse au municipal qui se trouve en face de lui : « Je vous prie, lui dit-il, de

» remettre ce papier à la reine!!! » Un mouvement d'étonnement à ce mot, sur ces visages républicains, lui fait comprendre qu'il s'est trompé de terme : « à » ma femme, » dit-il en se reprenant. Le municipal recule : « Cela ne me regarde point, répondit-il rude- » ment, je suis ici pour vous conduire à l'échafaud. » Ce municipal était Jacques Roux, prêtre sorti du sacerdoce et qui avait dépouillé toute charité avec sa robe. « C'est juste, » dit tout bas le roi visiblement contristé. Puis regardant les visages et se tournant vers celui dont l'expression plus douce lui révélait un cœur moins impitoyable, il s'approcha d'un municipal nommé Gobeau : « Remettez, je vous prie, » ce papier à ma femme; vous pouvez en prendre » lecture, il y a des dispositions que la commune » doit connaître. » Le municipal, avec l'assentiment de ses collègues, reçut le testament.

Cléry, qui craignait, comme le valet de chambre de Charles Ier, que son maître, tremblant de froid, parût trembler devant l'échafaud, lui présenta son manteau : « Je n'en ai pas besoin, dit le roi, don- » nez-moi seulement mon chapeau. » En le recevant, il saisit la main de son fidèle serviteur et la serra fortement en signe d'intelligence et d'adieu ; puis se tournant vers Santerre et le regardant en face, d'un geste de résolution et d'un ton de commandement il dit : « Marchons!... »

Santerre et sa troupe semblèrent plutôt le suivre

que l'escorter. Le prince descendit d'un pas ferme l'escalier de la tour ; et ayant rencontré dans le vestibule le concierge de la tour, nommé Mathey, qui lui avait manqué de respect la veille et à qui il avait reproché avec irritation son insolence, il s'avança vers lui : « Mathey, lui dit-il avec un geste cordial, » j'ai eu hier un peu de vivacité envers vous, par- » donnez-moi à cause de cette heure. » Mathey, au lieu de lui répondre, affecta de détourner la tête et de se retirer, comme si le contact du mourant eût été contagieux.

En traversant à pied la première cour, le roi se retourna deux fois du côté de la tour et leva vers les fenêtres de la reine un regard où son âme tout entière semblait porter son muet adieu à tout ce qu'il laissait de lui dans la prison.

Une voiture l'attendait à l'entrée de la seconde cour, deux gendarmes se tenaient à la portière ; l'un d'eux monta le premier et s'assit sur le devant ; le roi monta ensuite, il fit placer son confesseur à sa gauche ; le second gendarme monta le dernier et ferma la portière. La voiture roula.

Soixante tambours battaient la marche en tête des chevaux. Une armée ambulante, composée de gardes nationaux, de fédérés, de troupes de ligne, de cavalerie, de gendarmerie et de batteries d'artillerie, marchait devant, derrière, aux deux côtés de la voiture. Paris entier était consigné dans ses

maisons. Un ordre du jour de la commune interdisait à tout citoyen qui ne faisait pas partie de la milice armée de traverser les rues qui débouchaient sur les boulevards, ou de se montrer aux fenêtres sur le passage du cortége. Les marchés mêmes étaient évacués. Un ciel bas, brumeux, glacé, ne laissait apercevoir qu'à quelques pas les forêts de piques et de baïonnettes rangées en haies immobiles, depuis la place de la Bastille jusqu'au pied de l'échafaud sur la place de la Révolution. De distance en distance, cette double muraille d'acier était renforcée par des détachements d'infanterie empruntés au camp sous Paris, le sac sur le dos et les armes chargées comme un jour de bataille. Des canons braqués, chargés à mitraille, les mèches fumantes, surveillaient aux principales embouchures des rues la ligne du cortége. Le silence était profond comme la terreur dans la ville. Nul ne disait sa pensée à son voisin. Les physionomies mêmes étaient impassibles sous le regard du délateur; quelque chose de machinal se remarquait dans les visages, dans les gestes, dans les regards de cette multitude. On eût dit que Paris avait abdiqué son âme pour trembler et pour obéir. Le roi, au fond de la voiture, et comme voilé par les baïonnettes et les sabres nus de l'escorte, était à peine aperçu. Il portait un habit brun, une culotte de soie noire, un gilet et des bas blancs. Sa chevelure était

roulée sous son chapeau. Le bruit des tambours, des canons, des chevaux, et la présence des gendarmes dans la voiture l'empêchaient de s'entretenir avec son confesseur. Il demanda seulement à l'abbé Edgeworth de lui prêter son bréviaire, et il y chercha du doigt et de l'œil les psaumes dont les gémissements et les espérances s'appropriaient à sa situation. Ces chants sacrés, balbutiés par ses lèvres et retentissant dans son âme, lui dérobèrent ainsi le bruit, la vue du peuple pendant tout ce trajet de la prison à la mort. Le prêtre priait à côté de lui. Les gendarmes placés en face portaient sur leurs figures l'empreinte de l'étonnement et de l'admiration que le recueillement pieux du roi leur inspirait. Quelques cris de grâce se firent entendre, au départ de la voiture, dans la foule accumulée à l'entrée de la rue du Temple. Ces cris moururent sans échos dans le tumulte et dans la compression générale des sentiments publics. Aucune injure, aucune imprécation de la multitude ne s'élevèrent. Si on eût demandé à chacun des deux cent mille citoyens, acteurs ou spectateurs de ces funérailles d'un vivant : Faut-il que cet homme, seul contre tous, meure? pas un peut-être n'aurait répondu *oui*. Mais les choses étaient combinées ainsi par le malheur et par la sévérité des temps, que tous accomplissaient sans hésiter ce que nul isolément n'aurait voulu accomplir. Cette

multitude, par la pression mutuelle qu'elle exerçait sur elle-même, s'empêchait de céder à son attendrissement et à son horreur; semblable à la voûte dont chaque pierre isolément tend à fléchir et à tomber, mais où toutes restent suspendues par la résistance que la pression oppose à leur chute!

XXI.

Au confluent des rues nombreuses qui aboutissent au boulevard, entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin, lieu où la voie s'élargit et où une rampe rapide ralentit le pas des chevaux, une ondulation soudaine arrêta un moment la marche. Sept à huit jeunes gens débouchant en masse de la rue Beauregard, fendirent la foule, rompirent la haie et se précipitèrent vers la voiture le sabre à la main et en criant : « A nous, ceux qui veulent sauver le » roi ! » De ce nombre était le baron de Batz, aventurier de conspirations, et son secrétaire Devaux. Trois mille jeunes gens, secrètement enrôlés et armés pour ce coup de main, devaient répondre à ce signal et tenter après un soulèvement dans Paris, appuyés par Dumouriez. Cachés dans Paris, ces intrépides conspirateurs, voyant que personne ne les suivait, se firent jour, à la faveur de la surprise et de la confusion, à travers la haie de la garde nationale et se perdirent dans les rues voisines. Un

détachement de gendarmerie les poursuivit et en atteignit quelques uns, qui payèrent de leur vie leur tentative.

Le cortége, un moment arrêté, reprit sa marche, à travers le silence et l'immobilité du peuple, jusqu'à l'embouchure de la rue Royale sur la place de la Révolution. Là, un rayon de soleil d'hiver qui perçait la brume laissait voir la place couverte de cent mille têtes, les régiments de la garnison de Paris formant le carré autour de l'échafaud, les exécuteurs attendant la victime, et l'instrument du supplice dressant au-dessus de la foule ses madriers et ses poteaux peints en rouge couleur de sang.

Ce supplice était la guillotine. Cette machine inventée en Italie et importée en France par l'humanité d'un médecin célèbre de l'Assemblée constituante, nommé Guillotin, avait été substituée aux supplices atroces et infamants que la Révolution avait voulu abolir. Elle avait de plus, dans la pensée des législateurs de l'Assemblée constituante, l'avantage de ne pas faire verser le sang de l'homme par la main et sous le coup souvent mal assuré d'un autre homme, mais de faire exécuter le meurtre par un instrument sans âme, insensible comme le bois et infaillible comme le fer. Au signal de l'exécuteur la hache tombait d'elle-même. Cette hache, dont la pesanteur était centuplée par des poids attachés sous l'échafaud, glissait entre deux rainures

d'un mouvement à la fois horizontal et perpendiculaire, comme celui de la scie, et détachait la tête du tronc par le poids de sa chute et avec la rapidité de l'éclair. C'était la douleur et le temps supprimés dans la sensation de la mort. La guillotine était dressée, ce jour-là, au milieu de la place de la Révolution, devant la grande allée du jardin des Tuileries, en face et comme en dérision du palais des rois, à peu près à l'endroit où la fontaine jaillissante la plus rapprochée de la Seine semble aujourd'hui laver éternellement le pavé.

Depuis l'aube du jour, les abords de l'échafaud, le pont Louis XVI, les terrasses des Tuileries, les parapets du fleuve, les toits des maisons de la rue Royale, les branches même dépouillées des arbres des Champs-Élysées étaient chargés d'une innombrable multitude qui attendait l'événement dans l'agitation, dans le tumulte et dans le bruit d'une ruche d'hommes, comme si cette foule n'eût pu croire au supplice d'un roi avant de l'avoir vu de ses yeux. Les abords immédiats de l'échafaud avaient été envahis, grâce aux faveurs de la commune et à la connivence des commandants des troupes, par les hommes de sang des Cordeliers, des Jacobins et des journées de septembre, incapables d'hésitation ou de pitié. Se posant eux-mêmes autour de l'échafaud, comme les témoins de la république, ils voulaient que le supplice fût consommé et applaudi.

A l'approche de la voiture du roi, une immobilité solennelle surprit cependant tout à coup cette foule et ces hommes eux-mêmes. La voiture s'arrêta à quelques pas de l'échafaud. Le trajet avait duré deux heures.

XXII.

Le roi, en s'apercevant que la voiture avait cessé de rouler, leva les yeux, qu'il tenait attachés au livre, et, comme un homme qui interrompt sa lecture pour un moment, il se pencha à l'oreille de son confesseur et lui dit à voix basse et d'un ton d'interrogation : « Nous voilà arrivés, je crois ? » Le prêtre ne lui répondit que par un signe silencieux. Un des trois frères Samson, bourreaux de Paris, ouvrit la portière. Les gendarmes descendirent. Mais le roi refermant la portière et plaçant sa main droite sur le genou de son confesseur d'un geste de protection : « Messieurs, » dit-il avec autorité aux bourreaux, aux gendarmes et aux officiers qui se pressaient autour des roues, « je vous recommande monsieur » que voilà ! Ayez soin qu'après ma mort il ne lui » soit fait aucune insulte. Je vous charge d'y veil- » ler. » Personne ne répondit. Le roi voulut répéter avec plus de force cette recommandation aux exécuteurs. L'un d'eux lui coupa la parole. « Oui, oui, » lui dit-il avec un accent sinistre, sois tranquille, » nous en aurons soin, laisse-nous faire. » Louis

descendit. Trois valets du bourreau l'entourèrent et voulurent le déshabiller au pied de l'échafaud. Il les repoussa avec majesté, ôta lui-même son habit, sa cravate, et dépouilla sa chemise jusqu'à la ceinture. Les exécuteurs se jetèrent alors de nouveau sur lui. « Que voulez-vous faire? murmura-t-il avec » indignation. — Vous lier, » lui répondirent-ils, et ils lui tenaient déjà les mains pour les nouer avec leurs cordes. « Me lier! » répliqua le roi avec un accent où toute la gloire de son sang se révoltait contre l'ignominie. « Non! non! je n'y consentirai » jamais! Faites votre métier, mais vous ne me » lierez pas; renoncez-y! » Les exécuteurs insistaient, élevaient la voix, appelaient à leur aide, levaient la main, préparaient la violence. Une lutte corps à corps allait souiller la victime au pied de l'échafaud. Le roi, par respect pour la dignité de sa mort et pour le calme de sa dernière pensée, regarda le prêtre comme pour lui demander conseil. « Sire, dit le conseiller divin, subissez sans résis» tance ce nouvel outrage comme un dernier trait » de ressemblance entre vous et le Dieu qui va être » votre récompense. » Le roi leva les yeux au ciel avec une expression du regard qui semblait reprocher et accepter à la fois. « Assurément, dit-il, il » ne faut rien moins que l'exemple d'un Dieu pour » que je me soumette à un pareil affront! » Puis se tournant en tendant de lui-même les mains vers

les exécuteurs : « Faites ce que vous voudrez, leur » dit-il, je boirai le calice jusqu'à la lie! »

Il monta, soutenu par le bras du prêtre, les marches hautes et glissantes de l'échafaud. Le poids de son corps semblait indiquer un affaissement de son âme; mais, parvenu à la dernière marche, il s'élança des mains de son confesseur, traversa d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, regarda en passant l'instrument et la hache, et se tournant tout à coup à gauche, en face de son palais, et du côté où la plus grande masse de peuple pouvait le voir et l'entendre, il fit aux tambours le geste du silence. Les tambours obéirent machinalement. « Peu- » ple! » dit Louis XVI d'une voix qui retentit dans le silence et qui fut entendue distinctement de l'autre extrémité de la place, « peuple! je meurs inno- » cent de tous les crimes qu'on m'impute! Je par- » donne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu » que le sang que vous allez répandre ne retombe » jamais sur la France!... » Il allait continuer; un frémissement parcourait la foule. Le chef d'état-major des troupes du camp sous Paris, *Beaufranchet, comte d'Oyat*, fils de Louis XV et d'une favorite nommée Morphise, ordonna aux tambours de battre. Un roulement immense et prolongé couvrit la voix du roi et le murmure de la multitude. Le condamné revint de lui-même à pas lents vers la guillotine et se livra aux exécuteurs. Au moment où on l'attachait

à la planche il jeta encore un regard sur le prêtre qui priait à genoux au bord de l'échafaud. Il vécut, il posséda son âme tout entière jusqu'au moment où il la remit à son Créateur par les mains du bourreau. La planche chavira, la hache glissa, la tête tomba.

Un des exécuteurs prenant la tête du supplicié par les cheveux la montra au peuple et aspergea de sang les bords de l'échafaud. Des fédérés et des républicains fanatiques montèrent sur les planches, trempèrent les pointes de leurs sabres et les lances de leurs piques dans le sang, et les brandirent vers le ciel en poussant le cri de *Vive la république!* L'horreur de cet acte étouffa le même cri sur les lèvres du peuple. L'acclamation ressembla plutôt à un immense sanglot. Les salves de l'artillerie allèrent apprendre aux faubourgs les plus lointains que la royauté était suppliciée avec le roi. La foule s'écoula en silence. On emporta les restes de Louis XVI dans un tombereau couvert au cimetière de la Madeleine, et on jeta de la chaux dans la fosse pour que les ossements consumés de la victime de la Révolution ne devinssent pas un jour les reliques du royalisme. Les rues se vidèrent. Des bandes de fédérés armés parcoururent les quartiers de Paris en annonçant la mort du *tyran* et en chantant le sanguinaire refrain de la *Marseillaise*. Aucun enthousiasme ne leur répondit, la ville resta muette. Le peuple ne confondait pas un supplice avec une vic-

toire. La consternation était rentrée avec la liberté dans la demeure des citoyens. Le corps du roi n'était pas encore refroidi sur l'échafaud que le peuple doutait de l'acte qu'il venait d'accomplir et se demandait, avec une anxiété voisine du remords, si le sang qu'il venait de répandre était une tache sur la gloire de la France ou le sceau de la liberté? La conscience des républicains eux-mêmes se troubla devant cet échafaud. La mort du roi laissait un problème à débattre à la nation.

XXIII.

Cinquante-trois ans se sont écoulés depuis ce jour; ce problème agite encore la conscience du genre humain et partage l'histoire elle-même en deux partis : crime ou stoïcisme selon le point de vue où l'on se place pour le considérer, cet acte est un parricide aux yeux des uns; il est, aux yeux des autres, une justice que la liberté se fit héroïquement à elle-même, un acte politique qui écrivit avec le sang d'un roi les droits du peuple, qui devait rendre la royauté et la France à jamais irréconciliables, et qui, ne laissant à la France compromise d'autre alternative que de subir la vengeance des despotes ou de les vaincre, condamnait la nation à la victoire par l'énormité de l'outrage et par l'impossibilité du pardon.

Quant à nous, qui devons justice et pitié à la

victime, mais qui devons aussi justice aux juges, nous nous demandons, en finissant ce mélancolique récit, ce qu'il faut accuser, ce qu'il faut absoudre du roi, de ses juges, de la nation ou de la destinée? Et si l'on peut rester impartial quand on est attendri, nous posons en ces termes dans notre âme la redoutable question qui fait hésiter l'histoire, douter la justice, trembler l'humanité :

La nation avait-elle le droit de juger en tribunal légal et régulier Louis XVI ? Non : car pour être juge il faut être impartial et désintéressé, et la nation n'était ni l'un ni l'autre. Dans ce combat terrible, mais inévitable, que se livraient, sous le nom de Révolution, la royauté et la liberté pour l'émancipation où l'asservissement des citoyens, Louis XVI personnifiait le trône, la nation personnifiait la liberté. Ce n'était pas leur faute; c'était leur nature. Les tentatives de transaction étaient vaines. Les natures se combattaient en dépit des volontés. Entre ces deux adversaires, le roi et le peuple, dont par instinct l'un devait vouloir retenir, l'autre arracher les droits de la nation, il n'y avait d'autre tribunal que le combat, d'autre juge que la victoire. Nous ne prétendons pas dire par ces paroles qu'il n'y eût pas au-dessus des deux partis une moralité de la cause et des actes qui juge la victoire elle-même. Cette justice ne périt jamais dans l'éclipse des lois et dans la ruine des empires; seulement elle n'a pas

de tribunal où elle puisse citer légalement ses accusés, elle est la justice d'État, la justice qui n'a ni juges institués ni lois écrites, mais qui prononce ses arrêts dans la conscience et dont le code est l'équité.

Louis XVI ne pouvait être jugé en politique et en équité que par un procès d'État.

La nation avait-elle le droit de le juger ainsi? c'est demander si elle avait le droit de le combattre et de le vaincre; en d'autres termes, c'est demander si le despotisme est inviolable! si la liberté est une révolte! s'il n'y a de justice ici-bas que pour les rois! s'il n'y a pour les peuples que le droit de servir et d'obéir! Le doute seul est une impiété envers les peuples.

La nation ayant en soi l'inaliénable souveraineté qui repose dans la raison, dans le droit et dans la volonté de chacun des citoyens dont la collection fait le peuple, avait certes la faculté de modifier la forme extérieure de sa souveraineté, de niveler son aristocratie, de déposséder son église, d'abaisser ou même de supprimer son trône pour régner elle-même par ses propres magistratures. Or, du moment que la nation avait le droit de combattre et de s'affranchir, elle avait le droit de surveiller et de consolider les résultats de sa victoire. Si donc Louis XVI, roi trop récemment dépossédé de la toute-puissance, roi à qui toute restitution de pouvoir au peuple devait paraître déchéance, roi mal satisfait

de la part de règne qui lui restait, aspirant à reconquérir l'autre part, tiraillé d'un côté par une assemblée usurpatrice, tiraillé de l'autre par une reine inquiète, par une noblesse humiliée, par un clergé qui faisait intervenir le ciel dans sa cause, par une émigration implacable, par ses frères courant en son nom par toute l'Europe pour chercher des ennemis à la Révolution; si Louis XVI, roi, paraissait à la nation une conspiration vivante contre sa liberté, si la nation le soupçonnait de trop regretter dans son âme le pouvoir suprême, de faire trébucher volontairement la nouvelle constitution pour profiter de ses chutes, de conduire la liberté dans des piéges, de se réjouir de l'anarchie, de désarmer la patrie, de lui souhaiter secrètement des revers, de correspondre avec ses ennemis, la nation avait le droit de le citer jusque sur son trône, de l'en faire descendre, de l'appeler à sa barre et de le déposer au nom de sa propre dictature et de son propre salut. Si la nation n'avait pas eu ce droit, le droit de trahir impunément les peuples eût donc été dans la constitution nouvelle une des prérogatives des rois!

XXIV.

Nous venons de voir qu'aucune loi écrite ne pouvant être appliquée au roi, et que ses juges étant ses ennemis, son jugement ne pouvait être un juge-

ment légal, mais une grande mesure d'État, dont l'équité seule devait débattre les motifs et dicter l'arrêt. Que disait l'équité et quelle peine pouvait-elle prononcer, si le vainqueur a le droit d'appliquer une peine au vaincu?

Louis XVI, dégradé de la royauté, désarmé et prisonnier, coupable peut-être dans la lettre, était-il coupable dans l'esprit, si l'on considère la contrainte morale et physique de sa déplorable situation? Était-ce un tyran? Non. Un oppresseur du peuple? Non. Un fauteur de l'aristocratie? Non. Un ennemi de la liberté? Non. Tout son règne protestait, depuis son avénement au trône, de la tendance philosophique de son esprit et des instincts populaires de son cœur, à prémunir la royauté contre les tentations du despotisme, à faire monter les lois sur le trône, à demander des conseils à la nation, à faire régner par lui et en lui les droits et les intérêts du peuple. Prince révolutionnaire, il avait appelé lui-même la Révolution à son secours. Il avait voulu lui donner beaucoup; elle avait voulu arracher davantage : de là la lutte.

Cependant tout n'était pas politiquement irréprochable du côté du roi dans cette lutte. L'incohérence et le repentir des mesures trahissaient la faiblesse et avaient souvent servi de prétexte aux violences et aux attentats du peuple. Ainsi, Louis XVI avait convoqué les états-généraux, et voulant trop tard

circonscrire le droit de délibération, l'insurrection morale du serment du *Jeu de paume* lui avait forcé la main. Il avait voulu intimider l'Assemblée constituante par un rassemblement de troupes à Versailles, et le peuple de Paris avait pris la Bastille et embauché les gardes-françaises. Il avait pensé à éloigner le siége de l'Assemblée nationale de la capitale, et la populace de Paris avait marché sur Versailles, forcé son palais, massacré ses gardes, emprisonné sa famille aux Tuileries. Il avait tenté de s'enfuir au milieu de son armée et peut-être d'une armée étrangère, et la nation l'avait ramené enchaîné au trône et lui avait imposé la constitution de 91. Il avait parlementé avec l'émigration et les rois, ses vengeurs, et la populace de Paris avait fait le 20 juin. Pour obéir à sa conscience il avait refusé sa sanction à des lois commandées par la volonté du peuple, et les Girondins unis aux Jacobins avaient fait le 10 août. Selon l'esprit dans lequel on envisageait ces vicissitudes de son règne, depuis le commencement de la Révolution, il y avait de quoi l'accuser ou de quoi le plaindre. Il n'était ni tout à fait innocent, ni tout à fait coupable; il était surtout malheureux! Si le peuple pouvait lui reprocher des faiblesses et des dissimulations, il pouvait, lui roi, reprocher de cruelles violences au peuple. L'action et la réaction, le coup et le contre-coup s'étaient succédé de part et d'autre avec une

telle rapidité, comme dans une mêlée, qu'il était difficile de dire qui avait frappé le premier. Les fautes étaient réciproques, les ombrages mutuels, les périls égaux. Qui donc avait le droit de condamner l'autre et de lui dire avec justice et impartialité : Tu mourras ? Aucun des deux. Le roi ne pouvait pas plus, en cas de victoire, juger le peuple, que le peuple ne pouvait légalement juger le roi. Il n'y avait point là de justiciable; il y avait un vaincu, voilà tout. Le procès légal était une hypocrisie de justice, la hache seule était logique. Robespierre l'avait dit. Mais la hache après le combat, et frappant un homme désarmé, au nom de ses ennemis, qu'est-elle dans toutes les langues ? Un meurtre de sang-froid, sans excuse, du moment qu'il est sans nécessité, en un mot une immolation.

XXV.

Déposer Louis XVI, le bannir du sol national ou l'y retenir dans l'impuissance de conspirer et de nuire, voilà ce que commandaient aux conventionnels le salut de la république, la sûreté de la Révolution. L'immolation d'un homme captif et désarmé n'était qu'une concession à la colère ou une concession à la peur. Vengeance ici, lâcheté là, cruauté partout. Immoler un vaincu cinq mois après la victoire, ce vaincu fût-il coupable, ce vaincu

fût-il dangereux, était un acte sans pitié. La pitié n'est pas un vain mot parmi les hommes. Elle est un instinct, qui avertit la force d'amollir sa main à la proportion de la faiblesse et de l'adversité des victimes. Elle est une justice généreuse du cœur humain plus clairvoyante au fond et plus infaillible que la justice inflexible de l'esprit. Aussi tous les peuples en ont-ils fait une vertu. Si l'absence de toute pitié est un crime dans le despotisme, pourquoi donc serait-ce une vertu dans les républiques? Le vice et la vertu changent-ils de nom en changeant de parti? Les peuples sont-ils dispensés d'être magnanimes? Il n'y a que leurs ennemis qui oseraient le prétendre, car ils voudraient les déshonorer. Leur force même leur commande plus de générosité qu'à leurs tyrans!

XXVI.

Enfin le meurtre du roi, comme mesure de salut public, était-il nécessaire? Nous demanderions d'abord si ce meurtre était juste, car rien d'injuste en soi ne peut être nécessaire à la cause des nations. Ce qui fait le droit, la beauté et la sainteté de la cause des peuples, c'est la parfaite moralité de leurs actes. S'ils abdiquent la justice, ils n'ont plus de drapeau. Ils ne sont que des affranchis du despotisme imitant tous les vices de leurs maîtres. La vie

ou la mort de Louis XVI, détrôné ou prisonnier, ne pesait pas le poids d'une baïonnette de plus ou de moins dans la balance des destinées de la république. Son sang était une déclaration de guerre plus certaine que sa déposition. Sa mort était, certes, un prétexte d'hostilités plus spécieux que sa captivité dans les conseils diplomatiques des cours ennemies de la Révolution. Prince épuisé et dépopularisé par quatre ans de lutte inégale avec la nation, livré vingt fois à la merci du peuple, sans crédit sur les soldats; caractère dont on avait si souvent sondé la timidité et l'indécision, descendu d'humiliation en humiliation et degré par degré du haut de son trône dans la prison, Louis XVI était l'unique prince de sa race à qui il ne fût plus possible de songer à régner. Dehors, il était décrédité par ses concessions; dedans, il eût été l'otage patient et inoffensif de la république, l'ornement de son triomphe, la preuve vivante de sa magnanimité. Sa mort, au contraire, aliénait de la cause française cette partie immense des populations qui ne juge les événements humains que par le cœur. La nature humaine est pathétique; la république l'oublia, elle donna à la royauté quelque chose du martyre, à la liberté quelque chose de la vengeance. Elle prépara ainsi une réaction contre la cause républicaine et mit du côté de la royauté la sensibilité, l'intérêt, les larmes d'une partie des peuples. Qui peut nier que l'atten-

drissement sur le sort de Louis XVI et de sa famille n'ait été pour beaucoup dans la recrudescence de la royauté quelques années après? Les causes perdues ont des retours, dont il ne faut souvent chercher les motifs que dans le sang des victimes odieusement immolées par la cause opposée. Le sentiment public, une fois ému d'une iniquité, ne se repose que quand il s'est, pour ainsi dire, absous par quelque réparation éclatante et inattendue. Il y eut du sang de Louis XVI dans tous les traités que les puissances de l'Europe passèrent entre elles pour incriminer et étouffer la république; il y eut du sang de Louis XVI dans l'huile qui sacra Napoléon si peu de temps après les serments à la liberté; il y eut du sang de Louis XVI dans l'enthousiasme monarchique que raviva en France le retour des Bourbons à la restauration; il y en eut même en 1830 dans la répulsion au nom de république, qui jeta la nation indécise entre les bras d'une autre dynastie. Ce sont les républicains qui doivent le plus déplorer ce sang, car c'est sur leur cause qu'il est retombé sans cesse, et c'est ce sang qui leur a coûté la république!

XXVII.

Quant aux juges, Dieu lit seul dans la conscience des individus. L'histoire ne lit que dans la conscience des partis. L'intention seule fait le crime ou l'expli-

cation de pareils actes. Les uns votèrent par une puissante conviction de là nécessité de supprimer le signe vivant de la royauté en abolissant la royauté elle-même; les autres par un intrépide défi aux rois de l'Europe, qui ne les croiraient pas selon eux assez républicains tant qu'ils n'auraient pas supplicié un roi; ceux-ci pour donner aux peuples asservis un signal et un exemple qui leur communiquassent l'audace de secouer la superstition des rois; ceux-là par une ferme persuasion des trahisons de Louis XVI, que la presse et la tribune des clubs leur dépeignaient, depuis le commencement de la Révolution, comme un conspirateur; quelques-uns par impatience des dangers de la patrie; quelques autres, comme les Girondins, à regret et par rivalité d'ambition, à qui donnerait le gage le plus irrécusable à la république; d'autres par cet entraînement qui emporte les faibles âmes dans le courant des assemblées publiques; d'autres par cette lâcheté qui surprend tout à coup le cœur et qui fait abandonner la vie d'autrui comme on abandonne sa propre vie; un plus grand nombre enfin votèrent la mort avec réflexion par un fanatisme stoïque qui ne se faisait illusion ni sur l'insuffisance des crimes, ni sur l'irrégularité des formes, ni sur la cruauté de la peine, ni même sur le compte qu'en demanderait la postérité à leur mémoire, mais qui crurent la liberté assez sainte pour justifier par sa fondation ce qui

manquait à la justice de leur vote, et assez implacable pour lui immoler leur propre pitié!

XXVIII.

Tous se trompèrent. Cependant l'histoire, même en accusant, ne peut méconnaître, au milieu de toutes les conséquences politiques, contraires à l'équité, cruelles pour le sentiment et fatales à la liberté, du supplice de Louis XVI, qu'il n'y eût une puissance dans cet échafaud. Ce fut la puissance des partis désespérés et des résolutions sans retour. Ce supplice vouait la France à la vengeance des trônes et donnait ainsi cruellement à la république la force convulsive des nations : la force du désespoir. L'Europe l'entendit; la France répondit. Les transactions, les indécisions, les négociations cessèrent; et la Mort, tenant la hache régicide d'une main et le drapeau tricolore de l'autre, fut prise seule pour négociateur et pour juge entre la monarchie et la république, entre l'esclavage et la liberté, entre le passé et l'avenir des nations.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

I.

Les grandes catastrophes humaines ont des contre-coups dans l'imagination publique, qui sont plus fortement ressentis par certains hommes doués, pour ainsi dire, de la faculté de résumer en eux l'impression de tous et de porter jusqu'au délire, quelquefois jusqu'au crime, l'exaltation que ces catastrophes leur inspirent. La mort de Louis XVI, l'étonnement, la profanation, la douleur produisirent cette commotion des âmes dans tout l'empire. Tous ceux qui ne partageaient pas le stoïcisme des juges furent saisis par l'horreur et par la consternation. Il leur semblait qu'un grand sacrilége appelait sur la nation, qui l'avait accompli ou souffert, une de ces vengeances où le ciel demande pour le sang d'un juste le sang d'un peuple tout entier. Des hommes moururent de

douleur en apprenant la consommation du supplice; d'autres en perdirent la raison. Des femmes se précipitèrent du toit de leur maison dans la rue, et des ponts de Paris dans la Seine. Des sœurs, des filles, des femmes, des mères de Conventionnels éclatèrent en reproches contre leurs maris ou leurs fils. Le supplice même n'était pas encore exécuté que l'arrêt de mort de Louis XVI était déjà vengé dans le sang d'un de ses principaux juges.

Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, issu d'une ancienne famille de haute magistrature et possesseur d'une fortune immense dans le département de l'Yonne, homme de plus d'ambition que de génie, avait d'abord défendu le pouvoir du roi aux états-généraux. Après l'Assemblée constituante, prévoyant la ruine de la monarchie, il s'était retiré dans ses terres, et il avait passé au parti du peuple avec l'affectation de zèle et les complaisances d'un homme qui a beaucoup à se faire pardonner. Devenu le centre des agitations de son département, l'âme des clubs, l'instigateur des mouvements populaires, il avait été nommé membre de la Convention nationale à Sens. L'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, ancien ministre de Louis XVI, transfuge éclatant de l'Église dans la philosophie, avait assisté, en costume civique et coiffé du bonnet rouge, à l'élection de Michel Lepelletier. Le clergé et l'aristocratie venaient ainsi s'abdiquer, les pieds dans le sang, entre les mains

du peuple. L'archevêque de Sens, prévoyant les retours terribles d'une popularité qui demandait de pareils sacrifices, portait déjà sur lui un poison préparé par Cabanis et envoyé par Condorcet, dont il devait se servir quelques mois plus tard. Lepelletier de Saint-Fargeau pressentait le poignard d'un royaliste. L'un et l'autre prochains martyrs de leur nouvelle cause : l'un par ses propres mains, l'autre par les mains d'un assassin.

Plus important par sa naissance et par sa fortune que par sa parole, Lepelletier de Saint-Fargeau avait à la Convention et aux Jacobins l'espèce d'influence que les noms qu'on a l'habitude de respecter conservent quelque temps dans les partis où ces noms descendent. Il présidait quelquefois les Jacobins; il allait au-devant des volontés de Robespierre. Nul ne sait mieux flatter les maîtres du peuple qu'un aristocrate instruit à la flatterie dans les cours. Il fréquentait le duc d'Orléans et préméditait, dit-on, le mariage de sa fille unique avec le fils aîné de ce prince. L'immensité de la dot devait suppléer à l'inégalité des noms, et la conformité des principes révolutionnaires effacer la distance des rangs. Sa fortune et son patronage dans les départements de la Bourgogne groupaient autour de lui dix ou douze membres de la Convention, les yeux sur son vote, pour l'imiter. Ces douze voix, en se déplaçant à un signe de Saint-Fargeau, faisaient une différence de

vingt-quatre voix dans le procès du roi. Par l'indécision et la balance des suffrages, la responsabilité de la vie ou de la mort de Louis XVI pouvait porter sur Lepelletier. Les royalistes le savaient. Des sollicitations mystérieuses avaient abordé Saint-Fargeau : il avait promis un vote de clémence. Les Jacobins, instruits de ces négociations, avaient exigé qu'il les démentît par un acte qui engageât sa tête : il avait promis un vote inflexible. A l'heure décisive, il avait tenu parole aux Jacobins et voté la mort. Les royalistes avaient détesté deux fois ce vote. Le régicide était de plus une trahison à leurs yeux.

II.

Il y avait parmi ces royalistes un jeune homme nommé Pâris, fils d'un employé dans l'administration des biens du comte d'Artois. Pâris était entré dans la garde constitutionnelle de Louis XVI au moment où le zèle avait réuni dans ce corps tout ce qui restait de défenseurs du roi. Depuis le commencement de la garde constitutionnelle, il était resté à Paris, épiant toutes les occasions de se dévouer à sa cause. Audacieux d'attitude, intrépide de cœur, adroit de la main, il se montrait armé dans tous les lieux publics, encourageait les royalistes, affrontait les Jacobins, gourmandait le peuple, ameutait les femmes et parvenait à échapper toujours à la haine

des Jacobins par la force de son sabre et par le secret de son asile. Ce jeune homme était du nombre de ceux qui devaient attaquer l'escorte du roi quand on le conduirait au supplice, et qui ourdissaient un soulèvement pour forcer les portes du Temple. Il avait espéré jusqu'au dernier moment que la Convention n'accomplirait pas le régicide. A l'annonce du vote de mort et du refus de sursis, sa rage et sa douleur s'étaient exaltées jusqu'à la démence. Il avait senti en lui ce besoin irrésistible, qui saisit quelquefois les âmes passionnées, de protester seul contre un peuple. Il avait embrassé sa maîtresse, jeune marchande de parfums au Palais-Royal, qui lui donnait asile, comme pour un éternel adieu. Il avait caché son sabre sous son manteau, et il était sorti sans savoir quel coup il porterait, mais décidé à porter un coup mémorable.

Dans cette disposition, Pâris erra longtemps, sous le péristyle, dans les cours, espérant que le hasard lui offrirait pour victime le duc d'Orléans. Le hasard avait trompé son attente. Le prince n'avait pas paru. Pâris, accompagné d'un de ses amis, entra chez un restaurateur du Palais-Royal nommé Février. Les salons souterrains de ce restaurateur ressemblaient à des caves mal éclairées par des soupiraux. Une affectation de pauvreté, commune en ce temps où la richesse était un soupçon d'aristocratie, avait amené ce jour-là l'opulent Lepel-

letier dans les caveaux de Février. Il dînait, seul, devant une petite table, dans une salle obscure voisine de la table de Pâris. La fièvre empêchait ce jeune homme de manger. Il s'entretenait, à demi-voix avec son ami, du vote de la veille, du supplice du lendemain, de la lâcheté du peuple. La rage mal contenue de son âme éclatait dans le son de sa voix et dans sa physionomie. Ses voisins, en le regardant, avaient le pressentiment de la démence ou du crime. Son compagnon lui parlait, à voix basse, moins en ami qui déconseille qu'en complice qui encourage. Deux ou trois fois, pendant le repas, Pâris se leva avec une précipitation convulsive, sortit et rentra comme un homme qui épie quelqu'un. Le dîner fini, il croisa ses bras sur sa poitrine, baissa la tête et parut réfléchir. Ses yeux hagards parcouraient machinalement les visages des convives assis chacun à des tables séparées. Quelqu'un ayant désigné Lepelletier par son nom, Pâris, qui ne connaissait ni le visage, ni le vote du représentant de Sens, s'approcha de lui. « C'est vous qu'on appelle Saint-Far- » geau? dit-il en apostrophant le député. — C'est » moi, répondit Saint-Fargeau. Que me voulez-vous? » — Vous avez la physionomie d'un homme de bien; » vous n'avez pas voté la mort du roi, n'est-ce pas? » — Vous vous trompez, monsieur, répliqua Saint- » Fargeau d'un air de douleur et de fermeté; je l'ai » votée parce que ma conscience me commandait ce

» vote. — Tu as voté la mort! Eh bien! tiens! voilà » ta récompense! » En disant ces mots Pâris fait un mouvement pour écarter les pans de son manteau et pour chercher la poignée de son sabre. Saint-Fargeau se lève, saisit un couteau et avance les mains pour se couvrir. Mais Pâris, plus prompt que la pensée, tire son sabre, le plonge dans le cœur de Lepelletier, et s'enfuit par un corridor. Saint-Fargeau, transporté mourant sur un lit, demanda quel était l'homme qui venait de le frapper. Il expira quelques moments après.

On prêta à son agonie la joie sublime et les mots dévoués du martyre. On répandit ces mots d'apparat parmi le peuple, pour ajouter le culte de la victime à l'horreur contre le royaliste assassin. Le coup de poignard de Pâris avait fait de Lepelletier un grand homme. Un décret ouvrit le Panthéon à son cercueil. On lui prépara des funérailles nationales, moins en hommage à sa mémoire qu'en solennelle vengeance de l'opinion qui l'avait frappé.

Le soir, des groupes furieux se pressèrent au Palais-Royal, à la porte du restaurateur, autour du brancard sur lequel on emportait le corps inanimé de Lepelletier. Des orateurs populaires racontaient, en les solennisant, les circonstances de cette mort, et la présentaient comme le premier acte d'une immense conjuration qui menaçait la vie de tous les députés fidèles au peuple. Le Palais-Royal étincelait

de sabres nus, tirés pour la vengeance de Saint-Fargeau. Au milieu de cette foule qui frémissait au nom et qui demandait à grands cris le sang de l'assassin, Pâris se promenait avec son ami dans le jardin. Un des royalistes, témoin du meurtre, l'ayant rencontré et reconnu, et lui ayant fait un signe de terreur et d'étonnement : « Ma journée n'est pas finie, » lui dit tout bas Pâris; je trouverai celui que je » cherche, ici ou à la Convention, et je l'enverrai » rejoindre l'autre. » La police, qui cherchait partout l'assassin, excepté sur la scène même du crime, le laissa, toute cette nuit et toutes les nuits de la semaine suivante, se montrer impunément au Palais-Royal.

Il sortit de Paris, huit jours après son crime, avec sa maîtresse et son frère, enfant de douze ans. Il avait conservé le même costume qu'il portait le jour de l'assassinat. Il espérait s'embarquer à Dieppe pour l'Angleterre. Sa maîtresse et son frère l'ayant accompagné seulement jusqu'à Gisors, il en partit seul, à pied, par des chemins de traverse pour la petite ville de Forges-les-Eaux. Il entra dans une auberge de faubourg et demanda un souper et un lit. En attendant le repas, il s'approcha du feu, dans la salle commune. Quelques colporteurs s'y entretenaient entre eux des événements du jour. Pâris se mêla à la conversation. « Que pense-t-on ici, » leur demanda-t-il avec une apparente indifférence, « de

» la condamnation et du supplice du roi? — On » pense, lui répondit un marchand, qu'on a bien » fait de l'immoler et qu'il faudrait avoir immolé » tous les tyrans du même coup. » L'indignation de Pâris, plus forte que sa prudence, se trahit à cette réponse par un mouvement involontaire. « Je ne » rencontrerai donc partout, murmura-t-il assez » haut pour être entendu, que des assassins de mon » roi! » et il se retira dans la chambre qu'on lui avait préparée. Il y soupa tranquillement. Les hommes qui l'observaient à travers le vitrage d'une porte le virent baiser, à plusieurs reprises, sa main droite comme pour la rémercier de la justice qu'elle avait accomplie. Après le souper, il demanda une plume et de l'encre. Il écrivit sur son brevet de garde du roi quelques lignes, cacha un pistolet sous son oreiller et se coucha.

Cependant les colporteurs et l'aubergiste étant allés de grand-matin réveiller le maire et la gendarmerie de Forges, leur firent part des conjectures que les gestes et les paroles d'un voyageur suspect leur avaient inspirées la veille. Les municipaux, revêtus de leurs écharpes tricolores, et les gendarmes, le sabre nu à la main, entrèrent dans la chambre de Pâris. Il dormait profondément. On l'éveilla. Il regarda les gendarmes sans se troubler. « C'est vous, leur dit-il; je vous attendais. — Mon» trez-nous votre passe-port. — Je n'en ai pas. —

» Suivez-nous à l'hôtel-de-ville. — Je vous suis. » En disant ces mots, il glisse sa main sous l'oreiller, en tire son pistolet et se fait sauter le crâne avant que les gendarmes aient pu discerner et prévenir son mouvement. On trouva sur son cœur son brevet de garde du roi. Il y avait écrit ces mots la veille : « Ceci est mon brevet d'honneur. Qu'on n'inquiète » personne. Je n'ai point eu de complice dans l'heu» reuse mort du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'a» vais rencontré sous ma main, je faisais une plus » belle action, je purgeais la France du parricide » d'Orléans. Tous les Français sont des lâches. »

A la nouvelle de cette arrestation et de ce suicide, Legendre et Tallien furent envoyés à Forges-les-Eaux par la Convention, pour s'assurer de l'identité du corps. Legendre voulait qu'il fût ramené à Paris et traîné sur la claie. Tallien s'y opposa. La Convention consultée répugna à cette vengeance sur un cadavre. Il fut jeté comme une bête fauve dans une fosse creusée au fond d'un bois, dans les environs de la ville.

III.

Trois jours après le meurtre, la Convention fit les funérailles de la victime. Le génie tragique de Chénier avait dessiné le spectacle, sur le modèle des funérailles héroïques de l'antiquité. Au sommet d'un catafalque porté sur un piédestal vivant de cent fé-

dérés, le cadavre demi-nu de Lepelletier était étendu sur un lit de parade. Un de ses bras pendait comme pour implorer la vengeance. La large blessure par laquelle sa vie avait coulé s'ouvrait rougie de sang sur sa poitrine. Le sabre nu de l'assassin était suspendu sur le corps de la victime. Les vêtements ensanglantés étaient portés en faisceaux, au bout d'une pique, comme un étendard. Le président de la Convention monta les degrés du catafalque et déposa une couronne de chêne parsemée d'étoiles d'immortelles sur la tête du mort. Le cortége s'ébranla aux roulements des tambours voilés et aux sons d'une musique lugubre dont les instruments étouffés semblaient plutôt pleurer qu'éclater dans l'air. La famille de Lepelletier, en habits de deuil, marchait à pied derrière le corps du père, du frère, de l'époux assassiné. Au milieu des sept cents membres de la Convention s'élevait une bannière flottante sur laquelle étaient inscrites en lettres d'or les dernières paroles attribuées à Saint-Fargeau : « Je meurs content de verser mon sang pour la patrie, j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité et à faire reconnaître les ennemis du peuple. » Le peuple entier suivait. Les hommes portaient à la main des couronnes d'immortelles, les femmes des branches de cyprès. On chantait des hymnes à la gloire du martyr de la liberté et à l'extermination des tyrans.

Arrivé au Panthéon, le cortége trouva le temple de la Révolution déjà envahi par la multitude. Le cadavre soulevé par les flots de la foule, qui disputait l'espace à la Convention, faillit rouler sur les marches du péristyle. Félix Lepelletier, frère de la victime, monta sur l'estrade, harangua le peuple au milieu du tumulte, compara son frère à l'aîné des Gracques et jura de lui ressembler. Le lendemain, Félix Lepelletier, tenant par la main la fille de son frère, enfant de huit ans, la présenta en pompe de deuil à la Convention. L'enfant, adoptée par la nation, fut proclamée, par un décret d'enthousiasme, *fille adoptive* de la république.

IV.

Les départements se divisèrent d'opinion sur la mort de Louis XVI. La Vendée, dont nous raconterons bientôt les soulèvements, trouva dans cet événement le désespoir qui pousse les populations à la guerre civile. Le Calvados, les Cévennes, la Gironde semblèrent partager les indécisions, les emportements de patriotisme et les repentirs de leurs représentants. Le bruit de la guerre étouffa bientôt les récriminations réciproques. Les prophéties de Salles, de Brissot, de Vergniaud se réalisaient. L'Europe, attirée par les doctrines de la liberté, reculait tout entière, à la vue de l'échafaud d'un roi :

elle jugeait ce supplice avec l'impartialité de la distance. Les négociations si habilement entamées par Dumouriez, Brissot, Danton et le ministre Lebrun, et si complaisamment accueillies par la Prusse, furent tranchées, avant d'être complétement nouées, par le fer de la guillotine.

Jetons un coup d'œil sur l'état de ces négociations et sur les dispositions des cabinets de l'Europe envers la Révolution française, au moment où la mort de Louis XVI détermina la seconde coalition.

Nous avons laissé, après le combat de Valmy, après le départ de Dumouriez pour Paris, l'armée coalisée, sous le roi de Prusse et sous le duc de Brunswick, repassant, en désordre, les défilés de l'Argonne, et se repliant sur Verdun et Longwy. Tout annonçait une intelligence secrète entre les Prussiens et les Français. Kellermann, qui voulait poursuivre, reçut deux fois des commissaires l'ordre de s'ouvrir pour laisser passer l'ennemi.

Chaque marche de l'armée française, calculée sur la marche de l'armée prussienne, était signalée par des pourparlers entre les chefs des corps opposés. A une demi-lieue de Verdun une conférence, en plein champ, s'ouvrit entre les généraux Labarollière et Galbaud d'un côté, le général Kalkreuth et le duc de Brunswick de l'autre. Le prétexte était la restitution de Verdun, sans combat, à l'armée française. Nos généraux eurent la fierté

d'une cause nationale, l'âme de la Convention avait passé dans les camps. « Nation étonnante! » dit tout haut le duc de Brunswick; « à peine elle s'est dé-» clarée république, qu'elle prend déjà le langage » des républicains de l'antiquité! » Galbaud ayant répliqué que les peuples s'appartenaient et pouvaient choisir le gouvernement qui les grandissait le plus ou qui les défendait le mieux, le duc s'excusa humblement des termes de son manifeste et dit que c'étaient là des protocoles de menaces qu'on jetait aux peuples, pour les intimider, avant le combat, mais dont les hommes intelligents apprécient la valeur. « Je ne conteste nullement à la na-» tion française, poursuivit-il, le droit de régler » ses affaires. Seulement, a-t-elle choisi la forme » qui convient le mieux à son caractère? Voilà l'in-» quiétude et le doute de l'Europe. En m'avançant » en France, je n'avais d'autre désir que de con-» courir à y rétablir l'ordre. » Galbaud répondit que l'ordre rétabli par l'étranger s'appelait servitude chez tous les peuples. On convint d'attendre les ordres du roi de Prusse sur la reddition de Verdun. On se sacrifia mutuellement les émigrés, en horreur à un parti, en suspicion à l'autre. « Con-» tinuez l'un et l'autre à bien servir votre patrie, » dit le duc de Brunswick aux deux généraux en » les quittant, et croyez que, malgré les termes des » manifestes, on ne peut s'empêcher d'estimer des

» guerriers qui assurent l'indépendance de leur » pays. » Verdun fut rendu. Le général Valence y entra. A la hauteur de Longwy, les Hessois et les Autrichiens qui faisaient partie de l'armée combinée se séparèrent des Prussiens et filèrent sur Luxembourg, sur Coblentz et sur les Pays-Bas menacés par Dumouriez. La coalition était dissoute de fait, et le territoire français évacué.

V.

Ce n'était pas assez. Le duc de Brunswick, campé auprès de Luxembourg, fit demander une entrevue au général Dillon, et fixa pour rendez-vous le château de Dambrouge, entre Longwy et Luxembourg, pour entendre des propositions de paix. Kellermann, autorisé par les commissaires de la Convention, s'y rendit. Il y trouva réunis le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe, le prince de Reuss, ambassadeur de l'empereur, et le marquis de Lucchesini, diplomate italien au service de Prusse. « Général, » dit le duc de Brunswick à Kellermann, « nous vous » avons fixé ce rendez-vous pour parler de paix, » posez-en vous-mêmes les bases. — Reconnaissez » la république, abandonnez le roi et les émigrés, » ne vous mêlez ni directement ni indirectement de » nos affaires intérieures, et la paix sera facile, » répondit Kellermann. — « Eh bien! dit le duc, nous

» rentrerons chacun chez nous. — Mais qui payera » les frais de la guerre? » reprit fièrement Kellermann. « Quant à moi, je pense que l'empereur » ayant été l'agresseur, les Pays-Bas autrichiens » doivent rester en indemnité à la France. » Le prince de Reuss, envoyé de l'empereur, fit un mouvement qui indiquait l'étonnement de tant d'audace. Le duc de Brunswick feignit de ne pas s'en apercevoir. « Annoncez à la Convention, » dit-il à Kellermann, « que nous sommes disposés à la paix, » et qu'elle n'a qu'à nommer des plénipotentiares » et fixer le lieu des conférences. »

De telles avances après l'humiliation d'une retraite et envers une nation excommuniée de toute diplomatie, indiquaient suffisamment, de la part du roi de Prusse, le repentir d'une téméraire démonstration et la pensée de faire alliance avec la république. Son ministre Haugwitz, son secrétaire intime Lombard, sa maîtresse la comtesse de Lichtenau, et Lucchesini surtout, qui portait dans les conseils toute la grâce du courtisan et toute l'insinuation de la ruse, l'inclinaient de concert vers le parti des négociations. Les négociations sont le camp de l'intrigue. Lucchesini, de plus en plus influent en Prusse et qui avait le génie de la diplomatie italienne, devait rechercher les occasions de l'exercer. Si le cabinet autrichien a la patience germanique pour caractère, le machiavélisme, transporté en Allemagne

par Frédéric, a été souvent le génie du cabinet prussien. Lucchesini, né en Toscane, élevé à Berlin, rompu, dès l'enfance, aux dissimulations de la diplomatie, doué par la nature du don de complaire et de séduire, était l'homme le mieux préparé par les circonstances, pour glisser, entre une révolution républicaine et les monarchies, et pour nouer les fils de l'égoïsme prussien à toutes les politiques, sans se dévouer définitivement à aucune.

Ces négociations attestaient la terreur que la retraite de l'armée combinée avait semée dans toute l'Allemagne. Cette retraite devant des forces si inégales, et après des manifestes si menaçants, ne pouvait s'expliquer par elle-même. Elle ressemblait plus à une manœuvre de cabinet qu'à une manœuvre de guerre. De deux choses l'une : il fallait douter ou du génie militaire du duc de Brunswick, ou de sa sincérité. On ne doutait pas de son génie. On recherchait les causes cachées de ses agitations et de ses lenteurs trop semblables à des trahisons. Un motif plus sérieux et plus caché paraît avoir agi sur les inexplicables résolutions du duc de Brunswick. Pitt ne voulait pas la guerre. Le duc de Brunswick avait épousé la princesse Augusta, sœur de Georges III, roi d'Angleterre. Il était ainsi un client de la Grande-Bretagne. Il aspirait, avec la passion d'un père et avec l'ambition d'un souverain, à faire épouser sa fille à l'héritier du trône d'Angleterre.

Pitt, qui connaissait cette ambition de la cour de Brunswick, la flatta. Il fit de ce mariage le prix de complaisances politiques et militaires à la volonté du cabinet de Londres. Le duc céda, ralentit la guerre, prêta l'oreille à la paix, découragea le roi de Prusse, et devint ainsi lui-même l'Ulysse de la coalition qui l'avait nommé son Agamemnon. Ses ruses perdirent ce que son épée avait promis de faire triompher.

VI.

Pendant que ces sourdes négociations déconcertaient l'Autriche et préparaient l'Allemagne rhénane à l'idée de fraterniser bientôt avec la France, la témérité heureuse mais inopportune d'un général français vint à la fois couvrir de gloire les armes de la république, effrayer la Prusse et forcer l'empire encore indécis à déclarer la guerre à la France. Nous voulons parler de l'expédition de Custine.

Le comte Adam-Philippe de Custine était un de ces généraux de l'ancienne armée qui étaient allés respirer en Amérique l'air de la liberté, et qui étaient revenus avec La Fayette, républicains de cœur quoique aristocrates de sang. Presque Allemand, né à Metz d'une race illustre, propriétaire d'une fortune immense, colonel de dragons à vingt et un ans, élève du grand Frédéric dans ses dernières guerres, fanatique de la tactique prussienne,

rude zélateur de la discipline, il avait vu avec ivresse la Révolution, divisant l'Europe en deux camps, offrir aux militaires de son grade et de sa science l'occasion d'égaler les héros antiques, en sauvant leur patrie. Custine avait de plus pour la cause républicaine cet enthousiasme presque mystique que le caractère allemand imprime aux opinions. La Révolution pour lui était un idéal sublime auquel toutes les nations devaient aspirer, et dont il était beau pour la France de porter le drapeau à la pointe de ses baïonnettes. Sa bravoure personnelle avait à la fois le calme germanique et la gaieté française. Le feu était son élément, le cheval son lit de repos, la charge son délassement. Un jour que son aide-de-camp Baraguay-d'Hilliers, à cheval à ses côtés, lui lisait une dépêche au milieu du feu, une balle déchire la dépêche. L'aide-de-camp regarde son général et s'arrête. « Continuez, dit Custine, la » balle n'aura enlevé qu'un mot. »

Nommé membre de l'Assemblée constituante par la noblesse de Metz, Custine se rangea, dès le premier jour, du parti du peuple. Depuis le commencement de la guerre, il servait sous Biron dans le Nord ou sur le Rhin. Nommé enfin général en chef après le 10 août, il s'impatientait de cette guerre de campements qui donnait si peu de carrière au talent et si peu de hasards à la gloire. Il croyait que le mouvement faisait la plus grande partie de l'art

attendre la fortune [illegible]
la France devait [illegible]
et dans les capitales [illegible]
Dumouriez, il [illegible]
de la Révolution
quarante-cinq mille
vingt mille volon-
et du Midi, disse-
Cette armée formait
à observer, [illegible]
les émigrés, sous
et du prince de
sans unité et
et negli-
l'Allemagne.
qu'il pou-
campé sous
Lié à Paris
que Dumou-
sûr de se
la témérité
impatience
de Du-
ainsi
Kellermann et
à une
à la
que le

succès d'une invasion soudaine répandrait sur son nom, à la popularité que la prise de quelques capitales étrangères donnerait à la guerre, à la terreur qu'un coup porté si loin imprimerait au cœur de l'Allemagne, et à la propagation des idées révolutionnaires couvant dans les électorats, et que la première cartouche française allumerait.

Une imprudence de l'ennemi décida Custine. Le comte d'Erbach, qui commandait dix mille Autrichiens en face de l'armée française, reçut l'ordre de remplacer le corps du prince de Hohenlohe devant Thionville. Par ce mouvement, Spire, magasin des coalisés, restait découvert, sous la protection seulement de mille Autrichiens et de deux mille Mayençais commandés par le colonel Winkelmann. Custine s'élance sur Spire. Winkelmann, en bataille avec ses trois mille hommes en avant de la ville, s'efforce en vain de la couvrir. L'artillerie de Custine foudroie ces défenseurs sans murailles. Ils courent en déroute vers le Rhin, où Winkelmann avait préparé des embarcations pour traverser le fleuve. Les bateliers, effrayés de la canonnade, avaient abandonné leurs barques et s'étaient enfuis sur l'autre rive. Cernés par les Français, adossés au fleuve, Winkelmann et ses trois mille soldats sont faits prisonniers. C'était le plus beau résultat que la guerre eût donné aux Français, depuis qu'elle était déclarée. Custine entre dans Spire, s'empare des munitions et des appro-

visionnements de l'ennemi, marche sur Worms, et fait retentir du bruit de ses conquêtes la tribune de la Convention et les clubs des Jacobins dans tout le royaume. La Révolution, qui comprend mieux le nom des villes conquises que les plans vastes et savants de Dumouriez, proclame Custine le général de ses conquêtes. En trois jours, son nom grandit d'un siècle de popularité. Il s'enivre lui-même de ce bruit, qui lui revient par les adresses des Jacobins. Il dédaigne d'obéir ou de lier ses opérations avec Biron et Kellermann; il s'isole, il s'enfonce dans le Palatinat, il ose rêver la conquête de Mayence. La propagande lui en ouvrait les portes avant son canon.

Cette partie de l'Allemagne était minée par la philosophie française, sous les pas des princes ecclésiastiques qui la possédaient. La théocratie des évêques souverains et l'aristocratie de ces féodalités sacrées accumulaient sur ces gouvernements la double haine des peuples contre une double domination. Le retentissement des tribunes françaises avait ébranlé les imaginations de la jeunesse allemande dans les universités. Toutes les idées étaient du parti de la France. Servir la cause de la Révolution, c'était, pour les penseurs allemands, servir la cause de l'humanité. Trahir ces princes, tyrans de l'intelligence et du peuple, c'était affranchir l'esprit humain et émanciper la liberté. La conquête même n'humi-

liait pas, elle ressemblait à la délivrance. Le drapeau tricolore était l'étendard de la philosophie par tout l'univers. Telle était l'opinion qui attendait Custine dans le Palatinat.

Les princes de la Souabe, de la Franconie, à l'exception de l'archevêque de Trèves, connaissant ces dispositions de leurs peuples, avaient affecté jusque-là une prudente neutralité envers la France. L'électeur palatin de Bavière, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade avaient refusé leurs territoires aux rassemblements des émigrés. L'archevêque-électeur de Mayence avait prêté ses troupes à l'empereur. Son gouvernement, plus doux que celui des princes ses voisins, était moins détesté du peuple. Mais Mayence, ville tout ecclésiastique, sorte de Rome allemande, où un innombrable clergé oisif vivait dans le luxe et dans le désordre public des mœurs, prêtait plus que toute autre capitale aux récriminations contre le règne de l'Église, et faisait désirer avec plus d'ardeur au peuple la ruine de cette souveraineté. Aux premiers pas de Custine, entre la Moselle et le Rhin, les partisans des idées nouvelles étaient accourus à son quartier-général, apportant au général français le vœu secret des populations et les premiers fils des intelligences révolutionnaires que les patriotes allemands nouaient déjà de loin avec son armée.

Le colonel Houchard, homme athlétique, balafré

de blessures, fut envoyé pour sommer le gouverneur de rendre Mayence, en menaçant la ville d'un bombardement si elle résiste. « Choisissez, » disait Custine dans son message, « entre la mort et la fraternité. Je dois à la gloire de ma république, qui veut » l'extermination des despotes, de ne pas enchaîner » davantage l'ardeur de mes soldats. » Mayence demandait la reconnaissance de sa neutralité pour prix de sa reddition. Custine se refusa à rien préjuger des résolutions de la république; mais il jura que la France ne voulait d'autre conquête que celle de la liberté des peuples. Les portes s'ouvrirent.

VII.

La prise de Mayence retentit en Allemagne et dans le camp du roi de Prusse, comme le bruit de l'Allemagne elle-même qui s'écroulait. Custine, exagérant, dans ses rapports à la Convention, les obstacles militaires qu'il avait eu à vaincre, et transformant les négociations en assauts, exalta jusqu'à l'ivresse, parmi les Jacobins, un triomphe qui était le triomphe de nos idées bien plus que celui de ses armes. Il entra à Mayence en apôtre plus qu'en général, il y fomenta le foyer révolutionnaire dont il voulait incendier l'Allemagne. Il s'oublia dans l'orgueil de sa conquête et négligea de s'emparer de Coblentz et de la redoutable forteresse d'Ehrenbreistein alors

désarmée. Cette hésitation de Custine empêcha la France de recueillir dans une armée entière, détruite ou prisonnière de guerre, le fruit de la pensée de Dumouriez. Au lieu de céder aux conseils de son état-major, qui lui montrait Ehrenbreistein et Coblentz comme les fourches caudines de la coalition, Custine se laissa entraîner vers l'occupation de Francfort par l'appât de forts tributs à enlever à cette ville, capitale des richesses commerciales de l'Allemagne. Sans aucune déclaration de guerre, un lieutenant de Custine se présenta, le 22 octobre, à la tête d'une avant-garde, à la porte de Francfort et demanda l'entrée. Les magistrats parlementèrent et cédèrent à la force. Custine y leva une contribution de quatre millions. Francfort, ville neutre et républicaine, ne donnait d'autre prétexte à cette violence que sa faiblesse. Ces dépouilles flétrirent la popularité de nos premières armes, de l'autre côté du Rhin.

Après l'occupation de Francfort, Custine lança ses détachements et ses proclamations contre les possessions du landgrave de Hesse. « Peuples d'Al- » lemagne, » disait dans ses manifestes le général français, « déclarez-vous ! que la réunion des deux » nations soit un exemple effrayant pour tous les » despotes, une espérance consolante pour tous les » peuples qui gémissent sous la tyrannie ! Et toi, » monstre ! dit-il en s'adressant au souverain lui-

» même, monstre sur lequel s'étaient amassées de- » puis longtemps, semblables à des nuages noirs, » présages de la tempête, les malédictions de la » nation allemande, tes soldats, dont tu as fait un » usage abusif, te livreront à la juste vengeance des » Français! Tu ne leur échapperas pas! Comment » serait-il possible qu'il se trouvât un peuple pour » accorder asile à un tyran tel que toi! » C'était la tribune des Jacobins tonnant de l'autre côté du Rhin par la voix d'un général français. Custine, par son audace, par son langage, par son extérieur martial et populaire, se posait en propagateur armé des principes républicains. La spoliation de Francfort enlevait à ses paroles leur entraînement. L'Allemagne, qui ouvrait ses bras au libérateur, ne voulait pas du conquérant, encore moins du spoliateur. L'enthousiasme allumé par les doctrines françaises s'amortit sous les pieds de ses soldats. Le roi de Prusse, justement alarmé de l'invasion en Allemagne, renonça forcément à toute pensée de déserter la coalition et de pactiser avec la France. Il se concerta avec le duc de Brunswick, également irrité de tant d'audace, et avec les princes de l'empire. Cinquante mille Prussiens et Hessois, rassemblés, en toute hâte, sur la rive droite de la Lahn, se concentrèrent pour opérer contre Custine et pour délivrer Francfort.



VIII.

L'empire tout entier s'ébranle. Les proclamations républicaines de Custine, le décret de la Convention paraissent autant de déclarations de guerre à tous les princes de la Germanie. La diète y répond par une déclaration unanime de guerre à la France. Elle ordonne la levée du trip'e contingent de cent vingt mille hommes. En sa qualité d'électeur de Brandebourg, le roi de Prusse, trois jours après, annonce qu'il va faire marcher une seconde armée sur le Rhin. A cette explosion des souverainetés allemandes, Custine, tout-puissant sur la Convention par les Jacobins, ordonne à Biron de lui envoyer d'Alsace un renfort de douze mille hommes. Il ordonne en même temps à Beurnonville, qui avait remplacé Kellermann sur la Moselle, de marcher à lui par l'électorat de Trèves. Pendant que ces mesures s'exécutent, l'armée prussienne et un corps français se rangent en bataille, sous les murs de Francfort, comme pour se disputer cette proie. Deux mille hommes sont laissés inactifs et exposés dans la ville. On s'attend à un combat; mais le duc de Brunswick, qui commande les Prussiens et les Hessois, continue à négocier sourdement et à prévenir tout choc décisif. Le jeune diplomate Philippe de Custine, fils du général en chef, a une entrevue se-

crète avec le duc de Kœnigstein. Le prince et le négociateur se connaissaient dès longtemps. C'était le jeune Custine qui avait porté, un an plus tôt, au duc de Brunswick l'offre du commandement général des armées françaises. L'un et l'autre savaient cacher des pensées secrètes, sous des rôles officiels. Des engagements sérieux entre la Prusse et la France n'étaient pas dans les vues du duc de Brunswick. Custine, négociateur plus prudent que son père, voulait, comme Danton et les Girondins, conserver toujours une possibilité de réconciliation entre la Prusse et la république. Les résultats de cette entrevue attestent la pensée des deux négociateurs.

Francfort fut évacué par les Français. Cette retraite, sans combat, d'un champ de bataille choisi à loisir et retranché, et cet abandon de Francfort s'expliquent par ces intelligences secrètes. Le roi de Prusse, toujours incliné à la paix avec la France, voulait en faire seulement assez pour n'avoir pas l'air de trahir la cause des trônes et la cause de l'Allemagne. Les Français voulaient le ménager en le combattant.

IX.

L'Angleterre avait favorisé jusque-là de ses vœux le mouvement révolutionnaire. Le peuple anglais et le gouvernement britannique avaient semblé s'ac-

corder à désirer la fondation de la liberté constitutionnelle à Paris : le peuple anglais, parce que la liberté est sa nature et qu'il prend pour sa propre cause la cause populaire dans tout l'univers; le gouvernement britannique, parce que la liberté est orageuse et que les orages que la fondation de la liberté devait inévitablement susciter en France, et, par la France, sur le continent tout entier, ne pouvaient qu'ouvrir à l'intervention diplomatique de l'Angleterre une carrière plus vaste et des influences plus décisives dans les affaires de l'Europe. Sans doute aussi un certain sentiment de vengeance nationale devait réjouir le cabinet de Londres à la vue des agitations de Paris, des embarras du trône et de la décadence précipitée de la maison de Bourbon. Indépendamment de la longue rivalité qui faisait, depuis trois siècles, de l'Angleterre et de la France les deux poids décisifs du monde, il était dans la nature du cœur humain que le cabinet de Londres vît avec satisfaction déchoir et s'écrouler, dans la personne de Louis XVI, un souverain qui avait porté secours à l'Amérique, dans la guerre de son indépendance.

Il faut ajouter à ces motifs de satisfaction secrète du cabinet anglais la crainte que la marine française inspirait aux Anglais, dans les mers et dans ses possessions des Indes orientales. La marine française devait languir, pendant une crise ré-

volutionnaire qui appellerait toutes les forces et toutes les finances de la France sur le continent. Cependant le cabinet de Londres s'était tenu jusque-là dans une attitude d'observation et de neutralité plutôt favorable qu'hostile à la Révolution. Non-seulement cette attitude lui était commandée par la crainte qu'une grande coalition des monarchies du continent ne triomphât sans elle de la France et ne l'effaçât de la carte des nations ; mais elle lui était imposée aussi par cette puissance de l'opinion qui règne plus que les rois dans les pays libres et qui prenait parti hautement pour le peuple contre la monarchie absolue et contre l'église détrônées. La haine du catholicisme n'était pas moins populaire en Angleterre que l'amour de la liberté politique. Ce peuple de penseurs regardait comme la cause de Dieu et de l'esprit humain une révolution qui affranchissait les cultes et la raison. L'aristocratie anglaise commençait cependant, depuis la mort du roi, à fraterniser avec l'émigration française. Deux partis se formaient dans le parlement britannique.

Ces deux partis étaient représentés par deux chefs qui les faisaient lutter d'éloquence dans le parlement : c'était Pitt et Fox. Un troisième orateur, aussi puissant par le génie, par la plume et par la parole, avait tenu quelque temps la balance entre les deux ; il commençait à se détacher de la cause populaire, à mesure qu'elle se souillait d'anarchie

et de sang, et à se ranger du côté de l'aristocratie et de la royauté : c'était Burke. L'influence personnelle des individus est telle, dans les contrées vraiment libres, que ces trois hommes agitaient ou pacifiaient l'Angleterre d'un seul mouvement de leur pensée.

X.

Pitt, âgé alors de trente-trois ans, gouvernait déjà, depuis dix ans, son pays. Fils du plus éloquent des hommes d'État modernes, lord Chatham, Pitt, comme nous l'avons vu, avait reçu, comme par droit d'hérédité de génie, dans sa famille, des facultés aussi grandes que celles de son père. Si le premier, Chatham, avait l'inspiration, le second avait le caractère du gouvernement. Moins entraînant, plus dirigeant; moins éloquent, plus convaincant que son père, Pitt personnifiait mieux que personne en lui cette volonté orgueilleuse, patiente, continue d'une aristocratie régnante, qui défend sa puissance et qui poursuit sa grandeur, avec une obstination qui rappelle l'éternité du sénat de Rome. Pitt avait saisi le gouvernement à un de ces moments désespérés où l'ambition qui porte au pouvoir ressemble au patriotisme qui s'élance sur la brèche, pour périr ou sauver la patrie. L'Angleterre était au dernier degré de l'épuisement et de l'humiliation. Une paix honteuse venait d'être signée par elle avec l'Europe.

Les Français rivalisaient avec elle dans les Indes ; l'Amérique lui échappait ; nos escadres lui disputaient les mers ; la majorité de la chambre des communes, corrompue par les ministères précédents, n'avait ni le patriotisme suffisant pour se sauver elle-même, ni la discipline nécessaire pour accepter un maître. Pitt, n'ayant pu l'entraîner, avait eu l'audace de la combattre et le bonheur de la vaincre par un appel à la nation. La nouvelle chambre se soumit à lui. En dix ans, il avait pacifié les Indes, reconquis diplomatiquement et commercialement l'Amérique, tempéré l'irritation séditieuse de l'Irlande, restauré les finances, conclu avec la France un traité de commerce qui imposait à la moitié du continent le tribut des consommations anglaises, enfin ravi la Hollande à la protection de la France et fait des Provinces-Unies un appendice de la politique britannique sur la terre ferme. Son pays reconnaissant applaudissait à son administration ; la confiance était entière dans une main qui avait relevé la nation de si bas. Les sentiments personnels de Pitt envers la Révolution française, quoique peu favorables aux agitations démocratiques, qui sont les tempêtes des hommes d'État, n'avaient jusque-là influé en rien sur sa politique. Les passions ne troublaient jamais son intelligence, ou plutôt il avait converti toutes ses passions en une seule : la grandeur de son pays. Georges III, ami de Louis XVI,

n'aurait pas permis à son ministère de déclarer la guerre à la France dans un moment où la guerre pouvait compliquer les embarras du roi qu'il aimait. Il est faux que le gouvernement anglais ait suscité, à prix d'or, les troubles révolutionnaires de Paris; la liberté française, même dans ses convulsions les plus terribles, n'eut jamais besoin d'être la stipendiée de l'Angleterre. L'âme de Georges III, de lord Stafford, du chancelier Thurlow, de Pitt lui-même, aurait répugné à employer de si honteuses excitations contre un souverain aux prises avec son peuple. Seulement, Pitt n'aurait pas sacrifié à sa commisération pour Louis XVI une minute ou une occasion offerte à la fortune de son pays. Il prévoyait cette occasion, il avait le pressentiment de l'écroulement plus ou moins prochain d'un trône sapé par tant de passions déchaînées. Il savait que les principes de la Révolution française inspiraient autant de craintes que d'antipathie au roi et à la masse de l'aristocratie d'Angleterre. Il se préparait à la guerre pour l'heure où elle lui paraîtrait sonner dans l'esprit du roi, sans la désirer ni la devancer. Cette heure approchait. Burke la sonnait déjà dans le parlement.

On a vu que les constitutionnels et les Girondins, Brissot et Narbonne, réunis dans une même pensée, avaient envoyé, dix-huit mois avant cette époque, M. de Talleyrand à Londres pour faire appel aux

souvenirs de la révolution de 1688 et pour offrir à Pitt le renouvellement du traité de commerce de 1786. A ce prix, Louis XVI, les constitutionnels, les Girondins espéraient acheter, sinon l'alliance, du moins la neutralité du cabinet anglais. Ces deux partis, les constitutionnels et les Girondins, qui voulaient alors la guerre avec le continent, pour détourner sur les frontières les orages qui menaçaient la constitution de Paris, avaient besoin de neutraliser l'Angleterre. Ils avaient choisi, pour négocier avec Pitt, le diplomate le plus aristocratique et le plus séduisant parmi les hommes qui avaient embrassé la cause modérée de la Révolution. Madame de Staël avait déterminé ce choix. Il était heureux.

XI.

M. de Talleyrand débutait alors dans les affaires, qu'il a maniées, nouées, dénouées depuis, sans interruption, pendant plus d'un demi-siècle, et qu'il n'a résignées qu'à sa mort. Il avait trente-huit ans. Sa figure délicate et fine révélait dans ses yeux bleus une intelligence lumineuse mais froide, dont les agitations de l'âme ne troublaient jamais la clairvoyance. L'élégance de sa taille élevée était à peine altérée par une difformité corporelle. Il boitait. Mais cette infirmité ressemblait à une hésitation volontaire de sa contenance. Son adresse savait changer

en grâces jusqu'aux défauts de la nature. Ce vice de conformation l'avait seul empêché d'entrer dans la carrière des armes, à laquelle sa haute naissance l'appelait. Son esprit était la seule arme qu'il lui fût permis d'employer pour faire jour à son nom dans le monde. Il l'avait enrichi, poli, aiguisé pour les combats de l'ambition ou pour les conquêtes de l'intelligence. Sa voix était grave, douce, timbrée comme l'émotion voilée d'une confidence. On sentait en l'écoutant que c'était l'homme qui parlerait le mieux à l'oreille de toutes les puissances, peuple, tribuns, femmes, empereurs, rois. Quelque chose de sardonique, dans son sourire, se mêlait, sur ses lèvres, à un désir visible de séduction ; ce sourire semblait indiquer en lui l'arrière-pensée de se jouer des hommes en les charmant ou en les gouvernant.

Né d'une race qui avait été souveraine d'une province de France avant l'unité du royaume, et qui maintenant décorait la royauté, M. de Talleyrand avait été jeté dans l'Église, comme un rebut indigne de la cour, pour y attendre les plus hautes dignités de l'épiscopat et du cardinalat. Évêque d'Autun, débris de ville romaine caché dans les forêts de la Bourgogne, le jeune prélat dédaignait son siége épiscopal, répugnait à l'autel, et vivait à Paris au sein de la dissipation et des plaisirs, dans lesquels la plupart des ecclésiastiques de son âge et de son rang consumaient les immenses dotations de leurs

églises. Lié avec tous les philosophes, ami de Mirabeau, pressentant de près une révolution dont les premières secousses feraient écrouler la religion dont il était le prélat, il étudiait la politique qui allait appeler toutes les hautes intelligences à détruire et à réédifier les empires.

Élu membre de l'Assemblée constituante, il avait déserté à propos, mais avec ménagement, les opinions et les croyances, ruinées pour passer au parti de la force et de l'avenir. Il avait senti qu'un nom aristocratique et des opinions populaires étaient une double puissance qu'il fallait habilement combiner dans sa personne, afin d'imposer aux uns par son rang, aux autres par sa popularité. Il avait dépouillé son sacerdoce comme un souvenir importun et comme un habit gênant..Il cherchait à entrer dans la Révolution par quelque porte détournée. La mesure et la réserve un peu timide de son esprit, qui n'avait d'audace que dans le cabinet et pour la conception des patients desseins, lui interdisait la tribune. La grande parole y régnait alors. M. de Talleyrand s'était tourné vers la diplomatie, où l'habileté et le manége devaient régner toujours. L'amitié de Mirabeau mourant avait jeté sur M. de Talleyrand un de ces reflets posthumes que les grandes renommées laissent, après elles, sur ce qui les a seulement approchées. Son silence plein de réflexion et de mystère, comme le silence de Sieyès, imprimait un cer-

tain prestige sur sa personne, à l'Assemblée. C'est la puissance de l'inconnu, c'est l'attrait de l'énigme pour les hommes qui aiment à deviner. M. de Talleyrand savait admirablement exploiter ce prestige. Sa parole n'entr'ouvrait que par quelques éclairs rares et courts l'horizon voilé de son esprit. Il en paraissait plus profond. Les demi-mots sont l'éloquence de la réticence. C'était celle de M. de Talleyrand.

Ses opinions n'étaient souvent que ses situations; ses vérités n'étaient que les points de vue de sa fortune. Indifférent au fond, comme sa vie entière l'a prouvé, à la royauté, à la république, à la cause des rois, à la forme des institutions des peuples, au droit ou au fait des gouvernements, les gouvernements n'étaient, à ses yeux, que des formes mobiles que prend tour à tour l'esprit du temps ou le génie national des sociétés, pour accomplir telle ou telle phase de leur existence. Trônes, assemblées populaires, Convention, Directoire, Consulat, Empire, restauration ou changement de dynasties n'étaient pour lui que des expédients de la destinée. Il ne se dévouait pas à ces expédients un jour de plus que la fortune. Il se préparait, dans sa pensée, le rôle de serviteur heureux des événements. Courtisan du destin, il accompagnait le bonheur. Il servait les forts, il méprisait les maladroits, il abandonnait les malheureux. Cette théorie l'a soutenu cinquante ans à la surface des choses humaines, précurseur de tous

les succès, surnageant après tous les naufrages, survivant à toutes les ruines. Ce système a une apparence d'indifférence surnaturelle qui place l'homme d'État au-dessus de l'inconstance des événements et qui lui donne l'attitude de dominer ce qui le soulève. Ce n'est au fond que le sophisme de la véritable grandeur d'esprit. Cette apparente dérision des événements doit commencer par l'abdication de soi-même. Car, pour affecter et pour soutenir ce rôle d'impartialité avec toutes les fortunes, il faut que l'homme écarte les deux choses qui font la dignité du caractère et la sainteté de l'intelligence : la fidélité à ses attachements et la sincérité de ses convictions; c'est-à-dire la meilleure part de son cœur et la meilleure part de son esprit. Servir toutes les idées, c'est attester qu'on ne croit à aucune. Que sert-on alors sous le nom d'idées? Sa propre ambition. On paraît à la tête des choses, on est à leur suite. Ces hommes sont les adulateurs et non les auxiliaires de la Providence. Cependant M. de Talleyrand devina, dès l'aurore de la Révolution, que la paix était la première des véritables idées révolutionnaires, et il fut fidèle à cette pensée jusqu'à son dernier jour.

XII.

Le décret de l'Assemblée qui interdisait à ses membres d'accepter des fonctions du pouvoir exé-

cutif, moins de quatre ans après avoir cessé de faire partie de la représentation nationale, défendait à M. de Talleyrand d'être le négociateur en titre. On donna les lettres de crédit à M. de Chauvelin, homme de cour popularisé par un zèle bruyant contre la cour ; on donna le secret, les instructions, la négociation à M. de Talleyrand. Une lettre confidentielle de la main de Louis XVI au roi d'Angleterre disait à Georges III : « De nouveaux rapports » doivent s'établir entre nos deux pays. Il convient » à deux rois qui ont marqué leur règne par un » désir continuel du bonheur de leur peuple, de » former entre eux des liens qui deviendront d'au- » tant plus solides que l'intérêt des nations s'éclai- » rera davantage. » M. de Talleyrand fut présenté à M. Pitt. Il employa auprès de lui tout ce que l'adulation indirecte et la grâce flexible pouvaient employer de caresses d'esprit pour intéresser le génie de ce grand homme à l'exécution du plan d'alliance qu'il désirait lui faire accepter. Il lui peignit avec enthousiasme la gloire de l'homme d'État à qui la postérité devrait la reconnaissance de cette réconciliation des deux peuples qui impriment le mouvement ou l'immobilité au monde. M. Pitt l'écouta avec une faveur mêlée d'incrédulité. « Il sera bien » heureux, ce ministre ! » répondit-il avec un soupir au jeune diplomate français. « Je voudrais bien » être ministre encore dans ce temps-là ! — Est-ce

» donc monsieur Pitt, » répliqua M. de Talleyrand, « qui croit cette époque si éloignée? » Pitt se recueillit. « Cela dépend, répond-il, du moment où » votre révolution sera finie et où votre constitution » pourra marcher. » Pitt laissa clairement pénétrer à M. de Talleyrand que le cabinet anglais ne compromettrait pas sa main dans une révolution en ébullition et dont les crises, succédant chaque jour aux crises, ne donnaient ni certitude, ni sûreté aux engagements que l'on contracterait avec elle. M. de Talleyrand, de retour en France, manifesta ces dispositions au ministère girondin de Roland et de Dumouriez, qui venaient de succéder à Narbonne et à de Lessart. Dumouriez renvoya de nouveau M. de Talleyrand à Londres avec mission de solliciter la médiation de l'Angleterre, entre l'empereur et la France. Cette fois, M. de Talleyrand et M. de Chauvelin devinrent non-seulement importuns mais suspects à M. Pitt. Ce ministre s'aperçut que les deux négociateurs français menaient de front une double négociation : l'une avec lui pour pacifier la France, l'autre avec les chefs de l'opposition pour agiter l'Angleterre. On les accusait tout haut, dans les journaux ministériels, d'une liaison occulte et intime avec Fox, avec lord Grey et même avec Thomas Payne et le démagogue Horn-Tooke, fondateur d'un parti populaire qui n'attaquait plus seulement les ministres, mais l'aristocratie, la propriété,

l'église, l'esprit de la constitution britannique et les bases mêmes de la société.

En vain Fox, rival de Pitt à la tribune, homme plus capable de remuer les peuples par la parole que de les conduire par le génie du gouvernement, s'efforça-t-il, dans des discours où les coups de la Révolution française retentissaient jusque sur le trône de Georges III, de pallier les mouvements de Paris; en vain représentait-il la cause de la liberté française comme solidaire de la cause de la liberté britannique, l'esprit de sa nation s'éloigna de lui pour se rallier de plus en plus à M. Pitt. Les motions de Fox, plus populaires dans la rue que dans la chambre des communes, n'étaient plus soutenues que par de faibles minorités de cinquante à soixante voix. Le 20 juin et le 10 août répondirent coup sur coup à ses promesses de fondation d'une liberté constitutionnelle en France, et firent trembler ou frémir la nombreuse partie du peuple attachée à l'établissement constitutionnel. Lord Gower, ambassadeur d'Angleterre à Paris, fut rappelé aussitôt après la déchéance de Louis XVI, sous prétexte que ses lettres de créance tombaient, de droit, avec le souverain auquel elles s'adressaient. Le séjour à Londres de M. de Talleyrand et de M. de Chauvelin ne fut plus considéré par M. Pitt que comme une tolérance de son gouvernement. Les journées de septembre, commentées en traits de

sang dans les écrits et dans les discours de Burke, jetèrent une teinte sinistre sur les paroles de Fox. La paix et l'alliance avec la France parurent à la nation anglaise une complicité avec les auteurs de ces égorgements impunis. La captivité du roi, de la reine, de deux enfants innocents de tout crime ajoutait la pitié à l'horreur. Le procès du roi sans formes et sans juges donnait à Pitt tout le sentiment public pour auxiliaire.

XIII.

Le roi fut exécuté. Tous les trônes tremblèrent; tous les peuples reculèrent d'étonnement et d'horreur devant ce sacrilége de la royauté, à laquelle on attribuait quelque chose de divin. A l'arrivée du courrier qui apportait cette sinistre nouvelle à Londres, M. de Chauvelin reçut l'ordre de quitter l'Angleterre dans les vingt-quatre heures. Interrogé par l'opposition sur les motifs de cette expulsion du sol libre de l'Angleterre, Pitt fit répondre à la chambre : « Après des événements sur lesquels l'imagination ne » peut s'arrêter sans horreur, et depuis qu'une infer- » nale faction s'est emparée du pouvoir en France, » nous ne pouvions plus tolérer la présence de M. de » Chauvelin, car il n'est pas de moyen de corrup- » tion que M. de Chauvelin n'ait essayé, par lui ou » par ses émissaires, pour séduire le peuple et pour

» le soulever contre le gouvernement et les lois de » ce pays. » Maret, qui débarquait ce jour-là à Douvres, reçut l'injonction de se rembarquer, sans même obtenir la permission d'arriver jusqu'à Londres. M. de Talleyrand, sans titre officiel du gouvernement français, et qui n'avait pas donné à Pitt les mêmes prétextes et les mêmes ombrages que M. de Chauvelin, resta à Londres, tenant encore dans la main le dernier fil des négociations.

M. de Chauvelin, de retour à Paris, y sema le bruit d'une violente fermentation de la nation anglaise; il annonça que le peuple de Londres se soulèverait en masse, au signal des sociétés républicaines, le jour où Pitt aurait l'audace de déclarer la guerre à la France, et que Georges III ne serait pas en sûreté dans son propre palais. Brissot, confiant dans les rapports de Chauvelin, monta à la tribune de la Convention au nom du comité diplomatique. Il crut intimider Pitt en annonçant que la guerre qui allait éclater affranchirait l'Irlande du joug de l'Angleterre. Sourd aux conseils plus éclairés de Dumouriez : « La Hollande, dit-il, fait cause commune avec le cabinet de Saint-James, dont elle se » montre le sujet plutôt que l'allié; qu'elle partage » son sort! » Et la guerre contre l'Angleterre et le stathouder de Hollande, mise aux voix, fut déclarée à l'unanimité. « Nous ferons une descente dans leur » île, écrivit le ministre Monge à la flotte française,

» nous y jetterons cinquante mille bonnets de la » liberté, nous y planterons l'arbre sacré, et nous y » tendrons les bras à nos frères les républicains. Ce » gouvernement tyrannique sera bientôt détruit. » Pitt, appuyé sur la rivalité nationale, d'un côté, et sur l'effroi qu'inspirait le supplice du roi, de l'autre, ne se troubla pas de ces menaces. Il comptait nos vaisseaux et non nos proclamations. Il savait que la marine française avait ses équipages décimés par l'émigration. La France n'avait en mer ou dans ses ports que 66 vaisseaux de ligne et 93 frégates ou corvettes. L'Angleterre avait 158 vaisseaux de ligne, 22 vaisseaux de 50 canons, 125 frégates et 110 bâtiments légers. La Hollande, alliée de l'Angleterre, pouvait armer en outre plus de 100 vaisseaux de guerre de différente grandeur. Du milieu de son île entourée d'un tel rempart flottant, Pitt pouvait imperturbablement attendre et dominer les événements du continent. Ses finances n'étaient pas moins redoutables que ses armements. Il pouvait tenir l'Europe à la solde de l'Angleterre. Ministre des préparatifs, ainsi qu'on l'avait appelé dix ans auparavant par dérision, sa prévoyance semblait avoir deviné l'immensité de l'œuvre qu'une coalition de dix années allait imposer à sa patrie.

XIV.

Le contre-coup du supplice de Louis XVI ne retentit pas avec moins de conséquences funestes, contre nous, en Russie. Catherine II, rompant à l'instant le traité de commerce de 1786, en vertu duquel les Français étaient traités, dans son empire, comme la nation la plus favorisée, défendit à l'instant toute relation entre ses sujets et nos nationaux. Elle ordonna à tous les Français de sortir de la Russie, dans le délai de vingt jours, à moins qu'ils n'abjurassent formellement les principes de la révolution de leur pays. Jusque-là, bien que l'impératrice eût d'immenses armées libres de s'élancer sur la France depuis sa paix avec la Turquie, elle avait suspendu leur marche et laissé l'Autriche et la Prusse agir seules contre une révolution qu'elle détestait de toute la haine que le despotisme porte à la liberté. Elle avait longtemps espéré que le roi de Suède, Gustave, dont elle encourageait l'enthousiasme contre-révolutionnaire, suffirait seul à dompter et à pacifier la France. L'assassinat de Gustave avait trompé ses desseins. Depuis la mort de ce prince, son cœur était partagé entre deux sollicitudes dont l'une tenait à son ambition, l'autre à son orgueil de souveraine : la Pologne et la France. Ses troupes occupaient Varsovie et comprimaient, en Pologne, les agitations

d'une révolution qui fraternisait avec la révolution de Paris. Le roi de Prusse, par le même motif, occupait Dantzick et la Grande-Pologne. Ce malheureux pays n'a jamais laissé manquer de prétexte à l'intervention de ses puissants voisins. La Pologne n'a été trop habituellement qu'une anarchie constituée. L'impératrice et le roi de Prusse tramaient de concert la conquête et le partage de la Pologne, pendant que l'empereur serait occupé à défendre l'Allemagne contre la France. C'était le secret des lenteurs de la double diplomatie du roi de Prusse et de la mollesse de la première coalition. Le roi de Prusse regardait en arrière, et l'impératrice ne voulait pas compromettre les armées russes sur le Rhin, dans la crainte d'abandonner de l'œil la Pologne.

Mais, le lendemain de la mort de Louis XVI, Catherine ordonna à son ministre à Londres, le comte Woronzoff, de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec l'Angleterre. Ce traité à peine signé, elle laissa l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et l'empereur, supporter seuls le poids de la guerre sur l'Océan, dans les Pays-Bas, sur le Rhin, et elle s'avança en masse sur la Pologne. Ainsi la politique d'ambition prévalut, dans le cœur de Catherine, sur la politique de principe. Elle affectait une haine bruyante contre l'anarchie française. Elle excitait de loin ses alliés à combattre, mais elle ne combattait pas. La Prusse, de son côté, inquiète de la présence de

la Russie derrière elle, et jalouse de conserver sa part dans la Grande-Pologne, ne s'engagea qu'à demi. L'Autriche prit le rôle qu'avait la Prusse dans la première coalition, souleva l'empire, réunit les contingents et se chargea de soutenir, en première ligne, la guerre offensive dans les Pays-Bas. On convint que les forces des puissances auraient chacune leur chef particulier. L'unité des armées et des opérations fut ainsi livrée à la merci des rivalités. L'empereur donna le commandement général au prince de Cobourg, qui avait commandé les impériaux contre les Turcs, et partagé avec Souwaroff la gloire des victoires de Fokzani et de Rimnisk. C'était un général temporisateur de l'école du duc de Brunswick, le moins propre des hommes à déconcerter ou à prévenir la fougue d'une armée française. A peine nommé, le prince de Cobourg vint à Francfort conférer avec le duc de Brunswick, généralissime des forces prussiennes, et concerter avec lui un plan aussi décousu et aussi pusillanime que celui qui venait de délivrer la Champagne, de perdre Louis XVI et de découvrir le Rhin.

XV.

Telle fut l'organisation de cette nouvelle coalition, où de cinq puissances trois restaient en expectative, et deux seulement allaient combattre, en s'observant

avec inquiétude l'une l'autre, en ne s'engageant qu'avec réserve, en faisant des efforts secrets pour se rejeter le poids de la guerre commune, et en manœuvrant sous la direction divergente de deux généraux qui ne s'entendaient que pour éviter l'ennemi.

Nous avons laissé Dumouriez vainqueur à Valmy, Kellermann accompagnant plutôt que poursuivant la retraite du roi de Prusse, Custine à Mayence, Dillon en Alsace, Montesquiou rassemblant trente mille hommes des garnisons de nos villes du Midi pour envahir la Savoie.

La Savoie, massif des Alpes, se rattache au Mont-Blanc et au Mont-Cenis par son sommet le plus élevé. D'un côté elle décline d'une seule pente rapide sur les riches plaines du Piémont, vers Turin; de l'autre elle se creuse en quatre larges et profondes vallées qui courent, chacune avec un torrent dans son lit, du pied des glaciers jusqu'à l'embouchure de ces gorges. Là, ces torrents, dont la pente s'adoucit ou cesse, deviennent des lacs comme les lacs de Genève, d'Annecy, du Bourget, ou se perdent dans les grandes eaux de l'Isère et du Rhône, qui les versent à la Méditerranée par les provinces du midi de la France. Ces torrents roulent sans cesse, dans leur écume, les avalanches et les rochers détachés du flanc des montagnes. On les entend mugir à une immense profondeur. Ils rendent souvent entièrement impos-

sible le passage d'un bord à l'autre. Dans les bassins où leurs lits s'élargissent, quelques bourgades, aux murailles basses, aux toits de lave noire, s'étendent sur le sable gris et sur les cailloux accumulés par ces eaux. Partout ailleurs les pentes rapides portent çà et là quelques petits villages ou quelques chaumières isolées, suspendus et comme cramponnés aux gradins étroits et perpendiculaires des montagnes. Là où les descentes sont moins roides, s'étendent quelques prairies et s'élèvent quelques ceps de vigne qui s'enlacent aux noyers et que le paysan, avare d'espace, cultive en larges treilles, sur des colonnes de bois mort.

Sur ces vallées principales, d'autres vallées s'embranchent à chaque instant, mais pour se perdre sans issue dans des gorges qui se rétrécissent tout à coup et qui aboutissent aux neiges. La vallée de Faucigny, la plus rapprochée du Valais et de la Suisse, part du pied du Mont-Blanc et débouche sur Genève. La Maurienne, qui descend du Mont-Cenis, s'élargit tout à coup, en s'approchant de la France, entre Conflans et Montmélian, deux villes de la Savoie. Là elle a son confluent avec la vallée de la Tarentaise, où coule l'Isère. A quelque distance de Montmélian la Maurienne se bifurque, courant à droite sur Chambéry, capitale de la Savoie, à gauche sur Grenoble, ville française et capitale du Dauphiné, encaissée dans une anse des Alpes. Mont-

mélian, qui garde à la fois l'entrée de la Maurienne, de la Tarentaise, de la plaine de Chambéry et de la vallée du Grésivaudan, route de Grenoble, est ainsi la clef de la Savoie.

XIV.

Le peuple qui habite ces plateaux, ces vallées et ces plaines, soumis à une souveraineté dont le siége est en Italie, n'a de l'Italien que son gouvernement. C'est une race complétement distincte de la race latine et de la race helvétique. Elle ne parle ni l'allemand, ni l'italien, elle parle français. Son caractère, ses mœurs, ses habitudes, ses industries même se rattachent naturellement à la France. Aussitôt que le lien forcé qui l'unit au Piémont se relâche ou se brise, la Savoie incline vers la France. Les guerres qu'elle fait à la France, sous le drapeau sarde, sont des guerres contre nature et presque des guerres civiles. A l'exception de la noblesse et du clergé, que les souverainetés héréditaires et les faveurs de cour attachent d'un amour fanatique à la maison régnante de Savoie, tout le reste de la nation a le cœur français. Le joug du Piémont lui pèse ; la suprématie du nom piémontais l'humilie ; les priviléges honorifiques de la noblesse la froissent ; la domination de son clergé, qui craint l'introduction des idées du dehors dans ces monta-

gnes, lui dispute la lumière et l'air du siècle. La maison de Savoie, quoique paternelle, bienfaisante et recherchant les améliorations administratives pour les trois États qu'elle gouverne, les tient cependant dans une sorte de discipline monastique qui rappelle le régime espagnol. Le roi, le noble, le prêtre, le soldat sont tout le peuple.

Cependant la communauté de langue, la contiguïté de frontières, les relations de commerce, les émigrations nombreuses des Savoyards en France avaient laissé infiltrer les idées révolutionnaires dans ces montagnes. Jean-Jacques Rousseau avait passé sa jeunesse dans la petite ville d'Annecy et dans la solitude des Charmettes, auprès de Chambéry. Voltaire avait vieilli à Ferney, à la porte de la Savoie. Genève, forte colonie de la liberté protestante et métropole, après les jours de Calvin, de la philosophie moderne, touchait par ses faubourgs au territoire savoisien. Ces souvenirs, ces influences, ces voisinages avaient inspiré à la population le mépris d'un gouvernement doux, mais arriéré, et le désir de se donner à la France.

Malgré de fréquentes unions de famille entre maison de Savoie et la maison de Bourbon, le traité de Worms, en 1741, entre Charles-Emmanuel et Marie-Thérèse avait inféodé politiquement la monarchie sarde à l'Autriche. Victor-Amédée, qui régnait au moment où la révolution éclatait en

France, était un prince aimé de ses peuples, temporisateur comme la vieillesse, épuisant sa sagesse en paroles et le temps en conseils. On l'appelait le Nestor des Alpes. Malgré les inquiétudes que lui donnait le penchant de la Savoie à se détacher du faisceau de ses trois principautés et à se jeter dans les bras de la Révolution, son caractère l'aurait porté à la neutralité. Mais l'influence de son clergé sur son esprit lui avait inspiré l'horreur d'une république qui ne menaçait pas moins le Dieu de sa foi que le trône de ses pères. De nombreux ecclésiastiques français, chassés de leurs paroisses par le refus de jurer la constitution civile du clergé, s'étaient réfugiés chez leurs confrères de Savoie. Ils y semaient le bruit des persécutions contre l'Église et les malédictions contre le schisme. Chambéry était rempli d'évêques et de gentilshommes fugitifs qui étalaient les douleurs, les espérances et les illusions des réfugiés de tous les temps et de tous les pays. Turin était la capitale de la contre-révolution au dehors. Les royalistes de Lyon, de Grenoble et du Midi entretenaient, par les frontières de la Savoie et par le comté de Nice, des relations sourdes avec Turin. Le roi de Sardaigne avait retiré son ambassadeur de Paris en déclarant suffisamment par cet acte qu'il considérait Louis XVI comme prisonnier, et qu'il ne traiterait plus avec la nation française. M. de Sémonville, envoyé par Dumouriez à Turin

pour obtenir des explications amicales, avait été arrêté à Alexandrie, comme suspect de venir fomenter l'esprit d'agitation en Italie. Les Girondins, maîtres du ministère et de l'Assemblée, firent décider les hostilités.

XVII.

Montesquiou, qui commandait l'armée du Midi, reçut ordre de se préparer à l'invasion. Quarante bataillons lui arrivèrent, détachés de l'armée oisive des Pyrénées. Sa base d'opérations s'étendait sur une ligne de plus de cent lieues : depuis le Jura, qui domine Genève, jusqu'au Var, qui couvre Nice. Montesquiou brûlait d'impatience de montrer le drapeau français à des peuples qui ne lui demandaient qu'une occasion de se donner à la France et pour qui la conquête ressemblait à la liberté. Il traça un camp à son extrême droite, sur le Var ; il en établit un autre à Tournoux, au centre de la muraille des Basses-Alpes. Il rassembla à sa gauche dix mille hommes au fort Barreaux près de Grenoble ; enfin, il porta dix mille combattants de ses meilleurs soldats à Cessieux et quelques détachements à Seyssel et à Gex, à l'entrée des vallées de la Savoie.

Montesquiou, fidèle aux traditions militaires du maréchal de Berwick, avait senti qu'une expédition sur le Piémont, bassin étroit et circulaire dont cha-

que point menacé peut recevoir, en trois marches, des renforts de Turin, sa capitale et sa place d'armes, était impraticable avec des masses aussi faibles que les siennes; mais que le comté de Nice et la Savoie, deux longs bras détachés de la monarchie sarde, pouvaient être coupés du corps et acquis à la France sans que le Piémont pût les sauver. Il opéra en conséquence. Le 4 septembre il ordonna secrètement l'invasion du comté de Nice par ses troupes du Var, combinée avec la sortie de sa flotte de Toulon, qui attaquerait par la mer pendant que l'armée marcherait par les montagnes, sous les ordres du général Anselme. Il ordonna au général Casabianca de menacer Chambéry par Saint-Genis. Il se porta lui-même au fort Barreaux avec la masse de l'armée, pour forcer le défilé qui ferme la Savoie.

XVIII.

L'armée piémontaise comptait dix-huit mille hommes. Elle était commandée par le général Lazary. Ce général, après quelques coups de canon échangés entre l'armée de Montesquiou et son arrière-garde, à l'entrée du défilé, replia ses troupes sur Montmélian. Au lieu de fortifier Montmélian et de fermer ainsi à Montesquiou l'entrée des trois vallées dont cette ville domine le point de partage, Lazary abandonna la ville, en coupant le pont, et se retira à Con-

flans. Tous les corps piémontais disséminés à Annecy, à Chambéry et dans le Faucigny, se replièrent isolément et presque sans combattre, pour rejoindre le noyau principal de l'armée sarde et remonter vers le Piémont. Les colonnes françaises les suivirent sans obstacle, aux acclamations du peuple envahi. Montesquiou fit son entrée triomphale à Chambéry, reçut des mains des magistrats les clefs de la capitale de la Savoie, et en laissa l'administration aux habitants. Le jour même de ce triomphe, les Jacobins destituaient à Paris le général Montesquiou. La nouvelle de sa victoire et le cri d'indignation publique contre l'ingratitude des Jacobins firent révoquer pour un moment sa destitution. Montesquiou organisa sa conquête et porta ses troupes à la frontière de Genève.

Pendant ces opérations, le général Anselme, réunissant les bataillons des volontaires de Marseille aux huit mille hommes qu'il commandait, se fortifiait sur la ligne du Var, menaçant le comté de Nice d'une invasion, et se prémunissant lui-même contre une invasion dans le Midi. Le comte de Saint-André commandait les Piémontais. Son armée se composait de huit mille hommes de troupes de ligne et de douze mille soldats volontaires des milices du pays.

Le comté de Nice, étroit mais admirable amphithéâtre naturel, qui descend par gradins du sommet des Alpes vers la Méditerranée, est une Suisse ita-

lienne, où l'olivier et le citronnier remplacent le hêtre et le sapin, mais dont les vallées, étroites, ardues, ravinées de torrents souvent à sec, offrent à l'invasion les mêmes difficultés que la Savoie. La race ligurienne qui l'habite, race pastorale dans les montagnes, maritime et commerçante au bord de la mer, belliqueuse partout, parlant une autre langue, ayant d'autres mœurs que nous, était loin d'avoir envers la France les mêmes dispositions que les Savoyards. La mer et les montagnes donnent aux peuples le sentiment d'une double indépendance. Le voisinage de Gênes offrait de tout temps aux populations de ces côtes l'exemple d'une individualité républicaine affranchie du joug des grandes monarchies voisines. L'esprit génois était l'esprit public du comté de Nice : l'amour des principes français, l'horreur du joug de la France. Les montagnards descendaient par bandes de leurs villages alpestres, les jambes chaussées de sandales nouées par des courroies de cuir, le fusil des chasseurs à la main, incapables d'une longue campagne et d'une discipline militaire, mais lestes, infatigables, intrépides pour une guerre de montagnes, de surprises et de tirailleurs.

Le comte de Saint-André avait habilement choisi la position de Saorgio, hauteur inexpugnable, qui domine Nice, les routes de France et de Piémont, pour centre et pour citadelle de la province qu'il

était chargé de défendre. Il y avait établi d'avance un camp fortifié et des retranchements revêtus de murailles. L'amiral Truguet se présenta devant Nice, le 28 septembre, avec une escadre composée de neuf vaisseaux, et menaça de bombarder la ville. Le général Anselme s'approcha par terre prêt à tenter le passage du Var. Dans la soirée, le général Courtin, commandant la ville, replia ses troupes sur Saorgio. Trois mille émigrés français, qui avaient cherché asile à Nice, indignés du lâche abandon de la garnison, soulevèrent une partie de la population et coururent, les uns aux batteries de mer, les autres aux batteries du Var; mais menacés par la bourgeoisie, qui ne voyait dans cette lutte désespérée qu'un prétexte à l'incendie de la ville, ils se retirèrent eux-mêmes, dans la nuit, sur la route du Saorgio, poursuivis, insultés, pillés, massacrés par la populace féroce des bords de la mer. Cette populace menaçait de piller la ville elle-même. La bourgeoisie envoya supplier le général Anselme d'occuper la place le plus promptement possible. Anselme passa le Var à la tête de quatre mille Français, et entra aux acclamations unanimes dans la capitale du comté.

XIX.

Cependant les excès que les révolutionnaires de Nice commettaient contre leurs ennemis personnels,

à l'abri des baïonnettes et du drapeau de la France, soulevèrent les montagnards, toujours plus attachés aux vieilles mœurs et plus fidèles aux vieilles dominations que les peuples des plaines, des bords des fleuves ou du littoral de la mer. Les prêtres et les moines, tremblant de voir pénétrer, à main armée dans leur empire, les idées qui venaient de déposséder l'Église en France, confondirent leur cause avec celle de la religion, et soulevèrent le peuple, non par son patriotisme, mais par sa conscience. Les plus jeunes et les plus intrépides marchèrent eux-mêmes à la tête des bandes, et fusillèrent les avant-postes et les détachements français partout où ils les trouvaient séparés de la masse des corps. Embusqués derrière les rochers ou les troncs d'arbres, ils tiraient et se sauvaient en escaladant les pentes escarpées avec l'adresse des chasseurs. La guerre n'était qu'un long assassinat.

Le général français Anselme voyait décimer ses troupes. Le centre de cette guerre sainte était à Oneille. Cette petite ville maritime et montagneuse à la fois, capitale d'une petite principauté indépendante, était le foyer de toutes ces trames contre la domination des Français. Son port servait de refuge et de place d'armement à une multitude de pirates et de corsaires sardes, génois, napolitains, dont les bâtiments légers et les felouques armées faisaient des débarquements nocturnes sur la côte, ou exer-

çaient sur la mer le même brigandage que les bandes de montagnards dans la vallée de Nice. Plusieurs couvents de moines, véritables dominateurs de la ville, fomentaient cette guerre sainte et sanctifiaient par leurs violentes prédications ces inutiles et sanglantes expéditions. Anselme et Truguet résolurent de concert d'étouffer le fanatisme dans son repaire. Des troupes furent embarquées à Villefranche sur les vaisseaux de l'escadre. Le 23 octobre, ils parurent devant Oneille. L'amiral Truguet envoya son capitaine de pavillon du Chaila pour sommer la ville et engager les habitants à prévenir par leur soumission les horreurs d'un bombardement. Le canot qui portait du Chaila s'approchait sous pavillon parlementaire, aux signes et aux invitations pacifiques de la population qui couvrait le rivage. Mais à peine le canot touchait-il au lieu de débarquement, qu'une décharge de cent coups de feu cribla la chaloupe, tua un officier, quatre matelots, blessa plusieurs hommes et du Chaila lui-même. Le canot encombré de cadavres et de blessés vira de bord, poursuivi et mitraillé, de lame en lame, par une grêle de balles et de boulets, et revint avec peine étaler sous les yeux de l'escadre ce témoignage de la perfidie des habitants. Les équipages indignés crièrent vengeance. Truguet s'embossa et foudroya la ville jusqu'à la chute du jour. Le fort d'Oneille fut écrasé sous les bombes. Son feu s'éteignit. Douze cents soldats,

sous les ordres du général Lahoulière, embarqués pendant la nuit sur les chaloupes de l'escadre, attendirent les premières lueurs du jour, pour opérer leur débarquement, sous le feu de deux frégates.

A cet aspect les habitants se sauvent dans les montagnes, emportant ce qu'ils ont de plus précieux et abandonnant leurs maisons au pillage et à l'incendie. Les moines seuls, habitués à l'inviolabilité du sacerdoce, respecté jusque-là dans les guerres d'Italie, restent enfermés dans leurs couvents. Les Français forcent les portes de ces asiles, massacrent, sans choix de coupables ou d'innocents, les moines désignés à leur vengeance par les trames dont ils ont été les instigateurs, et par le lâche assassinat de du Chaila. Le pillage et l'incendie, représailles terribles, ravagent et détruisent le repaire de la piraterie et du brigandage. Les Français ne laissent dans la ville d'Oneille, en se rembarquant, qu'un monceau de cendres et les cadavres des moines sur les débris de leurs couvents.

L'expédition d'Oneille et l'égorgement de ses prêtres, loin d'apaiser l'insurrection dans les montagnes du comté de Nice, firent lever en masse les *Barbets*. Réunis aux Piémontais et à un corps autrichien prêté au roi de Sardaigne par l'empereur, ils attaquèrent les Français à Sospello, point le plus élevé de notre occupation. Six mille hommes et dix-huit pièces de canon en délogèrent le général Brunet. Anselme,

sorti de Nice avec la garnison tout entière, composée de douze compagnies de grenadiers, de quinze cents hommes d'élite et quatre pièces d'artillerie, marcha pour recouvrer cette importante position. Il la reconquit à la baïonnette et rentra à Nice. Dénoncé à la Convention pour la douceur de son administration, coupable, aux yeux des Jacobins, d'avoir refréné les assassinats et les vengeances des Niçards, il fut arrêté au milieu de son armée victorieuse et conduit à Paris pour expier dans les cachots les premières gloires de nos armes.

XX.

Une escadre française, commandée par l'amiral Latouche, allait en même temps sommer le roi de Naples de se déclarer pour ou contre la république, et de désavouer les menées de son ambassadeur à Constantinople contre la reconnaissance du pavillon tricolore par le sultan. L'escadre, composée de six vaisseaux de guerre, était entrée le 27 décembre dans le golfe, bravant les cinq cents pièces de canon des quais et des forts de Naples. Latouche, ayant jeté l'ancre sous les fenêtres du palais du roi et fait le signal du combat à ses vaisseaux, envoya un grenadier des troupes de marine porter un message au roi lui-même. Cet ambassadeur n'avait d'autre titre que celui de soldat français, d'au-

tres lettres de créance que les mèches allumées des canons de la flotte que le roi voyait fumer du haut de la terrasse de son palais. L'amiral exigeait dans sa lettre que l'envoyé de la république fût reçu, la neutralité de Naples garantie à la France, l'ambassadeur insolent qui avait nié la légitimité du gouvernement du peuple français à Constantinople rappelé, un ambassadeur envoyé à Paris par la cour de Naples. Le refus d'une seule de ces conditions serait le signal du feu des vaisseaux.

Le roi intimidé reçut le grenadier français avec les honneurs qu'il eût accordés à l'envoyé de la république; il concéda tout ce qui était demandé, il offrit de plus sa médiation entre la république et ses ennemis. « La république, lui répondit le grenadier, ne veut de médiation entre elle et ses ennemis que la victoire ou la mort. » La cour de Naples, dominée par une reine orgueilleuse et ennemie des Français, subit cette humiliation, sans murmure. Elle feignit d'accomplir les conditions pacifiques imposées par l'attitude de Latouche, et reprit avec plus de haine dans le cœur sa place dans la conjuration des cours.

XXI.

Pendant que nos bataillons soumettaient la Savoie et le comté de Nice, que nos escadres dominaient les

bords de la Méditerranée et que Dumouriez balayait lentement la Champagne, les Autrichiens, encouragés dans les Pays-Bas par l'absence de la masse de nos troupes, que Dumouriez avait appelées au rendez-vous de l'Argonne, tentaient d'entamer le nord de la France. Les émigrés avaient persuadé au duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas, que les habitants du nord de la France et le peuple de Lille surtout n'attendaient qu'un prétexte pour se soulever contre la Convention et pour déclarer à leur roi captif une fidélité qui était le caractère de ces provinces. Beurnonville, en conduisant seize mille hommes de l'armée du Nord au secours de Dumouriez, laissait Lille à découvert. Cette ville n'avait que dix mille hommes de garnison, force insuffisante pour défendre des fortifications très-vastes et pour contenir à la fois une population de soixante-dix mille âmes. Le duc Albert rassembla vingt-cinq mille hommes, emprunta aux arsenaux des Pays-Bas cinquante pièces de canon de siége, se présenta le 25 septembre devant les remparts de Lille et fit ouvrir la tranchée.

Cinq batteries armées de trente pièces ayant été achevées dans la nuit du 29, le baron d'Aspre vint sommer la ville de se rendre. Conduit à l'hôtel-de-ville, avec les égards conformes aux lois de la guerre, le parlementaire fit sa sommation au général Ruault, qui commandait la ville. Le général répondit, en

homme sûr de lui-même, de la bravoure de sa faible garnison et de l'enthousiasme du peuple. La foule, qui se pressait aux portes de l'hôtel-de-ville, reconduisit le parlementaire jusqu'aux avant-postes autrichiens aux cris de *Vive la république ! Vive la nation !* Le feu commença à l'instant. Pendant sept jours et sept nuits les boulets et les bombes écrasèrent sans relâche la ville, tuèrent six mille habitants, incendièrent huit cents maisons. Les caves, où les femmes, les vieillards et les enfants cherchaient un refuge, s'écroulèrent dans plusieurs quartiers sous le poids des bombes et ensevelirent des milliers de victimes sous leurs ruines. Une population intrépide se changea en une armée aguerrie au feu et n'éprouva pas un seul moment d'hésitation. La guerre semblait être la profession habituelle de ce peuple des frontières. Toutes les villes du Nord, dont Lille n'était pas encore coupée par un investissement complet, lui envoyèrent des vivres, des munitions, des bataillons formés de l'élite de leur jeunesse. Six membres de la Convention, Duhem, Delmas, Bellegarde, Daoust, Doulcet et Duquesnoy, vinrent s'enfermer dans ses murs pour animer le courage des assiégés et montrer aux frontières que la nation combattait avec elles dans la personne de ses représentants. En vain trente mille boulets rouges et six mille bombes du poids de cent livres, chargées de mitraille, continuèrent à pleuvoir pendant cent cin-

quante heures sur ce foyer fumant, sans cesse éteint, sans cesse rallumé; en vain, pour ranimer la constance des assiégeants, l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Christine, femme du duc Albert, vint elle-même allumer de sa main le feu d'une nouvelle batterie; les Lillois s'aperçurent que les Autrichiens chargeaient leurs pièces de barres de fer, de chaînes et de pierres. Ils en conclurent que les munitions commençaient à manquer aux assiégeants et persévérèrent avec plus de confiance dans leur héroïque impassibilité sous le feu. Le duc Albert, manquant à la fois de troupes et de munitions, et apprenant les succès de Dumouriez en Champagne, craignit le reflux de nos soldats sur le Nord et leva le siége sans être poursuivi.

Lille avait perdu un faubourg entier; plusieurs quartiers de la ville n'étaient plus que des monceaux de briques servant de sépulcre à des monceaux de cadavres. Ses débris fumaient encore, et les cicatrices de ses monuments attestaient la gloire d'une ville de guerre défendue et dévouée, à la fois, par ses propres habitants.

Il y eut des traits antiques. Un canonnier volontaire de la ville servait une pièce sur les remparts. On vient l'avertir qu'une bombe a éclaté sur sa maison; il se retourne, voit la flamme qui s'élève du toit de sa demeure. — « C'est ici mon poste, ré- » pondit-il; on m'a placé là pour défendre non ma

» maison, mais ma patrie. Fèu pour feu! » et il charge et tire sa pièce. La délivrance de Lille excita un enthousiasme national. Les hontes de Verdun et de Longwy étaient vengées.

Le siége de Lille était à peine levé que Beurnonville, détaché de l'armée de Kellermann avec seize mille hommes, s'avança vers les frontières du Nord pour concourir au plan d'invasion de la Belgique, si longtemps prémédité par Dumouriez et si glorieusement interrompu par la campagne contre le roi de Prusse.

XXII.

On a vu que Dumouriez, pressé de reprendre ce plan, était accouru à Paris aussitôt après le mouvement de retraite du duc de Brunswick. Son apparition à Paris avait moins pour objet de triompher que de préparer de nouveaux triomphes en obtenant, avec l'ascendant d'un général victorieux, tous les moyens nécessaires à l'invasion de la Belgique. Idole du peuple, redouté des Jacobins, ami de Danton, ménagé par les Girondins, sa gloire, son adresse, son entraînement militaire enlevèrent au pouvoir exécutif tous les ordres et toutes les ressources dont il pouvait disposer. Le contre-coup du 10 août, la consternation des journées de septembre, la proclamation de la république, la stupeur des uns et le délire des autres devant l'échafaud du roi,

enfin l'orgueil de Valmy, la gloire d'avoir reconquis le territoire faisaient courir aux armes toute la jeunesse de la nation. Les armes manquaient aux bras, non les bras aux armes. On en fabriquait à la hâte dans tous les ateliers de la république. Des commissaires de la Convention et des commissaires nommés par les Jacobins, armés les uns de la loi, les autres de la dictature de l'opinion, parcoururent les départements pour activer les usines, décréter les réquisitions, animer les enrôlements sur toute la surface de la France. Les autorités locales, sorties comme spontanément du peuple et composées des hommes que le cri public avait désignés comme les plus brûlants du feu du patriotisme, avaient sur le pays une force de confiance, d'impulsion et d'exécution qu'aucun magistrat n'avait jamais obtenue en temps ordinaire. On leur obéissait comme on obéit à sa propre passion. Ils n'étaient que les régulateurs d'un mouvement général.

Des hommes de toute condition, de toute fortune, de tout âge, se présentèrent en foule, pour composer les bataillons que chaque département envoyait aux frontières. Les gardes nationales, en versant leurs hommes les plus aguerris dans ces bataillons, se transformèrent ainsi, sur le sol même, en armée active. Les jeunes gens qui s'étaient signalés par plus de zèle et de patriotisme dans la garde nationale, furent nommés, par leurs compagnons d'armes,

commandants de ces bataillons. Ces volontaires, des mêmes villes, des mêmes villages, des mêmes cantons, frères, parents, amis, compatriotes, se connaissant les uns les autres et se choisissant leurs chefs parmi les plus braves, les plus intelligents, les plus aimés, formaient ainsi comme autant de familles militaires qu'il y avait de bataillons dans le département. Ils marchaient au combat en se surveillant, en s'excitant mutuellement et en se promettant de rendre témoignage de leur patriotisme, de leur valeur ou de leur mort.

A l'annonce d'un grand événement de Paris, à la nouvelle d'une déclaration de guerre avec un ennemi de plus, au récit des catastrophes ou des succès militaires qui marquaient les premiers pas de nos armées en Champagne, en Savoie, dans le Midi, dans le Nord, la passion de la patrie, éveillée avec plus de force par le danger ou par la gloire, s'allumait dans le cœur des citoyens. Des proclamations brûlantes de la Convention, des autorités, des Jacobins, des représentants du peuple en mission faisaient appel aux défenseurs de la liberté. Leur voix, entendue à l'instant, était la seule loi de recrutement. L'enthousiasme enrôlait, la volonté disciplinait, les dons patriotiques habillaient, armaient, soldaient, nourrissaient ces enfants de la patrie.

XXIII.

Dans les villes, dans les bourgades, dans les villages, les jours où les fêtes de la religion et les foires réunissent les hommes par plus grandes masses, un amphithéâtre en bois s'élevait sur la place publique, sur la place d'armes, devant la porte de la municipalité. Une tente militaire, soutenue par des faisceaux de piques et surmontée de drapeaux tricolores, était tendue sur ces tréteaux pour rappeler le camp. Cette tente, dont les toiles étaient relevées, sur le devant, par la main d'un grenadier et d'un cavalier en uniforme, s'ouvrait du côté du peuple. Une table portant des registres d'enrôlement en occupait le centre. Le représentant du peuple en mission, l'écharpe tricolore en ceinture, le chapeau retroussé par les bords, surmonté d'un panache à plumes, tenait le registre et écrivait les engagements. Le maire, les officiers municipaux, les présidents de districts, les présidents de clubs se pressaient debout autour de lui. La foule émue s'ouvrait à chaque instant, pour laisser passer les files de défenseurs de la patrie, qui montaient les degrés de l'estrade pour donner leurs noms aux commissaires. Les applaudissements du peuple, les accolades patriotiques des représentants, les larmes d'attendrissement des mères de famille, les fanfares de la

musique militaire, les roulements de tambours, les couplets de la *Marseillaise* chantés en chœur récompensaient, excitaient, enivraient ces actes de dévouement au salut de la république.

Cet enthousiasme contagieux qui saisit les foules s'emparait souvent des spectateurs et portait les hommes, jusque-là indifférents ou timides, à imiter les actes dont ils étaient les témoins. Des hommes mariés s'arrachaient des bras de leurs femmes pour s'élancer vers l'autel de la patrie. Des hommes déjà avancés dans la vie, des vieillards même encore verts et valides venaient offrir leur reste de vie au salut du pays. On les voyait ôter leurs vestes ou leurs habits devant les représentants, et montrer à nu leurs poitrines, leurs épaules, leurs bras, leurs poignets encore robustes, pour attester que leurs membres avaient la force de porter le sac, le fusil, et de braver les fatigues du camp. Des pères, se dévouant avec leurs enfants, offraient eux-mêmes leurs fils à la patrie et demandaient à marcher avec eux. Des femmes, pour suivre leurs maris ou leurs amants, ou saisies elles-mêmes de ce délire de la liberté et de la patrie, le plus généreux et le plus dévoué de tous les amours, dépouillaient les vêtements de leur sexe, revêtaient l'uniforme de volontaires et s'enrôlaient dans les bataillons de leurs départements.

Ces volontaires recevaient une feuille de route

pour se rendre au dépôt désigné par le ministre de la guerre et y recevoir l'équipement, l'instruction et l'organisation. Ils se mettaient en marche, par groupes plus ou moins nombreux, aux sons du tambour, aux refrains de l'hymne patriotique, accompagnés, jusqu'à une grande distance de leurs villes ou de leurs villages, par des mères, des frères, des sœurs, des fiancées qui portaient les sacs et les armes, et qui ne se séparaient d'eux que quand la fatigue avait épuisé non leur tendresse, mais leurs forces. Partout, aux embranchements des routes, aux sommets des montées, aux entrées ou aux sorties des villes, aux portes des auberges isolées où ces détachements faisaient halte, les voyageurs étaient témoins de ces séparations et de ces adieux. Les volontaires, attardés par ces derniers embrassements, s'essuyaient les yeux en regagnant à pas pressés le noyau du bataillon, et, sans regarder en arrière de peur d'hésiter et de s'attendrir, reprenaient d'une voix sourde mais résolue le couplet de la Marseillaise chanté par leurs camarades : « Allons, enfants » de la patrie ! »

La population des villes et des bourgades qu'ils traversaient sortait pour les voir passer et pour leur offrir le pain et le vin, sur le seuil de leurs maisons. On se disputait, dans les lieux d'étape, à qui les logerait comme des enfants de famille. Les sociétés patriotiques allaient à leur rencontre ou les con-

viaient le soir à assister à leur séance. Le président les haranguait; les orateurs du club fraternisaient avec eux, et enflammaient leur courage par des récits d'exploits militaires empruntés aux histoires de l'antiquité. On leur enseignait les hymnes des deux Tyrtées de la révolution, les poètes Lebrun et Chénier. On les enivrait de la sainte rage de la patrie, du fanatisme de la liberté.

XXIV.

Tels étaient les éléments de l'armée qui marchait sur toutes nos routes, du centre vers les frontières. Dumouriez l'organisait en marchant.

Ce général, après quatre jours passés à Paris, en conférences secrètes avec Danton, et en conférences militaires avec Servan, alors ministre de la guerre, partit le 20 octobre, pour se rendre à son quartier-général de Valenciennes. Avant d'y paraître, il se recueillit deux jours, dans une maison de campagne qu'il possédait dans les environs de Péronne. Il avait à méditer sur deux choses : son plan de campagne pour arracher la Belgique aux mains des Autrichiens, et son plan de conduite pour flatter ou intimider la Convention, servir la république si elle savait se donner un gouvernement, la dominer et la détruire si, comme il le soupçonnait, elle passait, d'une anarchie à une autre,

entre les mains de toutes les factions. Le général était parti plein de mépris pour les Girondins, plein de confiance dans le génie de Danton. L'horizon indécis de sa fortune lui présentait deux perspectives sur lesquelles il se complaisait également à reposer son imagination : une dictature pour lui-même partagée à l'intérieur avec Danton, ou le rôle de Monk modifié par la différence des temps et des hommes; c'est-à-dire le rétablissement par les mains de l'armée d'une monarchie constitutionnelle, dont le duc de Chartres lui mettait la pensée sous la main.

Tandis que Dumouriez combinait ainsi les chances que pouvaient amener la guerre ou la Révolution, Servan quittait le ministère. Pache le remplaça.

XXV.

Pache, personnage subalterne, sorti tout à coup de l'obscurité, élevé au ministère de la guerre par les Girondins, était un ami de Roland. C'était un de ces hommes dont l'ambition se cache sous une modestie qui rassure contre leurs prétentions. On savait à peine quelle était son origine et par quels pas il avait marché ou rampé jusque-là dans la vie. On soupçonnait seulement qu'il était fils d'un portier du duc de Castries; élevé par les soins de cette famille illustre, il avait été chargé ensuite de faire l'éducation d'un des fils de cette maison. Instruit,

studieux, réservé, ne laissant échapper dans la conversation que les mots rares et précis qui indiquaient la netteté et l'universalité de son intelligence, Pache semblait éminemment propre à devenir un de ces rouages utiles du mécanisme de l'administration, incapables d'aspirer à en devenir jamais les régulateurs. C'était un hypocrite désintéressement cachant ses aspirations à l'empire sous les habitudes et la simplicité d'un philosophe. Cette austérité antique avait séduit madame Roland, éprise de tout ce qui lui rappelait les hommes de Plutarque. Elle avait donné Pache à son mari pour chef de son cabinet particulier au ministère de l'intérieur et pour confident et auxiliaire de ses travaux les plus difficiles et les plus secrets. Elle voyait dans Pache un de ces sages que la Providence suscite autour des hommes d'État pour inspirer leurs conseils.

Au moment où Servan fut appelé au ministère de la guerre, Pache entra dans son administration au même titre et avec la même dissimulation que chez Roland; il y avait montré la même application à ses devoirs et la même aptitude aux détails. A la retraite de Servan, Roland avait proposé Pache, pour la guerre, au conseil des ministres. Les Girondins, qui, sur la parole de Roland, voyaient dans Pache un ami dévoué de leur fortune et de leur cause, l'avaient accepté de confiance. Ils pensaient que l'esprit de Roland animerait ainsi deux ministères. Mais

à peine Pache était-il installé au conseil qu'il secoua, comme un souvenir importun, toute dépendance comme toute reconnaissance envers son ancien patron, et qu'il commença à ourdir secrètement, puis bientôt ouvertement avec les Jacobins, les trames qui devaient renverser Roland du pouvoir et conduire sa femme à l'échafaud. Pache donna pour gage aux Jacobins l'administration du ministère de la guerre qu'il confia à leurs créatures. Vincent et Hassenfratz y dominèrent sous son nom : l'un, jeune Cordelier élève et émule de Marat ; l'autre, patriote de Metz, réfugié à Paris. Pache, uniquement occupé du soin de grandir sa popularité, fit de ses bureaux autant de clubs où l'on affectait le costume, les mœurs, le langage de la démagogie la plus effrénée. Le bonnet rouge et la carmagnole remplaçaient l'uniforme. Les filles de Pache, se montrant dans les fêtes civiques, étalaient partout avec affectation l'exagération du patriotisme. Un tel ministère ne pouvait pas servir les vues de Dumouriez, qu'on accusait d'être l'homme de guerre des Girondins. Il fut atterré de la nomination de Pache, et comprit vaguement dès lors qu'il serait bientôt réduit, par l'inimitié des Jacobins, à l'alternative de fléchir devant eux ou de les faire trembler devant lui.

XXVI.

Arrivé à Valenciennes, Dumouriez rédigea son plan d'invasion de la Belgique et envoya à chacun des généraux sous ses ordres la partie de ce plan qu'il était chargé d'exécuter, et dont lui seul connaissait l'ensemble et dirigeait les mouvements combinés. Ses forces s'élevaient à quatre-vingt mille combattants. L'élan qui avait entraîné ses bataillons à la frontière s'animait encore de l'espérance d'une conquête faite au nom de la république. Ils avaient dans leur général en chef cette confiance que le héros de Valmy et le libérateur de la Champagne inspirait aux soldats combattants. Là où était Dumouriez, là étaient pour eux les lois et la patrie. Quelque chose de dictatorial se révélait dans sa physionomie, dans ses paroles, dans ses ordres du jour à l'armée. Il semblait s'inquiéter peu des commissaires, des décrets de la Convention, des vues du ministre de la guerre, et porter le gouvernement avec lui.

Le duc Albert de Saxe-Teschen commandait en Belgique pour les Autrichiens. Il avait été laissé par l'empereur et par la Prusse dans un isolement qui compromettait, de ce côté, la sûreté de la Belgique. Les forces disséminées du duc de Saxe-Teschen se composaient à peine de trente mille com-

battants, dont quatre mille émigrés français, du côté de Namur, sous le commandement du duc de Bourbon, fils du prince de Condé. Ses lieutenants couvraient, en gros détachements, toute la frontière belge. Le duc de Saxe-Teschen, placé au centre de ces forces disséminées, prêt à se porter en avant ou à les replier à lui, occupait Bruxelles, avec une faible garnison.

XXVII.

Dumouriez, s'il eût eu alors le génie novateur de la guerre qui multiplie la force des armées en les concentrant, pouvait combattre chacun de ces corps isolés des Autrichiens avec la masse entière de ses troupes, et, s'avançant ensuite en une seule colonne au cœur de la Belgique, les couper des autres corps, les mutiler ou les dissoudre devant lui. Le peu de confiance que le général avait encore dans ses bataillons de volontaires, et surtout le dénûment de matériel, de voitures, de vivres, auquel on ne voulait pas suppléer par des réquisitions militaires, l'empêchèrent d'exécuter cette inspiration. La routine des vieilles guerres entravait encore l'instinct des plus grands généraux. Dumouriez divisa son armée en quatre corps, à l'imitation du duc de Saxe-Teschen. Le général Valence, son bras droit et son élève de prédilection, commandait l'armée des Ardennes, qui revenait aussi de Valmy

pour s'opposer à Clairfayt. Valence reçut l'ordre de se porter sur Namur pour empêcher, s'il en était temps encore, la jonction de Clairfayt à l'armée de Belgique sous les murs de Mons; mais il était trop tard. Les premières colonnes de Clairfayt étaient déjà entrées dans Mons. Le second corps de douze mille hommes, sous le commandement du général d'Harville, menaçait Charleroi. Le troisième, sous les ordres du général La Bourdonnaye, commandant l'armée du Nord proprement dite et composée de dix-huit mille hommes, devait s'avancer sur Tournay. Enfin Dumouriez lui-même, à la tête de deux corps formant le centre de cette armée et forts de trente-cinq mille hommes, devait marcher sur Mons, y donner un choc décisif à l'armée réunie de Clairfayt et du duc de Saxe-Teschen, briser cette armée en deux et marcher par cette brèche sur Bruxelles, en insurgeant à droite et à gauche les provinces belges et en servant d'avant-garde aux trois corps de Valence, de d'Harville et de La Bourdonnaye. Des proclamations en style révolutionnaire modéré, appelant la Belgique à l'indépendance et propres à faire fermenter dans ces provinces le vieux levain de leur révolution, étaient rédigées avec art par Dumouriez lui-même. Ces proclamations, chefs-d'œuvre d'habileté, rappelaient la prudence du diplomate, la main du révolutionnaire, l'épée du guerrier. Dumouriez s'y présentait moins en conquérant qu'en

libérateur. Les Français y parlaient en frères aux peuples qu'ils venaient secourir contre leurs oppresseurs. C'était le véritable esprit de la Révolution parlant par la voix de son premier général. Si elle eût toujours parlé et agi dans le sens de Dumouriez, sa propagande, pacifique pour les nationalités, menaçante seulement pour les dominations qui les opprimaient, aurait combattu pour elle plus que ses armées. Quelques patriotes belges, impatients d'affranchir leur pays du joug autrichien, avaient passé la frontière à l'approche et à la voix du général français et s'étaient formés en bataillons de volontaires. Dumouriez conduisait ces bataillons avec lui. C'était le charbon avec lequel il espérait allumer l'incendie du patriotisme et de l'insurrection devant ses pas.

XXVIII.

Tout ce plan de campagne, ainsi conçu et préparé, reposait donc sur une première bataille sous les murs de Mons, entre l'armée de Dumouriez appuyée de l'armée de Valence et soutenue de celle de d'Harville, d'une part, et l'armée du duc de Teschen et de Clairfayt, de l'autre, campée, fortifiée et adossée à une ville importante. Tout marcha, dès ce moment, avec rapidité et concert vers ce point de Mons où la Belgique devait être con-

quise ou perdue. Les vues de Dumouriez, clairement indiquées par la disposition de ses corps et par la marche de ses colonnes, avaient été révélées au coup d'œil militaire de Clairfayt. Le duc de Saxe-Teschen et Clairfayt, réunis en une masse de trente mille combattants en avant de Mons, avaient eu le temps de choisir le terrain, de dessiner le champ de bataille, de s'emparer des hauteurs, de fermer les défilés, d'escarper les pentes et d'armer les redoutes, sur les points par où on pouvait les aborder.

Le champ de bataille qu'ils avaient ainsi bastionné de mamelons, palissadé de forêts, enceint de marais, de canaux et de rivières, comme une immense place forte, est une chaîne de collines à peine ondoyée de quelques inflexions aux points où elles se rattachent entre elles, et qui s'étend à une demi-lieue en avant de Mons. Cette ligne de hauteurs est couverte, au sommet, d'une forêt. Le village de Jemmapes, étagé sur les derniers gradins de cette colline, en termine l'extrémité à droite ; à gauche, elle vient incliner et s'affaisser au village de Cuesmes. L'espace compris entre ces deux villages, dont les Autrichiens avaient fait deux citadelles, forme par la disposition naturelle du terrain deux ou trois angles rentrants où des batteries avaient été placées pour foudroyer de feux croisés les colonnes qui tenteraient de gravir la hauteur.

En avant s'étend, comme le bassin d'un lac écoulé, une plaine profonde, étroite, et dont les terres basses forment des détroits et des anses entre les mamelons brisés qui la bordent. Derrière, et surtout du côté de Jemmapes, la colline qui portait le camp et les redoutes de l'armée autrichienne plonge dans un marais entrecoupé de canaux de desséchement, de flaques d'eau croupissante, de sol aqueux et tremblant sous les pieds, et de joncs formant des haies élevées sur les rebords des fossés, qui en rendent l'accès inabordable à la cavalerie et à l'artillerie. Couverte en arrière par ce marais et par la ville de Mons, flanquée à son aile droite par le village de Jemmapes, à son aile gauche par le village de Cuesmes, qui touche aux faubourgs de cette grande ville fermée, l'armée autrichienne, ayant devant elle, sous ses pieds, ses batteries et ses redoutes armées de cent vingt pièces de canon, et ses avant-postes fortifiés sur les dernières ondulations, qui s'avançaient dans la plaine, n'avait donc rien à craindre sur sa ligne de retraite et sur ses flancs et n'avait qu'à combattre en face d'elle les Français s'avançant à découvert sous ses feux et dans un bassin qu'elle enveloppait de toutes parts. Le coup d'œil des deux généraux autrichiens avait suppléé au nombre, par l'assiette formidable de leur armée. Le choix et la disposition de ce champ de bataille indiquaient à Dumouriez qu'il avait trouvé

dans Clairfayt un général digne de se mesurer avec lui.

XXIX.

Après avoir, le 3 et le 4 novembre, délogé les Autrichiens de quelques postes avancés qu'ils occupaient fortement très-avant sur sa route et dans la plaine, Dumouriez se déploya, le 5, sur une immense ligne convexe, partant à gauche du village de Quaraignon, qu'il n'avait pu emporter la veille, et à droite du hameau de Siply, au pied des hauteurs de Berthaymont et du mont Palisel, qui couvrent un faubourg de Mons. Il se plaça de sa personne au centre de cette ligne de bataille, à une égale distance de ses deux ailes. D'Harville, qui formait l'extrémité de son aile droite, au pied du mont Palisel et presque sous les murs de Mons, avait ordre de rester en observation, et de profiter du mouvement de retraite et de confusion qui s'opérerait sous l'assaut des masses françaises dans l'armée autrichienne, pour s'emparer de la route de Mons et lui fermer les portes de cette ville, où le duc de Saxe-Teschen et Clairfayt se ménageaient, sans doute, un refuge. Beurnonville, à qui Dumouriez confia une avant-garde égale à elle seule à un corps d'armée, était chargé, avec l'élite des troupes, d'engager l'action, en abordant et en emportant le village et le plateau fortifiés de Cuesmes, gauche des Autrichiens. Cinq

redoutes étageaient ce redoutable plateau. Toute la ligne ennemie, entre Cuesmes et Jemmapes, était également murée par des redoutes superposées les unes aux autres et dont les feux se croisaient, au besoin, par des pans de forêts abattus dont les troncs d'arbres, les branches entre-croisées rendaient l'abord impraticable à la cavalerie ou à l'artillerie, par des ravins que la pioche avait approfondis et fossoyés davantage, et par des maisons crénelées d'où les tirailleurs tyroliens à la carabine infaillible pouvaient viser lentement et à couvert et décimer les rangs de nos colonnes d'attaque. Au centre seulement, le village et le bois de Flence, posés sur un plateau plus large et moins rapidement incliné, laissaient à la cavalerie française une gorge par laquelle elle pouvait s'élancer jusqu'au pied de la hauteur. Le chemin, intercepté néanmoins par le village même de Flence, était en outre encombré d'avance par les escadrons d'élite de la cavalerie autrichienne. Le vieux général Ferrand, débris de Laufelt et de la guerre de Sept-Ans, mais qui retrouvait sa jeunesse au bruit du canon, commandait l'aile gauche rejetée un peu en arrière de la ligne de bataille par le village de Quaraignon, qu'une forte colonne autrichienne occupait encore avec de l'artillerie, en avant des hauteurs de Jemmapes.

Enfin, le duc de Chartres (depuis roi des Français) commandait le centre sous la main du général

en chef; le plus jeune des lieutenants de Dumouriez et le plus caressé de la faveur de ce général. On eût dit que son chef voulait lui ménager un rayon de gloire pour le désigner à la France et à une destinée que l'instinct politique de Dumouriez semblait entrevoir à travers la fumée de ses premiers camps.

Le duc de Chartres ne devait s'ébranler pour donner le dernier assaut au centre inabordable de la position des ennemis que le dernier. Ferrand et Beurnonville devaient avant emporter une des deux extrémités plus accessibles de Jemmapes ou de Cuesmes. L'une ou l'autre de ces positions était la seule porte par où l'armée française pût déboucher sur le plateau et aborder en flanc ou tourner l'armée autrichienne.

Dumouriez faisait ces dispositions au milieu de son état-major, sur la carte plutôt que sur le coup d'œil des lieux. Les haies, les bouquets de bois, les grands arbres qui bordent les champs et les routes dans les grasses terres de Belgique interceptaient tout horizon étendu au regard du général. Des corps disséminés sur une grande ligne combinent leurs mouvements, pour ainsi dire à tâtons, et dans une bataille d'un développement immense on combat au bruit plus qu'au coup d'œil.

La nuit enveloppait les deux armées quand ces différents ordres furent distribués aux lieutenants de Dumouriez avec tous leurs détails. Des dragons

ou des hussards munis de torches escortèrent, dans les routes et dans les sentiers, les aides-de-camp et les généraux qui rentraient dans leurs bivouacs, pour se préparer à l'action du lendemain. L'armée dormit en bataille, le sac sur le dos et sur ses armes; les canonniers à leurs pièces, les canons attelés et les brides des chevaux passées au bras des cavaliers. Dumouriez l'avait ainsi ordonné. Pour une bataille sur une longue ligne et composée de trois batailles distinctes dont les hasards pouvaient prolonger les incertitudes, le général ne voulait pas perdre une lueur du crépuscule dans une saison où les jours si courts disputent la lumière aux combattants. Il craignait de plus que si la victoire n'avait pas donné ses résultats avant le retour des ténèbres, l'ennemi en retraite ne profitât de l'ombre de la nuit pour rentrer dans Mons et pour échapper à sa poursuite.

XXX.

Les premières clartés du jour sur la terre ondulée de Belgique éclairèrent donc l'armée française sous les armes. Le ciel était gris, bas, pluvieux comme un ciel d'automne dans ces climats du Nord. Une brume froide trempait le sol et distillait en gouttes de pluie des branches des arbres. Les récoltes étaient enlevées des sillons, la terre était nue, les feuilles étaient tombées, aucun voile de moissons ou de

verdure n'interceptait la vue aussi loin qu'elle pouvait s'étendre sur les lignes noires des bataillons et des escadrons qui attendaient, en silence, l'ordre de s'ébranler de leurs positions.

Le coup d'œil sévère, martial, réfléchi de l'armée ennemie retranchée sur ses hauteurs, les bonnets fourrés des grenadiers hongrois, le manteau blanc de la cavalerie autrichienne, la veste bleu de ciel des hussards, l'habit gris des chasseurs tyroliens, l'immobilité des corps étagés, comme des spectateurs plutôt que comme des acteurs d'un combat, sur les rebords des plateaux de Jemmapes comme sur les glacis d'une citadelle, contrastaient avec l'aspect révolutionnaire et la mobilité tumultueuse de l'armée de Dumouriez; comme si la Providence des nations eût voulu placer face à face et faire lutter ensemble les deux plus grandes forces militaires : la discipline et l'enthousiasme.

XXXI.

L'armée française, à l'exception des généraux, tous vieillis sous l'uniforme, et de la cavalerie, dont les régiments se composaient d'anciens soldats soigneusement conservés dans les cadres et fiers de leur instruction, était presque tout entière formée de volontaires. Les uniformes, simples d'aspect, n'offraient à l'œil que de longues lignes sombres, dont les on-

dulations, mal alignées sous le sabre des officiers novices, attestaient l'inexpérience des manœuvres dans les soldats encore peu exercés. Des souliers de cuir épais; des guêtres de drap noir boutonnées jusqu'au-dessus du genou et donnant plus de légèreté à la marche en appuyant et en dessinant les muscles de la jambe; une culotte blanche; un habit dont les longues basques, taillées en ailes d'oiseau, battaient sur les talons; deux larges courroies de cuir blanc se croisant sur la poitrine, et servant l'une à soutenir la giberne sur le dos, l'autre à ceindre le sabre sur le flanc gauche; deux autres courroies pareilles, mais plus étroites, passant par-dessus chaque épaule et repassant immédiatement sous l'aisselle, qui servaient à porter le sac de peau de chèvre du soldat comme une hotte de manœuvre; des revers d'habit de drap rouge dessinant comme une large tache de sang sur la poitrine; un collet bas pour laisser libre le mouvement du cou; les cheveux longs, graissés et poudrés, pendants comme deux flocons de crinière sur les deux oreilles et ficelés par derrière dans un ruban de fil noir qui les emprisonnait sur la nuque; enfin, pour coiffure, selon les corps, un léger casque de cuir solide surmonté d'une courte aigrette de crin en vergette, ou bien un chapeau à bords retroussés sur lequel flottait une plume de coq : tel était le costume du volontaire français.

Ses armes étaient un sabre court, couteau de réserve pour se poignarder corps à corps quand la baïonnette était brisée, et un long fusil à un seul tube de fer brillant, à l'extrémité duquel s'emmanchait la baïonnette pour percer la poitrine de l'ennemi quand le coup de feu était tiré. L'infanterie presque tout entière portait cet uniforme et cet armement. Les chasseurs l'allégeaient quelquefois pour être plus lestes. Les grenadiers, ces géants de la ligne, relevaient leur haute taille par un long bonnet recouvert de fourrure noire dont les poils retombaient par-devant sur une plaque de cuivre dorée ou argentée. Cette plaque laissait voir, en lettres relevées en saillies, le numéro du régiment ou le chiffre du bataillon.

Les compagnies de sapeurs, pionniers et ouvriers militaires, dont les hommes étaient choisis à la masse et à la stature, portaient, à la place du fusil à baïonnette, une large hache affilée et luisante, à manche court, appuyée sur l'épaule, le tranchant en l'air, arme également propre à abattre des arbres sur la route de l'armée, ou des membres sur le champ de bataille.

Les canonniers portaient l'habit plus court, de couleurs plus brillantes et plus d'ornements sur l'uniforme : l'aiguillette en fil de coton écarlate entourait le bras gauche; le casque argenté sur la tête, le plumet rouge sur le casque.

La cavalerie, composée de gendarmerie, de carabiniers, de cuirassiers, de dragons, de chasseurs et de hussards, selon la taille des cavaliers et la grandeur des chevaux, brillait sur les ailes de chaque division. Ses chevaux, reposés dans les grasses plaines du Nord, hennissaient, piaffaient, creusaient le sol comme impatients des batailles. Les pièces de canon, retentissant sur leurs affûts, suivies des caissons attelés et entourés des canonniers, la mèche à la main, qui s'apprêtaient à les servir, étaient couchées comme des troncs noirs sur les charrettes des bûcherons. Partout on levait les tentes des officiers supérieurs, qui seules avaient été dressées cette nuit-là. Les files des voitures qui portaient le pain stationnaient derrière les bataillons. Les feux des bivouacs, entourés de munitionnaires et de cantinières distribuant l'eau-de-vie aux compagnies, s'éteignaient en jetant leurs dernières fumées rampantes qui se confondaient avec les brouillards du matin. De temps en temps un roulement des affûts sur le pavé des larges chaussées belges, un son de trompettes, un appel des tambours annonçait le mouvement de quelques corps qui se déplaçaient lentement pour aller prendre la position assignée par l'ordre du général.

XXXII.

Tel était l'aspect des terrains fangeux de la plaine de Jemmapes, le matin de la bataille. Quant aux dispositions de l'armée, on pouvait aisément les lire sur le visage des volontaires. Ce n'était pas ce visage intrépide et morne, cette attitude immobile et martiale d'une armée consommée dans les manœuvres et dans la discipline, qui donne aux mouvements et aux physionomies l'uniformité machinale du même geste et de la même expression. L'ordre était mal conservé; l'habit et les armes inégalement portés, le silence fréquemment interrompu, le respect pour les chefs familier et souvent violé par des répliques et des railleries soldatesques. L'âge, les manières, la physionomie, le langage de ces volontaires étaient divers. Quelques-uns étaient des adolescents à peine capables de porter le poids de trente livres dont chaque soldat sous les armes était chargé. D'autres touchaient à la vieillesse et avaient la moustache blanche des vétérans. Le plus grand nombre était entre deux âges, de vingt à quarante ans. A la délicatesse ou à la rudesse des mains, à la blancheur ou au hâle de la peau, à l'élégance ou à la lourdeur des membres, on voyait que ces bataillons n'avaient pas été recrutés dans la même classe du peuple, mais que tous les âges, tous les rangs, toutes les professions s'y étaient mêlés et confondus : l'homme

de loisir à côté de l'homme de peine, le fils de la bourgeoisie des villes à côté du laboureur des campagnes, le riche à côté du pauvre, le noble à côté du plébéien. Les physionomies, aussi différentes que les races d'hommes, ne se ressemblaient que par l'uniformité de courage. On sentait qu'ils n'étaient pas là comme des machines que la loi de la discipline et du recrutement enrôle et range en des palissades vivantes devant l'ennemi; mais qu'ils étaient accourus sous une impulsion spontanée, soudaine, volontaire; que la cause pour laquelle ils marchaient, souffraient de la faim, frissonnaient du froid était leur cause personnelle; et que dans cette bataille d'un peuple contre l'Europe, c'était la victoire de son patriotisme et de ses idées que chacun d'eux voulait remporter.

Il y avait de plus sur les figures une mobilité inquiète, curieuse, agitée, qui indiquait que ces troupes étaient novices au feu, inaccoutumées au bruit du canon. Attentives à la scène, elles attendaient la bataille comme un spectacle autant que comme un combat. Cette extrême sensibilité des visages et de l'âme dans les bataillons inquiétait et rassurait à la fois les chefs. Elle pouvait, selon l'impression de ces hommes trop passionnés pour rester de sang-froid, se convertir sous le feu en panique ou en enthousiasme, et faire de ces masses des masses de fuyards ou des bataillons de héros.

XXXIII.

Dumouriez n'avait pris que quelques heures d'un sommeil interrompu par les rapports des ordonnances, sur une botte de paille, dans sa tente. Il parcourait déjà le front de ses lignes, entouré d'un groupe de son état-major particulier : Thouvenot, son chef d'état-major réel, officier qu'il estimait plus que tous les autres, parce que le premier, à Sedan, il avait compris et servi sa grande pensée de l'Argonne; le duc de Chartres, qu'il montrait aux soldats pour accoutumer la république à la vue d'un prince; le jeune duc de Montpensier, presque enfant, second fils du duc d'Orléans, aide-de-camp de son frère à Jemmapes : sa valeur précoce, sa figure mélancolique, son amitié passionnée pour son frère attiraient les regards et touchaient le cœur des soldats; Moreton de Chabrillan, chef de l'état-major en titre, brave mais turbulent et jaloux; le jeune Baptiste Renard, que le général avait attaché enfant à son service, et qui, du sein de la domesticité, s'était élevé jusqu'au dévouement à son maître; enfin un groupe à cheval de quatre officiers de différents âges, parmi lesquels on remarquait deux figures féminines. Leur modestie, leur rougeur et leur grâce contrastaient, sous l'habit d'officiers d'ordonnance, avec les figures mâles des guerriers qui les entouraient. C'étaient le

capitaine des guides de Dumouriez, M. de Fernig, habitant de la Flandre-Française; son fils, lieutenant dans le régiment d'Auxerrois, et ses deux filles, que leur tendresse pour leur père et leur passion pour la patrie avaient arrachées à l'abri de leur sexe et de leur âge et jetées dans les camps. L'amour filial ne leur avait pas laissé d'autre asile.

XXXIV.

Elles étaient nées au village de Mortagne, sur l'extrême frontière de la France, touchant à la Belgique. Voici comment leur vocation leur fut révélée.

Dans ces premiers temps de la guerre, les départements frontières se levaient d'eux-mêmes pour couvrir le pays. La France n'était qu'un camp dont ils se considéraient comme les avant-postes. Indépendamment des bataillons qu'ils envoyaient à Dumouriez, des compagnies de volontaires formés d'hommes mariés, de vieillards et d'adolescents, sans autre loi que le salut public, sans autre organisation que le patriotisme, sans autres chefs que les plus braves, sortaient des petites villes, des villages, des fermes, surprenaient les détachements ennemis, repoussaient l'invasion des avant-gardes et combattaient contre les hulans légers de Clairfayt. Des femmes même accompagnaient leurs maris dans

ces expéditions rapides; des filles leur père : tous les âges et tous les sexes voulaient payer leur tribut d'enthousiasme et de sang à la patrie et à la liberté. Les plus pieuses et les plus dévouées de ces héroïnes furent ces deux jeunes filles de Mortagne, célèbres depuis dans les fastes de nos premiers combats. Filles aînées de quatre sœurs, l'une s'appelait Théophile, l'autre Félicité.

M. de Fernig, ancien officier, retiré dans le village de Mortagne, sur l'extrême frontière du département du Nord, était père d'une nombreuse famille. Ses fils servaient, l'un à l'armée des Pyrénées, l'autre à l'armée du Rhin. Ses quatre filles, à qui la mort avait enlevé leur mère, vivaient auprès de lui. Deux d'entre elles étaient encore enfants, les deux aînées touchaient à peine à l'adolescence. Leur père, qui commandait la garde nationale de Mortagne, avait animé de son ardeur militaire les paysans de son canton. Il avait fait un camp de tout le pays. Il aguerrissait les habitants par des escarmouches continuelles contre les hussards ennemis qui franchissaient souvent la ligne de la frontière pour venir insulter, piller, incendier la contrée. Il se passait peu de nuits pendant lesquelles il ne dirigeât en personne ces patrouilles civiques et ces expéditions. Ses filles tremblaient pour ses jours. Deux d'entre elles, Théophile et Félicité, plus émues encore des dangers que courait leur père que des dangers de

la patrie, se confièrent mutuellement leurs inquiétudes et sentirent naître à la fois dans leur cœur la même pensée. Elles résolurent de s'armer aussi, de se mêler à l'insu de M. de Fernig dans les rangs des cultivateurs dont il avait fait des soldats, de combattre avec eux, de veiller surtout sur leur père, et de se jeter entre la mort et lui s'il venait à être menacé de trop près par les cavaliers ennemis.

Elles couvèrent leur résolution dans leur âme et ne la révélèrent qu'à quelques habitants du village, dont la complicité leur était nécessaire pour les dérober aux regards de leur père. Elles revêtirent des habits d'homme que leurs frères avaient laissés à la maison en partant pour l'armée, elles s'armèrent de leurs fusils de chasse, et, suivant plusieurs nuits la petite colonne guidée par M. de Fernig, elles firent le coup de feu avec les maraudeurs autrichiens, s'aguerrirent à la marche, au combat, à la mort, et électrisèrent par leur exemple les braves paysans du hameau. Leur secret fut longtemps et fidèlement gardé. M. de Fernig, en rentrant le matin dans sa demeure et en racontant à table les aventures, les périls et les exploits de la nuit à ses enfants, ne soupçonnait pas que ses propres filles avaient combattu au premier rang de ses tirailleurs et quelquefois préservé sa propre vie.

Cependant Beurnonville, qui commandait le camp de Saint-Amand à peu de distance de l'extrême

frontière, ayant entendu parler de l'héroïsme des volontaires de Mortagne, monta à cheval à la tête d'un fort détachement de cavalerie et vint balayer le pays de ces fourrageurs de Clairfayt. En approchant de Mortagne, au point du jour, il rencontra la colonne de M. de Fernig. Cette troupe rentrait au village après une nuit de fatigue et de combat, où les coups de feu n'avaient pas cessé de retentir sur toute la ligne et où M. de Fernig avait été délivré lui-même par ses filles des mains d'un groupe de hussards qui l'entraînait prisonnier. La colonne harassée, et ramenant plusieurs de leurs blessés et cinq prisonniers, chantait la Marseillaise au son d'un seul tambour déchiré de balles. Beurnonville arrêta M. de Fernig, le remercia au nom la France, et, pour honorer le courage et le patriotisme de ses paysans, voulut les passer en revue avec tous les honneurs de la guerre. Le jour commençait à peine à poindre. Ces braves gens s'alignèrent sous les armes, fiers d'être traités en soldats par le général français. Mais descendu de cheval et passant devant le front de cette petite troupe, Beurnonville crut apercevoir que deux des plus jeunes volontaires, cachés derrière les rangs, fuyaient ses regards et passaient furtivement d'un groupe à l'autre pour éviter d'être abordés par lui. Ne comprenant rien à cette timidité dans des hommes qui portaient le fusil, il pria M. de Fernig de faire approcher ces braves

enfants. Les rangs s'ouvrirent et laissèrent à découvert les deux jeunes filles; mais leurs habits d'homme, leurs visages voilés par la fumée de la poudre des coups de feu tirés pendant le combat, leurs lèvres noircies par les cartouches qu'elles avaient déchirées avec les dents les rendaient méconnaissables aux yeux même de leur propre père. M. de Fernig fut surpris de ne pas connaître ces deux combattants de sa petite armée. « Qui êtes-» vous? » leur demanda-t-il d'un ton sévère. A ces mots un chuchotement sourd, accompagné de sourires universels, courut dans les rangs de la petite troupe. Théophile et Félicité, voyant leur secret découvert, tombèrent à genoux, rougirent, pleurèrent, sanglotèrent, se dénoncèrent et implorèrent, en entourant de leurs bras les jambes de leur père, le pardon de leur pieuse supercherie. M. de Fernig embrassa ses filles en pleurant lui-même. Il les présenta à Beurnonville, qui décrivit cette scène dans sa dépêche à la Convention. La Convention cita les noms de ces deux jeunes filles à la France et leur envoya des chevaux et des armes d'honneur au nom de la patrie. Nous les retrouverons à Jemmapes, combattant, triomphant, sauvant les blessés ennemis après les avoir vaincus. Le Tasse n'a pas inventé dans *Clorinde* plus d'héroïsme, plus de merveilleux et plus d'amour que la république n'en fit admirer dans ce travestissement filial, dans

les exploits et dans la destinée de ces deux héroïnes de la liberté.

XXXV.

Dumouriez, à l'époque de son premier commandement en Flandre, les signala à l'admiration de ses soldats du camp de Maulde. A nos premiers revers, leur maison, désignée à la vengeance des Autrichiens, fut incendiée. M. de Fernig n'avait plus de patrie que l'armée. Dumouriez emmena le père, le fils et les deux filles avec lui dans la campagne de l'Argonne. Il donna au père et au fils des grades dans l'état-major. Les jeunes filles, toujours entre leur père et leur frère, portaient l'habit, les armes et faisaient les fonctions d'officiers d'ordonnance. Elles avaient combattu à Valmy, elles brûlaient de combattre à Jemmapes. L'aînée, Félicité de Fernig, suivait à cheval le duc de Chartres, qu'elle ne voulait pas quitter pendant la bataille. La seconde, Théophile, se préparait à porter au vieux général Ferrand les ordres du général en chef, et à marcher avec lui à l'assaut des redoutes de l'aile gauche. Dumouriez montrait ces deux charmantes héroïnes à ses soldats comme un modèle de patriotisme et comme un augure de la victoire. Leur beauté et leur jeunesse rappelaient à l'armée ces apparitions merveilleuses des génies protecteurs des peuples, à

la tête des armées, le jour des batailles. La liberté comme la religion était digne d'avoir aussi ses miracles.

XXXVI.

Pendant que Dumouriez, après avoir achevé son inspection, jetait en passant à ses soldats de ces mots qui résument l'enthousiasme en un geste et qui deviennent le mot d'ordre de la victoire, le combat s'engageait aux deux extrémités de sa longue ligne de bataille, par la droite et par la gauche. A gauche, le général Ferrand s'élança au chant de la *Marseillaise* sur le village fortifié de Quaraignon, poste avancé qu'il fallait emporter, avant de pouvoir tourner la droite des Autrichiens ou escalader Jemmapes. Dumouriez attentif au bruit du canon, qui grondait sans se déplacer depuis plus d'une heure de ce côté, comprit que Ferrand trouvait là un obstacle irrésistible dans les batteries qui déjà, la veille, avaient fait reculer les bataillons belges. N'ayant aucun mouvement à faire ou à surveiller au centre immobile, il s'élance au galop vers Quaraignon pour animer par sa présence une attaque qui ne pouvait échouer sans paralyser tous ses mouvements au centre et à droite. A son approche, Ferrand, foudroyé par le feu qui partait des maisons et balayé par les boulets des redoutes, semblait comme indécis et, abrité par les premières maisons du village, donner à ses batail-

lons le temps de respirer. Un mot et un geste de Dumouriez, qui montre de la main les hauteurs, ranime les bataillons hésitants. Il lance son confident Thouvenot pour le remplacer lui-même dans l'impulsion et dans la direction de ces colonnes. Ferrand et Thouvenot, animés d'une généreuse émulation, reforment et ébranlent de nouveau les colonnes, s'élancent à leur tête sur le flanc droit et sur le flanc gauche du village, reçoivent trois fois la décharge des redoutes, les enlèvent au pas de course et à la baïonnette, et, soutenus par quatre bataillons du général Rozières, qui comblent les vides dans leurs rangs, s'emparent de Quaraignon et de l'espace qui sépare Quaraignon de Jemmapes.

Là, suivant les instructions de Dumouriez, ils divisent leurs forces en deux colonnes : l'une, sous le commandement de Rozières, déploie huit escadrons en bataille sur la route, pendant que le général, avec huit bataillons d'infanterie, aborde le village de Jemmapes par la gauche; l'autre, à la tête de laquelle marchent Ferrand et Thouvenot, forme l'attaque principale en colonnes par bataillons, et aborde Jemmapes de front et à la baïonnette pour ne pas donner, en déchargeant et rechargeant les armes, le temps aux redoutes de foudroyer les assaillants.

Thouvenot, pour répondre à la pensée de son général et de son ami; Ferrand, pour racheter son

hésitation du matin et pour rattacher la victoire à ses cheveux blancs, firent mille fois le sacrifice de leur vie en entraînant les grenadiers, l'infanterie de ligne et les volontaires décimés, de gradins en gradins, sur les plateaux étagés de Jemmapes. Écrasé par une grêle de boulets et d'obus qui labouraient les pentes sous ses pieds, renversé de son cheval tué sous lui, Ferrand, relevé par Thouvenot, se place, à pied, son chapeau à la main, à la tête des grenadiers, saisit un fusil et charge à la baïonnette dans les rues du village, sous la mitraille des Autrichiens. Son sang coule, il ne le sent pas. Rozières avec ses quatre bataillons menace de tourner Jemmapes par la gauche. Les huit escadrons qu'il a placés en observation s'élancent et gravissent au galop la rampe du village. Les redoutes étouffées se taisent. Un détachement de chasseurs à cheval se précipite sur un des derniers bataillons de grenadiers hongrois, qui luttait encore avec la colonne du centre. La jeune Théophile Fernig, fondant avec ces chasseurs sur ce bataillon, l'enfonce, renverse de deux coups de pistolet deux grenadiers et fait de sa main prisonnier le chef de bataillon, qu'elle conduit désarmé à Ferrand.

XXXVII.

Dumouriez tranquille désormais sur son attaque de gauche, où il avait laissé son âme dans la personne de Thouvenot, et voyant de la plaine les flocons de fumée envelopper Jemmapes et révéler en s'élevant les progrès des Français, porta toute son attention vers sa droite. Dépourvu de ce côté du corps d'armée des Ardennes et de Valence, son chef, qui n'étaient pas encore arrivés en ligne, il se reposait sur Beurnonville, général actif et inspiré par le feu. Il était onze heures du matin, la journée s'usait. Ayant changé de cheval à son quartier-général, Dumouriez avait donné rapidement quelques ordres au duc de Chartres et était reparti à toute bride pour voir de ses yeux ce qui ralentissait l'attaque de Beurnonville, au pied du plateau de Cuesmes. A son arrivée il trouva les troupes de ce général immobiles comme des murailles sous les boulets qui pleuvaient sur elles, mais n'osant franchir les gradins de feu qui les séparaient du plateau. Deux des brigades d'infanterie de Beurnonville débordaient un peu les redoutes défendues par les grenadiers hongrois. A cent pas en arrière, dix escadrons de hussards, de dragons et de chasseurs français attendaient vainement que l'infanterie leur eût ouvert l'espace fermé devant eux. Ces esca-

drons recevaient, de moment en moment, les décharges obliques de pièces de canon qui les prenaient en écharpe et qui enlevaient des rangs entiers de chevaux. Pour comble de désastre, l'artillerie du général d'Harville, postée au loin sur les hauteurs de Siply, prenant ces escadrons pour des masses de cavalerie hongroise, les canonnait par derrière. Au-dessus des redoutes une colonne de cavalerie et une colonne d'infanterie autrichiennes, prêtes à fondre sur nos bataillons aussitôt que les boulets les auraient rompus, montraient leurs premières lignes de baïonnettes, et les têtes et le poitrail des chevaux des premiers pelotons, en arrière et au-dessus de la fumée des pièces.

XXXVII.

Telle était la situation de nos colonnes d'attaque sur les plateaux de Cuesmes quand Dumouriez y arriva. Mais impatient d'une halte qui, en suspendant l'élan des troupes, leur donnait le temps de compter les morts et la tentation de reculer, le général Dampierre, commandant sous Beurnonville, n'attend pas que Dumouriez lui ravisse la gloire ou la mort. Dans une charge désespérée, Dampierre enlève du geste et de la voix le régiment de Flandre et le bataillon de volontaires des voltigeurs de Paris, enfants perdus qui apportent sur le champ de ba-

taille le fanatisme théâtral mais héroïque des Jacobins. Il agite de la main gauche le panache tricolore de son chapeau de général, appelle du mouvement de son épée le bataillon qu'il précède de cent pas, seul exposé à la mitraille des redoutes et au feu des Hongrois. La mort, qui l'attendait si près de là sur un autre champ de bataille, semble l'éviter. Il marcha sans être atteint. Le régiment de Flandre et le bataillon de Paris, rassurés en le voyant debout, s'élancent au pas de course, l'atteignent aux cris de *Vive la république!* rompent à la baïonnette les bataillons hongrois et entrent sur leurs pas dans les deux redoutes, dont ils retournent les pièces contre l'ennemi. Dumouriez et Beurnonville, guidant en face et à droite les deux autres colonnes, au pas de charge, les lancent sur le plateau déjà balayé par Dampierre. Les cris de victoire et le drapeau tricolore planté sur la dernière des redoutes annoncent à Dumouriez que Cuesmes est à lui et qu'il est temps d'attaquer un centre dont les deux ailes sont en retraite et dont les flancs peuvent être découverts.

Il court au galop pour donner l'ordre à la masse de ses trente-cinq mille combattants d'aborder enfin les hauteurs fortifiées qui lient le village de Cuesmes à celui de Jemmapes. Ces nombreux bataillons écoutaient, immobiles et l'arme au bras depuis l'aurore, les décharges d'artillerie qui se répondaient d'une aile à l'autre. Le vent qui soufflait de Jemmapes leur

jetait avec le son du bronze les flocons de la fumée et l'odeur enivrante de la poudre. Ils étaient impatients de charger et murmuraient contre la lenteur de leur général.

Au signal de Dumouriez, la ligne entière s'ébranle, se forme par bataillons en trois épaisses et longues colonnes, entonne simultanément le chant de la *Marseillaise*, et traverse au pas de course la plaine étroite qui la sépare des hauteurs. Les cent vingt canons des batteries autrichiennes vomissent coup sur coup leurs boulets et leurs obus sur ces colonnes, qui ne répondent que par l'hymne des combats. Les coups, visés trop haut, passent par-dessus la tête des soldats et n'atteignent que les derniers rangs. Deux des colonnes commencent à gravir les coteaux.

La troisième colonne, qui s'avançait par la gorge large et boisée de la forêt de Flence, chargée tout à coup par huit escadrons autrichiens, s'arrête, recule et s'abrite derrière les maisons du village. Cette hésitation se communique aux colonnes de droite et de gauche. Les rangs s'éclaircissaient de minute en minute. Les têtes de colonnes se repliaient sur la queue. Les jeunes bataillons, moins intrépides pour attendre immobiles que pour courir au-devant de la mort, commençaient à se désunir et à se former au hasard en pelotons confus, indice et prélude ordinaire de la fuite. Dumouriez, l'épée à la main, guidait de l'œil, du geste et de la voix

la tête des premiers bataillons de droite. Quitter les troupes d'élite, qu'enthousiasmait sa présence au moment où elles abordaient la première redoute, c'était les entraîner en arrière avec lui. Il envoie le jeune Baptiste Renard s'informer du désordre qu'il aperçoit. L'intrépide Baptiste traverse au galop l'espace qui sépare la division de Dumouriez du bois de Flence. Il rallie, en passant, la cavalerie française et la lance au secours de la colonne rompue. Déjà ces escadrons, débordant dans la plaine, semaient la confusion et la terreur sur le derrière de nos colonnes d'attaque. La brigade entière du général Drouin, coupée, sabrée, se dispersait. Clairfayt, du sommet de sa position, d'où il dominait toutes nos attaques, voit l'immense reflux que la brigade de Drouin en se débandant opère dans la plaine. Il y jette en masse toute sa cavalerie. Ce choc, terrible pour des bataillons novices, les coupe, les dissémine, les fait flotter en tronçons épars jusqu'à leur première ligne.

C'en était fait du centre, entraîné bientôt tout entier, de proche en proche, dans ce courant de terreur et de confusion, quand le duc de Chartres, qui combattait en avant, se retourne et voit à sa gauche cette déroute de ses bataillons. A l'instant, tournant la tête de son cheval déjà blessé à la croupe d'un éclat d'obus, il s'élance le sabre à la main, suivi de son frère le duc de Montpensier, de la plus jeune des sœurs Fernig, et d'un groupe

de ses aides-de-camp, à travers les hussards ennemis. Il traverse la plaine en se faisant jour à coups de pistolet, il arrive au plus épais de la mêlée, au milieu des lambeaux des brigades en retraite. La voix du jeune général, l'élan de la victoire qui respire sur les physionomies du petit groupe qui l'accompagne, la honte qu'éprouvent les soldats intimidés en voyant une jeune fille de seize ans, la bride dans les dents, le pistolet au poing, leur reprocher de fuir devant des dangers qu'elle brave, la poudre et le sang qui sillonnent le visage du duc de Montpensier, les supplications des officiers qui se jettent l'épée à la main sur le derrière de leurs compagnies, défiant leurs soldats de leur passer sur le corps, suspendent la déroute, et fixent autour de l'état-major du jeune prince un noyau de volontaires de tous les bataillons. Il les rallie à la hâte, il les encourage, les entraîne. « Vous vous appellerez, » leur crie-t-il, le bataillon de Jemmapes, et demain » le bataillon de la victoire, car c'est vous qui la » tenez dans vos rangs ! »

Il fait placer au milieu de ce corps les cinq drapeaux en faisceaux des cinq bataillons rompus dont cette colonne réunit les débris. Il l'enlève aux cris de *Vive la République!* Il la fait soutenir, en traversant de nouveau la plaine, par une charge désespérée de toute la cavalerie du centre contre les escadrons autrichiens. Le bataillon de Jemmapes,

grossi dans sa course des détachements des brigades dispersées, aborde avec l'impétuosité de la vengeance les retranchements, et les escalade sur les corps des blessés et des mourants. La cavalerie elle-même, franchissant les difficultés du terrain, se précipite sur les redoutes. Les canonniers autrichiens meurent tous sur leurs pièces. Les abords des batteries sont glissants du sang des hommes et des chevaux. Des degrés de cadavres marquent les différents étages de redoutes. Les Hongrois, croisant la baïonnette avec les volontaires, opposent une muraille de fer derrière chaque muraille de feu. Les hommes ralliés qui montent d'en bas suffisent à peine à remplacer dans les rangs les hommes renversés par les décharges des redoutes. Le duc de Chartres et sa colonne n'avancent plus d'un pas; ils vont être renversés de nouveau dans la plaine, quand le général Ferrand, débouchant enfin du village de Jemmapes, qu'il avait emporté, s'avance à la tête de six mille hommes et de huit pièces de canon et prend les Autrichiens entre deux feux.

Aux premières décharges qui viennent prendre leurs bataillons en écharpe, les généraux autrichiens font replier lentement leurs troupes, abandonnant au duc de Chartres et à Ferrand les hauteurs et les redoutes de Jemmapes. A ce mouvement en arrière des ennemis, le duc de Chartres et le général Ferrand, réunis, lancent leur infanterie légère et leur

cavalerie sur l'arrière-garde des Autrichiens. Cette aile compromise de l'armée ennemie n'a pas le temps de se renouer au corps principal; elle se précipite en bas de la colline, derrière Jemmapes, sous le feu, sous le sabre et sous la baïonnette des Français. L'infanterie parvient à s'échapper en partie, en jetant ses armes et en laissant des prisonniers et des morts. La cavalerie autrichienne, lancée au galop dans les marais qui bordent le pied de la colline, se précipite dans la rivière encaissée, profonde et rapide de l'Haisne, qui serpente dans ces marais. Quatre ou cinq cents hommes et plus de huit cents chevaux s'y engloutissent en s'efforçant de la traverser. Les bords abrupts et boueux de ce torrent repoussent les pieds des chevaux et les mains des hommes qui s'y cramponnent pour remonter sur l'autre berge. La rivière, grossie par les pluies d'automne, roule ces cadavres d'hommes et de chevaux, et les rejette à une lieue de là sur la fange et parmi les joncs de ce vaste marais. Ferrand envoya à l'instant le général Thouvenot informer Dumouriez du succès de son aile gauche. Le duc de Chartres lui envoya son frère, le duc de Montpensier, pour apprendre au général en chef que le combat était rétabli et que les redoutes étaient éteintes au centre.

XXXVIII.

Pendant ces ondulations diverses de sa ligne de bataille et ces vicissitudes de tant de combats séparés, Dumouriez, plein de confiance dans son corps de bataille principal, qu'il voyait lancé et cramponné aux premiers étages des redoutes du centre, avait couru de nouveau à Beurnonville.

Des cinq redoutes qui flanquaient les hauteurs de Cuesmes, deux seulement avaient été emportées le matin sous ses yeux par la bravoure de Dampierre. Mais le duc de Saxe-Teschen avait massé ses meilleurs bataillons hongrois et ses escadrons de grosse cavalerie au sommet et au revers du plateau qui dominait les trois autres redoutes. Cette position, qui couvrait à la fois la tête de sa ligne et la communication avec la ville de Mons, était la clef de la victoire ou de la défaite. Latour, Beaulieu, ses meilleurs généraux, ses plus braves soldats, la défendaient. Le nerf de son armée était là. Dumouriez l'avait compris. Il y revenait avec inquiétude. Au moment où il y arrivait de nouveau, des officiers d'ordonnance, consternés de l'hésitation et du fléchissement de son corps de bataille, lui apportaient la triste nouvelle de la déroute de ses trois brigades au bois de Flence. Dumouriez lui-même ayant lancé son cheval sur un mamelon et contemplé un moment

l'inflexion de sa ligne et les casques de la nombreuse cavalerie de Clairfayt qui brillaient au soleil, dans la plaine, éprouva une de ces hésitations mortelles qui placent l'homme de guerre entre une prudence humiliante et une téméraire obstination. Il sentit la nécessité de replier ses deux ailes à demi victorieuses pour les rattacher à un centre qui ne les soutenait plus, et il descendit du mamelon au pas, la tête baissée, pensif et avec la résolution de commander la retraite.

On voyait à sa physionomie combien cette résolution coûtait à son âme. La Révolution et lui avaient un égal besoin d'une victoire. C'était le premier feu que nos bataillons eussent vu depuis la triste guerre de Sept-Ans, car Valmy n'avait été qu'une canonnade héroïque; c'était la première occasion de reconquérir à sa patrie cette renommée de supériorité militaire qui compte pour plus qu'une armée dans la force des nations; c'était la première bataille rangée qu'il eût jamais livrée lui-même. Jusque-là il n'avait été que tacticien prudent, il n'avait pas été encore général victorieux. Les Jacobins et la Convention tenaient en ce moment suspendue sur sa tête la couronne du triomphateur ou la hache de la guillotine. C'était sa renommée acquise ou perdue dans cette journée qui allait faire tomber l'une ou l'autre sur son nom. On ne lui demanderait pas compte de quelques milliers de vies préservées ou perdues par

sa prudence ou par sa témérité; on lui demanderait compte de la réputation de l'armée française et de l'enthousiasme de la Révolution qu'il allait laisser échapper avec la victoire!

Dumouriez sentit qu'il lui convenait de mourir avant sa gloire, car il ne survivrait pas aux conséquences d'une défaite ou d'une retraite devant des généraux jaloux, des Jacobins soupçonneux et la Convention humiliée. Il enfonça les éperons dans les flancs de son cheval et le lança sur le plateau de Cuesmes. Tout y était immobile en face de la formidable ligne d'infanterie et de cavalerie impériale qui crénelait de ses bataillons et de ses escadrons, comme nous l'avons vu, le sommet des redoutes. Aucun général n'y commandait en ce moment. Dampierre blessé était allé prendre un instant de repos et panser sa blessure. Beurnonville, commandant en chef à l'extrême droite, tenait sous sa main ses brigades prêtes à se porter au secours des bataillons chargés par les Autrichiens. C'était une de ces heures où l'incertitude mutuelle des deux camps fait hésiter et comme respirer les batailles.

Les premières troupes que rencontra Dumouriez étaient deux brigades d'infanterie composées de trois bataillons de ces jeunes enfants de Paris, qui semblent jouer encore avec la mort, et de quatre mille vieux soldats de son ancien camp de Maulde qu'il avait longuement façonnés à son génie et attachés

fanatiquement à lui comme les enfants de sa fortune. Le hasard les lui offrait à propos dans la crise de sa renommée et de sa vie.

A la vue de leur général, ces soldats intimidés se lèvent, font sonner les crosses de leurs fusils à terre, lancent leurs chapeaux en l'air et crient : *Vive Dumouriez! Vive notre père!* Leur enthousiasme se communique aux bataillons des enfants de Paris. Le général, ému et attendri, passe, en appelant les soldats par leurs noms, devant le front des deux brigades et jure qu'il leur ramène la victoire. Ils promettent de le suivre. Dix escadrons de cavalerie française, hussards, dragons, chasseurs, sillonnés de temps en temps par les boulets des redoutes, étaient en bataille, à quelques pas de là, dans un repli du terrain. Dumouriez vole à la tête de ces escadrons ébranlés. Il envoie son aide-de-camp de confiance, Philippe de Vaux, presser la charge de Beurnonville, en lui annonçant que le général en chef est engagé. Les Autrichiens reconnaissent Dumouriez au mouvement qui se fait autour de lui, à l'élan et aux cris des Français; ils lancent d'en haut au galop toute une division de dragons impériaux pour dissoudre et fouler aux pieds ce noyau. Les soldats du camp de Maulde, immobiles comme des troupes en revue, placent au milieu d'eux les bataillons de Paris, attendent à dix pas la charge de cette masse de dragons, visent au poitrail et à

la tête des chevaux, et en abattent plus de deux cents qui viennent rouler et expirer avec leurs cavaliers au pied des bataillons. Protégées par ce rempart de cadavres, les deux brigades fusillent les escadrons à mesure qu'ils pivotent en galopant sous leur feu. Dumouriez, à la tête de dix escadrons français, lance les hussards de Berchiny, qui sabrent les dragons déjà décimés. Cette masse de cavalerie autrichienne s'enfuit enfin en désordre sur la route de Mons, et ébranle, par le spectacle de sa déroute, la colonne d'infanterie hongroise. Beurnonville arrive avec ses réserves au pas de course. Il remplace les Autrichiens sur le plateau qu'ils viennent d'abandonner. Dumouriez, rassuré de ce côté, descend de cheval au milieu de ses soldats, qui le reçoivent avec acclamation dans leurs bras. Il forme une colonne de ces deux brigades. Il y joint le régiment de chasseurs à cheval commandé par l'un des frères Frescheville, des hussards de Chamborand commandé par l'autre frère, tous deux intrépides lanceurs d'escadrons dans les mêlées ; il y rallie le régiment des hussards de Berchiny, formé, dans nos vieilles guerres, d'aventuriers hongrois dont le nom seul inspirait la terreur et la fuite dans toutes les guerres de la révolution, et que commandait le colonel Nordmann. Il entonne l'hymne des Marseillais répété par tout son état-major, et renforcé par les quinze cents voix des enfants de Paris.

A ce chant, qui s'élève au-dessus du bruit du canon et qui donne le délire aux soldats et aux chevaux eux-mêmes, la colonne s'ébranle, se précipite sans tirer, la baïonnette en avant, sur les redoutes. Les canonniers hongrois n'ont que le temps de tirer leurs pièces à mitraille sur les têtes de colonnes. Les volontaires et les soldats franchissent, pour escalader les redoutes, les membres de leurs camarades mutilés; ils clouent avec leurs baïonnettes les corps des Hongrois sur leurs affûts. Au milieu de l'épaisse fumée de poudre qui enveloppe cet étroit champ de carnage, à peine peut-on distinguer les Français de l'ennemi, on ne se reconnaît souvent qu'après s'être frappé. Cette fumée couvrit des prodiges d'héroïsme des deux côtés. On se battait corps à corps, dans un sinistre silence interrompu seulement par le froissement du fer contre le fer, par les coups sourds des cadavres qui tombaient et qui roulaient du haut des parapets, et par l'immense cri de victoire qui s'élevait de chaque étage des redoutes conquises, quand les Français les avaient couronnées du drapeau du bataillon. Il n'y eut là ni fuite ni prisonniers; tous les Hongrois moururent sur leurs pièces éteintes et tenant encore à la main les tronçons de leurs baïonnettes et de leurs fusils.

XXXIX.

Beurnonville, emporté par l'enivrement de la charge, galopait sur le flanc droit des redoutes, avec la masse de sa grosse cavalerie, sur les pas de la cavalerie autrichienne. Plus soldat que général, il devançait ses escadrons et forçait de temps en temps les derniers pelotons ennemis à se retourner pour combattre. Enveloppé une fois dans un escadron de cuirassiers refermé sur lui, tous ses aides-de-camp tombent; lui-même renversé de son cheval, dont il se fait un rempart, se défend à peine contre le cercle de sabres qui pointent sa poitrine. Le lieutenant de gendarmerie à cheval Labretèche, suivi d'une poignée de ses cavaliers, anciens soldats, rompt au galop l'escadron autrichien, renverse du poitrail de son cheval les cuirassiers les plus rapprochés de Beurnonville, le couvre de son corps percé à l'instant de quarante lames de sabre, donne le temps à l'escadron français d'arriver, et sauve son général en s'offrant à la mort pour lui. Rapporté inanimé sur les bras de ses soldats, Labretèche vécut et combattit encore.

Au moment où la colonne, abordant une des redoutes, défilait devant Dampierre aux cris de *Vive la république!* et comme soulevée par un enthousiasme qui rendait le sol élastique sous les pieds des

soldats, le général aperçut au milieu des volontaires un vieillard à cheveux blancs qui versait des pleurs en se frappant le sein. « Qu'as-tu, mon ami! lui dit » Dampierre, est-ce le moment de s'attrister pour » un soldat que celui qui le mène à la victoire ou » à la mort? — O mon fils! ô mon fils! se répondit » à lui-même le vieux combattant, faut-il que la » pensée de ta honte empoisonne pour moi un si » glorieux moment!... » Il raconta au général que son fils, enrôlé dans le premier bataillon de Paris, avait déserté son drapeau, et qu'il était parti à l'instant lui-même pour le remplacer et pour donner sa vie, en échange du bras que la lâcheté de son fils avait enlevé à la nation. Ce trait de Romain fut consigné dans les proclamations de Dumouriez à son armée. Les jeunes soldats voulaient voir ce vétéran qui rachetait de son sang la faute de son fils, et pensaient à leur père en le voyant.

XL.

A peine Dumouriez triomphait-il à sa droite que, sans se donner le temps de consolider la victoire sur ce point, il courut la ramener à son centre, qu'il croyait toujours rompu et débandé. Il venait de détacher six escadrons de chasseurs sous les ordres de Frescheville, et il marchait lui-même de toute la vitesse des chevaux à la tête de cette cavalerie,

pour fondre sur la cavalerie autrichienne du bois de Flence, quand il vit arriver au galop le duc de Montpensier. Ce jeune prince venait lui annoncer la victoire du duc de Chartres. Bientôt après, Thouvenot lui apporta le triomphe de son aile gauche à Jemmapes. Dumouriez presse dans ses bras ces deux messagers de sa fortune; un cri de victoire parti du cœur du général et du petit groupe de ses officiers de confiance et de ses amis s'élève, répété par les escadrons de Frescheville, et court de Cuesmes à Jemmapes, de bouche en bouche, sur toute la ligne des hauteurs occupées maintenant par les Français. Les batteries se taisaient; on n'entendait plus de loin en loin que les volées du canon de retraite de l'armée de Clairfayt et du duc Albert, s'affaiblissant en s'éloignant. Ce fut la plus belle heure de la vie de Dumouriez, la première aussi des grandes heures militaires de la France. La victoire et le patriotisme venaient de faire alliance sur les plateaux de Jemmapes.

XLI.

Dumouriez, qui voulait et qui pouvait arracher à la journée tous ses résultats en coupant à l'armée autrichienne la route de Mons et en la rejetant entre les marais de l'Haisne, où il en aurait noyé et emprisonné les lambeaux, envoyait aide-de-camp sur

aide-de-camp au général d'Harville. On a vu que ce général commandait l'armée de Valenciennes. Il avait été placé par Dumouriez en corps auxiliaire et détaché plutôt qu'en ligne de bataille sur les hauteurs de Siply, tout près des faubourgs de Mons. Dumouriez vainqueur le faisait presser de traverser à la hâte le vallon qui sépare Siply du mont Palisel, d'escalader les trois redoutes qui couvrent cette hauteur et de fermer ainsi la route de Mons aux Autrichiens.

La lenteur du général d'Harville, le calme de Clairfayt, l'intrépidité des Hongrois, des Tyroliens et de la cavalerie autrichienne, trompèrent ces espérances de Dumouriez. Le duc de Saxe-Teschen et Clairfayt se retirèrent lentement et encore menaçants, entrèrent dans Mons sans être poursuivis et refermèrent sur eux les portes. La renommée d'une victoire et un champ de bataille furent les seules conquêtes de Dumouriez. La fatigue, l'épuisement de munitions, de sang et de force d'une armée qui combattait ou bivouaquait depuis quatre jours, le besoin de nourriture enfin, l'obligèrent à donner deux heures de repos aux troupes. On leur fit une distribution de pain et d'eau-de-vie sur le champ de bataille. Cette halte sur des redoutes emportées, sur des plateaux escaladés, sur des villages incendiés, au milieu de mourants et de morts, pendant laquelle les chants de *Ça ira*

et de la *Marseillaise* répondaient aux gémissements des blessés, offrait à l'œil de Dumouriez, qui la parcourait, au pas de son cheval, le tableau de ses pertes et de sa victoire. Ce général était assez philosophe pour déplorer, assez militaire pour braver ce spectacle, assez ambitieux pour en jouir. Il n'avait perdu aucun de ses confidents et de ses amis. Thouvenot, le duc de Chartres, le duc de Montpensier, Beurnonville, Ferrand, le fidèle et brave Baptiste, les deux jeunes et belles héroïnes Félicité et Théophile Fernig l'accompagnaient à cheval, pleurant les morts, relevant et consolant les blessés. Une triple acclamation s'élevait à l'approche de Dumouriez du sein des brigades, des régiments, des bataillons. Nul blessé ne lui reprochait son sang, tous les survivants lui faisaient hommage de la victoire et de la vie. Les nuages qui salissaient le ciel le matin, rompus et rejetés aux deux extrémités de l'horizon par les décharges de l'artillerie, laissaient briller un clair soleil d'automne sur l'espace que couvrait l'armée. D'épais flocons de fumée de poudre rampaient, çà et là, aux flancs des plateaux entre Cuesmes et Jemmapes. Quelques maisons allumées par l'obus, et quelques bruyères incendiées par les cartouches dans le bois de Flence, brûlaient encore. Trente ou quarante pièces de canon abandonnées avec leurs caissons jonchaient les redoutes. Quatre mille cadavres d'Autrichiens et de

Hongrois étaient couchés, dans leur sang, sur les pentes ou sur l'extrémité avancée du plateau de Jemmapes. Douze cents chevaux de l'artillerie ou de la cavalerie autrichienne achevaient d'expirer, la tête languissamment relevée et la bride encore passée au bras de leurs cavaliers morts.

La rivière de l'Haisne et le marais que cette rivière traverse montraient çà et là des groupes d'hommes et de chevaux qui se débattaient dans les eaux ou dans la fange. Deux mille cadavres français et plus de deux mille chevaux, le poitrail ou le flanc percés de boulets de canon, attestaient le ravage des redoutes autrichiennes dans les rangs de l'artillerie et de la cavalerie françaises qui les avaient abordées par la gorge. Des escaliers de cadavres marquaient de distance en distance les pas des bataillons et les intervalles laissés par la mort entre une décharge et l'autre. Presque tous les coups qui avaient frappé les assaillants étaient mortels. Douze ou quinze cents blessés seulement par la balle ou par le sabre étaient transportés, par leurs camarades, aux ambulances. Les autres étaient morts foudroyés par la mitraille, ou rendaient le dernier soupir en reconnaissant leur général. L'enthousiasme qui avait animé leurs visages dans l'élan de l'assaut respirait encore sur leurs figures. Leur agonie même était triomphale. Ils mouraient joyeux, non comme des soldats immolés à l'ambition d'un général, mais comme des victimes

offertes d'elles-mêmes et fières de leur sacrifice à la patrie.

Les chirurgiens attachés à l'armée remarquèrent que le délire de ceux qui moururent de leurs blessures, le lendemain ou le surlendemain de la bataille, dans les hôpitaux de Mons, était un délire patriotique; que le mouvement de l'âme qui les avait emportés au combat se prolongeait et survivait jusque dans leur agonie, et que les dernières paroles qu'ils prononçaient presque tous étaient quelques refrains de l'hymne de Rouget de Lisle et les noms de patrie et de liberté. La pensée de la Révolution s'était incorporée dans l'armée, elle s'y appelait patrie; et si elle faisait des martyrs à Paris, elle faisait des héros à Jemmapes.

XLII.

En rentrant sous sa tente, pour donner les ordres du mouvement en avant qu'il méditait, Dumouriez fut arrêté par un autre cortége. C'était le corps du général Drouin mourant, que ses soldats rapportaient sur un brancard recouvert de son manteau ensanglanté. Responsable du désordre qui avait compromis le centre et changé un moment la victoire en déroute, Drouin semblait faire ainsi l'héroïque réparation de la faute de ses soldats. Il s'était offert à la mort. Ses camarades triomphaient, il allait mourir.

Du côté des Autrichiens, les généraux, les offi-

ciers, les soldats ne cédèrent les retranchements qu'avec la vie. Ce n'était pas seulement la Belgique que les deux armées se disputaient, c'était la réputation des deux nations et le prestige de la première bataille. Ils déchirèrent le coteau de Jemmapes en se le disputant. Chaque combat fut un combat corps à corps. On ne s'aborda qu'à l'arme blanche. Presque tous les généraux autrichiens furent blessés. Le baron de Keïm, qui commandait les grenadiers hongrois, les voyant ébranlés, se fit tuer, en avant de ses troupes, pour que le spectacle de sa mort encourageât ses grenadiers à le venger.

Il était quatre heures du soir. Le jour n'avait plus qu'une heure à prêter aux vainqueurs. L'armée française s'avança en masse et occupa les faubourgs de Mons. Les Autrichiens sortirent de la ville pendant la nuit. Dumouriez y entra en vainqueur le lendemain. Sa présence fit éclater dans la population le sentiment d'indépendance et de fraternité qui couvait sous les pas de l'armée autrichienne dans toute la Belgique. Les magistrats et les habitants vinrent saluer la victoire et la Révolution dans le général et dans l'armée. Ils offrirent une couronne de chêne à Dumouriez et une autre à Dampierre, à qui les Jacobins de Mons attribuaient ainsi une part de la victoire. Dumouriez fut justement jaloux de la gloire qu'on voulait partager ainsi entre lui et un de ses lieutenants, dont les opérations subalternes avaient

le plus contrarié, selon lui, la victoire. La victoire était toute à lui, car il l'avait préparée, conduite, rétablie avant et pendant la journée. Jemmapes appartenait à Dumouriez comme l'action appartient à la pensée qui l'a conçue. Sa première récompense était de se la voir disputer par l'envie, cette ombre qui suit les grands hommes. La victoire même lui devint amère, et les Jacobins lui devinrent plus odieux.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

I.

L'armée française trouva dans Mons deux cents pièces de canon et des approvisionnements immenses destinés à l'armée impériale. Dumouriez y perdit cinq jours occupés à organiser l'administration du pays et le service des fournitures. Son dessein était de laisser la Belgique disposer d'elle-même, sous la protection d'une armée française. Une nation indépendante, animée de la haine de l'Autriche, fille de notre Révolution, condamnée à vivre ou à mourir avec nous, et obligée par sa faiblesse même de devenir le grenier, l'arsenal, le recrutement et le champ de bataille de nos armées du Nord, paraissait avec raison à Dumouriez plus utile à sa patrie qu'une province conquise, assujettie, opprimée et ravagée

par les commissaires de la Convention et par la propagande des Jacobins. Il traitait les Belges, à ses premiers pas, en frères; les commissaires et les Jacobins voulaient les traiter en vaincus.

Pendant ce séjour forcé, mais funeste, à Mons, les lieutenants de Dumouriez, exécutant lentement et faiblement son plan, s'avançaient chacun sur la ligne qu'il leur avait tracée; Valence à Charleroi, La Bourdonnaye à Tournay et à Gand. Après une série de combats d'avant-postes qui se succédèrent du 12 au 14 novembre, l'armée entra à Bruxelles, capitale de la Belgique, évacuée la veille par le maréchal Bender.

Dans une de ces rencontres entre l'avant-garde française et l'arrière-garde autrichienne, une des jeunes amazones Fernig, Félicité, qui portait les ordres de Dumouriez à la tête des colonnes, entraînée par son ardeur, se trouva enveloppée avec une poignée de hussards français par un détachement de hulans ennemis. Dégagée avec peine des sabres qui l'enveloppaient, elle tournait bride avec un groupe de hussards pour rejoindre la colonne, quand elle aperçoit un jeune officier de volontaires belges de son parti, renversé de cheval d'un coup de feu et se défendant avec son sabre contre les hulans qui cherchaient à l'achever. Bien que cet officier lui fût inconnu, à cet aspect Félicité s'élance au secours du blessé, tue de deux coups de pistolet deux des hu-

lans, met les autres en fuite, descend de cheval, relève le mourant, le confie à ses hussards, le fait partir, l'accompagne, le recommande elle-même à l'ambulance et revient rejoindre son général. Ce jeune officier belge s'appelait Vanderwalen. Laissé après le départ de l'armée française dans les hôpitaux de Bruxelles, il oublia ses blessures; mais il ne pouvait jamais oublier la secourable apparition qu'il avait eue sur le champ de carnage. Ce visage de femme sous les habits d'un compagnon d'armes, se précipitant dans la mêlée pour l'arracher à la mort et penché ensuite à l'ambulance sur son lit sanglant, obsédait sans cesse son souvenir.

Quand Dumouriez eut fui à l'étranger et que l'armée eut perdu la trace des deux jeunes guerrières qu'elle avait entraînées dans ses infortunes et dans son exil, Vanderwalen quitta le service militaire, et voyagea en Allemagne à la recherche de sa libératrice. Il parcourut longtemps en vain les principales villes du Nord sans pouvoir obtenir aucun renseignement sur la famille de Fernig. Il la découvrit enfin réfugiée au fond du Danemark. Sa reconnaissance se changea en amour pour la jeune fille qui avait repris les habits, les grâces, la modestie de son sexe. Il l'épousa et la ramena dans sa patrie. Théophile, sa sœur et sa compagne de gloire, suivit Félicité à Bruxelles. Elle y mourut jeune encore sans avoir été mariée. Elle cultivait les arts. Elle

était musicienne et poète comme Vittoria Colonna. Elle a laissé des poésies empreintes d'un mâle héroïsme, d'une sensibilité féminine, et dignes d'accompagner son nom à l'immortalité.

Ces deux sœurs inséparables dans la vie, dans la mort, comme sur les champs de bataille, reposent sous le même cyprès sur la terre étrangère. Où sont leurs noms sur les pages de marbre de nos arcs de triomphe? Où sont leurs images à Versailles? Où sont leurs statues sur nos frontières qu'elles ont arrosées de leur sang?

Les magistrats de Bruxelles ayant apporté les clefs de la ville au quartier-général français, dans le village d'Anderlecht : « Reprenez ces clefs, leur dit » Dumouriez, nous ne sommes pas vos ennemis, » soyez vos maîtres, et ne souffrez pas le joug de » l'étranger. » L'armée entière défila aux acclamations du peuple dans la ville de Bruxelles; mais le général ne laissa pas exposer la ville aux déprédations d'une armée en campagne, ni son armée s'amollir dans les tentations et dans l'indiscipline d'une grande capitale. Il enferma ses troupes dans le camp d'Anderlecht. Quatre mille hommes de troupes belges, passant du côté des libérateurs de leur patrie et prenant la cocarde tricolore, vinrent se ranger sous ses drapeaux et combler les vides que la bataille de Jemmapes avait faits dans notre armée.

II.

Dumouriez, grandi par ce double triomphe, cher à la nation dont il avait sauvé l'indépendance à Valmy, cher à son armée qui lui devait la victoire, cher aux Belges dont il promettait de régulariser l'affranchissement, ministre, diplomate, général, administrateur heureux, ayant attaché son nom à la première victoire de la liberté, enthousiasme et orgueil d'une nation tout entière, était en ce moment le véritable dictateur de tous les partis. Madame Roland lui écrivait des lettres confidentielles où l'enthousiasme de la gloire prenait quelque chose de l'enivrement. Gensonné et Brissot lui montraient du doigt la Hollande et l'Allemagne à conquérir. Les Jacobins couronnaient son buste dans le lieu de leurs séances. Robespierre se taisait, pour ne pas contrarier, avant le temps, la faveur universelle. Marat seul osait dénoncer d'avance Dumouriez comme un transfuge ou comme un Cromwell. La Convention reçut dans son sein le brave Baptiste, jadis son serviteur, maintenant son aide-de-camp; le nomma officier, lui décerna des armes d'honneur, et écouta de sa bouche le récit de ses exploits. Danton et Lacroix sollicitèrent de leurs collègues la mission d'aller féliciter le vainqueur à Bruxelles et d'organiser derrière lui les pays conquis. Enfin le duc

d'Orléans, envoyant sa fille à madame de Genlis, à Tournay, se rapprocha lui-même de l'armée où ses deux fils, pupilles de Dumouriez, ornaient le quartier-général; en sorte que Dumouriez tenait, à son choix, dans sa main, la république ou la monarchie. C'était pour lui la réalisation de cette dictature que La Fayette n'avait fait que rêver. Sans doute l'heure n'était pas venue pour lui de la proclamer. La république, à peine enfantée, n'en était pas encore à ces repentirs qui rendent possible la domination d'un chef armé sur des partis épuisés; mais cette heure, hâtée par les mouvements anarchiques qui déchiraient Paris, et qui allait les décimer les uns par les autres, pouvait et devait se lever. Dumouriez n'avait qu'à se laisser soulever de plus en plus par le flot. Il ne le fit pas. Il ralentit lui-même le mouvement qui entraînait sa fortune. Au lieu d'être pendant quelques campagnes le conquérant de la république, il songea trop tôt à s'en faire le modérateur. Danton comprenait mieux que Dumouriez lui-même sa mission militaire et l'impulsion téméraire, soudaine, inattendue, qu'il devait, sans regarder derrière lui, donner en ce moment à ses armes. Depuis la proclamation de la république, la paix n'était plus possible. Il fallait donc brusquer la guerre et surprendre les rois encore endormis. Dumouriez se souvint trop qu'il était diplomate, à l'heure où il ne devait se souvenir que de son épée. Il ré-

sista aux lettres de Brissot, aux incitations de Danton. Il donna le temps à l'Angleterre de tramer, à la Hollande de s'armer, à l'Allemagne de réfléchir, à la Belgique de s'aigrir, à sa propre armée de se refroidir, à ses généraux de conspirer contre lui. La temporisation, si souvent utile dans les temps calmes, perd les hommes dans les temps extrêmes. Le mouvement est l'essence des révolutions. Les ralentir, c'est les trahir. Militairement ce fut la faute de Dumouriez.

III.

Sans doute, les Belges demandaient à être ménagés. La révolution que Dumouriez leur apportait ne devait pas être en tout une servile et anarchique imitation de la révolution de Paris. Les deux peuples, si semblables par la situation géographique, par le sol et par les idées, ne se ressemblent pas par les caractères. Ces hommes du Nord, engraissés par une terre fertile, enrichis par une industrie et par un commerce opulents, disciplinés par un catholicisme rigide, ayant conservé, jusque sous le despotisme sacerdotal de Philippe II, le sentiment orageux des libertés municipales et la fierté individuelle du citoyen; libres de cœur, passionnés pour les arts, rivalisant, avec Rome elle-même, de génie pour la peinture et pour la musique, n'ayant point sur leur territoire de ces grandes capitales où s'accumule et

fermente la lie d'une nation, n'ayant qu'un peuple et peu de populace, ces Belges se faisaient de la liberté une autre idée que nous. La république qui leur convenait, aristocratique, bourgeoise et sacerdotale, n'était pas le triomphe d'une plèbe turbulente sur la richesse et sur la lumière du reste de la nation; c'était la distribution régulière des droits et des pouvoirs entre toutes les classes du pays. En France la liberté était une conquête, en Belgique elle était une habitude. Une Convention était dans la nécessité de l'une; un sénat était dans la nature de l'autre.

Mais ce n'était pas l'heure de délibérer sur la forme définitive de gouvernement et d'administration à donner à la Belgique. La conquérir, l'enthousiasmer, la soulever sous nos pas, la traverser en entraînant avec nous ses révolutionnaires et ses soldats à la conquête de la Hollande et du Rhin, telle était la seule œuvre militaire de Dumouriez. Un gouvernement provisoire sous la protection et sous l'impulsion de l'armée française suffisait à tout. La promesse d'une organisation semi-indépendante, proportionnée aux services que le peuple belge nous aurait rendus dans la guerre commune, telle était la seule politique indiquée par le moment à la Convention et à son général. Dumouriez, en affranchissant la Belgique, devenait, à l'exemple des généraux de Rome, le patron d'un peuple, et il était en

droit d'exiger de ce peuple les subsides et les approvisionnements nécessaires à l'armée libératrice.

La Convention, dont Cambon maniait les finances, était trop épuisée pour solder et alimenter seule ses armées. Elle envoyait, sur les pas du général, des commissaires pour pressurer les provinces et les villes belges. Ces commissaires, traitant ces provinces et ces villes plutôt en pays conquis qu'en pays auxiliaires, se jetaient sur la Belgique comme sur une proie, et transformaient en rapines personnelles les subventions patriotiques qu'ils étaient chargés d'exiger et d'administrer. En lutte violente et déclarée pour cela avec Cambon, avec le ministre de la guerre Pache et avec leurs agents en Belgique, le général entravait à la fois les mesures financières de la Convention et la marche de ses propres troupes. Elles manquaient de tout dans le grenier de l'Europe; elles murmuraient, se débandaient, désertaient. En ce moment Danton arriva à Bruxelles avec Lacroix son ami.

Danton avait un double but en quittant Paris et en recherchant une mission dans les camps. Premièrement, il évitait par son absence de se prononcer dans la lutte ouverte entre les Jacobins et les Girondins; secondement, il se rapprochait du théâtre de la diplomatie et de la guerre. Enfin, il pouvait concerter plus sûrement avec Dumouriez les plans de dictature qui couvaient dans son âme et

le rétablissement d'une monarchie constitutionnelle. Les renseignements les plus authentiques et les plus intimes ne laissent aucun doute sur les vrais sentiments de Danton à l'égard de la république. Il ne cachait ni à sa femme, ni à ses proches, ni à ses confidents, son désir de se retourner contre l'anarchie aussitôt que l'anarchie serait fatiguée d'elle-même; de traiter avec la Prusse ou du moins avec l'Angleterre; de relever un trône et d'y faire asseoir un prince aussi compromis que la France dans la Révolution. Ce prince était alors le duc d'Orléans, sous le nom de qui Danton lui-même espérait régner. C'est par les conseils de Danton que le duc d'Orléans se jeta à cette époque au milieu de l'armée, et vint résider quelques mois à Tournay, sous prétexte d'y rencontrer sa fille et madame de Genlis.

En attendant que ses plans vagues prissent de la consistance, Danton s'efforçait de se faire conciliateur entre Pache et Dumouriez. Il lui importait de conserver à la tête de l'armée un général aussi incrédule qu'il l'était lui-même au système républicain, et aussi incliné à la restauration de la monarchie constitutionnelle.

Sans se prononcer donc ouvertement sur la question de la réunion définitive de la Belgique à la France, Danton et Lacroix soufflaient le feu du jacobinisme à Bruxelles. Ils fraternisaient avec les Belges les plus exaltés; ils distribuaient à leurs

affidés les dépouilles des biens ecclésiastiques des églises et des couvents. Leur fortune personnelle, accrue alors et dont la source était inconnue, les fit accuser d'imiter les concussions des proconsuls romains et d'acheter le silence du général lui-même par une part dans ces dilapidations nationales.

Quoi qu'il en soit de ces bruits, que le luxe inexpliqué de Danton et de Lacroix et leur familiarité avec Dumouriez accréditaient sans les prouver, le désordre, la contradiction, l'incohérence signalaient les mesures administratives des Français depuis leur entrée à Bruxelles. L'armée perdait ses forces, la république sa considération, le général l'occasion d'affermir sa conquête et de s'élancer plus avant.

Il chargea le général La Bourdonnaye de prendre Anvers. Sortie de Bruxelles le 19, son avant-garde, commandée par Stengel, s'empara de Malines, arsenal des Autrichiens, où l'on trouva des munitions pour une campagne. Dumouriez lui-même entra dans Louvain et dans Liége. Anvers, qui avait résisté jusque-là aux molles attaques de La Bourdonnaye, se rendit au général Miranda. Un mois avait suffi à la conquête de la Belgique et de la principauté de Liége. Danton, Lacroix et trente-deux commissaires de la Convention ou des Jacobins suivirent l'armée de Liége et décidèrent ce pays à demander, comme la Savoie, sa réunion à la république française. Dumouriez, opposé à cette mesure,

qui forçait l'empire germanique encore indécis à nous déclarer la guerre pour ce démembrement de la fédération allemande, déclara également à contre-cœur la guerre à la Hollande en rompant le blocus de l'Escaut.

L'Escaut fermé ruinait le commerce d'Anvers, rival de celui d'Amsterdam. L'empereur Joseph II, après avoir fait la guerre à la Hollande pour obtenir la liberté de navigation sur ce fleuve, dans l'intérêt des Pays-Bas soumis à sa domination, avait fini par renoncer à cet objet de la guerre et par vendre aux Hollandais, pour quatorze millions de francs, la fermeture de l'Escaut. La France conquérante des Pays-Bas ne pouvait respecter cet indigne traité, qui aliénait, au détriment de ses nouveaux sujets, jusqu'à la nature. La république rendit la liberté au fleuve. Ce bienfait de la France aux Belges parut une injure aux Hollandais et aux Anglais, protecteurs alors jaloux de la Hollande. L'ouverture de l'Escaut ne contribua pas moins que l'échafaud de Louis XVI à décider M. Pitt à déclarer la guerre à la république.

IV.

L'armée française, quoique victorieuse et occupant des quartiers d'hiver qui s'étendaient d'Aix-la-Chapelle à Liége, manquait de tout et se fondait tous les jours sous la double influence de la misère

et de la sédition. Elle ne comptait qu'un quart de sa force en troupes de ligne. Le reste était composé de ces bataillons de volontaires, braves un jour de bataille, indisciplinés le lendemain. Les soldats sans solde, sans souliers, sans habits, désertaient en masse, fiers d'une victoire, incapables d'une campagne d'hiver. Les généraux et les officiers abandonnaient leurs cantonnements pour venir s'amollir dans les clubs et dans les plaisirs des villes de Liége et d'Aix-la-Chapelle. Les commissaires de la Convention, les envoyés des Jacobins de Paris, fraternisant avec les révolutionnaires allemands, et faisant de Liége une colonie démagogique de Paris, enlevaient toute liberté d'action et toute autorité au général. La Convention, sur la demande de Danton, prenant en main la cause de tous les opprimés dans toute l'Europe, rendit un décret qui changeait la guerre régulière en universelle sédition. « La Con-
» vention, disait ce décret, déclare, au nom du peu-
» ple français, qu'elle accordera fraternité et secours
» à tous les peuples qui voudront recouvrer la li-
» berté. Elle ordonne aux généraux de porter se-
» cours aux peuples, de défendre tous les citoyens
» qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être
» pour la cause de la liberté. » Il n'y avait plus de limites à la guerre. Ce n'était plus la diplomatie, ce n'était plus la guerre qui commandaient, c'étaient les commissaires. Liége était en proie à leur omni-

potence et à leurs déprédations. Cependant l'autorité proconsulaire de Danton et de Lacroix, toujours secrètement unis à Dumouriez, défendait un peu le général contre les exigences des clubistes de Liége et contre les dénonciations des agents de Pache, et surtout de Ronsin. Danton aspirait à refaire sa fortune, que les subsides de la cour n'alimentaient plus, et que les subsides des villes conquises pouvaient alimenter plus largement encore.

V.

Depuis quelques semaines, Dumouriez, inactif et mécontent, enfermé dans le palais de l'évêque de Liége, assiégé de soucis, sentant sa gloire lui échapper avec son armée à demi dissoute, ne voyait que Danton et ne s'accordait pas même complétement avec lui. Le vainqueur de Jemmapes expiait dans un secret découragement les hommages que la France entière rendait ailleurs à son nom. Seul, errant dans les vastes salles du palais de Liége, il regardait quelquefois son épée et se sentait tenté de couper prématurément le nœud d'une situation qu'il supportait avec impatience.

Un jour, qu'obsédé de tristesse et de sinistres prévisions, il ouvrit un volume de Plutarque, cette école des grands hommes, ses regards tombèrent sur ces mots du philosophe historien, dans la Vie de

Cléomène : *Puisque la chose n'est pas belle, il est temps d'en voir la honte et d'y renoncer*. Ces mots, qui correspondaient si bien à l'état de son âme, furent le poids qui emporta son esprit au parti de l'impatience et de la trahison. Ce ne fut pas pour Dumouriez le mot du repentir et de la sagesse, ce fut le mot de la révolte et de l'indignation contre sa patrie.

C'était le moment où le procès du roi touchait à son dénoûment, et où le prince qu'il avait servi et aimé allait monter sur l'échafaud, pendant que lui, son serviteur et son ami, tenait en main l'épée de la France et commandait à ses armées. Ce contraste entre sa situation et ses sentiments lui arracha des pleurs d'attendrissement et de rage. Il tâta secrètement son armée pour connaître s'il restait encore dans le cœur du soldat français une fibre qui s'émût au spectacle d'un roi prisonnier. La république seule y palpitait. La mémoire de tant de siècles de servilisme pesait sur le cœur des Français. Le parti de Robespierre et des Jacobins avait ses séides à l'armée dans les généraux eux-mêmes, rivaux ou ennemis de Dumouriez. La Bourdonnaye, Dampierre, Moreton conspiraient contre lui. Le général, désespérant d'entraîner une masse de son armée dans un mouvement contre Paris, conçut le projet de favoriser l'évasion des prisonniers du Temple au moyen d'un détachement de cavalerie légère qui s'avancerait sous un prétexte militaire jusqu'aux portes de Paris,

et qui couvrirait par des pelotons échelonnés la fuite de la famille royale jusqu'à ses avant-postes. C'était le rêve de La Fayette, plus inexécutable au Temple qu'aux Tuileries. Il écrivit à Gensonné et à Barrère pour les engager à provoquer un décret de la Convention qui l'appelât à Paris au secours de l'Assemblée contre les insurrections démagogiques de la commune. Les Girondins hardis de parole n'avaient pas assez de hardiesse dans l'action pour montrer une épée à la Convention. Barrère, homme de pressentiment, se détachait déjà des Girondins et caressait Robespierre. Il ne répondit pas au général. Dumouriez partit pour Paris après avoir adressé aux peuples belges une proclamation qui les pressait de se former en assemblées primaires, et de nommer une Assemblée constituante qui déciderait de leur sort et qui organiserait leur liberté.

VI.

Entré furtivement dans Paris, plus en fugitif qu'en triomphateur, Dumouriez se cacha dans une maison obscure de Clichy. Au moment où toutes les passions étaient tendues pour ou contre la condamnation de Louis XVI, il voulait rester dans l'ombre, étudier les hommes, épier les circonstances, également incapable d'affecter contre le roi une fureur hypocrite qu'il n'avait pas dans l'âme, ou de se

prononcer seul et désarmé pour la cause d'une victime qu'il osait plaindre, mais qu'il ne pouvait pas sauver. Dumouriez s'approcha successivement de tous les hommes et de tous les partis pour voir où était la force et pour augurer auquel d'entre eux la crise du moment promettait le gouvernement de la république. Il les tenta tous de la généreuse pensée d'épargner les jours du roi. Meneur consommé des négociations souterraines, il reprit son premier rôle et n'hésita devant aucune intrigue ni devant aucun déguisement de ses vues pour s'aboucher avec les principaux chefs d'opinion et pour capter leur politique, leur vanité ou leur intérêt. Vêtu de l'uniforme le plus simple, couvert du manteau de l'officier de cavalerie, il se rendit à pied, aux heures du soir, aux entrevues assignées dans des maisons tierces et chez des amis mutuels. La gloire dont il rayonnait et les espérances confuses qui s'attachaient au général favori de la victoire et de l'armée lui ouvrirent toutes les portes. Il vit intimement Gensonné, Vergniaud, Roland, Péthion, Condorcet, Brissot. La république, que ces orateurs venaient d'enfanter, les épouvantait déjà de ses emportements; ils ne reconnaissaient pas en elle l'enfant à peine né de leur idéal philosophique, ils tremblaient devant leur ouvrage et se demandaient avec effroi si la démocratie avait enfanté un monstre.

Gensonné se flattait de l'espoir de sauver le roi;

Barbaroux s'indignait de la férocité des Parisiens; Vergniaud jurait d'épargner cette honte à sa patrie, dût-il être le seul à refuser cette tête au peuple; Roland et sa femme désiraient d'autant plus sauver les victimes, qu'ils se reprochaient davantage de les avoir livrées. Péthion s'attendrissait et disait qu'il *aimait* Louis XVI comme homme, tout en le précipitant du trône comme roi. Mais aucun d'eux, excepté Vergniaud, ne se montrait résolu à sacrifier le salut de son parti au salut de cette tête; aucun surtout ne se montrait disposé à agir et à tenter contre la commune une journée dirigée par Dumouriez. Malgré le prestige du nom de Dumouriez, quelques régiments incertains de la garnison de Paris et quelques bataillons de fédérés de Marseille, animés par Barbaroux, ne leur paraissaient pas capables de lutter avec succès contre le mouvement général qui soulevait dans ce moment le fond même du peuple. Dumouriez, qui avait au fond de l'âme plus de penchant pour ces aristocrates républicains que pour tous les autres, se retira d'eux tristement en voyant leur faiblesse et leur impuissance. Il les plaignit et les dédaigna.

Lié avec Santerre par l'intermédiaire de Westermann, il vécut dans une intimité secrète, pendant son séjour à Paris, avec ce commandant-général; il vit chez Santerre les meneurs de la commune et même les hommes de septembre; il s'efforça de sé-

duire Panis, beau-frère de Santerre et ami de Robespierre; il fit insinuer par Panis à Robespierre que c'était à lui seul qu'il appartenait de sauver le roi.

VII.

Robespierre, qui pressentait déjà dans Dumouriez un autre La Fayette à proscrire, refusa tout contact avec lui; il ne voulait d'autre dictature que celle de l'opinion; il détestait toute épée; il attendait que la gloire de Jemmapes, qui éblouissait en ce moment la France, se fût dissipée pour dénoncer un conspirateur dans le général victorieux. Dumouriez joua le républicanisme auprès des Jacobins. Mais il se convainquit de plus en plus que les Jacobins étaient une force d'explosion qu'aucune politique ne pouvait diriger ni contenir. Il résolut de feindre leurs opinions jusqu'à ce qu'il eût reçu d'eux-mêmes la force de les dominer. Ces rapports intimes entre les Jacobins et lui rendirent Pache et le conseil exécutif plus souples aux plans qu'il apportait pour la conquête de la Hollande. Sa popularité, retrempée chez Santerre, chez Panis, chez Desfieux, aux Jacobins, à la Convention, lui donna l'audace de parler en maître de la guerre. Il fut obéi dans les comités de la Convention comme dans le cabinet de Pache : Marat seul osait l'invectiver dans ses feuilles. Dans un dîner chez Santerre, Du-

bois-Crancé, militaire et Jacobin très-populaire, ami de Marat, ayant osé insulter le vainqueur de Jemmapes et même le menacer du geste, Dumouriez se leva de table, porta la main sur le pommeau de son sabre et affronta, malgré sa petite taille, la stature colossale et le poing levé de Dubois-Crancé. Les convives se jetèrent entre les deux militaires et empêchèrent le sang de couler avec l'injure.

VIII.

Cependant le général, indigné, rêvait déjà la vengeance. Renfermé, sous prétexte de maladie, dans sa retraite isolée de Clichy pendant les jours qui précédèrent et suivirent le supplice du roi, il ne vit personne, excepté ses trois confidents : Westermann, Lacroix, Danton. Il passa ces jours sinistres à méditer son plan militaire pour la conquête de la Hollande, et son plan politique pour dompter et pour refréner la Révolution. Westermann, menacé de la vengeance de Marat, qu'il avait osé frapper sur le Pont-Neuf, souriait d'avance à l'humiliation de ces démagogues devant le sabre d'une armée victorieuse. Danton encourageait sous main ces espérances des hommes de guerre ; il croyait à une lutte désespérée de la Révolution et des trônes. Il pensait qu'il fallait fasciner par la gloire militaire les yeux du peuple, incapable de comprendre encore la gloire

philosophique de la Révolution. A tous ces titres, il adhérait d'intelligence, de cœur et d'ambition à la grandeur future de Dumouriez. Lacroix s'y attachait par sa soif de fortune.

IX.

Le plan militaire lié à la conspiration politique de Dumouriez reposait sur les combinaisons suivantes : s'avancer d'Anvers, avec vingt-cinq mille hommes, au cœur de la Hollande, jusqu'au canal de Moerdyk, bras de mer qui couvre La Haye, Rotterdam, Harlem, et qui, une fois franchi, rend inutiles toutes les places fortes qui défendent ces riches contrées; faire appel au sentiment républicain des Bataves, et restituer l'empire aux ennemis de la maison d'Orange et aux nombreux proscrits que la dernière tentative de révolution contre le stathouder avait jetés sous les drapeaux français. La légion batave et deux mille hommes appelés à Anvers formaient l'avant-garde de cette expédition libératrice. La conquête achevée, Dumouriez purgeait son armée de tous les bataillons de volontaires dont la présence contrariait ses desseins. Il ne garderait en Hollande que les troupes de ligne les plus souples à sa volonté et les généraux dévoués à ses desseins. Il levait trente mille soldats dans la Belgique, trente mille dans la Hollande; il réunissait ainsi une armée in-

dépendante et pour ainsi dire personnelle dans sa main. Il armait les places et la flotte du Texel; il convoquait les représentants des deux nations : les Belges à Gand, les Bataves à La Haye; il les constituait, sous la protection de son armée, en deux républiques alliées, mais indépendantes l'une de l'autre; il déclarait la neutralité à l'Angleterre; il faisait une trêve avec l'empire, et marchait sur Paris, à la tête de cette armée combinée, pour y régulariser la république. Le dernier mot de cette conjuration militaire, Dumouriez, en aventurier confiant, le laissait au hasard. Serait-ce sa propre dictature? Serait-ce le triumvirat avec Danton? Serait-ce la monarchie constitutionnelle de 89 avec le duc de Chartres pour roi? Serait-ce enfin le protectorat perpétuel de la Hollande et de la Belgique pour lui-même? Et des débris de tant de trônes songeait-il à se faire un trône sous le titre de duc de Brabant? Il ne le disait pas; il ne le savait pas. Nul homme ne comprit jamais mieux quelle immense part il faut laisser à la destinée dans les plans des hommes.

X.

Dumouriez, avec la rapidité de mouvement qui égalait l'élasticité de ses conceptions, arriva à Bruxelles, lança ses colonnes, étonna la Hollande, s'empara de Breda et de Gertruydenberg, arriva

presque sans résistance au Moerdyk, forma une flottille pour le renverser, et touchait à la première partie de l'accomplissement de son plan avant que la lenteur hollandaise se fût remuée pour opposer aucune masse imposante aux douze mille hommes avec lesquels il tentait le renversement d'un État. La situation des esprits en Hollande combattait pour lui. Les Hollandais, nation germanique modifiée par le contact avec la mer, tiennent à la fois de l'Allemand et de l'Anglais. Lourds comme les uns, libres comme les autres, la mer semble inspirer aux nations qui l'habitent le sentiment et la volonté de la liberté. L'Océan, dont l'aspect affranchit les pensées, semble aussi affranchir les peuples. Les Hollandais, obligés de se construire un sol pour ainsi dire artificiel, d'élargir leur empire par la marine, de l'enrichir par le commerce, de le compléter au loin par des colonies dans les Indes orientales, s'étaient affranchis de la tyrannie espagnole sous Philippe II, par l'épée de la maison d'Orange. L'indépendance des Provinces-Unies avait couronné, sous le titre de stathouder, ses libérateurs. République fédérative sous un stathoudérat héréditaire, riche, féodal, aimé, puissant par lui-même, de grandes luttes entre le stathoudérat et la confédération avaient agité tout récemment encore cette constitution, dont les membres étaient républicains et dont la tête était monarchique.

Pendant que Dumouriez marchait ainsi sur La

Haye et Amsterdam, un ordre de la Convention vint déconcerter ses plans. Le prince de Cobourg avait rassemblé son armée à Cologne, enfoncé partout l'armée française, fait lever le siége de Maëstricht, et s'avançait à la tête de soixante mille hommes pour reconquérir la Belgique. Démoralisés par leurs revers, odieux déjà au peuple belge, les soldats français désertèrent en masse. Plus de dix mille volontaires rentrèrent par bandes dans le département du Nord. Les troupes campées en avant de Louvain perdirent leurs tentes, leurs équipages et les canons de leurs bataillons. Aucun des généraux qui les commandaient n'avait assez de prestige et d'autorité pour arrêter ou diriger une retraite qui menaçait de se changer en déroute. Dumouriez seul pouvait ressaisir l'armée et ramener la fortune que son absence avait laissée échapper. Il courut à Louvain. Aigri par ce commencement de revers, il se répandit avec affectation, sur toute la route, en reproches, en invectives et presque en menaces, contre les agents de la Convention, à qui il attribuait nos désastres en les exagérant. On eût dit qu'il s'étudiait à faire pressentir aux Belges et à ses propres soldats la possibilité prochaine d'une révolte armée contre les proconsuls de la Belgique et contre les tyrans de Paris. Il semait le murmure, le mépris, l'indignation contre eux sur ses pas. Il essayait la sédition en paroles avant de la tenter en action.

XI.

Danton et Lacroix, prévoyant la crise, étaient repartis pour Paris afin d'amortir le choc qui se préparait entre le général et la Convention. Les commissaires Camus, Merlin de Douai, Treilhard et Gossuin s'étaient retirés à Lille, avec le flot des déserteurs de l'armée, pour les arrêter et les réorganiser à l'abri des murs de la ville. Ils vinrent trouver le général en chef à Louvain. Ils lui reprochèrent les actes de haute administration qu'il s'était permis de faire à Bruxelles, et entre autres la restitution de l'argenterie des églises. Dumouriez répondit en maître responsable envers la France et la postérité, et non envers la Convention. « Allez voir, » dit-il à Camus, janséniste austère, associant la superstition la plus exaltée au jacobinisme le plus inflexible, « allez voir dans les cathédrales de la » Belgique les hosties foulées aux pieds, dispersées » sur les pavés de l'église, les tabernacles, les con- » fessionnaux brisés, les tableaux déchirés ! Si la Con- » vention applaudit à de tels crimes, si elle ne s'en » offense pas, si elle ne les punit pas, tant pis pour » elle et pour ma malheureuse patrie. Sachez que » s'il fallait commettre un seul crime pour la sauver » je ne le commettrais pas. Cet état de choses dés-

» honore la France, et je suis résolu à la sauver. » Les commissaires, étonnés d'une telle audace de langage, commencèrent à croire aux bruits sourds qui accusaient Dumouriez de vouloir élever puissance contre puissance. « Général, » lui dit Camus, qui n'osait prendre encore ses soupçons pour des crimes, « on vous accuse d'aspirer au rôle de César; si j'en » étais sûr, je deviendrais Brutus et je vous poi» gnarderais. » Dumouriez, qui s'était trop découvert, appela à son aide cette légèreté d'attitude et cette ironie d'esprit qui servaient de voile à sa dissimulation. « Mon cher Camus, répondit-il, je ne » suis point César, vous n'êtes point Brutus, et la » menace de mourir de votre main m'assure l'im» mortalité. » En quittant les commissaires, le général écrivit à la Convention une lettre menaçante, dans laquelle il lui reprochait insolemment le dénûment de l'armée, les déprédations de ses agents, la réunion impolitique de la Belgique à la France, les profanations, les sacriléges, les rapines qui marquaient les pas de nos armées dans un pays ami, et la rendait responsable des désastres d'Aix-la-Chapelle, de Liége et de Maëstricht. Il exagérait ces désastres pour donner plus d'amertume à ses récriminations. Il n'exceptait de ces accusations que le général Beurnonville, son élève et son ami.

Beurnonville venait de remplacer Pache au ministère de la guerre. Ce général, que Dumouriez

appelait son *Ajax*, avait été nommé par l'influence et sur l'indication de Danton. Dumouriez terminait sa lettre par l'offre de sa démission. Cette démission dont il parlait souvent était un défi qu'il jetait à ses ennemis. La Convention savait bien que la confiance et l'affection des troupes n'accepteraient jamais un autre général.

XII.

L'armée frémit de joie en revoyant son chef. Elle crut retrouver en lui la victoire. Dumouriez traita les officiers et les soldats en père qui retrouve ses enfants. La sévérité martiale de ses réprimandes ne fit qu'ajouter le respect à l'enthousiasme qu'il savait inspirer. L'armée comptait encore quarante mille hommes de vieille et solide infanterie et cinq mille hommes de cavalerie de ces vaillants régiments qui s'étaient fait chacun un nom de guerre dans l'ancienne armée. Elle comptait de plus sur ses flancs, sur sa ligne d'opérations, dans les garnisons de la Belgique et dans le corps détaché qui envahissait la Hollande, environ quarante mille autres combattants. Des quarante mille hommes qu'il avait sous sa main, Dumouriez donna dix-huit bataillons à droite au général Valence, autant au duc de Chartres au centre, autant à Miranda à gauche; une réserve de huit bataillons de grena-

diers au général Chancel, une forte avant-garde de six mille hommes au vieux général Lamarche, ancien colonel de hussards, qui conservait sous ses cheveux blancs l'élan de ses jeunes années. Le 16 mars, Dumouriez attaqua les Autrichiens à Tirlemont et les obligea à se replier.

Le prince de Cobourg, qui recevait tous les jours de nouveaux renforts et qui déployait plus de soixante mille combattants sous ses ordres, avait concentré son armée entre Tongres et Saint-Tron. Les trois villages de Nerwinde, d'Oberwinde et de Midlewinde avaient été laissés par le général autrichien, en avant de sa ligne, comme champ de bataille et prix de la victoire entre les deux armées. Dumouriez forma son armée en plusieurs colonnes; trois à droite sous le général Valence, pour tourner la gauche des Autrichiens et menacer Saint-Tron; deux au centre sous le duc de Chartres, qui commandait aussi la réserve; trois à gauche sous le général Miranda. Il donna le signal de l'attaque générale, le 18, au lever du soleil. Ses colonnes de droite s'avancèrent sans obstacle jusqu'à la hauteur de Saint-Tron; mais refoulées ensuite par des masses de cavalerie, elles revinrent s'appuyer sur l'infanterie du centre. Le duc de Chartres emporta deux fois le village de Nerwinde, mais l'abandonna une troisième fois après avoir vu le général Desforets, son meilleur lieutenant, tomber à ses côtés. Dumouriez re-

prit une quatrième fois ce village en sacrifiant des colonnes d'infanterie. Le choc des masses autrichiennes l'obligea à l'évacuer de nouveau. Ralliées par le duc de Chartres et par le général en chef à cent pas du village, l'infanterie et la cavalerie du centre et de la droite, réunies, reçurent à plusieurs reprises les charges de quinze mille hommes de cavalerie autrichienne. Valence, combattant en soldat, reçut un coup de sabre et fut emporté du champ de bataille. Thouvenot, faisant ouvrir les rangs pour laisser passer les escadrons, démasqua des pièces de canon chargées à mitraille et repoussa cette cavalerie mutilée. La bataille semblait gagnée ou hésitante ainsi devant Nerwinde, à la droite et au centre des Français.

Mais la gauche, composée de volontaires et commandée par Miranda, fléchit après avoir perdu la plupart de ses généraux et de ses officiers par le canon. Miranda, sans avertir le général en chef, se retira avec sa division à plus de deux lieues en arrière de la ligne de bataille. La gauche de l'armée, sur laquelle la bataille tout entière pivotait dans le plan de Dumouriez, manquant au centre et à la droite, le mouvement sur Nerwinde et sur Saint-Tron devenait impossible. L'armée n'avait plus de base. Dumouriez, s'apercevant vers le soir que des masses d'infanterie et de cavalerie ennemie se portaient de la gauche à la droite du prince de Co-

bourg, commença à soupçonner la catastrophe ou la défection de Miranda. Laissant son confident Thouvenot pour surveiller le centre et la droite, il s'élança presque seul, au galop, vers les positions qu'il avait assignées à Miranda. Il les trouva abandonnées par ses troupes, occupées par Clairfayt, et n'échappa que par la vitesse de son cheval aux hussards autrichiens. Poursuivant son aile gauche en retraite par des chemins détournés, seul, au milieu de la nuit, étonné de ce silence et de cette solitude, il rencontra aux portes de Tirlemont quelques bataillons de volontaires, sans artillerie et sans cavalerie, bordant le grand chemin.

XIII.

Ces fuyards lui apprirent la perte de trois mille de leurs compagnons laissés sur le champ de bataille. Le général, étonné de l'attitude immobile et insouciante de Miranda dans Tirlemont, lui fit de sévères reproches et passa la nuit à donner des ordres de retraite au duc de Chartres et à Valence. Ces deux corps avaient déjà trois généraux et deux mille hommes tués, des canons perdus, six mille volontaires débandés et fuyant vers Louvain.

Danton et Lacroix, au bruit de la déroute, arrivèrent à Louvain au moment où Dumouriez rentrait

vaincu dans cette ville. Ils revenaient de Paris en médiateurs, conjurer le général en chef de rétracter la lettre impérieuse qu'il avait écrite à la Convention. Ils passèrent la nuit à vouloir lui persuader, dans l'intérêt de sa situation et dans l'intérêt de leur ambition commune, de conserver encore quelques ménagements avec la Convention. Dumouriez leur remit un billet de six lignes, qui, sans être une rétractation, était un tempérament. Danton repartit la nuit même, sentant fléchir l'appui que sa politique prenait sur Dumouriez, et comprenant, avec son instinct sûr mais rapide, qu'une défaite était un mauvais prélude de dictature.

XIV.

A peine Danton était-il reparti que le colonel Mack, chef d'état-major du prince de Cobourg, entra à Louvain comme parlementaire et conclut avec Dumouriez une convention secrète qui réglait pas à pas les marches des deux armées jusqu'à Bruxelles. Les impériaux devaient respecter la retraite des Français, et borner leurs hostilités à ces rencontres insignifiantes d'avant-garde et d'arrière-garde nécessaires seulement pour masquer aux troupes la connivence des généraux. Malgré ces précautions, qui assuraient aux impériaux la restitution de la

Belgique, et à Dumouriez la sécurité de sa retraite, cette retraite de Louvain se changea en déroute pour les Français. A peine Dumouriez, qui n'osa pas résister dans Bruxelles avec une armée débandée, put-il former avec la garnison de cette capitale et avec ses meilleurs régiments une arrière-garde solide d'environ quinze mille hommes pour couvrir la marche des restes de son armée vers la France. Il fit arrêter le général Miranda et l'envoya à Paris, sur l'ordre de la Convention, comme une victime expiatoire de nos désastres.

Le même jour, une dernière et fatale conférence eut lieu à Ath entre le colonel Mack et Dumouriez. Le duc de Chartres, le colonel Montjoie et le général Valence y assistaient. C'était à l'armée le parti d'Orléans tout entier, assistant, par ses plus hautes têtes, à l'acte qui devait renverser la république et faire tomber, par la main du peuple et des soldats, la couronne constitutionnelle sur le front d'un prince de cette maison. Dumouriez oubliait qu'une couronne ramassée dans la défection au milieu d'une déroute, soutenue par les Autrichiens d'un côté, de l'autre par un général traître à sa patrie, ne pouvait jamais tenir sur le front d'un roi. Pendant que Dumouriez marcherait sur Paris pour renverser la constitution, les Autrichiens s'avanceraient en auxiliaires sur le sol français et prendraient Condé en gage.

XV.

Tel était ce traité secret, où la démence rivalisait avec la trahison. Dumouriez, qui croyait passer le Rubicon et qui avait sans cesse le rôle de César devant les yeux, oubliait que César n'avait pas amené les Gaulois à Rome. Faire prendre parti à son armée dans une des factions qui divisaient la république après avoir vaincu l'étranger et assuré la sûreté des frontières, marcher sur Paris et s'emparer de la dictature, c'était un de ces attentats politiques que la liberté ne pardonne pas, que le succès et la gloire excusent quelquefois dans les temps extrêmes; mais livrer son armée, ouvrir ses places fortes à l'empire, guider soi-même contre son pays les légions ennemies que sa patrie l'avait chargé de combattre, imposer à l'aide de l'étranger un gouvernement à son pays, c'était dépasser mille fois le tort des émigrés, car les émigrés n'étaient que des transfuges, les confédérés d'Ath étaient des traîtres.

A l'issue de cette conférence nocturne, Dumouriez se rendit à Tournay avec son état-major. Il réunit autour de lui six mille hommes de cavalerie les plus dévoués à sa personne; il distribua dans les places fortes voisines de Lille, de Valenciennes, de Condé, ainsi qu'aux camps de Maulde et de Saint-Amand, les généraux et les troupes qu'il espérait le

plus facilement entraîner, et il prépara tout pour la grande perfidie dont il voulait étonner l'Europe et écraser la Convention.

Cependant, comme il était tout à la fois obligé de cacher son dessein et de le révéler à demi pour y préparer l'esprit des troupes, le bruit sourd de la trahison qu'il méditait transpira autour de lui et se répandit jusque dans Paris comme le pressentiment de quelque grand crime. Danton et Lacroix se tenaient immobiles et affectaient la défiance envers un général qu'ils avaient vu si fier et si irrité. Les Girondins, ennemis du nom d'Orléans, désignaient au soupçon un général dont l'état-major comptait deux princes de cette maison. Ils faisaient remarquer de plus que madame de Sillery, amie et confidente de Philippe-Égalité, et sa fille mademoiselle d'Orléans, jeune princesse âgée de seize ans, se trouvaient à Tournay dans le moment même où Dumouriez y ourdissait ses trames, en sorte que le quartier-général du général de la république ressemblait à la cour anticipée d'une monarchie d'Orléans. Les Jacobins envoyèrent trois émissaires, Proly, Dubuisson et Pereyra, pour sonder le général et le décider à soutenir leur parti contre la Gironde. « Ne » croyez pas, » leur dit Dumouriez après les avoir écoutés, « que votre république puisse subsister; » vos folies et vos crimes l'ont rendue aussi impos- » sible qu'elle est odieuse. »

XVI.

Cependant Dumouriez, menaçant au lieu d'agir, semblait en proie à ce désordre d'esprit qui saisit l'homme dans l'accomplissement d'un crime et qui donne à ses actes l'incohérence et l'agitation de ses pensées. Toute son audace se dépensait en paroles, il donnait à son armée le temps de la réflexion et par conséquent du repentir. Retiré dans la petite ville de Saint-Amand avec son état-major et ses régiments les plus dévoués, il y apprit coup sur coup la capitulation de la citadelle d'Anvers rendue aux Autrichiens par nos troupes, la déroute du camp de Maulde et l'insurrection patriotique des citoyens de la garnison de Lille contre le général Miaczinsky, qu'il avait chargé de s'emparer de cette ville.

Dumouriez n'avait plus autour de lui à Saint-Amand que le duc de Chartres, le duc de Montpensier son frère, le général Valence, l'adjudant-général Montjoie, Thouvenot, Nordmann, colonel du régiment de Berchiny, et les officiers de son état-major. Il avait trouvé à Tournay et conduit à Saint-Amand, pour la protéger à la fois contre les Autrichiens et contre la Convention, la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du duc de Chartres. Cette jeune princesse, douée d'une grâce noble, d'un esprit précoce, d'une âme énergique, errait alors sur les confins de

la France et de la Belgique; repoussée de sa patrie par les lois contre l'émigration, repoussée de l'étranger par la répulsion que le nom de son père inspirait aux ennemis de la Révolution. Attachée à ses frères par une amitié que le malheur, l'exil et le trône devaient tour à tour éprouver et illustrer, elle cherchait dans le camp la protection de l'armée. Elle avait pour compagne une autre jeune fille de son âge, Paméla Seymour, que la rumeur publique disait fille naturelle du duc d'Orléans et de madame de Genlis. Cette jeune personne, d'une beauté éclatante, élevée comme une sœur des princes et de la princesse d'Orléans, venait d'épouser à Tournay lord Édouard Fitz-Gerald, premier pair d'Irlande et fils du duc de Leicester. Ce jeune patriote irlandais s'enflammait dans le camp français de la passion de la liberté. Il conspira bientôt après pour soustraire l'Irlande au joug de l'Angleterre, et, condamné à mort comme chef de cette conspiration, il échappa au supplice par le suicide dans son cachot, et légua un nom de plus aux patriotes de son pays.

XVII.

Madame de Sillery-Genlis, confidente du duc d'Orléans, était aussi au quartier-général. Femme séduisante encore par sa figure, remarquable par l'esprit,

façonnée à l'intrigue, elle donnait, par sa présence, à la conspiration de Dumouriez la couleur de la maison d'Orléans. Le général Valence était gendre de madame de Genlis, le duc de Chartres et le duc de Montpensier étaient ses élèves, la princesse Adélaïde était sa pupille, les Jacobins étaient ses persécuteurs. Sa maison rassemblait tous les soirs les principaux chefs de ces corps, qu'il fallait séduire et ébranler pour les tourner contre la république. Dumouriez sentait qu'il avait là toute une révolution en otage. S'il n'arborait pas ouvertement la dynastie d'Orléans, cet entourage était un drapeau qu'il se complaisait à déployer pour faire pressentir et adopter par l'opinion les espérances d'une monarchie révolutionnaire. Séduit lui-même par ce rôle de protecteur armé d'une princesse jeune, charmante, persécutée, il affectait envers elle un culte qui donnait à l'armée l'exemple du respect.

Au milieu de ces femmes exilées et de cette société suspecte à la république, Dumouriez attendait oisif que son armée lui fît violence et l'entraînât d'elle-même contre Paris. De sourds symptômes lui annonçaient cependant de toutes parts la défection de ses généraux, révoltés à l'idée de marcher contre la patrie. Du mécontentement d'une armée à l'acte de tourner ses armes contre son propre pays, il y a aussi loin que du murmure au crime. Dumouriez avait pris le murmure des soldats pour une opinion,

et l'insubordination pour la révolte. On savait déjà à Saint-Amand que la Convention délibérait sur le parti qu'elle devait prendre à l'égard du général rebelle, et qu'elle allait l'appeler à sa barre pour lui demander compte de sa conduite. Danton, Robespierre et même Marat, craignant de disloquer l'armée en présence de l'ennemi victorieux, et se refusant à croire à la trahison, avaient obtenu avec peine que cette mesure fût suspendue quelques jours. En attendant, le camp était rempli d'espions de la Convention; et les volontaires, moins soldats que citoyens, épiaient eux-mêmes les démarches de leur général.

Six de ces volontaires d'un bataillon de la Marne, l'esprit agité par les chuchotements de l'armée, osèrent se présenter en armes à l'audience du général: le mot de république était écrit à la craie sur leurs chapeaux. Ils sommèrent leur chef d'obéir aux ordres qu'il allait recevoir de la Convention, et lui déclarèrent qu'imitateurs de Brutus, ils avaient juré de le poignarder s'il hésitait à obéir à la voix de la patrie. Le général leur ayant répondu de manière à confirmer leurs soupçons, ils avancèrent pour l'entourer; mais le fidèle Baptiste, qui épiait de l'œil leurs mouvements, s'élança le sabre à la main entre son maître et les soldats en appelant la garde. Les volontaires saisis et désarmés furent emprisonnés. Dumouriez, exagérant à dessein le péril qu'il avait

couru, répandit le bruit d'une tentative d'assassinat contre lui, afin de rappeler l'attachement par l'indignation. Il y réussit. Des adresses signées par tous les corps protestèrent de leur horreur pour cet attentat et de leur confiance inébranlable dans leur chef.

XVII.

Cependant la Convention longtemps hésitante avait rendu enfin le décret qui arrachait le général à son armée, et qui l'appelait à Paris pour s'expliquer sur ses griefs et sur ses plans. Dumouriez ne se faisait point illusion sur la portée d'un tel décret. Il se sentait trop coupable pour affronter l'examen de sa conduite; il voyait bien qu'une fois séparé de ses soldats, on ne rendrait pas à l'armée un général qui avait fait trembler la république; il aimait mieux succomber dans une tentative armée contre les oppresseurs de sa patrie, que d'aller humblement leur offrir sa tête sans défense et sans vengeance. D'ailleurs, lors même que la ruse de ses discours, l'audace de son attitude et l'influence de Danton l'eussent fait absoudre, son absence seule déconcertait tous les plans convenus entre Mack et lui. Il était donc fermement résolu à refuser l'obéissance à la Convention; et s'il ne pouvait la tromper plus longtemps, il se préparait à accomplir son dernier acte

de rébellion contre les commissaires qu'on oserait envoyer vers lui.

Les choses en étaient là, quand le 2 avril à midi on annonça l'arrivée au camp du ministre de la guerre lui-même : c'était Beurnonville, ami personnel de Dumouriez. Beurnonville descendit de voiture, accompagné des quatre commissaires Camus, Lamarque, Bancal et Quinette : Camus, homme austère, portant dans la Révolution la rigueur du jansénisme et les scrupules de la probité; Lamarque, avocat verbeux et déclamateur, accoutumé à vociférer le patriotisme dans les armées; Bancal, négociateur prudent et tempéré, propre à s'interposer avec modération entre les passions des partis; Quinette, chez qui l'instinct de l'ordre balançait la passion de la liberté, s'efforçant toujours d'arrêter la théorie aux limites du vrai et le patriotisme aux limites du juste.

XVIII.

Beurnonville se précipita, en entrant, dans les bras de Dumouriez, comme pour témoigner aux spectateurs par ce geste qu'il ne voulait enchaîner le général à la patrie que par ses sentiments et ses souvenirs. Il lui dit qu'il avait voulu accompagner lui-même les commissaires porteurs du décret de la Convention, pour ajouter l'entraînement de l'amitié à

la voix du devoir. Camus, pour éviter à Dumouriez l'embarras d'un entretien public, et pour que les intercessions confidentielles des commissaires eussent plus de latitude et d'intimité, supplia le général d'écarter les témoins qui gênaient l'épanchement des âmes, ou de passer dans un appartement plus secret. Un murmure des généraux et des officiers présents s'éleva à ces paroles, comme si on eût voulu soustraire leur général à la protection de leurs regards et de leurs sabres. Dumouriez calma d'un geste ce soulèvement. Il conduisit Beurnonville et les commissaires dans son cabinet; mais les généraux exigèrent que la porte restât ouverte pour surveiller, sinon les paroles, du moins la sûreté de l'entretien. Camus présenta le décret à Dumouriez. Le général le lut avec une impassibilité voisine du dédain; puis, le rendant au commissaire, il répondit que l'exécution de ce décret serait la dissolution de l'armée et la perte de la patrie; qu'il ne refusait pas d'obéir, mais qu'il voulait obéir à son heure et non à l'heure de ses ennemis. Il offrit ironiquement sa démission. L'ironie sentie dans ces paroles n'échappa point aux commissaires. « Mais, après avoir donné » votre démission, que ferez-vous? lui demanda avec » anxiété Camus. — Ce qu'il me plaira, reprit fiè» rement le général. Seulement, je vous déclare que » je n'irai pas me faire avilir et condamner à Paris » par un tribunal révolutionnaire. — Vous ne recon-

» naissez donc pas ce tribunal? reprit Camus. — Je le » reconnais pour un tribunal de sang et de crime, » répliqua Dumouriez; et tant que j'aurais un pouce » de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas. »

XIX.

Les autres commissaires, craignant que l'aigreur des paroles entre Camus et Dumouriez n'amenât un dénoûment violent, s'interposèrent en médiateurs affectueux et conjurèrent le général d'obéir pour la forme à l'ordre qui l'appelait à Paris, lui promettant sur leurs têtes que la Convention satisfaite le renverrait immédiatement à son armée. Quinette s'offrit à l'accompagner, à le couvrir de son corps et à le ramener à son quartier-général. Bancal lui cita les beaux exemples d'obéissance à la patrie des grands hommes de l'antiquité. — « Les Romains, répondit » Dumouriez, n'ont pas tué Tarquin; ils n'avaient » ni clubs des Jacobins ni tribunal révolutionnaire : » des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la leur » donner. Puisque vous me citez les Romains, je vous » déclare que j'ai souvent joué le rôle de Décius, » mais que je ne serai jamais Curtius, et que je ne » me jetterai pas dans le gouffre. — Vous ne voulez » donc pas obéir à la Convention? demanda catégo» riquement Camus. — Je vous jure, dit Dumouriez,

» que, quand ma patrie aura un gouvernement et » des lois, je lui rendrai compte de mes actes et je » les soumettrai à son jugement; à présent ce serait » un acte de démence. »

Les commissaires se retirèrent dans une autre pièce pour délibérer. Dumouriez resta seul un moment avec Beurnonville; il tenta de séduire le ministre en lui montrant le danger qu'il courait à Paris, et en lui offrant le commandement de son avant-garde. « Je sais, répondit héroïquement Beurnon» ville, que je dois succomber sous mes ennemis; » mais je mourrai à mon poste. Ma situation est hor» rible! Je vois que vous êtes décidé, que vous allez » prendre un parti désespéré; je vous demande pour » unique grâce de me faire partager le sort, quel » qu'il soit, que vous réservez aux députés. — N'en » doutez pas, répondit Dumouriez, et je croirai, en » agissant ainsi, vous servir et vous sauver. »

Dumouriez et Beurnonville rentrèrent dans la salle où l'état-major était assemblé. Le colonel des hussards de Berchiny, Nordmann, dont le régiment était en bataille devant le logement du général, avait reçu l'ordre de tenir trente hommes d'élite de son régiment à la porte et prêts à exécuter ce qui leur serait commandé. Ces hussards étaient tous allemands ou alsaciens. La différence de langue les garantissait contre l'éloquence patriotique des commissaires, ils ne connaissaient que la voix de leur colonel.

Après une heure de délibération secrète, pendant laquelle l'inflexible Camus combattit avec intrépidité les tempéraments que cherchaient encore ses collègues pour éviter ce déchirement à la patrie, les députés entrèrent. Le calme de la résolution, l'autorité de la loi, la tristesse mâle de leur mission éclataient sur leur visage. Ils sommèrent encore une fois le général d'obéir au décret. Le général éluda de nouveau l'obéissance. « Eh bien, dit Camus! je vous » déclare suspendu de toutes vos fonctions, vous » n'êtes plus général, je défends qu'on vous obéisse, » j'ordonne qu'on s'empare de vous et je mets les » scellés sur vos papiers. » Le sourd murmure de l'état-major et le mouvement des officiers qui se rapprochaient, la main sur leurs armes, pour couvrir leur général, apprirent aux commissaires que leur voix était méconnue et leur vie peut-être menacée : ils l'avaient dévouée à leur devoir. — « Ceci » est trop fort, s'écria Dumouriez, il est temps de » mettre un terme à tant d'audace, » et il cria en allemand aux hussards d'entrer : — « Arrêtez ces » quatre hommes, dit-il à l'officier qui les comman- » dait, et qu'on ne leur fasse pas de mal; arrêtez » aussi le ministre de la guerre, et qu'on lui laisse » ses armes. — Général Dumouriez! s'écria Camus, » vous perdez la république! » Les hussards entraînèrent les commissaires de la Convention; et des voitures, préparées pendant l'entretien et escortées

par un escadron de hussards de Berchiny, les conduisirent à Tournay, où ils furent remis en otage entre les mains du général autrichien Clairfayt.

XX.

Aussitôt après l'acte qui déchirait le dernier voile de ses manœuvres, Dumouriez fit demander de nouvelles conférences aux généraux ennemis, pour concerter sa marche avec la leur. Il monta à cheval le lendemain et se rendit à son camp. Là il harangua les soldats en leur présentant l'événement de la veille comme un attentat des Jacobins qui voulaient enlever le général à son armée, et le père à ses enfants. Les troupes couvrirent leur général d'acclamations. L'humiliation de la loi civile devant le sabre réjouit toujours le soldat. Pour témoigner mieux de sa confiance dans l'attachement de ses troupes, Dumouriez coucha dans le camp. Son projet était de porter ses troupes à Orchies, d'où il aurait menacé à la fois Lille, Douai et Bouchain. Il voulait aussi s'assurer de Condé, gage qu'il avait promis de livrer aux Autrichiens. Il partit de Saint-Amand le 4 avril pour accomplir ce premier acte de sa trahison.

Cinquante hussards devaient former son escorte, mais cette escorte se fit attendre. Il monta à cheval accompagné seulement du duc de Chartres, du

colonel Thouvenot, de l'adjudant-général Montjoie, de ses aides-de-camp, et de huit hussards d'ordonnance, et prit avec ces trente chevaux la route de Condé. Il avait laissé l'ordre au camp de faire suivre cette même route à son escorte, quand elle serait prête. Il marchait ainsi en parfaite sécurité et roulant, dans sa pensée, les chances désespérées de son entreprise, quand, à une demi-lieue de Condé, un aide-de-camp du général Neuilly, qui commandait cette ville, accourut de la part de son général annoncer la fermentation de la garnison et la difficulté de contenir les troupes. Elles commençaient à se sentir trahies. Elles s'indignaient des pourparlers suspects entre leurs généraux et les généraux ennemis; elles déclaraient hautement qu'elles répondaient de Condé à la patrie, et qu'elles ne laisseraient entrer dans la place aucun nouveau corps qui pût en compromettre la défense. Dumouriez, descendu de son cheval au bord de la route, réfléchit sur la gravité d'un incident qui faisait manquer son projet. En ce moment trois bataillons de volontaires, marchant sur Condé, de leur propre mouvement, avec leur artillerie, passèrent devant lui : l'officier qui les commandait fut depuis le maréchal Davoust. Étonné d'une marche qu'il n'avait point ordonnée, Dumouriez interrogea vivement les officiers de ces bataillons et leur ordonna de s'arrêter.

XXI.

Les bataillons firent halte. Dumouriez, s'écartant d'une centaine de pas de la route, entrait dans une chaumière pour écrire un ordre, quand des cris tumultueux partis du sein des bataillons et un mouvement subit et confus de la colonne, qui rebroussait chemin, l'avertirent qu'il était temps de penser à sa sûreté. Les volontaires, saisis d'une illumination soudaine à la vue de Dumouriez et à l'incohérence des ordres et des contre-ordres, allaient déconcerter la trahison, en saisissant les traîtres. Quelques-uns, tenant déjà en joue le général, menaçaient de faire feu s'il ne les attendait pas. Dumouriez, remonté précipitamment à cheval, s'enfuit au galop à travers champs, avec sa faible escorte, sous les imprécations et les coups de feu. Un canal qui bordait un terrain marécageux arrête son cheval. Déjà une grêle de balles décime le groupe qui l'environne. Deux hussards sont frappés à mort. Deux domestiques qui portaient le portefeuille et le manteau du général tombent à ses côtés. Thouvenot a son cheval tué sous lui, et saute en croupe sur celui du brave Baptiste. Le général alors abandonne son cheval de bataille, qui s'élança épouvanté dans les bataillons, et qui fut conduit en triomphe par

eux à Valenciennes. La plus jeune des filles de M. de Fernig est également démontée. Sa sœur Félicité descend de son cheval et le donne à Dumouriez. Les deux jeunes filles s'élancent d'un bond de l'autre côté du canal, et remontent sur les chevaux de suite du duc de Chartres. Le secrétaire du général, Cantin, tombe, en franchissant le fossé, engagé sous le corps de son cheval. Cinq cadavres d'hommes, huit cadavres de chevaux, un prisonnier, les équipages et les papiers secrets du général restent dans le canal. Le reste du groupe fugitif s'enfuit à toute course à travers les marais, coupé des camps de Breuille, que Dumouriez voulait rejoindre, et poursuivi jusqu'à l'Escaut par les balles des volontaires. Les deux jeunes amazones, qui connaissaient les passages, conduisirent le général jusqu'au bac sur lequel il passa le fleuve avec elles et le duc de Chartres. Les chevaux furent abandonnés. La suite, que la barque ne pouvait contenir, s'enfuit en longeant l'Escaut, et regagna le camp de Maulde. Baptiste y sema le bruit de l'assassinat de son général par des volontaires insurgés, et ranima en faveur de Dumouriez le vieil attachement des troupes de ligne.

Cependant le général, après avoir traversé l'Escaut, s'enfonça à pied, exténué de fatigue, dans les terres fangeuses qui bordent le fleuve. Il frappa à la porte d'un petit château, dont on lui refusa d'abord

l'entrée; mais ses compagnons l'ayant nommé, il reçut l'hospitalité et quelque nourriture de ces mêmes Belges qu'il venait de conquérir six mois auparavant. Baptiste le rejoignit à la chute du jour. Il lui apprit l'indignation du camp, soulevé de nouveau en sa faveur. Mack arriva dans la nuit. Il donna au général fugitif une escorte de cinquante dragons impériaux, qui le ramena à son camp de Maulde. A l'exception de quelques visages sombres et de quelques regards où le soupçon luttait avec l'attachement, tous les corps reçurent Dumouriez comme un chef encore adoré. Ayant rappelé autour de lui le régiment des hussards de Berchiny et quelques escadrons dévoués de cuirassiers et de dragons, il s'avança à la tête de cette cavalerie jusqu'à Rumigies, à une lieue de son camp de Saint-Amand. Il croyait avoir ressaisi son armée, et s'obstinait à accomplir le plan de surprise de Condé, manqué la veille.

Mais l'artillerie du camp de Saint-Amand, sur le faux bruit de la mort de Dumouriez, noyé dans l'Escaut, avait chassé ses généraux, attelé ses pièces et s'était mise en marche pour Valenciennes. Des divisions entières, déposant ou entraînant leurs officiers, abandonnèrent ce camp, où la perfidie de leur général en chef les faisait servir d'instrument à des trames inconnues.

A ces nouvelles, apportées coup sur coup à Rumigies, Dumouriez laissa tomber la plume qui dictait

les ordres à son armée évanouie. Il sentit la faiblesse d'un homme contre une patrie, et d'une intrigue contre une révolution. Il monta à cheval avec les deux frères Thouvenot, le duc de Chartres, le colonel Montjoie, le lieutenant-colonel Barrois, M. de Fernig et ses deux filles, et se rendit sans escorte à Tournay, où le général Clairfayt l'accueillit, non comme un général ennemi, mais comme un allié malheureux. L'attachement que Dumouriez avait su inspirer à ses soldats était tel que les huit cents hommes du régiment de Berchiny et les hussards de Saxe le rejoignirent d'eux-mêmes à Tournay. Ces soldats préférèrent la honte du nom de transfuges à la douleur de se séparer de leur général.

Un reste de l'armée française rompue en faisceaux, et ralliée à peine dans les places fortes, demeura exposé aux coups prémédités de Clairfayt. Le sang des soldats fut livré par le général, mais les transfuges n'emmenèrent pas à l'ennemi le trésor de l'armée. Dumouriez arriva les mains vides, et se confia au hasard et à la reconnaissance des souverains coalisés. Arrivé à Tournay, il n'avait que quelques pièces d'or dans sa bourse. Ses compagnons de fuite étaient presque tous dans le même dénûment. Le duc de Chartres, Thouvenot, Nordmann, Montjoie, le fidèle Baptiste et jusqu'aux deux intrépides héroïnes Fernig, entraînées sans crime dans une désertion qui ressemblait pour elles à la

fidélité, se cotisèrent à l'insu de Dumouriez, et lui donnèrent les premiers le pain amer de l'exil.

XXII.

Tel fut le dénoûment de ce long drame politique et militaire, qui avait élevé en trois ans Dumouriez jusqu'à la hauteur des plus grands hommes pour le faire descendre tout à coup jusqu'au niveau du plus misérable aventurier. C'est que l'élévation de ses sentiments ne répondait pas à la grandeur de son courage et à l'étendue de son esprit. Nourri dans les légèretés des cours et trop accoutumé, par sa vie de diplomate, à voir l'envers des choses politiques et à attribuer les grands résultats aux petites causes, il n'eut dans l'âme ni assez de sérieux pour comprendre la république, ni assez de longanimité pour la servir au péril de sa tête. Il joua le grand homme, il ne le fut qu'à demi. Son sang répandu pour la liberté sur un champ de bataille, ou versé sur un échafaud par l'ingratitude de la république, aurait crié une éternelle vengeance à la postérité, et consacré pour tous les siècles une des plus belles mémoires de la Révolution. Sa vie sauvée par une défection, sa trahison démasquée jettent l'ombre du regret sur l'éclat de ses campagnes et de ses batailles. Son nom n'est pour ainsi dire qu'une brillante apparition

dans l'histoire et un éblouissement de la patrie. Tête de politique, bras de héros, cœur d'intrigant, on s'afflige de ne pas l'admirer tout entier. Mais la tristesse se mêle à l'enthousiasme dans l'impression que fait son nom. On évite de le prononcer parmi les noms glorieux de la patrie, car il n'y a pas de pire honte pour l'esprit humain que le spectacle des grandes destinées remises à de petites âmes, et des grandes qualités qui ne se respectent pas. L'œuvre des peuples veut des hommes sérieux comme la pensée qui les agite. Le crime dans les révolutions offense moins l'esprit que la légèreté; plus coupable et plus odieux, le crime est cependant un moins grand contre-sens dans les catastrophes humaines.

XXIII.

Depuis ce jour, Dumouriez, maudit dans son pays, toléré chez l'étranger, erra de royaume en royaume, sans retrouver une patrie. Objet d'une dédaigneuse curiosité, presque indigent, sans compatriotes et sans famille, pensionné par l'Angleterre, il faisait pitié à tous les partis. Comme pour le punir davantage, le ciel, qui lui destinait une longue vie, lui avait laissé tout son génie pour le tourmenter dans l'inaction. Il ne cessa d'écrire des mémoires et des plans militaires pour toutes les

guerres que l'Europe fit à la France, pendant trente ans; il offrit son épée, toujours refusée, à toutes les causes. Assis, vieux et importun, au foyer de l'Allemagne et de l'Angleterre, il n'osa pas rompre son exil , même quand la France se rouvrit aux proscrits de tous les partis; il craignit que le sol même ne lui reprochât sa trahison. Il mourut à Londres. Sa patrie laissa ses cendres dans l'exil, et n'éleva pas même sa tombe vide sur le champ de bataille où il avait sauvé son pays.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

I.

Reprenons le cours des événements de l'intérieur, que nous avons laissés en arrière pour ne point faire diverger le récit.

La concession que les Girondins avaient faite de la tête du roi n'avait point étouffé les germes de dissension dans le gouvernement. Les partis s'étaient un moment confondus; ils ne s'étaient pas réunis. La faiblesse ne désarme pas, elle encourage à de nouvelles exigences. Les Girondins s'étaient dépouillés, en livrant la vie du roi, de la seule force d'opinion qui pût lutter pour eux, dans la nation et au dehors. Le secret de leur faiblesse une fois révélé, on savait d'avance le dernier mot de leur résistance. On n'allait pas tarder à le leur demander.

Cependant, satisfaits de la grande victoire qu'ils

venaient de remporter sur leurs adversaires, les Jacobins laissèrent un moment respirer leurs ennemis. Un certain accord s'établit même, en apparence, entre les comités de la Convention et la commune de Paris, pour refréner les excès et concentrer une grande force dans le gouvernement. On s'entendit pour faire rentrer dans son lit le flot populaire qui venait de submerger le trône.

II.

Danton se tenait à l'écart, dans une réserve et dans une fière indépendance, qui semblait devoir faire de lui l'arbitre des partis. Robespierre attendait qu'une nouvelle crise vînt le soulever et le porter plus loin et plus haut. Ni l'un ni l'autre alors ne fomentait les désordres et les agitations sans but de la multitude. Un seul homme dans la Convention troublait le concours apparent de toutes les volontés. Cet homme était Marat : véritable incarnation de l'anarchie. Danton personnifiait la force convulsive qui essaie de sauver les nations en leur donnant des accès de patriotisme poussés jusqu'au meurtre; Robespierre, l'obstination de la foi philosophique qui marche à travers tous les événements à son but. Marat personnifiait en lui ces rêves vagues et fiévreux de la multitude qui souffre, qui gémit, qui s'agite au fond de toutes les sociétés. Classe qui, sans

voix pour se faire entendre, sans action régulière pour se faire place, s'émeut comme un élément au souffle de toutes les factions, se fanatise d'espérances trompées, change ses déceptions en fureurs, et brise sans cesse les gouvernements, sans avoir pu briser encore les conditions de travail, d'oppression et de misère qui la retiennent dans la dégradation. Marat était le représentant du prolétariat moderne, sorte d'esclavage tempéré par le salaire. Il introduisait sur la scène politique cette multitude jusque-là reléguée dans son impuissance et souillée de ses haillons. La passion qui portait Marat à ce rôle n'était pas seulement la passion de la domination, c'était aussi en lui la passion de la réhabilitation des classes souffrantes et dégradées de l'espèce humaine. Il avait adopté cette cause désespérée. Il voulait qu'elle s'appelât dans l'avenir de son nom. Il voulait délivrer les classes souffrantes de leurs maux, et retourner contre les classes riches tous les fléaux qui pesaient depuis tant de siècles sur la partie opprimée du peuple; il aspirait à lui restituer sa place dans le bien-être. Il prétendait y conduire les prolétaires. Seulement il les conduisait en barbares qui font invasion, le fer et le feu à la main, dans leurs droits reconquis, et qui ne savent trouver place pour eux sur la terre qu'en incendiant et en exterminant tout ce qui l'occupait avant eux.

Depuis le 10 août, Marat ne faisait plus seulement

sortir sa voix des souterrains qu'il habitait, comme un gémissement du fond du peuple; il se montrait avec affectation à la multitude, aux Jacobins, aux Cordeliers, à l'Hôtel-de-Ville, aux sections, dans tous les tumultes. Il commençait à s'affranchir de la tutelle de Danton, qu'il avait longtemps briguée et subie. Il commençait à disputer à Robespierre les applaudissements des Jacobins. Robespierre ne promettait au peuple que le règne de lois populaires, qui répartiraient plus équitablement le bien-être social entre toutes les classes. Marat promettait des renversements complets et des dépouilles prochaines. L'un retenait le peuple par sa raison, l'autre l'entraînait par sa folie. Robespierre devait être plus respecté, Marat plus redouté. Il sentait ce rôle et voilà en quels termes il se caractérisait lui-même dans l'*Ami du Peuple* :

III.

« Que mes lecteurs me pardonnent si je les en-
» tretiens aujourd'hui de moi. Ce n'est ni amour-
» propre ni fatuité, mais désir de mieux servir la
» chose publique. Comment me faire un crime de
» me montrer tel que je suis, quand les ennemis de
» la liberté ne cessent de me représenter comme
» un fou, comme un anthropophage, comme un tigre
» altéré de sang, afin d'empêcher le bien que je vou-

» drais faire! Né avec un cœur sensible, une ima-
» gination de feu, un caractère bouillant, franc,
» tenace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes
» les passions exaltées, et surtout à l'amour de la
» gloire; élevé avec les soins les plus tendres dans
» la maison paternelle, je suis arrivé à la virilité
» sans m'être jamais abandonné à la fougue des
» passions. A vingt et un ans j'étais pur, et depuis
» longtemps déjà livré à l'étude et à la méditation.

» C'est à la nature que je dois la trempe de mon
» âme; mais c'est à ma mère que je dois le déve-
» loppement de mon caractère, c'est elle qui fit
» éclore dans mon cœur l'amour de la justice et des
» hommes. C'est par mes mains qu'elle faisait pas-
» ser les secours qu'elle donnait aux indigents; l'ac-
» cent d'intérêt qu'elle avait en parlant aux miséra-
» bles m'inspira de bonne heure la tendresse qu'elle
» avait pour eux. A huit ans j'avais déjà le sens
» moral formé. A cet âge je ne pouvais supporter la
» vue des mauvais traitements exercés contre mes
» semblables. L'aspect d'une cruauté me soulevait
» d'indignation, le spectacle d'une injustice faisait
» bondir mon cœur comme un outrage personnel.

» Pendant ma première jeunesse mon corps était
» débile. Je n'ai connu ni la joie, ni l'étourderie,
» ni les jeux des enfants. Docile et appliqué, mes
» maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je
» n'ai jamais été châtié qu'une fois. J'avais alors

» onze ans. Le châtiment était injuste. On m'avait » enfermé dans une chambre, j'ouvris la fenêtre et » je me précipitai dans la rue.

» L'amour de la gloire fut à tout âge ma princi- » pale passion. A cinq ans j'aurais voulu être maître » d'école, à quinze ans professeur, à dix-huit au- » teur, à vingt génie créateur, comme j'ambitionne » aujourd'hui la gloire de m'immoler pour ma patrie! » Penseur dès mon adolescence, le travail de l'es- » prit est devenu le seul besoin pour moi, même » dans la maladie. Mes plus doux plaisirs, je les ai » trouvés dans la méditation, dans ces moments pai- » sibles où l'âme contemple avec admiration le spec- » tacle des cieux; ou lorsque, repliée sur elle-même, » elle semble s'écouter en silence, peser à la ba- » lance de la vraie félicité la vanité des grandeurs » humaines, percer le sombre avenir, chercher » l'homme au delà du tombeau, et porter une in- » quiète curiosité sur les destinées éternelles.

» J'ai passé vingt-cinq ans dans la retraite, dans » la lecture, dans la méditation des meilleurs livres » sur la morale, la philosophie et la politique, pour » en tirer les meilleurcs conclusions. Dans huit vo- » lumes de recherches métaphysiques, vingt de dé- » couvertes sur les sciences physiques, j'ai porté » dans mes recherches un sincère désir d'être utile » à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le » sentiment des bornes de l'humaine sagesse. Les

» charlatans du corps scientifique, les d'Alembert, les » Condorcet, les Laplace, les Lalande, les Monge, » les Lavoisier, voulaient être seuls sur le chandelier. » Je ne pouvais même faire prononcer les titres de » mes ouvrages. Je gémissais depuis cinq ans sous » cette lâche oppression, quand la Révolution s'an- » nonça par la convocation des états-généraux. J'en- » trevis bientôt où les choses en viendraient, et je » commençai à respirer dans l'espoir de voir enfin » l'humanité vengée, de concourir à rompre ses » fers, et de monter à ma vraie place.

» Ce n'était encore là qu'un beau rêve! il fut prêt » à s'évanouir. Une maladie cruelle me menaçait » d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas » quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour » l'humanité, je composai sur mon lit de douleur » l'*Offrande à la patrie*.... Rendu à la vie, je ne » m'occupai plus que des moyens de servir la cause » de la liberté! et ils m'accusent d'être un scélérat » vendu! Mais je pouvais amasser des millions en » vendant simplement mon silence, et je suis dans » la misère!... »

IV.

Ces lignes révélaient l'âme de Marat, une frénésie de gloire, une explosion perpétuelle de vengeance contre les inégalités sociales, et un amour pour les

classes souffrantes, perverti jusqu'à la férocité envers les riches et les heureux.

Une telle soif de justice absolue et de nivellement soudain ne pouvait s'apaiser qu'avec du sang. Marat ne cessait d'en demander au peuple, par suite de cet endurcissement de l'esprit qui jouit d'immoler par la pensée ce qui résiste à l'implacabilité de ses systèmes.

Sa vie était pauvre et laborieuse comme l'indigence qu'il représentait. Il habitait un appartement délabré dans une maison obscure de la rue des Cordeliers, il gagnait son pain par sa plume. Un infatigable travail d'esprit, une colère chronique, des veilles prolongées enflammaient son sang, cavaient ses yeux, jaunissaient sa peau et donnaient à sa physionomie l'ardeur maladive et les tressaillements nerveux de la fièvre. Il prodiguait sa vie comme la vie des autres. Même quand ses longues et fréquentes maladies le retenaient cloué sur son lit de douleurs, il ne cessait pas d'écrire, avec la rapidité de la foudre, toutes les pensées soudaines que le bouillonnement de ses rêves faisait monter dans son imagination. Des ouvriers d'imprimerie emportaient une à une à l'atelier les feuilles imbibées de sa haine; une heure après, les crieurs publics et des affiches placardées au coin des rues les répandaient dans tout Paris. Sa vie était un dialogue furieux et continu avec la foule. Il semblait regarder toutes ses impressions comme des inspirations et les recueillait à la

hâte comme des hallucinations de la sibylle ou les pensées sacrées des prophètes. La femme avec laquelle il vivait le considérait comme un bienfaiteur méconnu du monde, dont elle recevait la première les confidences. Marat, brutal et injurieux pour tout le monde, adoucissait son accent et attendrissait son regard pour cette femme. Elle se nommait *Albertine.* Il n'y a pas d'homme si malheureux ou si odieux sur la terre à qui le sort n'ait ainsi attaché une femme dans son œuvre, dans son supplice, dans son crime ou dans sa vertu.

Marat avait, comme Robespierre et comme Rousseau, une foi surnaturelle dans ses principes. Il se respectait lui-même dans ses chimères comme un instrument de Dieu. Il avait écrit un livre en faveur du dogme de l'immortalité de l'âme. Sa bibliothèque se composait d'une cinquantaine de volumes philosophiques, épars sur une planche de sapin clouée contre le mur nu de sa chambre. On y remarquait Montesquieu et Raynal souvent feuilletés. L'Évangile était toujours ouvert sur sa table. « La Révolution, disait-il à ceux qui s'en étonnaient, est tout entière dans l'Évangile. Nulle part la cause du peuple n'a été plus énergiquement plaidée, nulle part plus de malédictions n'ont été infligées aux riches et aux puissants de ce monde. Jésus-Christ, » répétait-il souvent en s'inclinant avec respect à ce nom, « Jésus-Christ est notre maître à tous! »

Quelques rares amis visitaient Marat dans sa morne solitude : c'était Armonville, le septembriseur d'Amiens; Pons de Verdun, poète adulateur de toutes les puissances; Vincent, Legendre, quelquefois Danton; car Danton, qui avait longtemps protégé Marat, commençait à le craindre. Robespierre le méprisait comme un caprice honteux du peuple. Il en était jaloux, mais il ne s'abaissait pas à mendier si bas sa popularité. Quand Marat et lui se coudoyaient à la Convention, ils échangeaient des regards pleins d'injure et de mépris mutuels : « Lâche hypocrite! » murmurait Marat: « Vil scé» lérat! » balbutiait Robespierre. Mais tous deux unissaient leur haine contre les Girondins.

Le costume débraillé de Marat à cette époque contrastait également avec le costume décent de Robespierre. Une veste de couleur sombre rapiécée, les manches retroussées comme celles d'un ouvrier qui quitte son ouvrage; une culotte de velours tachée d'encre, des bas de laine bleue, des souliers attachés sur le cou-de-pied par des ficelles, une chemise sale et ouverte sur la poitrine, des cheveux collés aux tempes et noués par derrière avec une lanière de cuir, un chapeau rond à larges bords retombant sur les épaules : tel était l'accoutrement de Marat à la Convention. Sa tête d'une grosseur disproportionnée à l'extrême petitesse de sa taille, son cou penché sur l'épaule gauche, l'agitation continuelle de ses

muscles, le sourire sardonique de ses lèvres, l'insolence provocante de son regard, l'audace de ses apostrophes le signalaient à l'œil. L'humilité de son extérieur n'était que l'affiche de ses opinions. Le sentiment de son importance grandissait en lui avec le pressentiment de sa puissance. Il menaçait tout le monde, même ses anciens amis. Il raillait Danton sur son luxe et sur ses goûts voluptueux. « Danton, disait-il à Legendre, va-t-il toujours di- » sant que je suis un brouillon qui gâte tout? J'ai » demandé autrefois pour lui la dictature, je l'en » croyais capable. Il s'est amolli dans les délices. » Les dépouilles de la Belgique et l'orgueil de ses » missions l'ont enivré. Il est trop grand seigneur » aujourd'hui pour s'abaisser jusqu'à moi. Camille » Desmoulins, Chabot, Fabre d'Églantine et tous ses » flatteurs me dédaignent. Le peuple et moi nous les » surveillons. »

V.

La Convention s'efforça pendant quelque temps, par l'organisation de ses comités, de classer les lumières, les aptitudes et les dévouements individuels dont elle était remplie, et d'appliquer chacun de ses membres à la fonction pour laquelle sa nature, ses facultés et ses études semblaient le désigner. C'était le gouvernement et l'administration nommés pour

ainsi dire par l'acclamation publique. La constitution, l'instruction publique, les finances, les armées, la marine, la diplomatie, la sûreté générale des citoyens, le salut public enfin, cette attribution suprême qui donne à une nation la souveraineté de ses propres destinées, formèrent autant de comités distincts où s'élaboraient, dans des discussions intimes et dans des rapports approfondis, les différentes matières du gouvernement, d'économie politique ou d'administration. La Convention utilisait ainsi toutes les aptitudes en les concentrant sur les objets spéciaux à leur compétence. Elle réservait aux séances publiques les grandes luttes de théories ou de passions politiques qui ébranlaient l'empire, et qui faisaient tour à tour triompher ou succomber les partis. Mais le nerf de l'administration intérieure ou de la défense extérieure fut placé dans les comités. Ce ressort continuait à agir sourdement pendant que la Convention paraissait déchirée par ses convulsions publiques.

L'organisation du gouvernement républicain, dans un pays accoutumé depuis tant de siècles à l'unité et à l'arbitraire du gouvernement monarchique, fut la première nécessité et la première pensée de la Convention. Elle appela au comité de constitution les hommes qu'elle supposait doués à un plus haut degré du génie ou de la science des institutions humaines. Elle ne fit pas acception de parti, mais de mérite, dans ces premiers choix. Les Girondins y do-

minaient, mais y dominaient à titre de lumières plus qu'à titre de faction. C'était Sieyès, c'était Thomas Payne, c'était Brissot, c'était Péthion, c'était Vergniaud, c'était Gensonné, c'était Barrère qui communiquait l'enthousiasme en le simulant; c'était Condorcet, c'était Danton enfin. Robespierre, odieux aux Girondins et suspect d'anarchie, n'en fut pas. Il en conçut une humiliation profonde et un ressentiment qu'il déguisa sous l'apparence du dédain.

VI.

Le comité d'instruction publique, le plus important après celui de la constitution, dans un moment où il fallait transformer les mœurs du peuple comme on transformait ses lois, se composait des philosophes, des lettrés et des artistes de la Convention. Condorcet, Prieur, Chénier, Hérault de Séchelles, Lanjuinais, Romme, Lanthenas, Dusaulx, Mercier, David, Lequinio, Fauchet en étaient les principaux membres. Cambon régnait au comité des finances. Jacobin par sa passion pour la république, Girondin par sa haine des anarchistes, probe comme la main du peuple dans son propre trésor, inflexible comme un chiffre. Le comité de salut public, qui devait absorber tous les autres et se placer au-dessus de toutes les lois comme la fatalité, ne fut organisé que deux mois plus tard, et ne régna que six mois après.

Pendant que ces comités préparaient dans le silence la constitution et les systèmes d'éducation, de guerre, de finance et de bienfaisance publique, l'agitation du peuple de Paris rappelait sans cesse la Convention à l'urgence et à l'imprévu. La guerre et la faim poussaient également le peuple à la sédition. Par une fatale coïncidence, les années de troubles pour la France avaient été des années de stérilité pour la terre; des hivers longs et âpres avaient gelé les blés, les saisons avaient été rudes. On eût dit que les éléments eux-mêmes combattaient contre la liberté. La panique, en exagérant la rareté des grains, avait assombri l'imagination publique; les fleuves étaient glacés, le bois rare, le pain cher; le prix élevé de toutes les subsistances présentait la détresse et la mort sous la forme où elle soulève le plus de griefs dans le peuple : la famine. Le travail manquait aux ouvriers; le luxe avait disparu avec la sécurité qui le fait naître; les riches affectaient l'indigence pour échapper à la spoliation; les nobles et les prêtres avaient emporté dans leur fuite, ou enfoui dans les caves, dans les jardins, dans les murs de leurs demeures, une partie considérable de l'or et de l'argent monnayés, signes de la valeur, moyens d'échange, mobiles de circulation, sources du travail et du salaire. Les confiscations ou les séquestres paralysaient entre les mains de la république une masse immense de terres incultes et de maisons inhabitées.

Pour suppléer à l'or et à l'argent, qui semblaient avoir tari tout à coup, l'Assemblée constituante avait créé une monnaie de papier sous le nom d'*assignats*. Cette monnaie de confiance, si le peuple avait voulu la comprendre et l'adopter, aurait eu les mêmes effets que la monnaie métallique; elle aurait multiplié les transactions entre les particuliers, alimenté le travail, payé l'impôt, représenté le prix des terres. Une monnaie, quoi que disent quelquefois des économistes, n'a jamais d'autre valeur que celle de la convention qui la crée et du crédit qu'elle porte avec elle. Il suffit que la proportion entre les choses achetées et le signe qui les achète ne puisse pas être soudainement et arbitrairement changé par une multiplication désordonnée de ce signe monétaire; le prix réel et vrai de toutes choses s'établit d'après cette proportion. La loi seule, et une loi probe et prudente, peut donc frapper monnaie. Que la loi frappe monnaie en or, en argent, en cuivre, en papier, peu importe, pourvu que cette proportion soit religieusement gardée et que le peuple conserve ainsi confiance dans la sincérité et dans le crédit de ce signe. La lettre de change, monnaie individuelle qui n'a d'autre valeur que la signature de celui qui la crée, supplée entre les particuliers à un numéraire incalculable. Elle a tous les effets de l'or et de l'argent. Ce n'est qu'une monnaie frappée par chacun et représentative de la confiance qu'on a dans l'individu. Comment l'État,

qui représente la fortune et le crédit de tous, ne frapperait-il pas une monnaie de papier aussi inviolable et aussi accréditée que celle des simples citoyens?

VII.

Mais le peuple avait l'habitude de l'or. Il voulait peser et palper sa valeur. Il n'avait pas de foi dans le papier. Tant que les vérités ne sont pas devenues des habitudes, elles paraissent des piéges au peuple.

De plus, le gouvernement, pressé par des nécessités croissantes, avait multiplié trop soudainement le nouveau signe monétaire de papier. De là, dépréciation du signe et évanouissement de la richesse monétaire entre les mains de celui qui la possédait ou qui l'acceptait; de là aussi des lois implacables contre ceux qui refusaient de l'accepter; de là, enfin, ralentissement de circulation, dépression du commerce, danger des affaires, suspension des échanges, cessation du travail libre, disparition du salaire, exténuation de l'ouvrier; les propriétaires et les riches vivaient des produits directs de leurs terres ou de sommes réservées en or et en argent, dont ils ne laissaient échapper, d'une main avare, que la quantité nécessaire à la satisfaction de leurs besoins les plus urgents. On cultivait mal. On consommait peu. On ne bâtissait plus. Les voitures, les chevaux

avaient disparu. Les meubles n'étaient plus renouvelés. Les vêtements affichaient la peur, l'avarice ou la misère. La vie, réduite au plus étroit nécessaire, retranchait tout emploi et tout salaire à ces innombrables artisans que nourrissent les besoins factices d'une société calme.

VIII.

Les commerçants des grandes villes, ces intermédiaires entre le consommateur qui veut acheter à bas prix et le producteur qui veut vendre cher, ajoutaient encore l'usure de leurs spéculations et de leurs accaparements au prix des denrées. Le commerce profite de tout pour s'enrichir, même de la faim ; ce n'est pas son vice seulement, c'est sa nature. La soif de l'or endurcit comme la soif du sang.

Une lutte violente s'animait tous les jours davantage entre le bas peuple de Paris et le commerce de détail. La haine contre les épiciers, ces débitants des petites consommations journalières des masses, était devenue aussi ardente et aussi sanguinaire que la haine contre les aristocrates. Les boutiques étaient assiégées d'autant d'imprécations que les châteaux. De continuelles émeutes à la porte des boulangers, des marchands de vin et sur le seuil des magasins d'épiciers, troublaient la rue. Des bandes affamées, à la tête desquelles marchaient des femmes et des en-

fants, enseignes de détresse, sortaient tous les matins des quartiers populeux et des faubourgs pour se répandre dans les quartiers riches et stationner devant les maisons suspectes d'accaparement. Ces bandes entouraient la Convention et en forçaient quelquefois les portes pour demander à grands cris du pain ou l'abaissement violent du prix des denrées. Ces légions de femmes qui habitent les bords ou les bateaux du fleuve, et qui gagnent leur vie et celle de leurs enfants à blanchir le linge d'une grande ville, venaient sommer la Convention de réduire le prix du savon, élément de leur profession, de l'huile, de la chandelle, du bois nécessaire à leur ménage.

Elles demandaient le *maximum*, c'est-à-dire la taxe des marchandises, l'arbitraire du gouvernement, placé entre le commerçant et le consommateur pour modérer les gains de l'un, pour favoriser les besoins de l'autre. Si la pensée du *maximum* était légitime, l'exécution en était impossible. La justice qu'on prétendait faire ainsi au consommateur nécessiteux pouvait à chaque instant devenir une injustice ou une oppression envers le commerçant. La loi allait agir à tâtons et substituer l'arbitraire à la liberté des échanges. Le *maximum*, pour être juste, aurait dû changer aussi souvent son chiffre qu'il y avait de variations dans les prix d'acquisition des marchandises. Or nul ne pouvait parvenir à cette appréciation. Toute spéculation se trouvait détruite.

La spéculation est l'âme du commerce; le commerce, assujetti à ces interventions inquisitoriales, devait cesser d'approvisionner la France; c'était la mort des transactions que le peuple demandait. Ces mesures, vivement combattues par la haute raison des Girondins, par Robespierre, par Hébert et Chaumette même, allaient porter, dans les approvisionnements de Paris et dans les rapports du peuple et du marchand, le trouble et la disette qu'elles avaient pour objet de prévenir. Mais si le peuple comprend vite les questions purement politiques et les vérités nationales, parce qu'il les comprend par le cœur et qu'il les résout par la passion, il est lent à comprendre les questions économiques, parce qu'elles exigent l'application d'une intelligence exercée et les lumières de l'expérience. L'économie politique est une science, la politique n'est qu'un sentiment; aussi est-ce par ce côté qu'il est plus aisé d'égarer les masses, surtout quand la misère et la faim viennent passionner les sophismes.

IX.

Marat et ses partisans avaient adopté fanatiquement cette cause du *maximum*. Ils poussaient le peuple par la faim à la taxe et au pillage des riches. Les feuilles de Marat sonnaient tous les jours le tocsin de la famine.

« Il est incontestable, » disait-il dans l'*Ami du peuple* du 23 février, « que les capitalistes, les agio-» teurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, » les suppôts de la chicane, les ex-robins, les ex-» nobles sont, à quelques exceptions près, les sup-» pôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus » dont ils profitaient pour s'engraisser des dépouilles » publiques. Dans l'impossibilité de changer leur » cœur, vu la vanité des moyens employés jus-» qu'ici pour les rappeler au devoir, et désespérant » de voir nos législateurs prendre les grandes me-» sures pour les y forcer, je ne vois que la destruc-» tion totale de cette engeance maudite qui puisse » rendre la tranquillité à l'État : les voilà qui redou-» blent de scélératesse pour affamer le peuple par » l'élévation extraordinaire du prix des denrées de » première nécessité, et par la perspective de la » disette. Le pillage des magasins, à la porte des-» quels on pendrait quelques accapareurs, mettrait » bientôt fin à ces malversations, qui réduisent cinq » millions d'hommes au désespoir et qui en font » mourir des milliers de misère. Les députés du » peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder » sur ses maux sans jamais lui présenter le remède ? » Laissons là les lois, il est évident qu'elles ont été » toujours sans effet ! Au reste, cet état de choses » ne peut durer plus longtemps ; un peu de patience, » et le peuple sentira enfin cette grande vérité : qu'il

» doit se sauver lui-même. Les scélérats qui cher-» chent, pour le remettre aux fers, à le punir de » s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et » 4 septembre, qu'ils tremblent d'être mis eux-» mêmes au nombre des membres pourris qu'il est » utile de retrancher du corps politique !

» Infâmes hypocrites, qui vous efforcez de perdre » la patrie, sous prétexte de relever le règne de la » loi, montez donc à la tribune ! osez me dénoncer ! » Cette feuille à la main, je suis prêt à vous con-» fondre ! »

X.

On ne pouvait prêcher en termes plus formels le pillage et l'assassinat. Le lendemain, le peuple, dont la feuille de Marat était la tribune à quarante mille voix, obéit au signe de son apôtre ; des bandes affamées sortirent des faubourgs, des ateliers, des lieux suspects, se répandirent comme une invasion dans les riches quartiers de Paris, forcèrent la porte des boulangers, enfoncèrent les magasins d'épiciers, se distribuèrent, en les taxant, les denrées de première nécessité, le pain, le savon, l'huile, la chandelle, le café, le sucre, le fromage, et pillèrent ensuite quelques boutiques de comestibles.

Le lendemain, Barrère, organe des centres, demanda que la loi fût vengée ! « Tant que je serai » représentant du peuple, dit-il, je ferai impertur-

» bablement la guerre à ceux qui violent les pro-
» priétés, et qui mettent le pillage et le vol à la
» place de la morale publique, couvrant ces crimes
» du masque du patriotisme. »

Le Girondin Salles lit à la tribune la provocation sanguinaire de Marat. « Le décret d'accusation con-
» tre ce monstre! » s'écrient une foule de députés. Marat s'élance à la tribune aux applaudissements de ses amis apostés par lui dès le matin parmi les spectateurs. « Les mouvements populaires qui ont eu
» lieu hier, dit-il en regardant Salles et Brissot, sont
» l'œuvre de cette faction criminelle et de ses agents;
» ce sont eux qui envoient dans les sections des
» émissaires pour y fomenter des troubles. Dans
» l'indignation de mon âme j'ai dit qu'il fallait piller
» les magasins des accapareurs et les pendre à la
» porte de leur maison, seul moyen efficace de sau-
» ver le peuple; et on ose demander contre moi le
» décret d'accusation! » A ces mots l'indignation soulève la salle presque entière. Les imprécations étouffent la voix de l'orateur. Marat sourit de dédain pour ces âmes *faibles*. « Les imbéciles! » dit-il en abandonnant la tribune.

Laréveillère-Lépaux, homme intègre et neutre entre les partis, rend témoignage de l'intégrité de Roland et le justifie des calomnies de Marat. « Il est
» temps de savoir, s'écrie Laréveillère-Lépaux, si
» la Convention saura se décider entre le crime et

» la vertu? — Qui oserait défendre Marat? » murmure-t-on de toutes parts. — « Moi! répond Thirion. » — Je ne veux pas de défenseur, » répond l'*Ami du peuple;* « c'est là une manœuvre de la cabale qui » poursuit en moi la députation de Paris. Ils veulent » m'éloigner de l'Assemblée parce que je les importune en dévoilant leurs complots. — Marat est crédule, dit Carra, il fait tort par ses emportements à » ses amis, il jette de la défaveur sur la Montagne. » Marat interrompt Carra. « Le perfide commentaire » de Carra ne tendrait qu'à conduire à l'échafaud » les meilleurs patriotes. » Buzot demande ironiquement la parole pour Marat. « Je suis assez fort pour » me défendre moi-même, » dit audacieusement l'accusé. — « Pourquoi, continue Buzot, accuseriez-» vous cet homme, il n'écrit dans son journal que » ce qui se dit tous les jours à cette tribune, il n'est » que l'organe imprudent des calomnies qu'on ne » cesse de vomir contre nous et contre les meilleurs » citoyens, il n'est que le précurseur de cette anar-» chie qui contient dans ses derniers fléaux la » royauté! Le décret que vous porteriez contre lui » ne ferait que donner de l'importance à un homme » qui n'agit pas de lui-même, mais qui n'est que » l'instrument d'hommes pervers. » Les murmures de la Montagne grondent contre Buzot et changent en fureur contre les Girondins l'indignation contre Marat. Salles, Valazé, Boileau, Fonfrède demandent

le décret d'accusation, Bancal l'expulsion, Pereyres la déclaration de démence. La Convention, debout, se divise en deux groupes inégaux, d'où partent les exclamations, les dérisions, les invectives. « L'appel » nominal ! s'écrie Boileau. Que l'on connaisse enfin » les amis de Marat et les lâches qui craignent de le » frapper ! — Qu'il parle, s'écrie-t-on, il est accusé, » il a le droit de parler ! »

Marat s'adressant alors aux Girondins : « Il n'y a » ici ni justice ni pudeur ! » Les Girondins se lèvent comme un seul homme, et semblent écraser du geste et de la voix l'insolence de l'orateur. « Oui, dé» crétez moi d'accusation, » poursuit Marat avec un sourire de défi, « mais en même temps décrétez de » démence ces *hommes d'État.* » C'était le nom dont les démagogues de la commune et Robespierre lui-même qualifiaient les amis de Roland. Tallien, un des premiers disciples de Marat, s'obstine en vain à défendre son maître, les vociférations des centres couvrent la voix de Tallien. Un dernier mot de Vergniaud fait renvoyer l'accusation aux tribunaux ordinaires, et charge le ministre de la justice de poursuivre les auteurs et les instigateurs de pillage.

« C'est une scélératesse ! » s'écrie Marat ; et il sort protégé par les applaudissements de la Montagne. Tout en flétrissant les doctrines, la Montagne couvrait l'homme. Ce qu'elle aimait dans Marat, c'était l'ennemi des Girondins.

XI.

C'est peu de jours après ces désordres qu'on apprit les troubles de Lyon et l'insurrection en masse de la Vendée, premiers symptômes de guerre civile. Ces symptômes éclataient au moment où Dumouriez fléchissait et trahissait aux frontières, et où l'anarchie déchirait Paris; mais l'attention de la Convention se portait tout entière aux frontières.

Là, les désastres succédaient aux désastres. On apprit coup sur coup les revers de Custine en Allemagne, la déroute de l'armée du Nord et les conspirations transparentes de Dumouriez. L'Espagne commença les hostilités. La Convention, sur le rapport de Barrère, répondit sans hésitation par une déclaration de guerre à la cour de Madrid. La Convention, loin de déguiser ses périls à la nation, chercha le salut dans le péril même. Elle le dévoila tout entier. Quatre-vingt-treize commissaires furent nommés à l'instant pour porter dans les différentes sections de Paris la nouvelle de la défaite de nos armées et des dangers de nos frontières. La commune fit arborer un drapeau noir, signe de deuil et de mort, au sommet des tours de la cathédrale. Les théâtres se fermèrent. Le rappel fut battu comme un tocsin de guerre, pendant vingt heures de suite, dans tous les quartiers. Des orateurs ambulants lu-

rent sur les places publiques une proclamation du conseil qui empruntait à l'hymne des Marseillais son impétuosité : « Aux armes, citoyens! aux armes! » si vous tardez, tout est perdu! » Les sections, dont chacune était devenue une municipalité agissante et une Convention délibérante, votèrent des mesures désespérées. Elles demandèrent la prohibition de la vente du numéraire, la peine de mort contre le commerce de l'argent monnayé, la création d'une taxe sur les riches, la destitution du ministre de la guerre, l'accusation contre Dumouriez et ses complices; enfin, la création d'un tribunal révolutionnaire pour juger Brissot, Péthion, Roland, Buzot, Guadet, Vergniaud et tous les Girondins, dont la modération perfide perdait la patrie, sous prétexte de sauver la légalité.

XII.

Danton, tour à tour à la Convention ou aux camps, s'élevant au-dessus des deux partis par l'élan de son caractère, chassa de la voix et du geste le peuple aux frontières, et sembla commander à la Convention la concorde, pour concentrer toute l'énergie contre l'étranger. Robespierre, au nom des Jacobins, adressa au peuple une proclamation qui imputait aux Girondins tous nos revers. Il les accusait d'avoir été les instigateurs du pillage pour déshonorer

les doctrines populaires, et pour ranger les riches, les propriétaires et les commerçants du côté de la contre-révolution. Il demanda un rempart de têtes entre la nation et ses ennemis, et d'abord celles des Girondins.

Mais au-dessous de ce mouvement visible des Jacobins de la commune, des Cordeliers et des sections, qui bouillonnait contre les maîtres de la Convention, un conciliabule souterrain, quelquefois public, quelquefois caché, s'occupa de réunir et d'enflammer les éléments d'une insurrection du peuple contre la majorité de la Convention. Ce comité insurrectionnel se rassemblait tantôt dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, tantôt en plus petit nombre dans une maison du faubourg Saint-Marceau. On y comptait Marat, Dubois-Crancé, Duquesnoy, Drouet, Choudieu, Pache, maire de Paris, Chaumette, Hébert, Momoro, Panis, Dubuisson, l'Espagnol Gusman, Proly, Pereyres, Dopsent, président de la section de la Cité, un des organisateurs des massacres des prisons; Hassenfratz, Henriot, Dufourny. Les agents secondaires étaient pour la plupart des hommes du 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre, cadre révolutionnaire que la commune avait conservé. Ces hommes de main, après avoir obéi à l'impulsion de Péthion et de ses amis, étaient prêts à obéir à l'impulsion de Pache, de Marat et de Robespierre. Flot révolutionnaire dont la nature était

de déborder sans cesse. Tout ce qui tendait à fixer la Révolution leur était insupportable. On retrouvait parmi ces hommes d'exécution Maillard, le président des massacres de l'Abbaye; Cerat, qui avait dirigé les assassinats aux Carmes et qui était maintenant juge de paix de la section du Luxembourg; Gonchon, le Danton du faubourg Saint-Antoine; Varlet; le teinturier Malard, ami de Billaud-Varennes; le coiffeur Siret, qui depuis la prise de la Bastille, où il avait essayé son courage, n'avait manqué à aucun des combats de la Révolution; le tanneur Gibon, patriote entraîné par Henriot, et confondant comme lui le patriotisme et le crime; Lareynie, l'ancien grand-vicaire de Chartres, poursuivant jusqu'au bout, dans la Révolution, la ruine des institutions qu'il avait abjurées; Alexandre, qui affectait dans son faubourg l'ascendant militaire; et enfin le cordonnier Chalandon, président du comité révolutionnaire de la section, et dont le célèbre avocat Target mendiait lâchement la protection, fréquentait la table et rédigeait les harangues.

XIII.

Le 6 mars, dans la nuit, le comité d'insurrection générale se réunit plus mystérieusement que de coutume. Les membres d'une implacable résolution et d'un secret à toute épreuve y avaient été seuls con-

voqués. Ils étaient las du nom d'assassins que Vergniaud et ses amis leur lançaient du haut de la tribune. Ils espéraient que Danton, qui avait été leur complice et sur qui rejaillissaient les injures des Girondins, s'unirait à eux pour écraser ces ennemis communs. Ils étaient prêts à lui décerner la dictature du patriotisme. Ils attendaient d'heure en heure son retour de l'armée, où il avait couru une troisième fois pour raffermir les troupes ébranlées.

XIV.

Danton, informé par une lettre de son beau-frère, Charpentier, de la maladie de sa femme, était reparti précipitamment de Condé pour venir recueillir le dernier soupir de la compagne de sa jeunesse. La mort l'avait devancé. En descendant de voiture à la porte de sa maison, on lui annonça que sa femme venait d'expirer. On voulut l'éloigner de ce funèbre spectacle; mais Danton, qui, sous l'impétuosité de ses passions politiques et sous les débordements de sa vie, nourrissait une tendresse mêlée de respect pour la mère de ses deux enfants, écarta les amis qui lui disputaient le seuil de sa maison, monta éperdu dans la chambre, se précipita vers le lit, souleva le linceul, et, couvrant de baisers et de larmes le corps à demi refroidi de sa femme, passa toute la nuit en gémissements et en sanglots.

Nul n'osa interrompre sa douleur et l'arracher à ce cercueil pour l'entraîner à la sédition. Les projets des conjurés furent ajournés à défaut de chef. Cependant Dubuisson harangua le comité et lui démontra l'urgence de prévenir les Girondins, qui parlaient tous les jours de venger les meurtres de septembre. « La mort, dit-il en finissant, à ces hypocrites » de patriotisme et de vertu ! »

XV.

Les bras levés et les gestes de mort furent le silencieux applaudissement de ce discours de Dubuisson. Les noms de vingt-deux députés girondins furent débattus et leurs têtes dévouées. Ce chiffre de vingt-deux têtes correspondait, par une sorte de talion, à celui de vingt-deux Jacobins que Dumouriez avait promis, dit-on, de livrer à la vengeance de son armée et à la colère de l'étranger. Les uns proposèrent de pendre Vergniaud, Brissot, Guadet, Péthion, Barbaroux et leurs amis, aux branches des arbres des Tuileries ; les autres, de les conduire à l'Abbaye, et de renouveler sur eux la justice anonyme de septembre. Marat, dont le nom n'avait rien à craindre d'un forfait de plus, et pour qui la gloire n'était que l'éclat du crime, écarta ces scrupules : « On nous appelle buveurs de sang, dit-il ; eh bien ! » méritons ce nom en buvant le sang de nos enne-

» mis. La mort des tyrans est la dernière raison des » esclaves. César fut assassiné en plein sénat, traitons de même les représentants traîtres à la patrie, et immolons-les sur leurs bancs, théâtre de » leurs crimes. » Mamin, qui avait promené la tête de la princesse de Lamballe au bout de sa pique, se proposa, lui et quelques-uns de ses égorgeurs, pour assassiner les Girondins dans leur propre demeure. Hébert appuya ce dernier parti. « La mort » sans bruit donnée dans les ténèbres vengera aussi » bien la patrie des traîtres, et montrera la main du » peuple suspendue à toute heure sur la tête des » conspirateurs. » On s'arrêta à ce plan sans exclure néanmoins l'idée de Marat, si l'occasion d'un meurtre plus solennel se présentait, au milieu des désordres, dans l'assaut que le peuple donnerait à la Convention. On distribua les quartiers à soulever aux agitateurs, et on fixa pour l'exécution la nuit du 9 au 10 mars.

XVI.

Pendant que les conjurés du comité d'insurrection recrutaient leurs forces, une révélation fortuite informait les Girondins de la nature du complot tramé contre leur vie. Le coiffeur Siret, avec l'indiscrétion habituelle à sa profession, avait confié au président de la section de l'île Saint-Louis, Mauger,

que le lendemain, à midi, les Girondins auraient cessé de vivre. Mauger, ami de Kervélégan, député du Finistère et un des plus fermes courages de la faction de Roland, se rendit, à la nuit tombante, chez Kervélégan, et le conjura, au nom de sa sûreté personnelle, de ne pas aller le lendemain à la séance de la Convention, et de ne pas coucher dans sa maison pendant la nuit du 9 au 10. Kervélégan, qui attendait ce soir-là les principaux chefs de la Gironde à souper, leur transmit l'avis de Mauger, et envoya prévenir tous les députés du même parti de s'abstenir d'aller à la Convention, et de s'absenter de leurs demeures pendant la journée et la nuit suivantes. Il courut lui-même chez Gamon, un des inspecteurs de la salle, pour provoquer les mesures nécessaires à la sûreté de la Convention. Il alla ensuite réveiller le commandant du bataillon des fédérés du Finistère à la caserne, et fit prendre les armes à ce bataillon. Déjà quelques groupes étaient en marche.

Louvet, le courageux accusateur de Robespierre, logeait alors dans la rue Saint-Honoré, non loin du club des Jacobins. Il savait que le premier soulèvement du peuple le choisirait pour première victime. Il menait d'avance la vie d'un proscrit, ne sortant que pour se rendre à la Convention, toujours armé, demandant asile à des toits différents pour passer la nuit, et ne fréquentant furtivement sa propre de-

meure que pour visiter la jeune femme qui s'était dévouée à lui. C'était cette Lodoïska dont il a immortalisé dans ses récits la beauté, le courage et l'amour. Cette femme, dont l'œil épiait sans cesse les moindres symptômes, entendit, au commencement de la nuit, un tumulte inaccoutumé dans la rue, et des vociférations qui partaient du sein de groupes plus nombreux qu'à l'ordinaire sur le seuil des Jacobins. Elle y courut, elle pénétra dans la salle; du haut des tribunes où les femmes étaient admises, elle assista, inconnue, aux sinistres préliminaires des attentats réservés à la nuit. Elle vit éclater la conjuration, désigner le but, donner le mot d'ordre, proférer les serments, éteindre les flambeaux, tirer les sabres. Aussitôt, se confondant dans la foule, elle s'échappa pour prévenir son amant. Louvet, sortant de sa retraite, court chez Péthion où quelques-uns de ses amis étaient réunis. Ils délibéraient tranquillement sur des projets de décrets qu'ils se proposaient de présenter le lendemain. Louvet les décida avec peine à s'abstenir d'aller à la séance de nuit de la Convention. Vergniaud se refusait à croire au crime. Péthion, indifférent à son sort, aimait mieux l'attendre dans sa maison que de le fuir. Les autres se dispersèrent et allèrent demander sûreté jusqu'au jour à l'hospitalité. Louvet courut dans la nuit, de porte en porte, avertir Barbaroux, Buzot, Salles, Valazé de se soustraire à la hâte aux

piques des assassins. Brissot, déjà informé, était allé instruire les ministres et les animait de son intrépidité.

XVII.

Pendant que les députés girondins échappaient ainsi à leurs ennemis, des bandes, parties des Cordeliers, armées de pistolets et de sabres, se portèrent à l'imprimerie de Gorsas, rédacteur de la *Chronique de Paris*, forcèrent les portes, déchirèrent les feuilles, brisèrent les presses et pillèrent les ateliers. Gorsas, armé d'un pistolet, passa inconnu au milieu des assassins qui demandaient sa tête. Puis, arrivé à la porte de la rue et la trouvant gardée par des hommes armés, il escalada le mur de la cour et se jeta dans une maison voisine, d'où il se réfugia à la section.

Une autre colonne, d'environ mille hommes du peuple, sortant d'un repas civique sous les piliers des halles, marcha à la Convention et défila dans la salle aux cris de *Vivre libre ou mourir!* Les bancs vides des Girondins déconcertèrent les projets de leurs ennemis. Les Girondins, bravant les huées et les menaces de la foule et des tribuns, se rendirent le jour suivant à leur poste. Un attroupement d'environ cinq mille hommes des faubourgs encombrait la rue Saint-Honoré, la cour du Manége, la terrasse des Feuillants. Les sabres, les pistolets, les

piques s'agitaient sur les têtes des députés aux cris de *Mort à Brissot et à Péthion!* Fournier l'Américain, Varlet, Champion et des vociférateurs connus du peuple demandèrent les têtes de trois cents députés modérés; ils se rendirent en députation au conseil de la commune pour exiger qu'on fermât les barrières de Paris et qu'on proclamât l'insurrection. Le conseil rejeta ces demandes. Marat lui-même désavoua et gourmanda Fournier et ses complices.

La Convention fut tumultueuse comme le peuple lui-même. On se lançait les outrages et les provocations. Barrère, indécis entre les Girondins et les Montagnards et par là même toléré des deux partis, assoupit un moment la fureur générale en s'égarant dans les généralités patriotiques et en protestant à la fois contre l'aristocratie des Girondins, contre l'anarchie des Montagnards, contre l'insurrection municipale de Paris. « On a parlé, dit-il, du projet de couper » cette nuit des têtes de députés? Citoyens! les têtes » des députés sont bien assurées; les têtes des dé- » putés sont posées sur tous les départements de la » république, qui donc oserait y toucher? Le jour » de ce crime impossible la république serait dis- » soute! » D'unanimes applaudissements couvrirent la voix de Barrère et semblèrent garantir la vie des représentants de la nation contre les poignards du peuple de Paris. Robespierre présenta, comme re-

mède au mal, la concentration du pouvoir exécutif dans les comités. Il fit pressentir le comité de salut public, c'est-à-dire la dictature sans intermédiaire de la Convention.

« Les considérations générales qu'on vous pré-
» sente sont vraies, dit Danton; mais quand l'édifice
» est en feu, on ne s'attache pas aux fripons qui vo-
» lent les meubles. J'éteins d'abord l'incendie. Vou-
» lons-nous être libres? Si nous ne le voulons pas,
» périssons, car nous l'avons tous juré. Faites donc
» partir vos commissaires, qu'ils partent ce soir,
» cette nuit même, qu'ils disent à la classe opulente :
» Il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant
» sous nos efforts, paye notre dette ou que vous la
» payiez. Le peuple n'a que du sang, il le prodigue.
» Allons, misérables! prodiguez vos richesses » (on applaudit sur la Montagne et dans les tribunes). « Voyez, citoyens, » reprend Danton avez une physionomie où rayonne la prévision prophétique du bonheur public, « voyez, citoyens, les belles desti-
» nées qui vous attendent; quoi! vous avez une
» nation entière pour levier, la raison pour point
» d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le
» monde » (les applaudissements suspendent un instant l'emportement de son enthousiasme)? « Dans
» des circonstances plus difficiles, quand l'ennemi
» était aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gou-
» vernaient alors : Vos discussions sont misérables,

» je ne connais que l'ennemi, battons l'ennemi » (battements de mains prolongés). « Vous qui me fatiguez » de vos contestations particulières, reprend-il en » regardant tour à tour Marat, Robespierre, les Gi- » rondins, au lieu de vous occuper du salut de la » république, je vous regarde tous comme des traî- » tres, je vous mets tous sur la même ligne. Eh ! que » m'importe ma réputation ! que la France soit libre » et que mon nom soit flétri ! »

Cambacérès demanda l'organisation d'un tribunal révolutionnaire. Buzot s'écria qu'on voulait conduire la France à un despotisme plus sinistre que le despotisme même de l'anarchie. Il protesta contre la réunion de tous les pouvoirs dans une seule main. « Il ne protestait pas, murmura Marat, quand tous » les pouvoirs étaient dans la main de Roland. »

Robert-Lindet lut le projet de décret qui instituait un tribunal révolutionnaire. « Il sera composé de neuf » juges, dit Lindet. Il ne sera soumis à aucune forme. » Son code sera sa conscience. Ses moyens de convic- » tion l'arbitraire. Il y aura toujours dans la salle de » ce tribunal un membre chargé de recevoir les déla- » tions. Il jugera tous ceux que la Convention lui en- » verra. » La Montagne applaudit à ces dispositions. Vergniaud, indigné, se leva : « C'est une inquisition » mille fois plus redoutable que celle de Venise, » nous déclarons que nous mourrons plutôt que d'y » consentir. »

XVIII.

Cambon et Barrère parurent d'abord épouvantés de l'arme qu'on leur présentait. « Les Lacédémo- » niens, dit Barrère, ayant vaincu les Athéniens, les » mirent sous le gouvernement de trente tyrans. Ces » hommes condamnèrent d'abord à mort les plus » grands scélérats qui étaient en horreur à tout le » monde, le peuple applaudit à leur supplice; bien- » tôt ils frappèrent arbitrairement les bons et les mé- » chants. — Sylla, victorieux, fit égorger un grand » nombre de citoyens qui s'étaient élevés par leurs » crimes et par le mal qu'ils avaient fait à la répu- » blique, tout le monde applaudit : on disait partout » que ces criminels avaient bien mérité leur sup- » plice; mais ce supplice fut le signal d'un affreux » carnage. Dès qu'un homme enviait une maison ou » quelque terre, il dénonçait le possesseur et le fai- » sait mettre au nombre des proscrits. »

La Convention décréta que les jurés de ce tribunal révolutionnaire seraient nommés par elle-même et pris dans tous les départements. Ces dispositions, qui tempéraient la dictature de vie ou de mort du tribunal, impatientaient visiblement Danton; on allait lever la séance, il bondit sur son banc et s'élança à la tribune : son geste impérieux força à se rasseoir les députés déjà debout.

« Je somme, » dit Danton d'une voix de commandement, « tous les bons citoyens de ne pas quitter leur » poste » (tous les membres reprennent silencieusement leur place). « Quoi, citoyens, dit-il, vous pou- » vez-vous séparer sans prendre les grandes mesures » qu'exige le salut de la république! Je sens com- » bien il est important de prendre des mesures ju- » diciaires qui punissent les contre-révolutionnaires, » car c'est pour eux que le tribunal est nécessaire, » c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au » tribunal suprême de la vengeance du peuple. Ar- » rachez les vous-mêmes à la vengeance populaire, » l'humanité vous l'ordonne; rien n'est plus difficile » que de définir un crime politique, mais n'est-il pas » nécessaire que des lois extraordinaires mises en » dehors des institutions sociales épouvantent les » rebelles et atteignent les coupables? Ici, le salut » public exige de grands moyens et des mesures » terribles; je ne vois pas de milieu entre les formes » ordinaires et un tribunal révolutionnaire. Soyons » terribles pour dispenser le peuple d'être cruel. » Organisons un tribunal, non pas bien, cela est im- » possible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin » que le glaive de la loi pèse sur la tête de ses en- » nemis. Ce grand œuvre terminé, je vous rappelle » aux armes, aux commissaires que vous devez faire » partir, au ministère que vous devez organiser. Le » moment est venu, soyons prodigues d'hommes et

» d'argent. Prenez-y garde, citoyens! vous répondez » au peuple de nos armées, de son sang, de ses as- » signats. Je demande donc que le tribunal soit or- » ganisé séance tenante. Je demande que la Con- » vention juge mes raisonnements et méprise les » qualifications injurieuses qu'on ose me donner. Ce » soir, organisation du tribunal révolutionnaire, or- » ganisation du pouvoir exécutif; demain, mouve- » ment militaire; que demain vos commissaires soient » partis! que la France entière se lève, coure aux » armes, marche à l'ennemi! que la Hollande soit » envahie! que la Belgique soit libre! que le com- » merce anglais soit ruiné! que les amis de la li- » berté triomphent de cette contrée! que nos armes » partout victorieuses apportent aux peuples la dé- » livrance et le bonheur, et que le monde soit vengé! »

XIX.

Le cœur national de la France semblait battre dans la poitrine de Danton. Ses paroles pressées retentissaient dans les âmes comme le pas de charge des bataillons sur le sol de la patrie. Il descendit de la tribune dans les bras de ses collègues de la Montagne. Le soir le tribunal révolutionnaire fut définitivement décrété. Cinq juges et un jury nommés par la Convention, un accusateur public nommé aussi par elle, la mort et la confiscation des biens au pro-

fit de la république, tel était ce tribunal d'État, seule institution capable, croyait-on, de défendre dans un pareil moment la république contre l'anarchie, la contre-révolution et l'Europe. La Convention, résumé du peuple, rappelait tout à soi, même la justice, un des attributs de la souveraineté suprême. L'arme qu'elle saisissait dans le péril pouvait être salutaire ou funeste, selon l'usage qu'elle en ferait. Si elle n'eût fait qu'en couvrir les frontières, la sûreté des citoyens et sa propre puissance, cette arme pouvait sauver à la fois la nation et la liberté; si elle la livrait aux partis pour s'entre-détruire, elle perdait et elle déshonorait la Révolution. Les Girondins n'osèrent pas refuser cette mesure à l'impatience publique et à l'urgence de la nécessité. Par une étrange dérision des choses humaines, Barrère, qui refusait cette loi, devait en faire lui-même le plus sanglant usage, et Danton, qui l'implorait, devait lui porter sa tête. C'était la victime qui forgeait le glaive; c'était le sacrificateur qui le repoussait.

XX.

Le peuple, soulevé par le danger public et par le comité d'insurrection, assiégeait encore la Convention : un second projet d'égorgement des Girondins à domicile fut tramé dans le conciliabule du faubourg Saint-Marceau. Danton, confident par ses

agents de toutes ces trames nouées et dénouées à sa volonté, fit avertir les députés menacés de quitter une seconde fois leurs demeures. Il intimidait d'une main, il protégeait de l'autre; il se ménageait des appuis, des espérançes, des reconnaissances dans les trois partis; il voulait être nécessaire et terrible à tous à la fois; seul il empêchait le choc entre la Gironde et la Montagne : en se décidant il décidait la victoire.

Mais l'orgueil des Girondins souffrait de cette supériorité d'attitude de Danton; ils répondaient à ses avances par des mépris, ils poursuivaient Robespierre jusque dans son silence, ils attribuaient à ces deux hommes toute la démence de Marat, tous les délires de l'anarchie. Ils excusaient presque Marat pour verser tout l'odieux des attentats du peuple sur Robespierre et sur Danton. « Marat, » disait Isnard à la tribune, « n'est pas la tête qui conçoit, mais le bras » qui exécute; il est l'instrument d'hommes perfides » qui se jouent avec adresse de sa sombre crédulité, » enveniment ses dispositions naturelles à voir tous » les objets sous des couleurs funèbres, lui persua- » dent ce qu'ils veulent, et lui font faire ce qui leur » plaît : une fois qu'ils ont monté sa tête, cet homme » extravague et délire à leur gré. »

Les membres de ce parti, réunis en conseil chez Roland, se décidèrent enfin à profiter de l'indignation que l'insurrection du peuple contre la Conven-

tion venait d'exciter parmi les citoyens de Paris, pour reconquérir un ascendant qui leur échappait. Vergniaud, qui se taisait depuis longtemps, céda aux sollicitations de ses collègues et prépara un discours pour demander vengeance à l'opinion des poignards de Marat. Mais déjà la division s'était introduite dans la faction de la Gironde. Vergniaud, aimé et admiré de tous les Girondins, n'exprimait plus la politique de son parti; il affectait le rôle de modérateur, et se rapprochait ainsi de Danton. Ces deux hommes qui se touchaient n'avaient plus entre eux que le sang de septembre. Ainsi parla Vergniaud :

« Sans cesse abreuvé de calomnie, je me suis abs- » tenu de la tribune tant que j'ai pensé que ma pré- » sence pourrait y exciter des passions, et que je ne » pouvais y porter l'espérance d'être utile à mon » pays; mais aujourd'hui que nous sommes tous, je » le crois du moins, réunis par le sentiment d'un » danger devenu commun à tous, aujourd'hui que » la Convention nationale entière se trouve sur les » bords d'un abîme, où la moindre impulsion peut » la précipiter à jamais avec la liberté, aujourd'hui » que les émissaires de Catilina ne se présentent plus » seulement aux portes de Rome, mais qu'ils ont » l'insolente audace de venir jusque dans cette en- » ceinte déployer les signes de l'insurrection, je ne » puis plus garder un silence qui devient une véri- » table trahison. Je dirai la vérité sans crainte des

» assassins, car les assassins sont lâches et je sais dé- » fendre ma vie contre eux. » Après avoir rappelé les attentats à la propriété du mois de février et de mars : « Ainsi de crimes en amnistie et d'amnistie en » crimes, un grand nombre de citoyens en est venu » à confondre les insurrections séditieuses avec les » insurrections contre la liberté. On a vu se déve- » lopper cet étrange système de liberté d'après lequel » on vous dit : Vous êtes libres, mais pensez comme » nous, ou nous vous dénonçons aux vengeances du » peuple; vous êtes libres, mais courbez la tête de- » vant l'idole que nous encensons, ou nous vous » dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes » libres, mais associez-vous à nous pour persécuter » les hommes dont nous redoutons la probité et les » lumières, ou nous vous désignons par des dénon- » ciations ridicules et nous vous dénonçons aux ven- » geances du peuple!

» Alors, citoyens, il a été permis de craindre que » la Révolution, comme Saturne, dévorât successive- » ment tous ses enfants.

» Une partie des membres de la Convention natio- » nale a regardé la Révolution comme finie du jour » où la France a été constituée en république; dès » lors elle a pensé qu'il convenait d'arrêter le mou- » vement révolutionnaire, de rendre la tranquillité » au peuple, et de faire promptement les lois néces- » saires pour que cette tranquillité fût durable; d'au-

» tres membres, au contraire, alarmés des dangers
» dont la coalition des rois nous menace, ont cru
» qu'il importait de perpétuer l'effervescence. La
» Convention avait un grand procès à juger. Les uns
» ont vu dans l'appel au peuple ou dans la simple
» réclusion du coupable un moyen d'éviter une
» guerre qui allait faire répandre des flots de sang,
» et un hommage solennel rendu à la souveraineté
» nationale. Les autres ont vu dans cette mesure un
» germe de guerres intestines et une condescendance
» pour le tyran; ils ont appelé les premiers roya-
» listes; les premiers ont accusé les seconds de ne se
» montrer si ardents à faire tomber la tête de Louis
» que pour placer la couronne sur le front d'un nou-
» veau tyran. Dès lors le feu des passions s'est allumé
» avec fureur dans le sein de cette Assemblée, et
» l'aristocratie, ne mettant plus de bornes à ses espé-
» rances, a conçu l'infernal projet de détruire la Con-
» vention par elle-même. L'aristocratie s'est dit : En-
» flammons encore les haines, faisons en sorte que
» la Convention nationale elle-même soit le cratère
» brûlant d'où sortent ces expressions sulfureuses de
» conspiration, de trahison, de contre-révolution,
» notre rage fera le reste; et si dans le mouvement
» que nous aurons excité périssent quelques mem-
» bres de la Convention, nous présenterons ensuite
» à la France leurs collègues comme des assassins
» et des bourreaux. » Après avoir dénoncé tous les

faits qui révélaient un plan d'insurrection et d'assassinat dans les journées des 9 et 10 mars : « Citoyens, poursuit Vergniaud, telle est la profondeur » de l'abîme qu'on avait creusé sous vos pas. Le » bandeau est-il enfin tombé de vos yeux? Aurez-» vous appris enfin à reconnaître les usurpateurs du » titre d'amis du peuple?

» Et toi, peuple infortuné, seras-tu plus longtemps » la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir » les applaudissements que les mériter? Les contre-» révolutionnaires te trompent avec les mots d'éga-» lité et de liberté! Un tyran de l'antiquité avait un » lit de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes, » mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit, » disloquant douloureusement celles qui l'étaient » moins pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran » aimait l'égalité, et voilà celle des scélérats qui te » déchirent par leur fureur. L'égalité pour l'homme » social n'est que celle des droits, elle n'est pas plus » celle des fortunes que celle des tailles, celle des » forces, de l'esprit, de l'activité, de l'industrie et » du travail : c'est la licence qu'on représente sous » l'apparence de la liberté; elle a, comme les faux » dieux, ses druides qui veulent la nourrir de vic-» times humaines. Puissent ces prêtres cruels subir » le sort de leurs prédécesseurs! Puisse l'infamie » sceller à jamais la pierre déshonorée qui couvrira » leur cendre!

» Et vous, mes collègues, le moment est venu : il » faut choisir enfin entre une énergie qui vous sauve » et la faiblesse qui perd tous les gouvernements ; si » vous mollissez, jouets de toutes les factions, vic- » times de tous les conspirateurs, vous serez bientôt » esclaves. Citoyens, profitons des leçons de l'expé- » rience ; nous pouvons bouleverser les empires par » des victoires, mais nous ne ferons des révolutions » chez les peuples que par le spectacle de notre bon- » heur. Nous voulons renverser les trônes, prouvons » que nous savons être heureux avec une républi- » que ; si nos principes se propagent avec tant de » lenteur chez les nations étrangères, c'est que leur » éclat est obscurci par des sophismes, par des mou- » vements tumultueux, et surtout par un crêpe en- » sanglanté. Lorsque les peuples se prosternèrent » pour la première fois devant le soleil, pour l'appe- » ler père de la nature, pensez-vous qu'il fût voilé » par les nuages destructeurs qui portent les tem- » pêtes ? Non, sans doute : brillant de gloire il s'avan- » çait alors dans l'immensité de l'espace et répan- » dait sur l'univers la fécondité et la lumière.

» Eh bien, dissipons par notre fermeté ces nuages » qui enveloppent notre horizon politique, foudroyons » l'anarchie non moins ennemie de la liberté que le » despotisme, fondons la liberté sur les lois et sur » une sage constitution ; bientôt vous verrez les trônes » s'écrouler, les sceptres se briser, et les peuples,

» étendant leurs bras vers nous, proclamer par des » cris de joie la fraternité universelle. »

Ce discours éloquent, qui faisait applaudir l'orateur, ne produisit qu'un vain retentissement de paroles qui agita l'âme de l'Assemblée sans lui donner aucune direction.

Marat succéda à l'orateur des Girondins. Le cynisme de sa contenance à la tribune disait assez qu'il méprisait cette éloquence et qu'il n'y prétendait pas.

« Je ne me présente pas, dit-il, avec des discours » fleuris, avec des phrases parasites, pour mendier » des applaudissements; je me présente avec quel- » ques idées lumineuses, faites pour dissiper tout » ce vain batelage que vous venez d'entendre. Per- » sonne plus que moi ne s'afflige de voir ici deux » partis, dont l'un ne veut pas sauver la Révolution, » et dont l'autre ne sait pas la sauver. » A ces mots, la salle et les tribunes éclatent en applaudissements comme pour enfoncer dans l'âme des Girondins le trait que Marat vient de lancer. Celui-ci montre de la main le banc de Vergniaud et de ses amis. « Ici, » dit-il, « sont les hommes d'État, je ne leur fais pas à » tous un crime de leur égarement, je n'en veux qu'à » leurs chefs; mais il est prouvé que les hommes qui » ont fait l'appel au peuple voulaient la guerre ci- » vile, et que ceux qui ont voté pour la conserva- » tion du tyran votaient pour la conservation de la » tyrannie. Ce n'est pas moi d'ailleurs qui les pour-

» suis, c'est l'indignation publique. Je m'oppose à » l'impression d'un discours qui porterait dans les » départements le tableau de nos dissensions et de » nos alarmes. » L'Assemblée, déjà partagée en deux moitiés égales, dont chacune voulait effacer la victoire pour ne pas paraître vaincue, vota à la fois l'impression du discours de Vergniaud et celle du discours de Marat. Une telle approbation ressemblait tellement à une injure, que Vergniaud offensé déclara que son improvisation s'était effacée de sa mémoire.

XXI.

Danton, à cette époque, avait des conférences fréquentes avec Guadet, Gensonné et Vergniaud; il inclinait évidemment vers le parti de ces hommes dont les lumières, l'éloquence et les mœurs promettaient à la république un gouvernement moins anarchique au dedans, plus imposant au dehors. Sa conduite avec ce parti se ressentait tous les jours davantage de ces dispositions secrètes. Sans cesse attaqué par Brissot, par Valazé, par Louvet, par Barbaroux, par Isnard, par Buzot, par tous ceux des jeunes Girondins que dirigeait la vertueuse indignation de Roland, et que soufflait la colère de sa femme, Danton souffrait en silence leurs insinuations contre lui. Il affectait de ne pas entendre. Il ne répondait jamais. Soit magnanimité,

soit prudence, il contenait en lui sa fougue et ne cessait de refuser le combat que les imprudents de la Gironde ne cessaient de lui offrir. Danton déployait de jour en jour davantage le génie d'un homme d'État. Homme d'action surtout, il apportait aux Girondins la puissance de volonté et d'unité qui leur manquait; il avait le cœur du peuple, dont Vergniaud et ses amis n'avaient que l'oreille; il eût donné la foule aux Girondins, qui avaient déjà les propriétaires avec eux; unis, ils auraient comprimé l'anarchie au cœur de la France en soulevant le sol national et en lançant la Révolution au delà des frontières. Danton avait l'instinct de cette mission, il déplorait amèrement l'obstination des amis de Roland à s'éloigner de lui : « Leur haine » contre moi les perd et me perdra peut-être après » eux! » disait-il aux négociateurs qui s'interposaient entre eux et lui, « les insensés! ils ne savent pas » ce qu'ils repoussent! » Mais, malgré les rapprochements souvent tentés par les modérés de la Gironde, la réconciliation échouait toujours. Le passé de Danton frappait de stérilité son génie; sa complicité avec les exécuteurs de septembre le poursuivait, et poursuivait en lui la république.

XXII.

C'est à cette époque que fut institué sur la proposition d'Isnard le premier comité de salut public. Les membres furent nommés avec impartialité. C'étaient Dubois-Crancé, Péthion, Gensonné, Guyton de Morveau, Robespierre, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur (de la Marne), Camille Desmoulins, Barrère, Quinette, Danton, Sieyès, Lasource, Isnard, Cambacérès, Jean Debry. Les membres suppléants étaient Treilhard, Aubry, Garnier (de Saintes), Lindet, Lefebvre, Laréveillère-Lépaux, Ducos, Sillery, Lamarque et Boyer-Fonfrède. Les forces des partis s'y balançaient. Un redoublement d'énergie caractérisa les actes du gouvernement et de la commune pendant cette courte période de conciliation. Le danger de la patrie tendait toutes les pensées vers la guerre. Le tocsin sonnait dans Paris, le rappel battait, les sections couraient aux armes. Santerre était à la tête de deux mille citoyens armés. La Convention ordonnait. Le comité de salut public dirigeait. La commune exécutait des visites domiciliaires pour arrêter les conspirateurs, désarmer les aristocrates, exiler de la capitale les nobles, les prêtres suspects. Le tribunal révolutionnaire commençait à siéger et

à rendre ses premiers jugements. L'instrument des supplices se dressait sur la place de la Révolution comme une institution complémentaire de la république. Mais les Girondins détournaient le couteau sur les têtes des émigrés et des aristocrates, et n'osaient frapper leurs véritables ennemis.

XXIII.

Depuis la retraite de son mari, madame Roland désespérait de la liberté. Les froides théories de Robespierre glaçaient son cœur. Les haillons de Marat offensaient ses yeux. Renfermée dans la solitude, elle se demandait déjà si l'idéal de la Révolution qu'elle avait rêvé n'était pas un de ces mirages de l'âme qui trompent par des perspectives séduisantes les imaginations altérées de bien, et qui se convertissent en aridité et en soif quand on en approche. Il lui eût été doux de mourir avant son désenchantement. L'ardeur de la lutte et la grandeur de son courage avaient soutenu son âme pendant que son mari était au pouvoir. Maintenant l'activité de sa pensée se retournait contre elle-même et la dévorait. L'ingratitude du peuple venait avant la gloire. De toutes les promesses de la république, madame Roland n'avait vu se réaliser que des ruines et des crimes. La calomnie, qui s'acharnait sur elle et sur son mari, l'effrayait plus que l'échafaud. Elle avait

conservé ses amis Barbaroux, Péthion, Louvet, Brissot, Buzot. Elle se préparait à quitter Paris et à se retirer de nouveau avec son mari et son enfant dans sa maison du Beaujolais.

Mais ce n'était pas seulement pour fuir le bruit menaçant que ses ennemis faisaient autour de son nom qu'elle allait s'abriter dans ses montagnes : c'était pour se fuir elle-même. Les dangers que couraient ses amis lui révélaient la force des sentiments qu'elle éprouvait pour eux. Chaste comme ces statues de l'antiquité dont elle avait fait son modèle, elle craignit de profaner dans son âme, par le feu d'un amour vulgaire, le feu pur et surnaturel de la liberté. Elle résolut de s'éloigner. Elle avait besoin de sa propre estime plus encore que de gloire. Elle voulait offrir une victime sans tache à la mort.

Mais l'agitation du moment, les comptes que Roland avait à rendre de sa gestion, les dangers tous les jours croissants suspendaient ce départ, de semaine en semaine. L'âme partagée entre son culte pieux pour Roland, son amour pour sa fille, ses inquiétudes sur ses amis, sa vigilance sur ses sentiments et sa douleur sur les maux de sa patrie, elle subissait à la fois toutes les angoisses de l'épouse, de la mère et du chef de parti. Elle connaissait à son tour l'amertume de la haine du peuple, les poisons de la calomnie, la froideur du foyer conjugal, les alarmes nocturnes sur la vie d'un époux et des

enfants, et toutes ces angoisses qu'elle n'avait pas su plaindre dans la reine. Son logement, caché dans une sombre rue d'un quartier du Panthéon, contenait autant de troubles et de gémissements qu'un palais.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

I.

Les événements se pressaient, coup sur coup, comme dans une fortune qui s'écroule. L'influence des Girondins dans les départements, artificiellement soutenue par les journaux à la solde de Roland, croissait chaque jour. Les dangers de la patrie donnaient le peuple aux partis extrêmes. Les commissaires de la Convention couraient de ville en ville, installant ou renversant, selon leurs caprices, les autorités locales, les unes dans le sens du jacobinisme, les autres dans l'esprit de la Gironde. Bourdon de l'Oise, en mission à Orléans, où il prêchait les doctrines de Robespierre et remplaçait la municipalité modérée par une municipalité jacobine, recevait vingt coups de baïonnette dans la salle de

l'hôtel de ville; relevé et sauvé par les démagogues, il envoyait ses assassins à Paris, au tribunal révolutionnaire. Manuel, l'ancien procureur-syndic de Paris, retiré à Montargis, sa patrie, était arraché de sa demeure par le peuple, traîné au pied de l'arbre de la liberté, dépouillé de ses vêtements, criblé de blessures, défiguré de coups, inondé de sang, et la municipalité, qui accourait pour le délivrer, ne trouvait plus d'asile pour lui qu'un cachot.

La majorité de la Convention, décidée par la Plaine, flottait au gré de Barrère. Robespierre s'éloignait de Danton, suspect de complicité dans les trahisons de Dumouriez. Legendre entreprit de les réconcilier.

II.

Danton et Robespierre se rencontrèrent à la table de Legendre. Danton, qui avait dans le caractère la franchise de la force et la haine facile à fléchir des hommes violents, s'avança le premier vers Robespierre et lui tendit la main. Robespierre retira la sienne, et resta pendant tout le repas dans une contrainte et dans une observation taciturne. A la fin du dîner il laissa échapper quelques mots à double tranchant, qui, sans désigner directement Danton, exprimaient la défiance et le mépris pour les hommes qui ne voient dans les révolutions que des échelons sanglants de fortune, et dans la victoire que les dé-

pouilles. C'était une allusion trop claire aux soupçons de concussion qui pesaient sur la conscience de Danton et aux souvenirs de septembre. Danton y répondit par quelques sarcasmes sur les hommes qui prenaient leur orgueil pour de la vertu et leur lâcheté pour de la modération. Ces deux rivaux se séparèrent plus aigris et plus antipathiques qu'avant ce rapprochement. Danton se rejeta de nouveau vers les Girondins, et s'humilia jusqu'à implorer l'amnistie de son passé. Un député de son parti, nommé Meilhand, supplia ses amis de profiter de ces dispositions pour s'attacher ce colosse qui portait avec lui la popularité et la victoire.

Un jour, ayant rencontré Danton dans un des comités de la Convention, Meilhand s'entretenait avec lui. Marat traversa la salle, dit quelques mots à l'oreille de Danton et s'éloigna. « Le misérable! » dit Danton à Meilhand; du sang, du sang, tou- » jours du sang, il ne lui faut que du sang! Sortons » d'ici. Ces hommes me font horreur! » Et il entraîna Meilhand dans le jardin des Tuileries. Meilhand, en voyant son ami oppressé par le remords, et son esprit prêt à s'ouvrir à des conseils de modération, lui représenta que Marat déshonorait sa politique, et que Robespierre, après avoir usé sa popularité, menacerait jusqu'à sa vie; il lui montra le besoin qu'avait la république d'une main puissante qui saisît les affaires, qui donnât à la fois un frein à la

populace, une impulsion à la nation, une direction à la Convention, et qui écrasàt, comme de viles reptiles, Marat dans son sang et Robespierre dans son orgueil. « Tu es cet homme! ajouta-t-il, pro- » nonce-toi pour nous, nous oublierons le passé et » nous te suivrons; ton ambition sera le salut de la » patrie. » Danton écoutait sans répugnance et se taisait comme un homme qui délibère avec lui-même. Son regard interrogeait celui de Meilhand pour voir si le Girondin avait dans l'âme ce qu'il exprimait des lèvres. « Si je pouvais m'y fier! » dit-il enfin avec un soupir. « Au nom de qui me parles-tu ainsi? — Au » nom de ceux, répondit le Girondin, qui méprisent » Marat et qui détestent Robespierre autant que toi. » — Et qui t'a dit que je détestais Robespierre? — » Qui me l'a dit! Ton intérêt. Robespierre a déjà » murmuré contre toi des paroles sinistres; si tu ne » le préviens pas, il te préviendra. » Danton réfléchit encore un moment; puis, avec le geste d'une résolution désespérée et qui coûte à l'âme : « N'en » parlons plus, dit-il, c'est impossible! Tes amis » n'ont pas de confiance en moi. Je me perdrais » pour eux, et ils me livreraient ensuite à nos en- » nemis communs. Le sort est jeté, que la mort » décide! »

Danton répugnait aux Girondins à cause de ses violences, et à Robespierre à cause de son immoralité. La crainte qu'il inspirait le protégeait seule

alors contre le mépris. Il bravait effrontément sa mauvaise renommée. Il affichait la licence à l'abri du patriotisme. Entouré d'hommes corrompus et serviles, il avait une cour et des courtisans. Hébert, Fabre, Merlin, Chabot, Lacroix, Westermann, Brune, Bazire, Camille Desmoulins s'asseyaient à sa table. On y passait des conjurations aux plaisirs. On donnait à la Révolution le caractère d'une orgie de patriotisme. Les vers, les arts, la musique, l'amour complaisant y délassaient Danton de la tension des affaires et des fougues de l'éloquence. L'insouciance voluptueuse et l'athéisme sans lendemain étaient la philosophie de ces réunions. C'étaient les disciples d'Helvétius pratiquant la morale du plaisir sur les ruines d'un empire.

Danton avait de plus acheté et meublé une maison de campagne aux bords de la Seine, sur le coteau de Sèvres. Là, à l'exemple de Mirabeau, il se retirait souvent avec ses confidents les plus intimes pour méditer des coups d'État.

Depuis la mort de sa femme il souffrait de son isolement. Déjà son âme, promptement assouvie de tout, se lassait de ces voluptés sensuelles et rêvait un pur attachement. Une jeune fille, d'une famille sans tache et d'une touchante beauté, avait attiré ses regards et fixé son choix. Elle se nommait Louise Gély. Elle avait seize ans. Il songeait à l'épouser. Sa première femme, mourante, l'avait désignée elle-

même à Danton comme propre à servir de mère à ses enfants. Danton n'avait que trente-trois ans. Il voulait se retirer du tumulte et se refaire un bonheur conjugal. L'influence de cet amour, le désir de se purifier aux yeux de sa fiancée du contact de Robespierre et de Marat, le besoin de fixer la Révolution pour fixer son propre sort, étaient au nombre des motifs qui poussaient en ce moment Danton vers les Girondins; le parti de ces hommes éloquents, modérés, le réhabilitait à ses propres yeux. L'idée obstinée de se rattacher à eux le poursuivait; même après y avoir renoncé, il y revenait sans cesse comme à un regret ou à un pressentiment.

III.

Le père de mademoiselle Gély avait été huissier-audiencier au parlement. La protection de Danton l'avait fait nommer à une place lucrative dans les bureaux du ministère de la marine. Cette famille conservait une vive reconnaissance de ce bienfait; mais si la renommée de Danton avait son prestige, elle avait aussi son horreur. La mère de la jeune fille refusa longtemps de consentir à ce mariage. Elle adressa à Danton des reproches amers sur sa conduite dans les journées de septembre, et sur son vote dans le procès du roi. Danton s'humilia devant cette femme, confessa ses torts dans les pre-

mières crises de la Révolution, les attribua à la fougue de son patriotisme et de sa *jeunesse*, témoigna un repentir sincère d'avoir voté la mort de Louis XVI, attribua ce vote à la pression des circonstances, et à la conviction qu'il avait eue de l'impossibilité de sauver le roi. Il affirma que les excès de la démagogie lui inspiraient, de jour en jour, plus d'horreur; que l'établissement de la république au sein d'une pareille conception lui paraissait une chimère, et que tous ses efforts secrets tendaient depuis longtemps au rétablissement d'une monarchie constitutionnelle. L'accent de franchise et de douleur qui éclatait dans les aveux de Danton fléchit la famille Gély, et la jeune fille lui fut accordée.

IV.

L'amour qu'inspirait à Danton sa fiancée poussa sa complaisance encore plus loin. Il consentit à donner à son union le caractère religieux qu'exigeaient les croyances et les habitudes pieuses de la famille dans le sein de laquelle il allait entrer. Au moment même où les cérémonies du culte catholique étaient le plus proscrites et ses ministres le plus persécutés, Danton fit célébrer son mariage dans la chambre et par le ministère d'un prêtre non-assermenté, nommé M. de Kéravenan, mort depuis curé de Saint-Germain-des-Prés. Avant la cérémonie, Danton passa

dans le cabinet du prêtre, s'agenouilla à ses pieds, et accomplit ou simula l'acte de la confession.

L'immense fortune qu'on lui supposait et qu'on attribuait à ses concussions en Belgique, parut également démentie par la modicité du douaire qu'il reconnut à sa nouvelle épouse. Il n'apporta en mariage qu'une somme de trente mille francs en assignats, qui ne représentèrent bientôt après que douze mille francs. Il donna à sa femme pour unique présent de noce une bourse contenant cinquante louis en or.

V.

C'était le moment où Danton couvait avec le plus de mystère, dans sa pensée, le dégoût de la république et la restauration, par l'armée, de la monarchie constitutionnelle dans la famille d'Orléans. Quelques jours après son mariage, il demanda à sa femme si elle avait dépensé les cinquante louis qu'il lui avait donnés le jour de ses noces? « Non, lui répondit la » jeune femme, je les ai conservés pour te les rendre » dans un moment extrême. — Eh bien prête-les » moi, dit Danton, j'en ai besoin pour un usage que » je ne puis révéler qu'à toi seule. » Il lui confia alors qu'un complot pour modifier la république et pour arracher le gouvernement à l'anarchie, était mûr; qu'un mouvement de Paris, coïncidant avec un mouvement de l'armée, proclamerait bientôt la

nécessité de la centralisation du pouvoir, et appellerait le duc d'Orléans au trône de la Révolution; qu'il ne manquait plus à ce plan que le consentement et le concours du duc d'Orléans lui-même, absent alors de Paris; qu'il fallait envoyer un agent discret et sûr pour sonder ce prince; qu'il avait choisi pour cette mission son secrétaire, nommé Miger, et que les cinquante louis étaient destinés à payer son voyage.

Les cinquante louis furent donnés par madame Danton à son mari. Miger partit. Le duc d'Orléans refusa sa coopération et son nom à une entreprise qui lui parut ou coupable ou prématurée. Danton ajourna le mouvement, non la pensée.

Remontons de quelques semaines pour bien comprendre la situation de Danton dans les mouvements qui précédèrent le 31 mai.

Quelques jours après la défection de Dumouriez, Lasource, le plus ombrageux des amis de Roland, insinua dans un discours que Lacroix et Danton étaient complices de la trahison du général leur ami, dans le but de rétablir la royauté. « Voilà le nuage » qu'il faut déchirer, » dit en terminant Lasource, la main tendue vers le banc où siégeait Danton. « Je » demande que vous nommiez une commission pour » découvrir et frapper le coupable. Il y a assez long- » temps que le peuple voit le trône et le Capitole, il » veut voir maintenant la roche Tarpéienne et l'é-

» chafaud (on applaudit). Je demande de plus l'arrestation d'Égalité et de Sillery ; je demande enfin, » pour prouver à la nation que nous ne capitulons » jamais avec un tyran, que chacun de nous prenne » l'engagement de donner la mort à celui qui tente» rait de se faire roi ou dictateur. » L'Assemblée, se levant tout entière, répéta le serment de Lasource. Les tribunes, entraînées par le mouvement de la Convention, jurèrent la mort du dictateur en regardant Danton. Le soupçon qui couvait dans toutes les âmes sembla avoir éclaté enfin par la voix de Lasource, et purifié l'air de la Convention.

VI.

L'attitude de Danton avait révélé pendant le discours de Lasource tout ce qui s'agitait dans son âme, l'étonnement d'abord d'un orgueil qui se croyait inattaquable, puis la colère prête à bondir sur un insolent ennemi, puis le dédain d'une popularité qui pouvait braver toute atteinte, puis l'énergie contenue d'une résolution prise de combattre à mort, puis enfin l'immobilité affectée de l'indifférence qui prend en pitié ses accusateurs, et qui retourne dans sa pensée les armes dont il va les frapper. Jamais la figure de Danton n'avait en si peu de minutes parcouru toutes les gammes de la physionomie humaine. L'esprit s'y troublait comme sur un abîme.

L'œil y était emporté comme dans une trombe de passions. Quand Lasource fut descendu de la tribune, Danton se leva; en passant devant les bancs de la Montagne, où il siégeait, il se pencha vers les amis de Robespierre, et leur dit à demi-voix en montrant du poing les Girondins : « Les scélé- » rats, ils voudraient rejeter leurs crimes sur nous! » Les Montagnards comprirent que Danton, enfin arraché à sa longue hésitation, se décidait pour eux et allait écraser leurs ennemis. Tous les yeux le suivirent à la tribune. Il se tourna en s'inclinant avec l'expression d'une fière déférence vers la Montagne, et d'une voix dont la gravité étouffait mal l'émotion :

« Citoyens, » dit-il en indiquant du geste qu'il s'adressait aux Montagnards seuls, « je dois commen- » cer par vous rendre hommage. Vous qui êtes » assis sur cette Montagne, vous aviez mieux jugé » que moi. J'ai cru longtemps que, quelle que fût » l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer » les moyens que la nature m'a départis pour em- » ployer, dans les circonstances difficiles où m'a » placé ma mission, la modération que les événe- » ments me paraissaient commander. Vous m'accu- » siez de faiblesse, vous aviez raison; je le recon- » nais devant la France entière. C'est nous qu'on » accuse! nous, faits pour dénoncer l'imposture et » la scélératesse! et ce sont les hommes que nous

» ménageons qui prennent aujourd'hui l'attitude in-
» solente de dénonciateurs! »

Sa voix tonnante résonnait comme le tocsin au-dessus des murmures des Girondins et des applaudissements anticipés de la Montagne. Après avoir justifié, par des démentis et par des affirmations, sa conduite dans ses rapports avec Dumouriez, il se tut un moment, comme pour juger de l'effet de sa justification, sonder le terrain sous ses pieds et recueillir sa colère; puis reprenant :

« Et aujourd'hui, dit-il, parce que j'ai été trop
» sage et trop circonspect; parce qu'on a eu l'art de
» répandre que j'avais un parti, que je voulais être
» dictateur; parce que je n'ai pas voulu, en répon-
» dant jusqu'ici à mes adversaires, produire de trop
» rudes combats, opérer des déchirements dans
» cette assemblée, on m'accuse de mépriser et d'a-
» vilir la Convention! Avilir la Convention! Et qui
» donc plus que moi a cherché à relever sa dignité,
» à fortifier son autorité? N'ai-je pas parlé de mes
» ennemis mêmes avec respect? Et pourquoi ai-je
» abandonné ce système de silence et de modéra-
» tion? Parce qu'il est un terme à la prudence, parce
» qu'attaqué par ceux-là mêmes qui devaient s'ap-
» plaudir de ma circonspection, il est permis d'atta-
» quer à son tour et de sortir des limites de la pa-
» tience! Nous voulons un roi? Il n'y a que ceux
» qui ont eu la lâcheté de vouloir sauver le tyran

» par l'appel au peuple qui peuvent être justement » soupçonnés de vouloir un roi! il n'y a que ceux » qui ont manifestement voulu punir Paris de son » héroïsme en soulevant contre Paris les départe- » ments, il n'y a que ceux qui ont fait des soupers » clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris, » oui! il n'y a que ceux-là qui sont les complices » de sa conjuration!

A chacune de ces insinuations directes contre Lasource, Vergniaud, Barbaroux, Brissot, la Montagne répondait par des trépignements de joie qu'entrecoupaient les apostrophes et la voie aigre de Marat.

« Nommez ceux que vous désignez, crient Gen- » sonné et Guadet à l'orateur. — Eh bien, écoutez! » répond Danton en se tournant vers la Gironde. — « Écoutez, répète Marat, les noms de ceux qui veu- » lent égorger la patrie! — Voulez-vous entendre » un mot qui contient tout? reprend Danton. — Oui, » oui! » lui crie-t-on de toutes parts. Danton alors, avec l'accent et le geste d'un homme qui dépouille tout ménagement : « Eh bien! dit-il, je crois qu'il » n'y a plus de trêve entre la Montagne et les pa- » triotes qui ont voulu la mort du tyran, et les lâches » qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés par » toute la France. »

La Montagne, acceptant ce signe de séparation entre elle et les Girondins, se lève comme un seul

homme et pousse une longue exclamation. « J'ai » vécu de calomnie, reprend douloureusement Dan- » ton, elle s'est repliée de cent façons sur mon compte, » et toujours elle s'est elle-même démentie par ses » contradictions. J'ai soulevé le peuple au début » de la Révolution, et j'ai été calomnié par les aris- » tocrates; j'ai fait le 10 août, et j'ai été calomnié par » les modérés; j'ai poussé la France aux frontières » et Dumouriez à la victoire, et j'ai été calomnié par » de faux patriotes; aujourd'hui les homélies misé- » rables d'un vieillard cauteleux, Roland, sont le » texte de nouvelles inculpations : tel est l'excès de » son délire, et ce vieillard a tellement perdu la tête, » qu'il ne voit que la mort, et qu'il s'imagine que » tous les citoyens sont prêts à le frapper! Il rêve » avec ses amis l'anéantissement de Paris. Eh bien! » quand Paris périra, il n'y aura plus de répu- » blique! »

VII.

Les tribunes à ces mots retentissent de battements de mains prolongés. On veut leur imposer silence. Danton les justifie, et adresse un hymne au peuple de Paris et de l'empire, qui du haut de ces tribunes a mis lui-même son cœur, sa main et sa voix dans l'œuvre de sa liberté. Il entre dans quelques détails pour sa propre justification; puis, se tournant encore vers la Montagne : « Je prouverai

» que je suis un révolutionnaire immuable, que je » résisterai à toutes les atteintes, et je vous prie, » citoyens, d'en accepter l'augure. » La Montagne, du haut de ses bancs, ouvre ses bras à Danton comme pour embrasser son nouveau chef. Une voix s'élève de la Plaine et prononce le nom de *Cromwell.* « Quel » est le scélérat qui a osé me dire que je ressemble » à Cromwell? » s'écrie l'orateur en s'interrompant. « Oui, je demande que ce vil calomniateur soit puni » et conduit à l'Abbaye. Moi Cromwell! mais Crom- » well fut l'allié des rois! quiconque a frappé comme » moi un roi à la tête devient à jamais l'exécration » de tous les rois!... Ralliez-vous, » reprend-il enfin d'une voix qui semble arracher la Montagne de sa base, « ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt » du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épar- » gner! Serrez-vous, appelez le peuple à écraser » nos ennemis communs du dedans; confondez, par » la vigueur et l'imperturbabilité de votre caractère, » tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les » modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans » les départements. Plus de paix, plus de trêve, » plus de transaction avec eux!... » La fureur de son âme semble avoir passé dans la Montagne. « Vous » voyez, par la situation où je me trouve en ce mo- » ment, la nécessité où vous êtes d'être fermes, et de » déclarer la guerre à vos ennemis, quels qu'ils » soient. Il faut former une phalange indomptable.

» Je marche à la république, marchons-y ensemble; » nous verrons qui de nous ou de nos lâches détrac» teurs atteindra le but. Je demande que la commis» sion des Six, que vous venez de nommer sur la » proposition de Lasource, examine non-seulement » la conduite de ceux qui nous ont calomniés, qui » ont conspiré contre l'indivisibilité de la républi» que, mais de ceux aussi qui ont cherché à sauver » le tyran! »

Danton descendit dans les bras de ses collègues de la Montagne. Ses paroles répondaient à l'impatience de lutte qui existait entre les Jacobins et les Girondins, et que son attitude avait seule contenue jusque-là. Ce discours brisait la digue entre les deux partis : la colère et le sang étaient libres de couler.

VIII.

A son tour, Marat accusa tout le monde. Santerre annonça que cent bataillons formés par Carnot et par lui allaient sortir de Paris et combler le vide que la trahison venait de faire sur nos frontières du Nord. Custine écrivit qu'il commençait sa retraite. Les Cordeliers, les Jacobins, la commune, les sections redoublèrent d'énergie et se répandirent en imprécations contre les Girondins, qui jetaient la division entre Paris et les départements, et qui, incapables de diriger la république, conspiraient, dans

les conciliabules de Roland, la perte des meilleurs patriotes et le rétablissement de la royauté. Le tribunal révolutionnaire lui-même, récemment nommé par la Convention, vint se plaindre à la barre de n'avoir encore ni conspirateurs, ni traîtres à juger. On ne tarda pas à lui envoyer en masse les aristocrates, les émigrés, les généraux de l'armée de Dumouriez, coupables, non de sa trahison, mais de sa défaite. Carnot, envoyé à la frontière du Nord, y porta avec lui le génie de l'organisation militaire dont il était doué; les places fortes furent armées, les garnisons réparties, les approvisionnements préparés, les ateliers d'armes et de canons mis en activité, les généraux nommés à l'acclamation, et l'armée reforma ses lignes en face d'un ennemi qui s'étonnait de retrouver une autre muraille de baïonnettes derrière celle qu'il avait détruite.

IX.

Ces nécessités du salut public confondirent en apparence, quelques jours, les actes, les votes, les discours dans la Convention; les cœurs paraissaient unanimes, mais ils s'étaient refermés sur des ambitions et sur des haines qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater. Depuis le discours de Danton, le parti de Marat, sûr d'un appui si redoutable, devenait de jour en jour plus audacieux.

Cet homme, qui n'était plus rien par lui-même, s'était fait le drapeau de la Montagne; la Montagne ne pouvait l'abandonner sans paraître faiblir ou transiger devant les Girondins. Marat sentait sa force, il en abusait pour engager sur son nom des luttes nouvelles où il grandissait, aux yeux du peuple, de toute l'importance du combat. Idole du bas peuple, agitateur des sections, sûr de la commune, orateur des Cordeliers, il était soutenu de plus par ce club central d'insurrection dont il avait fait le pouvoir exécutif de l'anarchie, et qui siégeait dans la salle de l'Archevêché. Là se réunissaient, à un signe de Marat, pour rédiger des pétitions incendiaires, ou pour attrouper les faubourgs, ces hommes dont la sédition était devenue le métier; les pétitionnaires des sections ne cessaient de demander à la Convention la mise en accusation des Guadet, des Vergniaud, des Gensonné, des Brissot, des Barbaroux, des Louvet, des Roland.

Péthion dénonça à la Convention une de ces adresses qui provoquait au meurtre d'une partie de la représentation nationale : « Qui mérite mieux l'écha-» faud que ce Roland? disait cette adresse; et ce-» pendant, il respire. Partout où nous portons nos » regards nous ne voyons que des conspirateurs. » Législateurs, effrayez par le supplice! Montagne » de la Convention, sauvez la république! ou si vous » ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez

» nous le dire avec franchise, nous nous chargerons » de le faire. » Danton, dépassant toutes les bornes, proposa une mention honorable à cette adresse. Il s'élança à la tribune, avec Fabre d'Églantine et plusieurs membres de la Montagne, pour en précipiter Péthion. « Reste, Péthion ! lui crie Duperret, nous » avons des enfants, ils nous vengeront. — Vous » êtes des scélérats ! » répondit Danton. Des cris *A bas le dictateur!* s'élèvent de la Plaine. Les députés descendent de leurs bancs, se précipitent en deux torrents contraires autour de la tribune. Un Girondin tire un poignard de son fourreau. Un Montagnard met le canon d'un pistolet sur la poitrine de Duperret. Le président se couvre. Péthion continue à commenter l'adresse et à demander vengeance des outrages dirigés contre les membres de la représentation nationale. Des murmures, des éclats de rire l'interrompent à chaque mot. David, l'ami de Robespierre et de Marat, s'avance au milieu de la salle, et défie Péthion du geste et de la voix. Péthion persiste. Il fait rougir la Convention de garder dans son sein un homme auprès duquel personne ne voulait s'asseoir peu de mois avant, et qui, aujourd'hui, obtenait plus de faveur et de silence que les meilleurs citoyens, un homme qui prêche ouvertement le despotisme, qui provoque au pillage, qui demande des têtes, Marat enfin !

Danton succède à Péthion. « Avons-nous le droit,

» dit-il, d'exiger du peuple plus de sagesse que » nous n'en montrons nous-mêmes? Le peuple n'a-t-» il pas le droit de sentir les bouillonnements qui le » conduisent au délire patriotique, quand cette tri-» bune semble une arène de gladiateurs? N'ai-je pas » été tout à l'heure moi-même assiégé à cette place? » Ne m'a-t-on pas dit que je voulais être dictateur? » Je vais examiner froidement la proposition de Pé-» thion. Moi, je n'y mettrai aucune passion, j'y con-» serverai mon impassibilité, quels que soient les » flots d'indignation qui se pressent dans mon sein. » Je sais quel sera le dénoûment de ce grand drame. » Le peuple sera le but : je veux la république; je » prouverai que je marche constamment à ce but. » Péthion se plaint qu'on ait demande sa tête! et n'a-t-» on pas demandé la mienne dans quelques dépar-» tements? J'en appelle à Péthion lui-même, ce n'est » pas d'aujourd'hui qu'il se trouve dans les orages » populaires; il sait bien que lorsqu'un peuple brise » la monarchie pour arriver à la république, il dé-» passe son but par la force de projection qu'il s'est » donnée. Que devez-vous répondre au peuple quand » il vous dit des vérités sévères? Vous devez lui ré-» pondre en sauvant la république. La constitution » sera d'autant plus belle qu'elle sera née dans les » orages de la liberté. Ainsi un peuple de l'anti-» quité construisait les murs en tenant d'une main » la truelle et de l'autre l'épée qui devait le défen-

» dre. Que l'on ne vienne donc plus nous apporter » des dénonciations exagérées comme si l'on crai- » gnait la mort! Il vous sied bien de vous élever » contre le peuple parce qu'il vous dit des vérités » énergiques! je demande qu'on néglige la motion » de Péthion. Si Paris montre de l'indignation, il a » bien le droit de reporter la guerre à ceux qui l'ont » tant de fois calomnié après les services qu'il a ren- » dus à la patrie. »

Fonfrède, indigné, se lève et appuie la motion de Péthion. « Je ne prends pas, dit-il, quelques hom- » mes pour le peuple. On accuse la majorité de cette » assemblée de complicité. Et qui l'accuse? C'est Du- » mouriez. Qui veut la dissoudre? C'est d'Orléans, » quand il passe à l'ennemi. Qui l'accuse? Les roya- » listes qui vous redemandent le tyran dont vous » avez abattu la tête. Qui l'accuse enfin? Tous les » nobles, tous les prêtres, tous les rois. Ils nous ac- » cusent de complicité, parce qu'ils n'osent pas nous » accuser d'avoir fondé la république, d'avoir dé- » claré la guerre à la royauté, d'avoir enfin banni » ces Bourbons dont le chef méprisable nous fait » ainsi ses adieux : et sans doute il faut marcher » droit au but, il faut d'une main repousser l'en- » nemi et de l'autre fonder une constitution. Ci- » toyens! ne laissez pas avilir la nation en vous!

» — Citoyens! dit à son tour Guadet, la république » est perdue si vous souffrez que ces scélérats vien-

» nent vous dire impunément que la Convention est » corrompue. » — Robespierre se lève : « Ceux qui » prétendent, dit-il, que la majorité de la Conven- » tion est corrompue sont des insensés, mais ceux » qui nieraient que la Convention puisse être quel- » quefois égarée par une coalition composée de » quelques hommes profondément corrompus se- » raient des imposteurs.... Je vais lever une partie » du voile!... »

A ces mots, Vergniaud s'indigne et demande lui-même que Robespierre soit entendu. « Quoique nous » n'ayons pas, dit-il, de discours artificieusement » préparés, nous saurons répondre et confondre les » scélérats. »

X.

Robespierre accusa Vergniaud et son parti, avec la dernière véhémence. Il conclut en demandant leur jugement. La Montagne applaudit les conclusions de ce discours. Vergniaud monte après Robespierre à la tribune, et parvient difficilement à se faire entendre.

XI.

« J'oserai répondre, dit-il, à Robespierre, qui, par » un roman perfide, artificieusement écrit dans le si- » lence du cabinet, et par de froides ironies, vient » prodiguer de nouvelles discordes dans le sein de

» la Convention; j'oserai lui répondre sans médita-
» tion. Je n'ai pas comme lui besoin d'art, il suffit
» de mon âme. Ma voix, qui de cette tribune a porté
» plus d'une fois la terreur dans ce palais, d'où elle
» a concouru a précipiter le tyran, la portera aussi
» dans l'âme des scélérats qui voudraient substi-
» tuer leur tyrannie à celle de la royauté. En vain
» on cherche à m'aigrir, je veillerai sur moi. Je ne
» seconderai pas les projets infâmes de ceux qui
» s'efforcent de nous faire entr'égorger comme les
» soldats de Cadmus, pour livrer notre place va-
» cante aux despotes qu'ils nous préparent. Robes-
» pierre nous accuse de nous être opposés dans le
» mois de juillet à la déchéance de Louis Capet? Je
» réponds que c'est moi qui, le premier à cette tri-
» bune, ai parlé de déchéance le 3 juillet, et j'ajou-
» terai que peut-être l'énergie de ce discours ne con-
» tribua pas peu au renversement du trône. Dans la
» commission du 21, dont j'étais membre, nous ne
» voulions ni d'un nouveau roi, ni d'un nouveau
» régent, nous voulions la république, et ce fut moi
» qui, après avoir présidé toute la nuit du 9 au 10
» août au bruit du tocsin, vins, pendant que Gua-
» det présidait le matin au bruit du canon, pro-
» poser la république au nom de l'Assemblée légis-
» lative. Je le demande, citoyens, est-ce là avoir
» composé avec la cour? est-ce à nous qu'elle doit
» de la reconnaissance, ou bien à ceux qui, par les

» persécutions qu'ils nous font éprouver, la vengent
» si bien du mal que nous lui avons fait?

» Robespierre nous accuse d'avoir inséré dans
» le décret de suspension un article portant qu'il
» serait nommé un gouverneur au prince royal? Le
» 17 août je quittai le fauteuil du président, vers
» les neuf heures du matin, pour rédiger en dix
» minutes le décret de déchéance. Je suppose que
» les motifs sur lesquels je me fondais pour y in-
» sérer l'article qu'on me reproche m'aient trompé,
» peut-être dans les circonstances graves où nous
» nous trouvions, peut-être au milieu des inquié-
» tudes qui devaient m'agiter pendant le combat,
» peut-être serais-je excusable de n'avoir pas été
» infaillible. Au moins ne conviendrait-il pas à Ro-
» bespierre, qui alors s'était prudemment enseveli
» dans une cave, de me témoigner tant de rigueur
» pour un moment de faiblesse. Mais quand je ré-
» digeais à la hâte le projet de décret, la victoire
» flottait incertaine entre le peuple et le château.
» Cette nomination d'un gouverneur au prince royal,
» dans le cas de la victoire du tyran, isolait con-
» stitutionnellement le fils du père, et livrait ainsi
» un otage au peuple contre les vengeances de la
» cour.

» Robespierre nous accuse d'avoir loué La Fayette
» et Narbonne? C'est Guadet et moi qui, malgré les
» murmures de l'Assemblée législative, avons atta-

» qué La Fayette à cette barre quand il a tenté de » faire le petit César.

» Robespierre nous accuse d'avoir fait déclarer la » guerre à l'Autriche? La question n'était pas de » savoir alors si nous aurions la guerre : la guerre » nous était déclarée par le fait. Il s'agissait de » savoir si nous attendrions paisiblement que nos » ennemis eussent consommé les préparatifs qu'ils » faisaient à notre porte pour nous écraser, si nous » leur laisserions transporter le théâtre de la guerre » sur notre territoire, ou si nous le transporterions » sur le leur. Le courage des Français a répondu » pour nous à cette accusation.

» Nous avons, dit-on, calomnié Paris? Robes- » pierre seul et ses amis calomnient cette ville célè- » bre. Ma pensée s'est toujours arrêtée avec effroi » sur les scènes déplorables qui ont souillé la Révo- » lution; mais j'ai constamment soutenu qu'elles » étaient l'ouvrage non du peuple, mais de quel- » ques scélérats accourus de toutes les parties de la » république pour vivre de pillage et de meurtre » dans une ville dont l'immensité et les agitations » ouvraient la plus grande carrière à leurs crimes. » Pour la gloire même du peuple, j'ai demandé » qu'ils fussent livrés au glaive des lois. D'autres, » au contraire, pour assurer l'impunité des bri- » gands, et leur ménager sans doute de nouveaux » massacres et de nouveaux pillages, ont fait l'apo-

» priétés, ou la loi agraire, et celle qui nous ramè» nerait à la royauté. J'ai pris la ferme résolution » de combattre l'une et l'autre; si c'est là être mo» déré, oui! je suis modéré.

» J'ai aussi beaucoup entendu parler d'insurrec» tion, et, je l'avoue, j'en ai gémi. Ou l'insurrection » a un objet, ou elle n'en a pas. Dans le dernier » cas, c'est une convulsion pour le corps politique, » qui, ne pouvant lui faire aucun bien, doit néces» sairement lui faire beaucoup de mal. Si l'insur» rection a un objet déterminé, quel peut-il être, si » ce n'est d'arracher le pouvoir à la représentation » nationale pour le transporter sur la tête d'un seul » citoyen? Dans les deux cas, les hommes qui prê» chent l'insurrection conspirent contre la républi» que et la liberté; et s'il faut, ou les approuver » pour être patriote, ou être modéré en les combat» tant, je suis modéré! Quand la statue de la liberté » est sur le trône, l'insurrection ne peut être provo» quée que par les amis de la royauté.

» J'ai voulu aussi des mesures terribles, mais » contre les seuls ennemis de la patrie; des puni» tions et non des proscriptions. Quelques hommes » ont paru faire consister leur patriotisme à tour» menter, à faire verser des larmes; j'aurais voulu » que le patriotisme ne fît que des heureux. On » cherche à consommer la Révolution par la terreur, » j'aurais voulu la consommer par l'amour. Enfin

» je n'ai pas pensé que, semblables aux prêtres et » aux farouches ministres de l'inquisition, qui ne » parlent de leur Dieu de miséricorde qu'à la lueur » des bûchers, nous dussions parler de la liberté » au milieu des poignards et des bourreaux. Ah! » qu'on nous rende grâce de notre modération! si » nous avions accepté le combat qu'on ne cesse de » nous présenter ici, je le déclare à mes accusa- » teurs, de quelques soupçons dont on nous envi- » ronne, de quelques calomnies dont on veuille » nous flétrir, nos noms sont encore plus estimés » que les leurs, et l'on aurait vu accourir de tous » les départements des hommes également redou- » tables à l'anarchie et aux tyrans. Nos accusateurs » et nous, nous serions déjà consumés par le feu » de la guerre civile! »

Après avoir ainsi répondu à tous les chefs d'accusation de Robespierre, Vergniaud, examinant la pétition de Péthion, poursuit ainsi:

« Vous avez ordonné par votre décret que les » coupables du 10 mars seraient renvoyés devant » le tribunal révolutionnaire : le crime est avéré. » Quelles têtes sont tombées? Aucune. Quel com- » plice a été arrêté? Aucun. Vous avez ordonné » qu'un des coupables serait remis en liberté pour » être entendu comme témoin : c'est à peu près » comme si à Rome le sénat eût décrété que Len- » tulus pourrait servir de témoin dans la conspiration

» de Catilina. Vous avez mandé à votre barre des
» membres du comité central d'insurrection ? Ont-
» ils obéi ? sont-ils venus? Qui êtes-vous donc ? Dans
» la pétition de la Halle aux blés, on verse à pleines
» coupes l'opprobre sur la Convention nationale ;
» ce n'est pas une pétition que l'on vient vous sou-
» mettre, ce sont des ordres qu'on vient vous dic-
» ter : l'on vous propose insolemment l'ordre du
» jour. Citoyens, si vous n'étiez que de simples
» individus, je vous dirais : Êtes-vous des lâches !
» eh bien ! abandonnez-vous au hasard des événe-
» ments, attendez avec stupeur que l'on vous chasse
» ou que l'on vous égorge, et déclarez que vous
» serez les esclaves du premier brigand qui voudra
» vous enchaîner ! Vous cherchez des complices de
» Dumouriez, les voilà ! les voilà ! ce sont eux qui
» ont formé le comité central d'insurrection, ce
» sont eux qui ont provoqué la criminelle adresse
» signée par quelques scélérats intrigants au nom
» de la section de la Halle aux blés : tous ces hom-
» mes veulent, comme Dumouriez, l'anéantisse-
» ment de la Convention ; tous ces hommes, comme
» Dumouriez, veulent un roi, et c'est nous qu'on
» appelle les complices de Dumouriez ! On a donc
» oublié que nous avons sans cessé dénoncé la
» faction d'Orléans ! Nous, les complices de Dumou-
» riez ! On a donc oublié qu'au milieu des orages
» d'une séance de huit heures nous fîmes rendre le

» décret qui bannissait tous les Bourbons de la ré-
» publique! Nous, les complices de Dumouriez! On
» a donc oublié quels furent ceux (en montrant du
» geste Robespierre) qui firent rapporter ce décret!
» Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon,
» nous luttons pour obtenir le bannissement des
» Bourbons, et c'est nous qu'on accuse!

» J'ai répondu à tout, j'ai confondu Robespierre,
» j'attendrai, tranquillement, que la nation pro-
» nonce entre moi et mes ennemis! Citoyens, je
» termine cette discussion aussi douloureuse pour
» mon âme que fatale pour la chose publique; je
» pensais que la trahison de Dumouriez produirait
» une crise heureuse en nous ralliant tous par le
» sentiment d'un danger commun; je pensais qu'au
» lieu de nous acharner à nous perdre les uns les
» autres, nous ne nous occuperions que de sauver
» la patrie. Par quelle fatalité des représentants du
» peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le
» foyer de leurs calomnies et de leurs passions!
» Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes
» dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su
» sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments!
» Vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine
» de m'avouer coupable, sous peine de compro-
» mettre le peu de bien qu'il m'est encore permis
» d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre
» dans tout leur jour la perfidie et les impostures

» de Robespierre ! Puisse cette journée être la der-
» nière que nous perdions en scandaleux débats ! »

XII.

Ce discours, en soulageant l'âme de Vergniaud, rallia à lui le nombreux parti des modérés ; Paris et la France entière retentirent pendant quelques jours de cette éloquence. Les Girondins résolurent de profiter de ce retour de la faveur publique pour écraser leurs ennemis ; mais ils n'avaient que des discours. Danton et Robespierre avaient le peuple de Paris dans leurs mains. Les jours suivants, les esprits étaient si animés que Duperret mit l'épée à la main et fondit sur les membres de la Montagne. Revenu à lui aux cris d'horreur de la Convention, il s'excusa et déclara que, s'il avait eu le malheur de porter la main sur un représentant du peuple, il lui restait une autre arme pour se tuer lui-même. L'Assemblée attribua son emportement à la démence et lui pardonna.

Péthion fit entendre ensuite un discours qui ressemblait aux cris de désespoir de sa popularité perdue. Guadet lui succéda et se défendit comme Vergniaud de toute complicité avec d'Orléans et Dumouriez. « Il est vrai, dit-il, Dumouriez est
» venu à Paris, il était précédé de la réputation de
» grand général, il était entouré de l'éclat de ses

» victoires, je ne l'ai point recherché, je l'ai vu » quelquefois au comité dont j'étais membre. Je » l'ai vu une autre fois dans une maison tierce, où » on lui offrit une fête à laquelle je fus invité et à » laquelle je me rendis par amitié pour celui qui la » donnait, Talma. J'y restai une demi-heure seu- » lement. Il a demeuré plusieurs jours à Paris, je » n'ai pas su où il logeait; mais qui a-t-on vu assi- » dûment à côté de Dumouriez dans tous les spec- » tacles de Paris? qui était sans cesse à ses côtés? » Votre Danton!... »

A ces mots, Danton se réveillant comme en sursaut. « Ah! tu m'accuses, moi! tu ne connais pas » ma force. Je te répondrai, je prouverai tes crimes. » A l'Opéra j'étais dans une loge à côté de Dumou- » riez et non dans la sienne; tu y étais aussi, toi. » Guadet reprend: « Oui, Danton, Fabre d'Églantine, » le général Santerre formaient la cour du général » Dumouriez; et toi, Robespierre, tu nous accuses » d'intelligence avec La Fayette. Mais où étais-tu » donc caché le jour où on le vit, dans tout l'éclat » de sa puissance, porté du château des Tuileries » jusqu'à cette barre, au bruit des acclamations qui » se faisaient entendre sur cette terrasse, comme » pour en imposer aux représentants du peuple? » Moi, tout seul, je me présentai à la tribune, et je » l'accusai, non pas ténébreusement comme toi, » mais publiquement; il était là, et cependant, éter-

» nel calomniateur que tu es, tu m'accuses de corruption, tu dis que la conspiration dont nous faisons partie est une chaîne dont le premier anneau est à Londres et le dernier à Paris, et que cet anneau est d'or. Eh bien! où sont-ils donc, ces trésors? Venez, vous qui m'accusez, venez dans ma maison, venez-y voir ma femme et mes enfants se nourrissant du pain du pauvre; venez-y voir l'honorable médiocrité au milieu de laquelle nous vivons. Allez dans mon département, voyez-y si mes minces domaines sont accrus; voyez-moi arriver à l'Assemblée, y suis-je traîné par des coursiers superbes?

» A qui donc devait profiter la trahison de Dumouriez? A d'Orléans. Eh bien! ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas en confidence que j'ai dit à d'Orléans ce que je pensais de lui. Je l'ai accusé ici, un soir, d'aspirer à la royauté; le lendemain, à 7 heures du matin, je vis entrer chez moi d'Orléans. Ma surprise fut grande. Il protesta que sa renonciation à la royauté était sincère. Il me demanda si j'avais entendu le désigner, il me pria de m'expliquer franchement. — Vous me priez de m'expliquer franchement, lui dis-je, vous n'aviez pas besoin de m'en prier, je connais votre nullité, et, s'il n'y avait que vous, je ne vous redouterais pas; mais je vois derrière vous des hommes qui ont besoin de vous, et je les crains. J'ajoutai :

» Vous avez un moyen bien simple de faire cesser » ces soupçons, demandez vous-même à la Convention nationale le décret qui vous bannisse de la » république, vous et votre famille. D'Orléans me » répondit que déjà Rabaut-Saint-Étienne lui avait » donné ce conseil. Le surlendemain je dis à Sillery » que d'Orléans n'avait que ce parti à prendre. Sillery me répondit : Oui, je le sens comme vous; » et je vais lui préparer un discours par lequel il » demandera son expulsion, car il ne sait rien faire » de lui-même. Quelle ne fut pas ma surprise quand, » dans la séance où l'on proposait le décret de bannissement, j'entendis Sillery demander la parole » pour combattre ce décret! Cette contradiction » augmenta les soupçons que j'avais sur d'Orléans. » Ainsi, citoyens, cela est démontré, la conjuration » du 10 mars se lie à la conjuration d'Orléans. Eh » bien! qui a ourdi la conjuration du 10 mars? » Qui l'a ourdie? citoyens! j'aurai le courage de » dire la vérité tout entière : c'est Robespierre. Tandis que ce nouveau Mahomet enveloppait ainsi » dans une mystérieuse désignation les victimes » qu'il fallait frapper, son Omar les nommait dans » ses feuilles et d'autres se chargeaient de les égorger. Mais, citoyens, ce danger auquel vous avez » échappé, croyez-vous qu'on ne vous le prépare » pas encore? Détrompez-vous et écoutez. »

Guadet lit à la Convention une adresse des Jaco-

bins à leurs frères des départements. « Aux armes! » disent-ils, aux armes! nous sommes trahis! vos » plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils » dirigent vos opérations, ils disposent de vos » moyens de défense; oui, frères et amis, c'est dans » le sénat que des mains parricides déchirent vos » entrailles, oui, la contre-révolution est dans le » gouvernement, dans la Convention nationale, c'est » là, c'est au centre de votre sûreté et de votre con- » fiance que de criminels représentants tiennent les » fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde » de despotes qui vient nous égorger; mais déjà » l'indignation vous enflamme, allons, républicains, » armons-nous!

XIII.

— C'est vrai! » s'écrie Marat. A ces mots le côté droit et le centre se lèvent saisis d'une indignation électrique, et demandent à grands cris que Marat soit mis en accusation. Marat, appuyé par l'immobilité de la Montagne et par les encouragements des tribunes, affronte la colère de la majorité et s'élance à la tribune : « Pourquoi ce vain batelage, dit-il » insolemment, et à quoi bon? On cherche à jeter » parmi vous le soupçon d'une conjuration chimé- » rique pour étouffer une conspiration trop réelle. » — Le décret d'accusation contre Marat! » crient

d'une seule voix trois cents membres. Marat s'efforce d'être entendu. Ces mêmes cris étouffent sa voix.

Danton descend alors de la Montagne et vient couvrir Marat de son dédain mais de sa protection. « Marat, reprend-il, n'est-il pas représentant du peuple? » Devez-vous entamer la Convention avant d'avoir » contre un de ses membres des preuves évidentes? » Quel est le coupable, de Marat ou des *hommes* » *d'État?* Le temps le dira. Mais le vrai coupable » c'est d'Orléans. Envoyez-le d'abord au tribunal » révolutionnaire, mettez à prix la tête de tous les » Bourbons émigrés. — Et nos commissaires arrêtés » par Dumouriez, quel sera leur sort? lui demande » une voix de la Montagne. — Vos commissaires, » reprend Danton, sont dignes de la nation et de la » Convention nationale; ils ne doivent pas craindre » le sort de Régulus. »

Boyer-Fonfrède insiste sur la mise en accusation de Marat.

XIV.

La Convention mit aux voix le lendemain l'accusation de Marat. Elle fut décrétée par deux cent vingt voix contre quatre-vingt-douze. Les Jacobins poussèrent un cri d'indignation. L'ostracisme de Marat commença son triomphe.

XV.

Marat, entouré de nombreux Cordeliers en sortant de la salle, ne fut ni arrêté, ni conduit à l'Abbaye. Nul n'osa porter la main sur l'idole du peuple. Il s'évada sans obstacle, et une foule immense le porta le lendemain à la barre de la Convention. L'orateur des sections était un jeune homme inspiré par Danton. « Nous venons vous demander » vengeance des traîtres qui souillent la représenta- » tion nationale. Le peuple a poursuivi les traîtres » sur le trône, pourquoi les laisserait-il impunis dans » la Convention? Le temple de la liberté serait-il » comme ces asiles d'Italie où les scélérats trouvent » l'impunité? La république aurait-elle renoncé au » droit de purifier la représentation nationale? Nous » demandons l'expulsion de Brissot, de Guadet, de » Vergniaud, de Gensonné, de Grangeneuve, de » Buzot, de Barbaroux, de Salles, de Biroteau, de » Pontécoulant, de Péthion, de Lanjuinais, de Va- » lazé, de Hardy, de Lehardy, de Louvet, de Gorsas, » de Fauchet, de Lanthenas, de Lasource, de Valady » et de Chambon. » L'Assemblée écoutait en silence sa propre proscription. Quand l'organe de Danton eut achevé de la lire, un jeune homme se leva du milieu des membres proscrits : c'était Fonfrède. « Ci- » toyens, dit-il, vous m'avez oublié! j'ai le droit de

» m'offenser de ne pas entendre mon nom sur la » liste glorieuse qu'on vient de vous présenter. — » Et nous aussi, et nous tous ! » s'écrièrent, dans un courageux défi au peuple, les membres de la Gironde.

La Convention, oubliant ses dissensions pour faire face à l'Europe, adressa à tous les peuples une adresse rédigée par Condorcet. C'était un appel à l'insurrection générale. On reprit la discussion des articles de la constitution.

Robespierre continuait à développer chaque soir, aux Jacobins, les théories de la philosophie sociale dont il demandait le lendemain l'introduction dans la constitution. Les Jacobins devenaient ainsi, par lui, les inspirateurs de la Convention. La déclaration des droits, qui avait servi de base à la constitution de 91, devait, en s'élargissant sous la main de Robespierre, servir de base à la nouvelle constitution. C'était le décalogue populaire qui devait contenir toutes les vérités sociales dont les conséquences découleraient en institutions. Le peuple avait ainsi le moyen de comparer les principes de sa philosophie avec les dispositions de ses lois et la pratique de son gouvernement. Ces axiomes sociaux, rédigés par Robespierre, confondaient, comme ceux de Jean-Jacques Rousseau, les instincts naturels de l'homme avec les droits légaux créés et garantis par la société. Robespierre oubliait que l'état de nature

était l'absence ou l'anarchie de tous les droits; que la société seule, en triomphant, de siècle en siècle, de la force brutale de chaque individu, créait lentement, et en retranchant quelque chose au droit de chaque être isolé, ce vaste système de rapports, de droits, de facultés, de garanties et de devoirs dont se compose ce droit social que la société distribue et garantit ensuite à ses membres.

Mais si la science manquait à la déclaration des droits de Jean-Jacques Rousseau et de Robespierre, l'esprit social, philosophique et chrétien respirait dans chacune de ces formules. C'était l'idéal de l'égalité et de la fraternité entre les hommes. C'était la vérité des rapports entre l'État et les citoyens. C'était la société intellectuelle et morale, au lieu de la société égoïste et tyrannique; l'État devenait famille humaine, la patrie mère, au lieu de marâtre, de tous ses enfants. Un instinct sûr avertissait Robespierre et ses disciples de s'arrêter, dans ce projet d'organisation de la société, à ce qui pouvait se réaliser immédiatement. Ils respectent la famille et la propriété. Semblable aux architectes de l'antiquité, qui, en bâtissant aux dieux un temple, conservaient toujours dans l'édifice nouveau quelques pans de murs ou quelques piliers du vieil édifice, Robespierre conservait les traditions de l'ancienne société dans la nouvelle. Il allait aussi loin que la réforme pouvait aller. Il s'arrêtait à l'utopie. Il donnait Dieu pour

source et pour garant de tous les droits. On sentait, dès les premiers mots, qu'il était remonté à la vérité suprême, pour en faire découler les vérités secondaires. Pour réfuter ses doctrines il fallait ainsi commencer par réfuter Dieu. « La Convention nationale, » disait-il, proclame à la face de l'univers, et sous » les yeux du législateur immortel, la déclaration » suivante des droits de l'homme et du citoyen :

— Art. 1er. Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

Art. 2. Les principaux droits de l'homme sont de pourvoir à la conservation de son existence et de sa liberté.

Art. 3. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales. L'égalité des droits est établie par la nature. La société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force, qui la rend illusoire.

Art. 4. La liberté est le pouvoir qui appartient à chaque homme d'exercer à son gré toutes ses facultés; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe, et la loi pour sauvegarde.

Art. 5. La loi ne peut défendre que ce qui est

nuisible à la société, elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

Art. 7. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garantie par la loi.

Art. 8. Le droit de propriété est borné comme tous les autres par l'obligation de respecter la propriété d'autrui.

Art. 11. La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Art. 12. Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette du riche envers le pauvre; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

Art. 13. Les citoyens dont le revenu n'excède pas ce qui est nécessaire à leur subsistance, sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques; les autres doivent les supporter progressivement selon l'étendue de leur fortune.

Art. 14. La société doit favoriser de tout son pouvoir le progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Art. 16. Le peuple est souverain, le gouvernement est son ouvrage et sa propriété, les fonctionnaires publics sont ses commis. Le peuple peut,

quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

Art. 18. La loi est égale pour tous.

Art. 19. Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions, sans aucune autre distinction que celles des vertus et des talents.

Art. 20. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

Art. 21. Pour que ces droits ne soient pas illusoires et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et pourvoir à ce que tous les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence et celle de leurs familles.

Art. 25. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen : il y a oppression contre le corps social quand un seul de ses membres est opprimé.

Art. 34. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir comme les citoyens du même État.

Art. 35. Celui qui opprime une seule nation est l'ennemi de toutes.

Art. 37. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre

le souverain de la terre, qui est le *genre humain*, et contre le législateur de l'univers, qui est la *nature*. »

XVI.

Cette déclaration était plutôt un recueil de maximes qu'un code de gouvernement; elle révélait cependant la pensée du mouvement qui s'accomplissait. Ce qui rend la Révolution si grande au milieu même de ses orages, de ses anarchies et de ses crimes, c'est qu'elle était une doctrine. Ses auteurs étaient en même temps ses apôtres. Ses dogmes étaient si saints que si l'on avait effacé de ce code l'impression de la main sanglante qui les avait signés, on aurait pu les croire rédigés par le génie de Socrate ou par la charité de Fénelon. C'est par cette raison que les théories révolutionnaires, un moment dépopularisées par les douleurs dont leur enfantement a travaillé la France, revivent et revivront de plus en plus dans les aspirations des hommes. Elles ont été souillées, mais elles sont divines. Effacez le sang, il reste la vérité.

XVII.

Les vérités fondamentales de la théorie de la Convention se traduisaient en institutions empreintes de cet esprit démocratique, à chaque séance où elle

s'occupait de la constitution ou de la discussion des lois populaires. Aussitôt que l'Assemblée se calmait, ses dogmes éclataient avec ses actes; la colère de ses orateurs acharnés les uns contre les autres se changeait en un immense amour de la vérité sociale, du peuple, du genre humain. Cet amour inexpérimenté du bien avait ses ignorances, ses impatiences, ses erreurs. C'était quelquefois la folie de la vérité, mais c'était encore la vérité. C'est pour cela qu'il a été et qu'il sera dans l'avenir tant pardonné à ce temps. Nul travail humain n'est perdu, nul sang répandu pour l'idée n'est stérile, nul rêve de la vertu n'est trompé. Les aspirations obstinées du genre humain sont pour la société ce que la boussole est pour le navire : elle ne voit pas le rivage, mais elle y conduit.

XVIII.

Le projet de constitution émané des Girondins et rédigé par Condorcet, quoiqu'aussi démocratique dans son mécanisme, était moins populaire dans son esprit que la constitution de Robespierre. Il se bornait à établir la souveraineté du peuple dans son acception la plus indéfinie, et à restituer à chaque citoyen la part de la liberté la plus large compatible avec l'action collective de l'État. L'unité de la société en était également la base; mais dans l'esprit des Girondins cette unité était l'unité nationale,

dans l'esprit de Robespierre c'était l'unité humaine. La constitution présentée par les Girondins était une institution française; la constitution conçue par les Montagnards était une institution universelle.

XIX.

La démocratie, constituée en gouvernement, se formulait en institutions populaires dans toutes les applications. La Convention ne voulait pas que la démocratie fût une lettre morte. L'âme du peuple animait toutes les lois proposées. Ainsi l'abolition de la mendicité par des maisons de travail, par des refuges et par des secours donnés à la partie indigente du peuple; ainsi des emprunts sur les riches pour les forcer à un concours proportionnel à leur aisance; ainsi l'adoption par la république de tous les enfants trouvés ou abandonnés; des encouragements, humains dans leur intention, immoraux dans leur effet, à la maternité des filles non mariées; des maximum sur la valeur des denrées les plus nécessaires au peuple; des restrictions à la liberté et à la cupidité de la concurrence chez les marchands; l'État s'interposant comme arbitre entre le producteur, le commerçant et le consommateur, pour tenter vainement de faire justice à tous en plaçant son arbitraire entre les uns et les autres; une organisation générale de l'instruction publique,

faisant distribuer par l'État la lumière morale à tous les citoyens.

A l'égard de l'éducation publique, Robespierre demandait plus encore. En rendant cette éducation primaire obligatoire pour toutes les familles, et en jetant dans le même moule toute la génération de cinq à douze ans, il établissait, à défaut du communisme des biens, le communisme des enfants et le communisme des idées. Il considérait le genre humain comme un père qui devait faire aux générations de la patrie le legs égal de toutes les pensées, de toutes les croyances, de toutes les opinions dont le temps l'avait lui-même enrichi. L'éducation pour la Convention était comme l'air que la société doit gratuitement à la respiration de tous les citoyens.

Le travail, selon cette théorie, devait faire partie de l'éducation. Les écoles étaient des ateliers. La culture des champs était le premier des travaux. Robespierre, ainsi que tous les législateurs de l'antiquité, considérait le travail appliqué à la terre comme le plus moral et le plus social des travaux de l'homme, parce qu'il nourrit plus directement le travailleur, qu'il excite moins l'âpre cupidité du gain, et qu'il crée moins de vices et moins de misère que le travail des manufactures. La discipline à laquelle cette éducation commune devait plier de bonne heure les enfants, était une habitude du joug des devoirs auxquels les citoyens sont plus tard

assujettis. Cette discipline avait quelque chose de lacédémonien. Elle rappelait les institutions de Fénelon dans sa république de Salente, et les plans de Jean-Jacques Rousseau dans son livre de l'*Émile*.

Quant aux connaissances que la patrie devait à l'enfant, ces connaissances consistaient à apprendre à lire, à écrire, à compter, à mesurer et à inculquer les principes de morale universelle passés dans la civilisation à l'état de dogmes, à enseigner les lois du pays, à orner la mémoire des récits de l'histoire des peuples, à développer dans l'esprit de l'enfant le sentiment du beau, si voisin du sentiment de la vertu, par la récitation des plus admirables fragments de philosophie, de poésie, d'éloquence, légués aux siècles par l'esprit humain.

Quant à la religion enfin, l'enfant, d'après ce système, devait en choisir une, lorsque cette éducation aurait suffisamment développé son intelligence et sa raison, afin que la religion ne fût pas dans l'homme une habitude irréfléchie de son enfance, mais un choix délibéré de l'être intelligent.

XX.

Robespierre, pour subvenir aux frais de ces établissements, à la nourriture des enfants, aux salaires des instituteurs et des institutrices, proposait une taxe proportionnelle, appelée taxe des enfants.

demandait aussi une taxe des pauvres, au moyen de laquelle les communes entretiendraient les vieillards et les infirmes indigents. Le riche dépouillé graduellement de son superflu, le pauvre gratuitement élevé à l'instruction, à la faculté du travail, à la profession d'un métier; tout, dans ce plan de Robespierre, tendait évidemment à la communauté des biens et à l'égalité des conditions. C'était l'esprit du communisme primitif, idéal des premiers chrétiens redevenu l'idéal des philosophes.

Ce partage égal des lumières, des facultés et des dons de la nature est évidemment la tendance légitime du cœur humain. Les révélateurs, les poètes et les sages ont roulé éternellement cette pensée dans leur âme et l'ont perpétuellement montrée dans leur ciel, dans leurs rêves ou dans leurs lois, comme la perspective de l'humanité. C'est donc un instinct de la justice dans l'homme, par conséquent un plan divin que Dieu fait entrevoir à ses créatures. Tout ce qui contrarie ce plan, c'est-à-dire tout ce qui tend à constituer des inégalités de lumières, de rang, de conditions, de fortune parmi les hommes, est impie. Tout ce qui tend à niveler graduellement ces inégalités, qui sont souvent des injustices, et à répartir le plus équitablement l'héritage commun entre tous les hommes, est divin. Toute politique peut être jugée à ce signe comme tout arbre est jugé à ses fruits : l'idéal n'est que la vérité à distance.

Mais plus un idéal est sublime, plus il est difficile à réaliser en institutions sur la terre. La difficulté jusqu'ici a été de concilier avec l'égalité des biens les inégalités de vertus, de facultés et de travail, qui différencient les hommes entre eux. Entre l'homme actif et l'homme inerte, l'égalité de biens devient une injustice; car l'un crée et l'autre dépense. Pour que cette communauté des biens soit juste, il faut supposer à tous les hommes la même conscience, la même application au travail, la même vertu. Cette supposition est une chimère. Or quel ordre social pourrait reposer solidement sur un tel mensonge? De deux choses l'une. Ou bien, il faudrait que la société, partout présente et partout infaillible, pût contraindre chaque individu au même travail et à la même vertu; mais alors que devient la liberté? La société n'est plus qu'un universel esclavage.

Ou bien il faudrait que la société distribuât de ses propres mains, tous les jours, à chacun selon ses œuvres, la part exactement proportionnée à l'œuvre et au service de chacun dans l'association générale. Mais alors quel sera le juge?

La sagesse humaine imparfaite a trouvé plus facile, plus sage et plus juste de dire à l'homme : « Sois toi-même ton propre juge, rétribue-toi toi- » même par ta richesse ou par ta misère. » La société a institué la propriété, proclamé la liberté du travail et légalisé la concurrence.

Mais la propriété instituée ne nourrit pas celui qui ne possède rien. Mais la liberté du travail ne donne pas les mêmes éléments de travail à celui qui n'a que ses bras et à celui qui possède des milliers d'arpents sur la surface du sol. Mais la concurrence n'est que le code de l'égoïsme, et la guerre à mort entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, entre celui qui achète et celui qui vend, entre celui qui nage dans le superflu et celui qui a faim! Iniquité de toutes parts! Incorrigibles inégalités de la nature et de la loi! La sagesse du législateur paraît être de les pallier une à une, siècle par siècle, loi par loi. Celui qui veut tout corriger d'un coup brise tout. Le possible est la condition de la misérable sagesse humaine. Sans prétendre résoudre par une seule solution des iniquités complexes, corriger sans cesse, améliorer toujours, c'est la justice d'êtres imparfaits comme nous. Dans les desseins de Dieu, le temps paraît être un élément de la vérité elle-même; demander la vérité définitive à un seul jour, c'est demander à la nature des choses plus qu'elle ne peut donner. L'impatience crée des illusions et des ruines au lieu de vérités. Les déceptions sont des vérités cueillies avant le temps.

rales de Platon ou de Télémaque, et qui respirait, dans toutes ses pages, Dieu, le peuple, la justice et l'humanité. Jamais il n'y eut tant de sang sur la vérité. L'œuvre de l'histoire est de laver ces taches, et de ne pas rejeter la justice sociale, parce que des flots de sang sont tombés sur les dogmes de la liberté, de la charité et de la raison.

FIN DU TOME CINQUIÈME.



